Critique économique

Varia

❑ Les échelles territoriales du développement
Mohammed Naciri

❑ Migration de retour au Maroc : caractéristiques, motifs et conditions de réintégration
Said Malki

❑ Éducation et croissance économique au Maroc : identification et causalité
Hicham Goumrhar

❑ Le rôle des échanges commerciaux dans la synchronisation des cycles économiques : le cas du Cameroun et du Nigéria
Romuald Fernand Awoutcha Tchieuzing, Florent Ulrich Fotsing Waffo

❑ Les conséquences politiques de l'Union européenne et de la zone euro : réflexions sur quelques trajectoires possibles post-Covid-19
Slim Thabet

❑ La théorie monétaire moderne : enjeux et critiques
Nicolas Moumni

❑ Société, économie et civilisation. Vers une seconde modernité écologique et solidaire ?
Bernard Billaudot

Notes de lecture

❑ Gérard Destanne de Bernis : une praxis stylisée du développement
Noureddine El Aoufi

❑ Rolande Borrelly : le goût de l'esprit réflexif
Rédouane Taouil

Hommage

❑ Autour d'Abderrahim Bouabid
Grigori Lazarev

Blog

❑ *Noureddine El Aoufi*

❑ *Mohamed Benlahcen Tlemçani*

43

Vingt-quatrième année • Automne 2023 • 50 Dh

Critique économique

Revue trimestrielle, scientifique et indépendante

L'équipe

Directeur

Noureddine El Aoufi
Mohammed V de Rabat
noureddine.elaoufi@gmail.com

Comité de rédaction

Nadia Benabdeljlil
Université Mohammed V de Rabat
nadiab@emi.ac.ma

Mohammed Bouzahzah
Université Mohammed V de Rabat
mobouzahzah@gmail.com

Noureddine El Aoufi
Université Mohammed V de Rabat
noureddine.elaoufi@gmail.com

Saïd Hanchane
Université Mohammed VI Polytechnique
said.hanchane@gmail.com

Kadio Eric Kadio
Université Mohammed VI Polytechnique
kerickadio@gmail.com

Nicolas Moumni
Université d'Amiens
nicolas.moumni@u-picardie.fr

Redouane Taouil
Université Grenoble Alpes
redouane.taouil@yahoo.fr

Périodicité 4 numéros par an

Contact Tél. : +212 6 61 22 72 21
E-mail : noureddine.elaoufi@gmail.com

Pré-presse Babel com, Rabat, babel.come@gmail.com

Impression Bidaoui, Rabat, ctppress.ib@gmail.com

Couverture : Souad Benabdellah

N° 43 • Automne 2023

Critique économique • n° 43 • Automne 2023

sommaire

Varia

Les échelles territoriales du développement
Mohammed Naciri 3

Migration de retour au Maroc : caractéristiques, motifs et conditions de réintégration
Said Malki 17

Éducation et croissance économique au Maroc : identification et causalité
Hicham Goumrhar 33

Le rôle des échanges commerciaux dans la synchronisation des cycles économiques : le cas du Cameroun et du Nigéria
Romuald Fernand Awoutcha Tchieuzing, Florent Ulrich Fotsing Waffo ... 51

Les conséquences politiques de l'Union européenne et de la zone euro : réflexions sur quelques trajectoires possibles post-Covid-19
Slim Thabet 73

La théorie monétaire moderne : enjeux et critiques
Nicolas Moumni 83

Société, économie et civilisation : vers une seconde modernité écologique et solidaire ?
Bernard Billaudot 105

Notes de lecture

Gérard Destanne de Bernis : une praxis stylisée du développement
Noureddine El Aoufi 117

Rolande Borrelly : le goût de l'esprit réflexif
Rédouane Taouil 123

Hommage

Autour de Abderrahim Bouabid
Grigori Lazarev 129

Blog

Noureddine El Aoufi 133
Mohamed Benlahcen Tlemçani 147

Varia

Les échelles territoriales du développement

Mohammed Naciri
(mn.naciri@gmail.com)

Introduction

Je remercie les membres de la Commission spéciale sur le modèle de développement de m'avoir permis de présenter quelques considérations concernant le modèle du développement en élaboration. Le texte que voici est une réécriture de ma présentation orale qui devait être suivie de discussions pour en préciser certains aspects. L'échange n'a pas pu avoir lieu faute de temps. J'ai voulu formaliser mes réflexions pour les mettre à la disposition des membres de la Commission afin qu'ils aient la possibilité éventuelle d'en prendre connaissance à toutes fins utiles.

J'ai vraiment le sentiment, en présentant ces propos, qu'ils appartiennent à un monde déjà révolu, tant les bouleversements profonds provoqués par la pandémie en cours supposent que des remises en cause en profondeur des manières de produire, de consommer, d'envisager l'avenir vont changer notre regard sur le monde et notre rapport à la nature. On ne peut saisir, pour le moment, toute l'ampleur de ces changements pour le monde naissant. En attendant, on se doit de soutenir le cap vers l'objectif assigné à la Commission. La proposition royale de réfléchir sur le modèle de développement s'avère être une anticipation remarquable.

Mes propos s'articulent autour de trois temps :

– le premier temps, celui des interrogations sur les conséquences du modèle de développement en cours, des comportements des élites comme acteurs politiques et économiques et de leurs rôles dans l'évolution des institutions ;

– le deuxième temps concerne mon expérience personnelle et celle d'autres collègues en matière de micro-développement rural pendant plus d'un quart de siècle à des échelles territoriales emboîtées : une vallée et un village dans le Haut Atlas occidental ;

– le troisième temps a trait à une réflexion à l'échelle du territoire national dans ses profondeurs géohistoriques en vue de saisir la signification de la mobilité des centralités géopolitiques et du rôle joué par la marge dans l'histoire du Maroc.

1. Interrogations sur le choix et les pratiques des élites

Quand on me demande de caractériser la situation au Maroc, j'utilise, d'une manière lapidaire, une métaphore culinaire. L'état du pays se présente comme une mayonnaise : les ingrédients existent (en termes de compétences, d'expériences, de ressources humaines et matérielles), mais la mayonnaise ne monte guère ou rarement. Pour quelles raisons ? Cela tiendrait-t-il à la nature de la personnalité marocaine ?

1.1. Un gâchis d'initiatives

Clifford Geertz, anthropologue qui a étudié l'islam dans les deux extrémités de son extension dans le monde, en Indonésie et au Maroc, donne une explication : le génie des Indonésiens est de caractère technique ; le génie des Marocains réside dans l'affrontement des personnalités. Le meilleur ou le pire peuvent sortir de cet affrontement.

Cette confrontation aurait pu se traduire par une concurrence saine et salutaire entre porteurs de projets, publics ou privés, entre promoteurs d'initiatives, entre créateurs de richesses. Or ce qui se passe souvent, chez nous, c'est l'occupation de positions d'influence ou de pouvoir que les hommes recherchent. On pourrait rétorquer que cela est ordinaire, toutes les sociétés connaissent des formes diverses de compétitions pour le pouvoir et l'argent.

Le problème est que, chez nous, la saine ambition, parfois légitime, est biaisée par la manière dont les élites qui gèrent les affaires du pays sont choisies, confortées, promues et protégées ou marginalisées.

Cette sélection des élites a des répercussions sur le fonctionnement des institutions du développement économique, social et culturel du pays. Il arrive souvent que l'on nomme à la tête d'une administration de développement ou de formation une personnalité qui s'acquitte remarquablement de sa mission, laissant à son départ pour une autre fonction un bilan positif. Son successeur remet en cause, parfois systématiquement, ce qui a été obtenu par son prédécesseur : parfois il s'acharne à détruire ou déconstruire ce qui a été réalisé précédemment. Le résultat de ces processus, c'est que l'accumulation ne se fait pas. Ce manque d'une multitude de pas vers la consolidation

continue de l'expérience d'une institution se traduit par un gâchis d'efforts, d'initiatives, de réalisations et de ressources humaines et matérielles.

Plusieurs institutions ont connu ce sort affligeant. Les exemples abondent : l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Sud a œuvré pendant une douzaine d'années à encourager les initiatives à la base, à les organiser pour accompagner les innovations des agriculteurs, à protéger et préserver la richesse des patrimoines et à faire connaître la culture du Sahara. Partout dans les institutions universitaires et de formation dans la gestion des villes et des communes rurales souvent le même phénomène se produit Le changement d'un responsable signifie la négation de ce qu'a réalisé son prédécesseur. Un ami m'a rapporté cette affirmation de Meziane Belfkih qui disait à juste titre : « Il n'y a pas d'institutions, on n'a que des hommes. » Et rares sont les hommes qui n'utilisent pas les institutions à leur profit. Cela advient souvent parce qu'il n'existe pas de moyens efficaces pour choisir et trier, contrôler et suivre l'évolution des élites dirigeantes dans leur fonction et le devenir de la responsabilité dont elles ont été chargées, ou bien les moyens sont disponibles mais ne sont pas activés.

Le problème, c'est que l'évaluation du bilan de l'action d'un responsable à la tête d'une institution intervient rarement, sinon jamais, pour apprécier les acquis et les dérives d'une gestion régulière ou frauduleuse. La Cour des comptes fait du bon travail, mais ses diagnostics aboutissent peu à des sanctions.

Ce qui est très courant c'est que l'accomplissement d'une charge ou l'occupation d'une fonction n'exigent apparemment aucune obligation de résultats. Quand on quitte un poste, souvent pour un autre, après avoir failli à sa mission dans la précédente, il n'y a ni réprobation ni sanction. D'où le sentiment d'impunité animant la majeure partie des gestionnaires qui considèrent l'institution qu'ils dirigent comme un apanage féodal qu'ils ont la liberté de le gérer comme ils l'entendent. Ils considèrent le poste dont ils ont la charge comme leur propre bien, leur propriété individuelle, profitant de ses ressources pour leurs propres profits.

1.2. Les déboires de la mise en œuvre

Le comble se produit quand les conditions sont favorables à la réalisation de projets promus par l'État. La mise en œuvre traîne des années ou n'intervient pas du tout, sans que l'on sache pourquoi. L'exemple du Sofa (Schéma d'organisation fonctionnelle de l'aire métropolitaine centrale de Casablanca-Rabat), vital pour le développement urbain du littoral, présenté solennellement au Roi en avril 2006 en est un exemple criant. Ce grand projet d'État devait changer l'aménagement majeur de l'espace entre les deux métropoles. C'était un document nouveau conçu dans le cadre de l'aménagement du territoire. « Il répond à un besoin pressant dans la

situation actuelle de notre pays, celui d'assurer la liaison cohérente entre l'aménagement du territoire et les métropoles qui en sont les points forts (le Sofa).» Or, un tel projet ayant pourtant reçu l'approbation de la plus haute autorité du Royaume et adopté comme un plan d'aménagement stratégique n'est jamais entré en application. Mohammed Kabbaje, alors wali de Casablanca, voulait remédier à la gabegie qui caractérisait la gestion de la métropole et de la région casablancaise. Il avait alors sollicité l'avis de deux experts venant d'une structure de prestation de services de l'École des Ponts et Chaussée de Paris. Ces experts lui demandèrent les documents d'aménagement urbain existant, concernant Casablanca. Après l'examen du Sofa et du Schéma directeur d'urbanisme de la ville, les deux experts conclurent qu'il fallait se mettre au travail et appliquer les recommandations des documents disponibles. Ils n'avaient pas d'autres conseils à prodiguer. Il suffisait d'appliquer les recommandations des documents existants.

Les travaux d'une dizaine d'années de recherche et de planification pour le futur sont ainsi restés lettre morte. Pourtant, Driss Jettou, en sa qualité de Premier ministre, en avait saisi toute l'importance stratégique. Il disait du Sofa que c'est un document éclairant et lumineux sur l'urbanisme et ses enjeux pour l'urbanisation de l'aire métropolitaine. Il ajoutait que ce document l'avait réconcilié avec l'urbanisme. Son successeur à la tête du gouvernement n'en avait pas saisi l'importance ou n'avait pas compris qu'il s'agissait d'un projet d'État, dépassant les compétences des collectivités locales et des ministères et qu'il fallait pour son exécution un cadre impératif, contraignant pour tous les ministères qui devaient s'y plier. Le projet fut donc enterré. Mohammed Souafi, l'un des acteurs de l'élaboration du Sofa, pourrait donner à la Commission les détails de ce gâchis qui révèle de tristes réalités.

Il ne s'agit pas seulement de la décision d'un responsable politique qui n'a pas saisi la nécessité vitale d'un tel projet. La puissance publique est verticale et hiérarchique, alors qu'elle devrait exercer ses prérogatives en réseaux, horizontalement, par des projets d'action confiés non à des ministères mais à des structures supra-ministérielles. Les ministères ont des structures qui fonctionnent selon des logiques sectorielles. Leurs responsables, choisis souvent sur des critères partisans, utilisent leur influence politique et leurs capacités de financement pour prendre des orientations non justifiées. Le scandale d'urbanisme de l'extension des banlieues des grandes agglomérations, habillées en «villes nouvelles», dont l'échec est aujourd'hui manifeste en est un exemple. L'habitat en bidonville est structurel de notre économie et notre société: le slogan de «villes sans bidonville» ne peut masquer cette réalité. Cette politique a duré près d'une dizaine d'années, sans qu'une évaluation sérieuse n'intervienne pour déterminer les responsabilités et limiter les dégâts. Les politiques suivies par chaque ministre demeurent *bila raqib wa la hassib.*

Pas de contrôle *a priori* de la faisabilité d'un projet ou de vérification *a posteriori* du destin d'un aménagement urbain vital pour l'avenir du pays.

Un autre exemple : après une dizaine d'années de mise en œuvre du Plan Maroc vert, c'est le même bureau d'étude, promoteur du projet, qui en a fait l'évaluation ! Il ne pouvait donc que conclure à sa réussite, alors que ses dysfonctionnements et ses inadaptations à la situation de notre société rurale marquée par l'état du dualisme agraire qui sévit depuis la colonisation sont apparus évidents aux praticiens, connaisseurs des réalités rurales de terrain. Les actions du Pilier II du même Plan Maroc vert, destinées à lutter contre ce dualisme et à contribuer au développement des montagnes et des oasis, n'ont pas permis l'amélioration significative des petites exploitations agricoles des populations rurales de ces territoires périphériques, en améliorant leurs conditions de production. Le développement rural conçu pour les grandes exploitations n'est absolument pas adapté au micro-développement rural « fait-main », répondant mieux aux besoins spécifiques des petites exploitations agricoles ne dépassant pas les quelques hectares. L'échec du Pilier II du Plan Maroc vert intervient alors qu'une dynamique vigoureuse se manifeste dans ces territoires périphériques. Il s'agit du développement formidable des produits des terroirs. Leur expansion répond à une demande de plus en plus croissante en produits « bio » de la part de catégories aisées de la population. L'ex-Agence pour la promotion et le développement des provinces du Sud a participé à cet élan venant de la base. Elle a suscité, accompagné, encouragé, organisé cette dynamique. La valorisation et le développement des produits des terroirs sahariens ont fait même l'objet d'un atelier et d'une publication de l'Agence. Le Plan Maroc vert, alors à ses débuts, ne pouvait ignorer le dynamisme de ces petites exploitations. Mais ses promoteurs technocrates n'ont pas accordé l'importance requise à ce secteur, considéré comme marginal, du fait du niveau social de ses habitants et de leur production agricole considérée comme quantité négligeable. Hassan Chami pourrait vous dire ce qu'il pense de ce projet productiviste, qui avait été proposé au Maroc dans le passé.

2. Pratiques collectives de micro-développement rural

Il s'agit de la présentation de cas concrets de processus de développement rural à deux échelles territoriales pour en montrer la complexité.

a) l'un à l'échelle d'une vallée, l'Ouneine, que des membres de la commission ont visitée ;
b) l'autre limité au terroir d'un village de la vallée de l'Agoundiss, les deux vallées étant situées dans le Haut Atlas occidental.

2.1. Dans la vallée de l'Ouneine

Lors des négociations que j'ai menées avec les Autrichiens pour le financement du projet Ouneine domicilié à l'Institut agronomique et vétérinaire, l'accord est intervenu sur un projet de recherche-action (la

volonté de connaître pour agir). Les Autrichiens sont les partenaires d'une association internationale, ENDA (Environnement et développement en Afrique), dont j'ai été co-fondateur en 1973 à Dakar. La coopération autrichienne avait financé surtout des projets pour le soutien des pauvres, enfants, femmes et minorités, L'Ouneine présentait pour les Autrichiens l'intérêt de connaître les articulations entre la recherche sur la vallée et ses habitants et les processus concrets d'action déclenchant les transformations des conditions de vie de communautés enclavées de montagne. L'Ouneine comptait alors, dans les années 90 du siècle dernier, près de soixante-dix douars, pour une population d'une douzaine de milliers d'habitants. Le programme pour la mise en œuvre des recherches-actions envisagées s'est décliné en trois phases :

– La première phase tablait sur la mobilisation de la communauté villageoise, la jamaâ du douar, par la mise en place des infrastructures pour l'eau potable, l'assainissement et l'électricité, en vue de renforcer la cohésion des membres de la jamaâ par le travail collectif. Le champ d'action est le douar.

– Dans la deuxième phase, l'action s'orientait vers l'amélioration des revenus de la petite exploitation agricole. L'objectif visait à pousser à l'intensification du travail sur les champs pour occuper toute la main-d'œuvre disponible pour étendre l'irrigation et diversifier les productions. On empêchait ainsi le recours à la forêt et aux pâturages dégradés par la sécheresse sévère des années quatre-vingt du siècle dernier. Cela rendait difficile de dégager un excédent de main-d'œuvre qui pratiquerait un élevage maigre dans la forêt. De cette manière, une disjonction entre travail intensif et exploitation extensive des ressources disponibles dans la vallée se produisit au profit de la valorisation des potentialités des exploitations.

– La troisième phase avait pour objectif l'amélioration des pratiques d'exploitation de la forêt pour préserver l'environnement à l'échelle de l'ensemble de la vallée. L'utilisation de formes alternatives de sources d'énergie hydroélectrique et solaire était destinée entre autres à diminuer l'impact de l'utilisation du bois pour les besoins domestiques.

Quels sont les mécanismes mis en œuvre pour la réalisation de cette stratégie ? Deux articulations essentielles ont permis la réalisation d'une partie de ce programme ambitieux liant la réflexion à l'action. La première concerne l'articulation entre l'équipe porteuse et l'équipe gestionnaire du projet qui élabore les programmes d'exécution des travaux. Rien n'est engagé sans discussion préalable avec la communauté de la jamaâ traditionnelle du douar. C'est un premier niveau d'intermédiation**.** Il s'agit de la disponibilité en temps et en énergie des membres de l'équipe pour créer un lien social et faciliter la remontée des besoins de la base vers les décideurs, pour y répondre par des actions à mettre en œuvre sur le terrain. L'exercice de l'intermédiation permet ainsi d'aplanir les difficultés inhérentes aux relations entre l'administration territoriale et les communautés paysannes. C'est à

cette charnière que les décisions importantes sont prises, les programmes d'action adoptés et la mise en œuvre engagée.

La seconde articulation concerne l'exécution des travaux sur le terrain avec la mobilisation du travail des jamaâs du douar grâce aux ressources financières, en matière technique et humaine, apportées par le projet. Au nœud de cette charnière se trouve un personnage d'animateur rural, chef de chantier. Il est la cheville ouvrière entre l'équipe de conception et de proposition et la réalisation *in situ* des travaux envisagés. C'est un animateur exceptionnel, doté d'une personnalité charismatique, d'une mobilité remarquable, se déplaçant constamment entre Rabat et l'Ouneine et dans la région. Son sens de la négociation est toujours à l'œuvre, assurant les relations entre les villageois et l'équipe du projet : il s'agit de Si Omar Aït Bella ou Ali que les membres de la commission ont rencontré pendant leur visite à l'Ouneine. Il est actuellement la mémoire de ce qui a été réalisé dans cette vallée. Le développement rural au Maroc a manqué cruellement d'un encadrement technique et social des populations rurales par des animateurs ruraux. La suppression des Centres des travaux, pourtant actifs dans les premières décennies de l'Indépendance, a privé les campagnes d'un appui technique apprécié.

Des initiatives prises par Paul Pascon et son équipe de chercheurs pour travailler dans l'Ouneine sont à l'origine du choix de la domiciliation du projet actuel dans cette vallée, dans l'esprit de l'exigence de l'accumulation en matière de connaissances et d'expériences. D'autres courtes tentatives ont prolongé son action, sans avoir la durabilité du projet financé par les Autrichiens**.** Après un quart de siècle d'activité, ce projet s'est trouvé exposé à la liquidation pure et simple par décision de la direction administrative de l'Institut agronomique et vétérinaire. Heureusement que l'Association Targa-aide en a sauvegardé l'esprit et les pratiques, en reprenant la responsabilité de développer les acquis des expériences de l'Ouneine, en prolongeant ses actions et en assurant l'extension des leçons tiré de ce projet à d'autres régions au Maroc, notamment dans le nord du pays.

Comment alors les choses se passent-elles à l'échelle d'un territoire villageois ?

2.2. Dans le village de Mejjou de la vallée de l'Agoundiss

Mejjou se trouve dans la vallée voisine de l'Ouneine. C'est un village de près de 400 habitants. Mes relations avec ses habitants sont dues au hasard. Passant, lors d'une marche, par leur village en 1993 en compagnie de Si Omar, nous avions passé la nuit chez un habitant du douar. Sachant que je travaillais à l'Ouneine, notre hôte et quelques-uns de ses proches me sollicitèrent pour entreprendre les mêmes équipements dont beaucoup de douars de l'Ouneine avaient bénéficié.

Une fois les ressources assurées pour le financement des travaux, je leur ai demandé de fixer leurs priorités : après les discussions de la jamaâ du douar, l'ordre des priorités fut ainsi établi : **l'eau potable, la piste, la canalisation des séguias, la rénovation de la vieille mosquée.** Leurs revendications pour le fonctionnement de l'école publique étaient concentrées sur les problèmes que posait leur enclavement pour les maîtres et maîtresses. Je n'avais aucune prise sur des problèmes qui relevaient de l'Académie.

Je me suis aperçu que le travail entrepris pour le captage d'une source située à 400 mètres au-dessus du village et la construction d'un bassin de rétention avaient dynamisé la communauté. Une fois l'eau potable arrivée au village, ils m'ont demandé s'il était possible de réaliser la **deuxième priorité :** la construction d'une piste qui les relie à celle d'Ijoukak. Je n'avais pas les moyens de couvrir les frais pour la construction d'un morceau de piste dont la longueur était évaluée avant les travaux à trois kilomètres. Le projet me paraissait très coûteux, les obstacles géologiques et topographiques semblaient infranchissables.

Je me suis absenté pendant une année aux États-Unis. A mon retour, j'ai constaté que la dynamique de la jamaâ réactivée par le travail collectif pour l'alimentation en eau potable n'était pas retombée. La piste a été construite sous l'impulsion de la seule initiative de la communauté et grâce au travail de ses habitants. Les autorités leur ont permis d'utiliser la dynamite, dont ils connaissaient le maniement quand ils travaillaient dans la mine.

La piste a épousé, sur deux kilomètres et demi, la courbe du versant en forte pente, parfois rocheux. Les visiteurs du Mejjou qui l'empruntèrent en voiture crurent que ce sont des ingénieurs des Travaux publics qui l'avaient tracée. Or ce sont des «ingénieurs paysans» de Mejjou qui l'on conçue, tracée et ont consolidé les bordures par de petits murs de soutènement.

Il a fallu cependant résoudre une grande difficulté à l'endroit de la traversée d'un petit vallon profond, parcouru par un torrent, qui ne permettait pas le passage des camions. J'ai trouvé le financement pour résoudre ce problème : la construction d'un petit pont n'a coûté que 60 000 dirhams. Il a mobilisé l'expertise d'un ingénieur du béton, un ancien directeur de la voie à l'ONCF, le travail des maçons de la vallée et des habitants. Avec la canalisation des séguias, la troisième priorité a été abordée. Le réseau des séguias avait été détruit par un glissement de terrain. Qu'à cela ne tienne ! Les paysans ont construit une conduite souterraine, à travers l'éboulement du versant, pour rétablir l'écoulement de l'eau, tenant compte admirablement de la pente à partir d'une petite retenue à l'amont. A la suite de cet aménagement, le volume d'eau pour l'irrigation augmenta beaucoup, ce qui permit d'augmenter la superficie de la parcelle irriguée.

Les initiatives de la jamaâ de Mejjou ne se sont pas limitées à l'aménagement des séguias pour l'irrigation. Un habitant, ancien mineur dans l'ancienne mine voisine, a construit une passerelle suspendue, tendues par des câbles d'acier, entre deux parties du village séparées par un vallon

profond. Ce passage contraignait les gens à descendre au fond du vallon pour remonter l'autre versant en pente par un sentier difficile. La passerelle a facilité la communication entre les deux parties du douar. D'autres initiatives ont suivi, notamment la construction d'une nouvelle mosquée dans le style des maisons du village, la vieille devenant l'habitation du *fqih* du douar.

Tout le travail accompli ne s'est pas fait sans de longues discussions, le soir quand j'arrivais en train de Rabat à Marrakech. J'étais conduit par un habitant du village domicilié dans cette ville vers Mejjou. Le lendemain matin, c'était la visite des chantiers ; les décisions étaient prises sur le terrain. Le retour à Marrakech avait lieu l'après-midi pour prendre le train qui arrive tard dans la soirée à Rabat.

C'est pour dire que le travail, réalisé par une équipe étoffée dans l'Ouneine ou individuellement dans le douar de l'Agoundiss, supposait une grande disponibilité des chercheurs pour être à la fois sur le terrain et accomplir les intermédiations nécessaires à la marche des processus du développement des villages, en plus de leur propre métier de chercheurs et d'enseignants. La lourdeur des investissements en temps retardait l'exécution des travaux et nécessitait de l'aide en personnel de gestion pour accélérer l'exécution des tâches.

Le problème du développement rural ne tient pas uniquement à la nature des projets à exécuter et aux modalités de leur gestion. Des obstacles d'ordre juridique empêchent la prise en charge par la population de la gestion de leur propre terroir villageois.

La jamaâ du douar n'a pas de statut juridique qui lui donne la maîtrise de l'intervention sur son propre terroir. Grâce à la communauté villageoise, la mobilisation des habitants d'un douar est possible. Il suffit qu'il y ait une incitation de l'extérieur, apportant aide et assistance, pour que la mobilisation de l'ensemble des habitants en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie soit possible. Ce levier du développement rural n'existe que dans les zones périphériques. Dans les montagnes et les oasis, les liens de solidarité entre les habitants d'un même douar restent souvent étroits. La mobilisation de la communauté pour leur douar n'a pas subi l'érosion que connaissent les liens dans les douars des plaines. L'attachement au terroir reste profond dans les zones périphériques, même chez les émigrés de ces régions.

Mais dès qu'il s'agit du domaine de l'interventions publique (route, école, centre de santé, souk…) le douar n'existe pas, en tant qu'entité juridique, comme acteur pouvant peser sur les instances de la commune rurale et, au-delà, sur des structures administratives supérieures. Car la jamaâ n'est pas reconnue en tant que personnalité juridique par les autorités d'encadrement de la paysannerie

L'instance où les revendications de la jamaâ du douar peuvent être prises en considération est la commune rurale. Or, celle-ci est une structure élective souvent dans l'incapacité de promouvoir et d'exécuter des travaux qui sont de la compétence de l'administration relevant de la province, voire

d'une délégation régionale d'un ministère. Or, la structure hiérarchique des pouvoirs rend difficile la rapidité des prises de décision concernant leurs revendications. La jamaâ du douar n'a pas de prise sur son propre terroir, concernant par exemple le rapport à la forêt. Les habitants de Mejjou ont entendu vers 23 heures, le bruit inhabituel d'un camion transportant une coupe illégale faite clandestinement sur leur douar. Ils ont averti le forestier du secteur qui leur a répondu qu'ils ne sont pas les gardiens de la forêt, même s'il s'agit du territoire de leur douar. Cette surveillance ne relève pas de la compétence de la jamaâ, leur ajouta-t-il.

Comment contourner l'inexistence juridique du douar ? Quand les membres de la jamaâ sont solidaires, ils trouvent les moyens de contourner leur inexistence juridique par la constitution d'une association, son statut étant reconnu par l'État. C'est ainsi que des « associations pour le développement villageois » se constituent un peu partout dans les montagnes, au sud comme dans le nord du pays, ce qui leur confère un statut juridique pris en considération par les autorités. Ces associations peuvent en tant que telles présenter leurs revendications au caïd ou à la commune rurale.

Comment les habitants se sont-ils débrouillés pour parvenir, par exemple, à faire goudronner leur piste ? Ils ont utilisé, à leur manière, le circuit électif pour avoir une position d'influence au sein de leur commune. En effet, la jamaâ de Mejjou a voté comme un seul homme pour l'élection du président de l'Association pour le développement de Mejjou pour les représenter au moment des élections communales. Or ce président, qui jouit de la confiance de la jamaâ, est un personnage fort connu pour ses compétences techniques : il avait acquis une expérience dans la maîtrise du chantier d'une mine proche, actuellement abandonnée. Il a pu parvenir à être élu vice-président de la commune d'Ijoukak. Or, les gens de Mejjou étant connus pour leurs réalisations qui ont permis de les libérer de leur enclavement, l'action de leur élu a pu porter ses fruits. Après la prise de décision de demander la couverture de la piste par le goudron, il a fallu plus de six années de démarches pour convaincre à la fois la délégation régionale de l'équipement de Tahannaoute, siège de la province d'El Haouz, et l'appui des autorités locales. Le vice-président élu de Mejjou a donc joué le rôle d'intermédiation grâce à son entregent, ses compétences techniques et sa mobilité constante.

C'est ainsi que le douar de Mejjou a pu réaliser un rêve bercé depuis plus d'une vingtaine d'années : faire parvenir la route goudronnée, de douze kilomètres à partir d'Ijoukak, chef-lieu de la commune, jusqu'à leur douar.

Le même processus a conduit Si Omar Aït Bella ou Ali à la vice-présidence de la commune de l'Ouneine. Sa compétence et son influence ont donc été reconnues. Il utilise sa position comme levier pour accélérer les démarches administratives et chercher les financements pour aider des douars à résoudre leurs problèmes. Cela renforce son action d'animateur rural et lui permet de jouer le rôle d'intermédiaire de premier degré pour les douars en quête d'amélioration de leurs ressources.

Ainsi l'articulation entre les trois niveaux d'initiative, la jamaâ, l'Association de développement et la Commune rurale, parvient à proposer, à défendre et à obtenir un équipement de qualité, destiné à être prolongé pour rejoindre la route de Ouarzazate, désenclavant plusieurs vallées qui se voient dotées d'une route d'accès à Marrakech.

Voilà une action née à la base, mais qui aboutit à travers les niveaux superposés des instances administratives d'encadrement territorial. Dans ce processus de prise de décision, un échelon reste souvent méconnu, réduit à une fonction de coordination administrative : il s'agit du cercle. Les travaux d'aménagement du territoire entrepris pendant le gouvernement d'alternance et le ministère de Driss Jettou ont conclu à la pertinence du « cercle » comme espace habilité à jouer un rôle fondamental dans le développement du monde rural. Cette potentialité est due au fait que le cercle est le niveau possible à partir duquel on parvient à un diagnostic pertinent de l'état des ressources, des infrastructures, des besoins d'aménagement et de suivi des projets promus par l'administration centrale. Le chef de cercle ne serait plus relégué à un rôle de simple rouage de transmission. Il pourrait jouer le rôle d'un agent du développement d'un territoire, pratiquant l'intermédiation entre les communes et les niveaux supérieurs de l'Administration. La pratique de l'intercommunalité le disposerait ainsi à faire remonter la demande des populations pour la traduire en projet de développement. L'appellation de ce niveau administratif pourrait porter le nom de « communauté territoriale » permettant ainsi de prendre en considération les territoires des communes sous sa responsabilité. Les gérer en fonction de leurs ressources, de leurs infrastructures, existantes ou appelées à être renforcées, et de leurs spécificités sociales et culturelles deviendrait l'objectif de développement assigné à ce nouveau territoire.

3. La dynamique naturelle et la construction géopolitique du territoire : de la marge à la centralité

Changeons d'échelle en partant du village et de la vallée pour considérer la globalité du territoire en tant qu'espace géopolitique. Il est nécessaire d'épouser la trajectoire historique que notre pays a suivie depuis un millénaire. La géohistoire, qui croise les données de l'espace avec la dimension historique de l'évolution du territoire, nous fait découvrir une constante qui a marqué le destin du pays : chaque fois que celui-ci subit une grande crise politique, économique et culturelle, c'est de la marge que la résolution de la crise se produit. C'est ainsi que l'éparpillement des Idrissides par l'éclatement de leur dynastie a été compensé par l'arrivée des Almoravides de la marge saharienne au XI^{e} siècle. Les Almohades sont également originaires du Haut Atlas occidental où leur lieu de pouvoir, Tinmel, est à une encablure de l'Ouneine. Les Mérinides sont partis à la conquête du pouvoir à partir de

la marge sud-est du pays marquée par l'aridité. Au XVI[e] siècle, les Saâdiens viennent des marges oasiennes. La dynastie alaouite émerge du Tafilalet, autre marge saharienne. Chaque fois que le destin du pays est menacé, la délivrance vient de la marge, restaurant l'État en péril et assurant au pays la pérennité de ses structures étatiques et le renouvellement de ses institutions.

Cette succession des dynasties au Maroc s'est accompagnée d'une circulation des centralités dans le pays à travers son évolution historique. C'est ainsi que la centralité de l'État se situait au Sahara au XI[e] siècle, dans les montagnes de l'Atlas aux XII[e]-XIV[e] siècles, dans les montagnes méditerranéennes au XVI[e] siècle, dans les plaines atlantiques avec l'avènement des Alaouites au XVII[e] siècle. Cette dernière centralité s'est renforcée pendant les siècles suivants jusqu'à devenir dominante avec le temps, en liaison avec les changements intervenus dans le pays depuis plus de trois siècles. Cette circulation des centralités a profondément marqué les quatre ensembles régionaux du pays qui constituent l'ossature naturelle du territoire national :

– le Sahara ;
– les montagnes atlasiques ;
– le domaine rifain et son rivage méditerranéen ;
– les plaines atlantiques.

Le paradoxe de cette évolution historique spécifique au Maroc, c'est que la marge devient centralité, tant que la dynastie est au pouvoir. Cela se produit du fait des enjeux et des défis à relever pour la gestion politique, économique et sociale du pays. Ainsi, la marge devient le lieu de rénovation de l'État et le levier de la construction du territoire du pays constituant un puissant antidote aux périodes de crises politiques, sociales et religieuses.

La centralité des plaines atlantiques est, aujourd'hui, indéniable. Le problème du Sahara dévoile, sous nos yeux, comment fonctionne la marge-centralité, celle-ci devenant à la fois symbolique et de portée géopolitique devant la contestation touchant l'intégrité territoriale du pays. C'est pourquoi le problème du Sahara ne doit pas être envisagé seulement dans sa dimension diplomatique, comme un problème, une affaire de gestion d'une partie menacée par les ambitions et les manœuvres des uns et des autres. Il faut en considérer la portée géo-historique. Il exige de la nation une autre manière de gérer ses ressources et protéger ses habitants. Un pas considérable a été fait dans cette direction, c'est l'Autonomie interne envisagée pour les habitants de cette vaste région prometteuse. Le modèle de développement institutionnel, culturel et politique qu'elle peut engendrer pourrait servir de locomotive pour la régénération de l'ensemble du pays.

L'économie suivra sûrement, car les provinces sahariennes ont radicalement changé : elles sont passées d'un nomadisme dominant, il y a un demi-siècle, à une urbanisation massive. Les taux d'urbanisation ont atteint un record par rapport aux taux des autres villes du pays. Dans ce domaine les provinces sahariennes ont dépassé largement la région de Casablanca ;

plus des trois quarts de la population sont aujourd'hui des urbains. Or la ville est le moteur du développement, le Sahara devant être, à ce titre, le champ d'expérience d'un urbanisme qui tourne le dos aux aberrations de l'urbanisation des plaines et de la mauvaise gestion des villes par des élus inaptes parce qu'incapables de gérer avec probité et sérieux les défis de l'urbanisation. Seul l'État est aujourd'hui en mesure de rénover nos villes. Ce qui se fait aujourd'hui dans les médinas des principales villes, mais pas uniquement dans les centres historiques du pays, montre que leur réhabilitation, qui a tardé depuis plus d'un demi-siècle, est aujourd'hui en voie de réalisation.

Du Sahara et des transformations qu'il connaîtra dans l'avenir dépendra le futur du pays. Ce qui se passe actuellement, sur le plan diplomatique dans les provinces sahariennes, est significatif du sens que le Sahara prend comme centralité**,** ses deux principales villes devenues capitales symboliques. Sur plusieurs fronts, un déploiement d'actions de la part de l'État et de la société civile pourrait envisager autrement l'avenir du Sahara dans une dynamique nouvelle de rénovation. Au lieu d'être considéré comme un problème majeur pour l'intégrité nationale, il faut le considérer comme une chance, un levier pour élaborer des méthodes nouvelles de gestion et des dynamiques à promouvoir. Et c'est à de nouvelles manières et à des dispositions mentales pour un changement du modèle de vivre et de consommer permettant l'accès à l'éducation et à la culture, la résorption des inégalités sociales et territoriales que le pays est appelé aujourd'hui. Le développement n'est pas synonyme de croissance. Dépasser celle-ci permet d'échapper à l'enfermement dans l'économisme et le néolibéralisme, aujourd'hui considérés comme les raisons principales de l'effondrement planétaire provoqué par la pandémie en cours.

Conclusion

Je n'ai pas abordé le problème de fond des aberrations de l'urbanisme, de la croissance urbaine et de la gestion catastrophique de l'étalement urbain de nos villes. Il faudra élucider les raisons profondes de la faillite des élus dans la gestion des problèmes d'urbanisation. La spéculation foncière semble avoir été le moteur principal de l'extension des villes. Il faudrait questionner les gens qui ont l'expérience concrète du terrain et de la recherche urbaine pour élucider l'incapacité des gestionnaires des villes à tenir leurs promesses électorales. L'un des rares connaisseurs des mécanismes du blocage et des dysfonctionnements de la gestion de Casablanca, le professeur Abdelkader Kaïoua, est en mesure d'éclairer les membres de la commission sur ce sujet primordial. Connaissant la ville depuis quarante ans pour y avoir fait une thèse sur ses industries, il a puisé son expérience originale dans sa fonction d'inspecteur général de l'urbanisme à Casablanca pendant près de deux décennies. Il est la source incontournable sur la plupart des dossiers concernant la métropole de Casablanca.

Partant du cœur économique, social et politique du pays, Casablanca on peut mesurer ce que les marges du territoire actuel présentent d'opportunités pour régler les problèmes des territoires périphériques du pays. Le Rif, Jrada, Zagora et bien d'autres marges montrent que l'État, grâce à une profonde réflexion sur la gestion de leurs problèmes, peut parvenir, par une gestion novatrice de leurs handicaps, à résorber les tensions et à organiser les nécessaires solidarités entre les hommes et leurs espaces.

La restitution d'expériences concrètes et de réflexions sur les mutations de la marge et de la centralité sont loin de révéler toute la complexité du modèle du micro-développement, « fait main », mis en œuvre dans les territoires périphériques des montagnes et des oasis.

Une suggestion pourrait compliquer l'élaboration en cours du modèle du développement envisagé pour le pays dans sa globalité. Si la commission prenait en compte les grands ensembles naturels du pays, la diversité culturelle de leurs habitants et leurs vieille expériences historiques, elle pourrait proposer non un seul modèle de développement pour toutes les composantes du territoire, mais quatre modèles : un pour le Sahara, un deuxième pour les montagnes atlasiques, un troisième pour les montagnes du Rif et le littoral méditerranéen et un quatrième, le plus conséquent, pour les plaines atlantiques. Considérer la géohistoire semble aujourd'hui nécessaire pour envisager l'avenir et le développement intégré de notre pays.

6 avril 2020

Migration de retour au Maroc : caractéristiques, motifs et conditions de réintégration

Said Malki
(saidarabi2004@yahoo.com)

La migration n'est plus un phénomène linéaire, commençant par une émigration pour aboutir à une installation permanente dans un pays d'accueil. C'est plutôt un phénomène multidirectionnel, souvent caractérisé par un retour au pays d'origine pour des périodes longues, suivi par des allers et retours vers le même pays d'accueil, voire une nouvelle migration vers de nouvelles destinations. Par conséquent, le retour des migrants dans le pays d'origine et la réintégration dans la société et la communauté qui les accueillent sont des éléments intrinsèques de la mobilité internationale. En outre, le lien étroit de la migration de retour avec le développement économique et social du Maroc soulève un intérêt tangible pour les intervenants nationaux et les pays d'accueil et exige la prise en considération de plusieurs facteurs tels que les profils des migrants de retour, de l'état de la préparation de leur retour et de la mobilisation des ressources financières, humaines et sociales. La première section de cette contribution présente les caractéristiques et les motifs de la migration de retour. La deuxième section propose des actions concrètes pour une réintégration réussie des migrants de retour.

1. Caractéristiques et motifs de la migration de retour au Maroc

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les formes d'émigration des Marocains se sont succédé et superposé en plusieurs vagues :

– La migration confessionnelle. Impulsée par le mouvement sioniste pour la création de l'État d'Israël, le déplacement des personnes opéré de 1950 à 1980 a concerné entre 200 000 et 300 000 Marocains de confession juive. La plus grande partie a été orientée vers l'État d'Israël. Une deuxième fraction a pu rejoindre le Québec. Une proportion plus faible a réussi à s'installer en France (Cohen, 2010).

– La migration de travail. Centrée sur l'Europe occidentale, la première vague qui s'est déroulée de 1965 à 1985, encadrée par les accords de main-

d'œuvre, est une migration ouvrière principalement vers les bassins miniers, l'industrie automobile, le bâtiment et les travaux publics de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Belgique. La deuxième vague de la migration de travail, qui s'est accélérée durant les années 90, s'est orientée massivement vers l'Espagne et l'Italie, puis, après les années 2000, aussi vers l'Amérique du Nord et vers les pays du Golfe arabe (Mghari, 2008).

– La migration de regroupement familial. Elle s'est consolidée dans les années 90 dans les pays occidentaux. Elle est la forme la plus combattue dans les pays d'accueil, car elle véhicule des enjeux d'adaptation et de coexistence culturelle. Les procédures de regroupement familial permettent à un étranger régulièrement installé dans le pays d'accueil de faire venir auprès de lui son conjoint et ses enfants mineurs. Le droit à une vie familiale normale s'applique aux étrangers comme aux nationaux (Baudet, 2008).

– La migration de compétences. Elle s'est caractérisée dans une première phase par l'installation d'étudiants universitaires marocains dans les pays d'accueil, puis progressivement par une émigration de compétences dans les domaines notamment de la médecine, de l'ingénierie, de l'artisanat et des services. Cette migration comprend également la main-d'œuvre qualifiée et les cadres de haut niveau employés de groupes économiques multinationaux. La fuite des cerveaux, également appelée fuite des talents ou exode des cerveaux, se produit lorsque des personnes très instruites et professionnellement formées migrent vers d'autres pays à la recherche d'opportunités. Ce type de migration peut être aussi décrit comme une fuite des cerveaux. Depuis les années 60, ce phénomène a touché de nombreux pays, dont les effets sur leur structure sociale, leur développement économique et humain et la construction de l'État de droit sont énormes. Au Maroc, à titre d'exemple, environ 700 ingénieurs et 400 médecins en quête de mieux-être quittent le pays chaque année (CMC, 2023).

– La migration circulaire. Elle concerne environ 20 000 travailleuses et travailleurs agricoles opérant durant les saisons agricoles dans des provinces en Espagne et en France, ainsi que des travailleurs d'autres secteurs nécessitant une mobilité internationale. Entre 2008 et 2010, les autorités consulaires commerciales espagnoles et marocaines développèrent l'idée de réglementer une migration circulaire entre les deux nations pour les saisonnières des récoltes agricoles des immenses cultures de fraises de la Huelva, dans l'ouest andalou, proche de l'Algrave portugais : ce programme éthique devait éviter les aventures des sans-papiers et les diverses formes de leur exploitation qui ponctuent les conflits entre travailleurs marocains et propriétaires agricoles à l'est de l'Andalousie, dans la province d'Almeria-El Ejido, dans la « mer de serres ». Deux structures furent concernées : au Maroc, le ministère de l'Emploi confia à l'ANAPEC (Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences) la charge d'accueillir les candidates aux activités agricoles saisonnières, de les orienter et de les accompagner. En Espagne, c'est la FUTEH (Fundacion para trabajadores de estranjeros en Huelva)

localisée dans la mairie de Cartaya qui réalisait l'accueil et la répartition des cueilleuses (Ibourk, El Aynaoui et Ghazi, 2022).

Après la présentation de cette typologie de la migration marocaine, il est essentiel de noter que l'une des sources les plus informatives sur la migration de retour au Maroc est l'Enquête nationale sur la migration internationale. Elle s'est déroulée d'août 2018 à janvier 2019. Elle a porté sur un échantillon représentatif de 14 873 ménages dont 8 080 comptent parmi eux des migrants actuels, 3 979 des migrants de retour, et 2 814 sont sans individus migrants. Les questionnaires individuels remplis sont au nombre de 22 200, soit 11 782 migrants actuels, 4 653 migrants de retour et 5 765 non-migrants (HCP, 2020).

Le migrant de retour (MR) est défini par le rapport d'enquête du Haut-Commissariat au Plan (HCP) comme étant un membre du ménage enquêté ; il est né au Maroc mais a vécu dans un autre pays pendant trois mois ou plus et est revenu au Maroc depuis le début de 2000. Un nombre limité de Marocains résidant à l'étranger retournent au Maroc. Sur plus de cinq millions de MRE, le recensement général de la population de 2014 avance le chiffre de 200 000 retours au Maroc pendant la période 2000-2014, alors que l'enquête en question du HCP estime à moins de 188 000 le nombre de retours depuis le début de 2000. Cela fait environ 10 000 retours par an en moyenne. C'est peu par rapport aux cinq millions de MRE, d'une part, et aux trente-cinq millions de la population du Maroc, d'autre part. Mais, comme les retours ne sont pas répartis de façon égale dans le temps et sur le territoire national, cela peut avoir un impact non négligeable au niveau régional et local. Il faut noter cependant que le rapport n'identifie pas clairement la proportion des retours volontaires et des retours forcés. Une enquête plus approfondie devrait délivrer des informations et des données spécifiques sur le retour forcé dû aux déportations ou mesures administratives prises dans les pays d'accueil. En outre, la définition adoptée par l'enquête ne retient pas comme migrants de retour les personnes qui ont des activités professionnelles leur permettant de travailler sur plusieurs pays (transporteurs, travailleurs en ligne, scientifiques et consultants), les travailleurs indépendants et les entrepreneurs opérant sur plusieurs pays.

Par ailleurs, les migrants de retour enquêtés sont partis à l'étranger pour des raisons économiques : recherche et opportunités d'emploi (44 %), de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail (7,3 %), soit au total plus de la moitié des causes de départ (51,3 %). Ces départs sont en second lieu liés aux études et à la formation (28,8 %). Les raisons familiales, regroupement familial (12,8 %), mariage ou rejoindre le conjoint (4,7 %), arrivent en troisième position (17,5 %). En outre, quand on observe de plus près les raisons de l'émigration, des différences importantes apparaissent selon le genre. Il y a un très grand écart pour les raisons économiques qui sont plus le fait des hommes (68 %) que des femmes

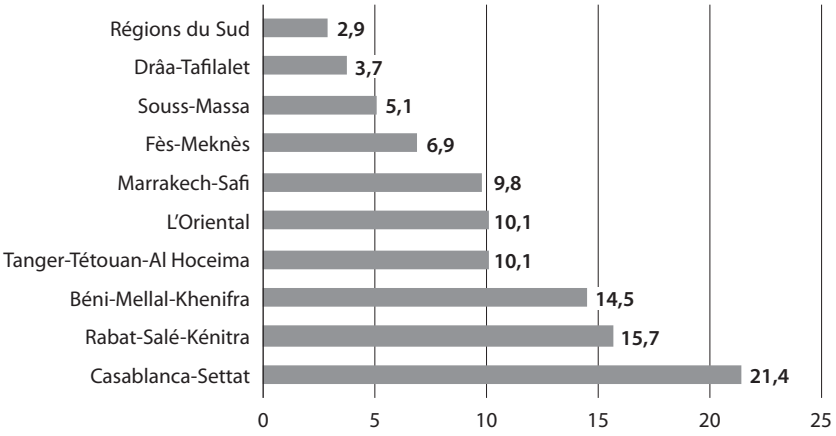
(17,2 %). En revanche, les deux autres raisons de migration de retour sont plus importantes pour les femmes. Ainsi, les études et la formation, qui de manière générale ont pris plus d'importance au cours des deux dernières décennies, sont particulièrement plus déterminantes pour les femmes (34,8 %) que les hommes (25,9 %). Il y a encore plus de différence pour les raisons familiales, respectivement 44,4 % et 4,5 % ; la migration ayant été principalement masculine, ce sont davantage les femmes qui rejoignent leur conjoint à l'étranger.

Des différences importantes apparaissent aussi selon les pays d'accueil. Les raisons économiques et familiales sont plus importantes pour les migrants de retour des nouveaux pays européens d'immigration (respectivement 69,4 % et 22,1 %) et des pays arabes (72,6 % et 22,1 %) que pour les anciens pays européens d'immigration (20,3 % et 10,7 %) et les pays d'Amérique du Nord (29,8 % et 15 %). Les raisons économiques, puis familiales étaient très notables dans la migration vers les anciens pays européens d'immigration dans les décennies 70 et 80. Elles le sont devenues dans les nouveaux pays européens d'immigration, puis les pays arabes, qui ont pris la relève à cet égard au cours des dernières décennies.

Il faut souligner que ces résultats de l'enquête du HCP sont similaires à ceux publiés par le Conseil économique, social et environnemental marocain (2022). Ce dernier a constaté que les migrants marocains quittent leur pays d'origine pour des motifs prioritairement économiques et sociaux. Plus de la moitié (53,3 %) expliquant leur choix par la recherche d'emploi, l'amélioration de leurs conditions de vie, la scolarité et l'avenir de leurs enfants, puis par la volonté de poursuivre leurs études et leur formation (24 %). Un Marocain sur cinq explique son émigration par le choix du regroupement familial ou du mariage (20 %). Par ailleurs, il y a lieu de noter que le dérèglement climatique, facteur lourd et aggravant de la précarité sociale dans les régions affectées par les cycles de sécheresse et les phénomènes extrêmes, est appelé à accroître la propension à l'exode rural et à l'émigration (CESE, 2020). En outre, les ménages des migrants de retour se concentrent en milieu urbain et dans certaines régions. Au moment de l'enquêten les quatre cinquièmes (81,2 %) des MR étaient installés en milieu urbain, soit beaucoup plus que la moyenne de la population marocaine (61,9 %). La migration de retour est donc un facteur d'urbanisation. Un peu plus de la moitié (51,6 %) des MR se concentrent sur trois régions : Casablanca-Settat (21,4 %), Rabat-Salé-Kénitra (15,7 %) et Béni-Mellal-Khénifra (14,5). Trois autres régions, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'Oriental et Marrakech-Safi accueillent chacune environ 10 % des migrants de retour, soit 30 %. Le cumul avec les trois premières régions donne 81,6 %, ne laissant aux six régions restantes (Fès-Meknès, Souss-Massa, Drâa-Tafilalet et les trois régions du Sud) que 18,4 %.

Graphique 1

Répartition des migrants de retour *(%)*
selon la région de résidence



Source : HCP, *Enquête nationale sur la migration internationale des Marocains*, 2020.

D'un autre côté, l'enquête nationale sur la migration internationale des Marocains (HCP, 2020) souligne aussi que les trois principaux pays de destination des MR sont, dans l'ordre, la France, l'Espagne et l'Italie. Une attention particulière doit être accordée à ces trois pays, considérant d'abord que le poids des retours depuis la France est le plus élevé dans l'ensemble des pays. Ensuite, l'Espagne et l'Italie sont les pays qui concentrent la plus grande proportion de migrants irréguliers.

Bien que l'émigration marocaine demeure concentrée en Europe, elle est dispersée dans plus de cent pays. Même si la France reste, avec plus d'un million de personnes (2020), le premier pays de résidence des Marocains du monde, c'est vers l'Espagne que les taux de croissance des flux marocains d'émigration ont été les plus importants entre 1990 et 2020 (près de 500 %), puis vers l'Amérique du Nord (près de 400 % de croissance du flux vers les États-Unis et plus de 350 % vers le Canada), vers l'Italie, les pays du Golfe et les pays nordiques (Suède et Norvège) (1). Le tableau 1 ci-dessous résume la dynamique de l'émigration des Marocains entre 1990 et 2020.

En résumé, les principaux pays d'accueil des émigrés marocains demeurent la France, l'Espagne et l'Italie alors que les raisons majeures d'émigration sont la recherche d'emploi, l'étude et la formation ainsi que le regroupement familial. Lorsque les émigrés retournent au Maroc, ils s'installent particulièrement dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Béni-Mellal-Khénifra. En ce qui concerne les raisons du retour des émigrés marocains, ils découlent ici de trois sources essentielles : l'OCDE, le HCP et l'Avis du Conseil économique, social et environnemental marocain.

(1) Avis du Conseil économique, social et environnemental (2022). Renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocain(e)s du monde et le Maroc. Les chances et les défis.

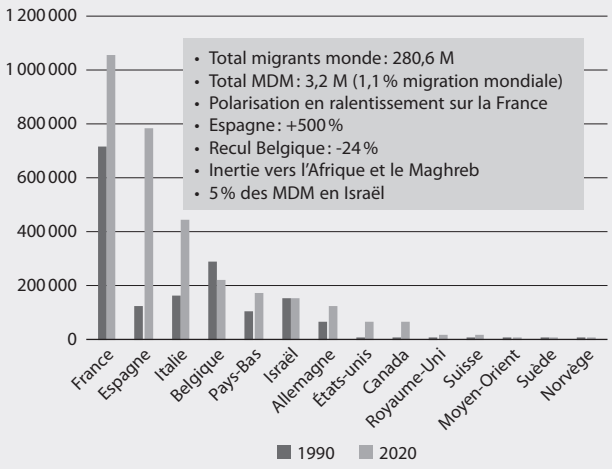
Tableau 1

Émigration des Marocains entre 1990 et 2020
Évolution des effectifs et destinations des émigré(e)s marocain(e)s

La définition de l'ONU pour le recensement des « migrants » retient la résidence durant plus d'un an dans un pays autre que le pays de naissance (étudiants, travailleurs, binationaux et effectifs estimés de clandestins sont inclus). Les émigrés Marocains sont en ce sens les citoyen(ne)s marocain(e)s né(e)s au Maroc et résidant l'étranger

Pays de destination	1990	2020	% ch.
France	713 987	1 059 918	48 %
Espagne	133 341	785 884	489 %
Italie	169 285	451 960	167 %
Belgique	295 459	225 217	-24 %
Pays-Bas	114 850	174 914	52 %
Israël	157 029	158 396	1 %
Allemagne	72 631	127 095	75 %
États-Unis	15 541	76 460	392 %
Canada	16 116	75 009	365 %
Royaume-Uni	8 857	22 476	154 %
Suisse	8 362	18 914	126 %
Moyen-Orient*	6 130	15 699	156 %
Suède	3 529	11 306	220 %
Norvège	2 393	6 199	159 %
Tunisie	7 275	6 146	-16 %
Total	**1 724 785**	**3 215 593**	**86 %**

Dynamique de l'émigration des Marocains 1990-2020 (ONU)



* Émirats Arabes Unis, Koweït, Qatar, Bahrein, Irak, Liban, Jordanie.
Source : Our World in Data, UN DAES.

L'OCDE a effectué en 2013 une enquête dans une dizaine de pays où les motifs analysés ayant trait à la migration de retour sont notamment les préférences individuelles pour leur pays d'origine ; la non-obtention d'un statut de migrant régulier dans le pays d'accueil ; les difficultés à s'intégrer dans le pays d'accueil ; les possibilités d'emploi et d'investissement dans le pays d'origine ; les programmes de retour ; les objectifs atteints dans le pays d'accueil. En ce qui concerne le Maroc, le motif de la migration de retour le plus important est lié aux préférences individuelles pour le pays d'origine (65 %) suivi du motif relatif à la non-obtention d'un statut de migrant régulier dans le pays d'accueil (20 %). Les retours assistés apparaissent inexistants, comparativement à la Côte d'Ivoire, l'Arménie ou la République dominicaine (OCDE, 2017).

Par ailleurs, l'Enquête nationale sur la migration internationale des Marocains (HCP, 2020) a identifié « quatre grandes catégories de raisons qui totalisent plus de huit dixièmes (81 %) des raisons de retour depuis 2000. Elles peuvent être réparties en deux groupes d'importance à peu près égale, correspondant à des retours volontaires (41,5 %) ou à des retours plus ou moins contraints (39,6 %). Les premiers sont des retours pour

raisons familiales et la retraite. Les seconds sont des retours pour raisons de précarité, d'expulsion et de contraintes liées au travail » (HCP, 2020). Ces résultats convergent avec ceux de l'OCDE soulignés ci-dessous considérant que le groupement familial, la retraite et conditions du travail constituent les principales raisons de retour qui peuvent être considérées comme des préférences individuelles pour le pays d'origine. S'agissant de la raison liée à l'expulsion ou au refoulement du pays d'accueil, il est similaire au motif de l'OCDE lié à la non-obtention d'un statut de migrant régulier dans le pays d'accueil.

En général, le retour des émigrés marocains est rarement le résultat d'une stratégie bien définie. Un tel flux peut survenir brusquement en raison d'événements défavorables ou de circonstances imprévisibles à l'étranger telles que l'introduction de nouvelles lois ou règlements restrictifs d'immigration ou l'établissement d'un contrôle restrictif aux frontières entre le pays d'origine et les pays de destination. De plus, le retour peut avoir plusieurs causes d'ordre économique, psychologique, social et institutionnel. Il existe des situations où le retour est dû à la précarité du travail dans le pays d'accueil, à la nostalgie du pays natal, aux problèmes familiaux ou sanitaires. Dans d'autres cas, le retour choisi est motivé par la retraite, le lancement d'un projet dans le pays d'origine ou la fin d'un contrat du travail. Le retour forcé est causé par des déterminants différents de ceux du retour choisi, en particulier l'expulsion par les autorités du pays d'accueil, le refus du renouvellement de la carte de séjour, l'interruption des études, la perte d'emploi et/ou des problèmes d'impôt.

Par ailleurs, le rapport de l'Institut universitaire européen concernant le retour des migrants dans les pays du Maghreb note les éléments suivants (Cassarino, 2008) :

• Les difficultés dans le pays d'accueil dans le cas du retour choisi sont causées par les contraintes administratives, les problèmes sociaux et psychologiques de réadaptation et l'inefficience des systèmes de santé publique, d'éducation et/ou de sécurité publique.

• Les obstacles dans le cas du retour forcé sont le chômage, les bas salaires, et les difficultés de réadaptation. Les émigrés de retour forcé ont du mal à mobiliser le capital financier et le capital humain et social avant et après leur retour. Ces émigrés font face à des difficultés de réintégration dans le pays d'accueil et peuvent être tentés de remigrer à nouveau vers l'ancien pays d'accueil ou un autre pays étranger.

A cet égard, le Maroc doit certes continuer d'améliorer les moyens pour consolider un lien durable avec les Marocains du monde vu l'importance de leur transferts financiers et de leurs investissements. Toutefois, le défi majeur est de promouvoir le développement du pays en vue de réduire la fuite des cerveaux, limiter l'émigration clandestine et créer un cadre convenable pour la réadaptation et la réintégration des migrants marocains de retour.

2. Les conditions d'une réintégration réussie de la migration de retour au Maroc

Le retour choisi ou forcé d'émigrés marocains est une issue contextuelle qui dépend du niveau du développement de l'économie marocaine, de l'ouverture du marché domestique aux investissements privés, de l'efficacité des réformes institutionnelles, de l'attractivité de l'environnement légale des affaires et de l'accélération du processus de démocratisation. L'intention des émigrés marocains de rester dans leur pays d'origine est généralement influencée par l'obtention d'un travail, le maintien d'un niveau de vie convenable et l'insertion dans le tissu social, loin de toute forme de marginalisation ou de reject Par contraste, les déterminants négatifs qui peuvent aboutir à la re-migration sont le manque de perspectives socio-professionnelles de réintégration et le sentiment d'échec du processus du retour. En effet, une analyse holistique des motivations de re-migration devrait se concentrer sur trois niveaux : (i) les institutions publiques et leur fonction notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ; (ii) le marché de l'emploi et sa capacité à absorber la force de travail et à créer de nouvelles opportunités ; (iii) l'aspect personnel et subjectif de l'expérience migratoire de l'émigré de retour et sa capacité à réintégrer le marché de l'emploi et la société. Au total, les institutions publiques et la communauté locale jouent un rôle primordial dans l'élimination de la marginalisation sociale et professionnelle. La réintégration réussie des Marocains de retour dépend de l'efficacité du système éducatif et de formation professionnelle, de la flexibilité et de l'efficacité du marché de l'emploi et de la qualité des secteurs de la santé et de l'habitat (OCDE et IOM, 2020). De plus, le retour des émigrés ne peut générer des effets positifs sur le développement du Maroc sans l'adoption par l'État de mesures concrètes favorisant leur réintégration dans le tissu économique et social. L'accent devrait être mis non pas uniquement sur le rôle des émigrés marocains en tant que source de transferts de revenu, mais surtout sur le rendement de leur capital humain et social et leurs compétence et savoir-faire. Il faut noter à ce propos que l'exode des cerveaux marocains est particulièrement prononcé vers l'Union européenne et le Canada.

En fait, les migrants marocains de retour peuvent rapporter trois types de capital accumulé dans les pays de destination (OCDE, 2017) :

- un capital financier, qui peut être investi dans le pays d'origine par la création d'entreprises et le lancement d'activités professionnelles indépendantes ;
- un capital humain, qui peut limiter et compenser les effets négatifs de l'émigration de Marocains plus qualifiés ;
- un capital social, qui peut avoir un grand effet d'entraînement *via* le transfert des normes.

Dans ce contexte, les migrants de retour aident à façonner le débat public en transformant l'environnement local et en remettant en question

les approches traditionnelles. Cependant, leur influence réelle repose sur leurs caractéristiques individuelles et leur expérience migratoire, ainsi que sur la taille de la communauté des migrants de retour dans une localité donnée. Bien que les données du projet IPPMD (2) disent peu sur la façon dont le capital social rapporté par les migrants de retour influence leurs pays d'origine, quelques autres études examinent ce lien. Le transfert des normes est influencé à la fois par le pays d'origine et le pays de destination et peut également entraîner des conséquences négatives, par exemple en transférant des modèles de comportement discriminatoires au sein de ménages ou de pays jusqu'alors plus libéraux (Tuccio et Wahba, 2015). On peut citer, à titre d'exemple, l'influence de la migration de retour sur les modèles de fécondité (Beine *et al.,* 2013 ; Bertoli et Marchetta, 2015). Les anciens pays de résidence des migrants de retour qui présentent des taux de fécondité élevés influencent de manière positive les modèles de fécondité dans le pays d'origine et, inversement, un faible taux de fécondité dans le pays de destination réduit ce taux dans le pays d'origine (Beine *et al.,* 2013).

(2) Centre de développement de l'OCDE (2017), « Interactions entre politiques publiques, migrations et développement », tiré de https://doi.org/10.1787/9789264274136-fr.

Les migrants de retour peuvent aussi influencer le comportement électoral et l'engagement politique au niveau local. L'expérience de la migration peut influencer les attitudes et le comportement politiques des migrants de retour de manière à la fois positive et négative. Les étudiants de retour d'un pays démocratique peuvent créer un groupe d'influence et transférer des valeurs démocratiques chez eux (Spilimbergo, 2009). De plus, la présence de migrants de retour tend à augmenter la participation électorale des non-migrants (Waddell et Fontenla, 2015) et à modifier le comportement électoral au sein des communautés (Chauvet et Mercier, 2014). Par ailleurs, en ayant eu l'occasion de connaître différentes religions, normes sociales ou politiques à l'étranger, les migrants de retour peuvent se montrer plus tolérants à l'égard de la diversité vis-à-vis des non-migrants (Pérez-Armendáriz et Crow, 2010).

En outre, lorsque les politiques de développement sectorielles sont effectives, elles peuvent jouer un rôle essentiel en stimulant le retour des émigrés et leur réintégration de manière productive. Par exemple, les subventions agricoles ou les politiques visant à améliorer le système d'enseignement peuvent encourager les retours. Les politiques d'investissement peuvent également avoir des répercussions indirectes sur l'utilisation des ressources financières que les migrants de retour rapportent avec eux. Les politiques du marché de l'emploi qui renforcent l'efficacité du marché et augmentent le capital humain ainsi que les programmes de protection sociale peuvent aussi aider les migrants de retour à réussir leur réintégration. Cependant, les politiques sectorielles individuelles restent limitées sans la mise en place d'une combinaison coordonnée de politiques. Par exemple, même en présence de bonnes perspectives d'emploi et d'un marché de l'emploi efficace dans le pays d'origine, si le système d'éducation est défaillant les parents d'enfants d'âge scolaire peuvent être réticents à revenir. Une combinaison de politiques publiques peut permettre de faire

revenir les ressortissants partis à l'étranger et garantir la durabilité de leur retour (OCDE, 2017). Par ailleurs, les vulnérabilités des ménages sont un facteur essentiel des migrations de retour. Si ces vulnérabilités n'ont pas été traitées à travers des régimes de protection sociale, de programmes de création d'emplois publics ou de programmes agricoles fondés sur des assurances, il est peu probable que les émigrés veuillent revenir. Ainsi, les données IPPMD montrent que les migrants de retour ont moins de chance que les non-migrants de bénéficier d'un régime public de retraite, ce qui peut décourager le retour des émigrés. Non seulement les politiques qui réduisent le risque peuvent inciter davantage les émigrés à revenir, mais elles peuvent aussi contribuer à garantir la durabilité de ce retour (OCDE, 2017).

En effet, la question de la réintégration des émigrés marocains de retour doit être connectée aux défis du développement économique et social du pays. D'après les données du Programme des Nations Unies pour le Développement de l'année 2023, le Maroc est classé 123e parmi un groupe 191 pays quant à l'indice du développement humain (3). Cette position n'est pas due uniquement aux conditions conjoncturelles (i.e. la pandémie de Covid-19, la sécheresse) mais surtout à des problèmes structurels qui persistent depuis des décennies et qui constituent des barrières réelles qui bloquent le développement du pays. Les grands chantiers, en l'occurrence les plans sectoriels, les accords de libre-échange ou l'Initiative nationale pour le développement humain, ont tous généré des résultats en deçà des attentes au regard de la faible croissance du PIB par habitant, de l'exacerbation de la pauvreté et de la détérioration du secteur de la santé publique. En conséquence, une évaluation crédible de ces chantiers devrait détecter les facteurs responsables des échecs et les erreurs commises au niveau de la planification et de l'exécution. Dans un cadre démocratique, la décision d'initier un projet de développement devrait être le produit d'un processus intégratif et participatif qui inclut tous les agents sociaux concernés, en particulier les citoyens marocains, les universités, la société civile, les communautés locales, les partis politiques et le secteur privé (4).

Le Maroc bénéficie d'une position géographique stratégique, d'une stabilité politique et de ressources naturelles et humaines notables. Tous ces atouts devraient être valorisés tout en s'instruisant des erreurs passées des projets sectoriels de développement et des inefficacités persistantes des politiques économiques dans les domaines de la fiscalité, des rentes de monopole, de l'endettement public, de la répartition inégale des richesses et des échanges extérieurs déséquilibrés. Par ailleurs, il est vital de mesurer le progrès économique et social du Maroc en adoptant une approche comparative de développement qui consiste à confronter l'indice du développement humain (IDH) du pays avec celui d'autres nations de référence. Le tableau 2 décrit l'évolution au Maroc des composants de l'IDH entre 1990 et 2021, alors que le tableau 3 montre qu'entre 2015 et 2021 l'IDH a été en moyenne de l'ordre de 0,6665 au Maroc, de 0,732 en Tunisie,

(3) *Source*: Programme des Nations Unies pour le développement (2023), « Aperçus du développement humain », URL https://hdr.undp.org/data-center/country-insights#/ranks.

(4) Pour plus de détails à propos de la dynamique de la politique du développement économique au Maroc, voir (i) N. Akesbi (2017), « Économie politique et politiques économiques au Maroc », *in Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, « Économie politique du Maroc », hors-série, vol. XIV.
(ii) Centre de développement de l'OCDE (2017), *Examen multidimensionnel du Maroc,* vol. 1, *Évaluation initiale,* chapitre 1, « Vue d'ensemble : performances et contraintes du développement multidimensionnel au Maroc ». URL : https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9789264274945-6-fr/index.html?itemId=/content/component/9789264274945-6-fr;
(iii) Cercle d'analyse économique de la Fondation Abderrahim Bouabid (2010), « Le Maroc a-t-il une stratégie de développement économique ? Quelques éléments de réflexion pour un véritable décollage économique et social », Fondation Abderrahim Bouabid.

de 0,8025 en Turquie et de 0,8545 au Portugal. L'amélioration de l'IDH au Maroc dépendra des résultats futurs dans les domaines de la scolarité, de la santé, de la croissance économique et de la distribution de la richesse. Le progrès dans ces domaines est fonction des efforts réalisés en termes de la rationalisation des dépenses publiques, du déclenchement d'un véritable processus de décentralisation économique et de la mise en place de réformes institutionnelles et démocratiques.

Chang (2008) reconnaît dans ce sens que les mécanismes du marché et la protection de la propriété privée jouent un rôle important dans la stimulation de l'activité économique, mais il remet en question l'idée qu'ils sont le principal moteur du développement. Il soutient que l'investissement et la réglementation orientées par l'État sont aussi centraux, sinon plus déterminants, que la protection de la liberté du marché et des droits de propriété privée pour stimuler la croissance économique dans les économies en développement (5).

(5) Pour plus de détails voir H.J. Chang (2020), « Economic Development », Darwin College Lecture Series. URL: https://www.youtube.com/watch?v=s2fxkjKUTqg&ab_channel=DarwinCollegeLectureSeries

Tableau 2

Tendances de l'Indice du développement humain au Maroc (6)

Année	Espérance de vie à la naissance	Années de scolarité prévues	Années moyennes de scolarité	Revenu national brut par personne (2011 PPP$)	Indice du développement humain (IDH)
1990	64,7	6,5	2,2	3,789	0,458
1995	66,9	7,3	2,8	3,776	0,489
2000	68,6	8,5	3,4	4,380	0,530
2005	70,5	10,0	3,9	5,362	0,575
2010	72,6	11,2	4,2	6,406	0,612
2011	73,0	11,6	4,4	6,633	0,623
2012	73,4	12,1	4,6	6,717	0,634
2013	73,7	12,1	4,8	6,980	0,640
2014	74,0	12,1	5,0	6,985	0,645
2015	74,3	12,1	5,0	7,195	0,647
2021	74,0	14,2	5,9	7,303	0,683

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, 2023.

(6) Pour plus d'information sur le méthode du calcul de l'indice du développement humain visiter cet URL : https://ourworldindata.org/human-development-index#:~:text=The%20HDI%20is%20calculated%20as,and%20expected%20years%20of%20schooling).

Tableau 3

Évolution du l'IDH au Maroc, en Turquie et au Portugal

Année	Maroc	Turquie	Portugal	Tunisie
1990	0.458	0.576	0.711	0.662
1995	0.489	0.604	0.759	0.702
2000	0.530	0.653	0.782	0.741
2005	0.575	0.687	0.793	0.766
2010	0.612	0.737	0.818	0.720

Année	Maroc	Turquie	Portugal	Tunisie
2011	0.623	0.750	0.824	0.722
2012	0.634	0.754	0.827	0.724
2013	0.640	0.759	0.837	0.727
2014	0.645	0.764	0.841	0.730
2015	0.647	0.767	0.843	0.733
2021	0.683	0.838	0.866	0.731
2022	0.683	0.838	0.866	0.731
Classement de l'IDH en 2020	122	48	39	94
Classement de l'IDH en 2022	123	48	38	97

Source: Programme des Nations Unies pour le développement, 2023.

En réalité, les émigrés marocains de retour manquent souvent de l'éducation adéquate et des compétences exigées par le marché d'emploi. Une politique effective de leur réintégration non seulement réduira l'émigration clandestine, mais aussi stimulera la croissance économique du pays et réduira le taux de pauvreté et le niveau de précarité. Dans cadre, l'État marocain, les organisations internationales (i.e. OCDE, UE, OIM) et les représentants de la société civile devraient utiliser une approche intégrative et consensuelle lors de l'édification de la stratégie de réintégration des émigrés marocains de retour. L'objectif serait la création d'une connexion durable entre le retour des émigrés, leur réintégration et le développement économique et social du pays.

Le Maroc possède des données statistiques importantes mais qui restent dispersées. Il serait constructif de former une équipe regroupant des intervenants publics, des chercheurs académiques et des représentants du secteur privé et de la société civile. Ceci en vue de mettre en place un plan stratégique consensuel pour une connexion durable entre retour, réintégration et développement. La vision, les objectifs et les critères d'évaluation de ce plan devraient considérer la dimension individuelle, la dimension de la communauté locale et la dimension de développement tant au niveau national que local. Au niveau de l'évaluation du plan stratégique de réintégration des émigrés marocains de retour, il faut identifier des indicateurs de performance spécifiques et mesurables en vue d'évaluer le progrès au niveau de l'emploi et de l'insertion sociale. Le succès de la réintégration doit être lié aux déterminants et aux causes qui ont poussé l'émigré à quitter le Maroc en premier lieu. Sinon la tentation de re-migrer peut émerger de nouveau.

Par ailleurs, la maximisation de la réintégration exige non seulement un esprit fort d'adaptation et de créativité de la part des émigrés de retour, mais aussi la nécessité pour tous les intervenants de collecter systématiquement des données et des informations fiables pour avoir une bonne connaissance sur le retour, la réintégration et le développement. Du côté des pays de

l'OCDE, l'objectif est de réduire le nombre des migrants en situation irrégulière ou qui font l'objet de procédures de déportation. Les intervenants marocains devraient évaluer de façon réaliste les vrais besoins financiers, humains et logistiques quant à l'insertion économique et sociale des émigrés qui font l'objet de retour contraint ou forcé. Sinon un afflux massive des émigrés de retour exacerberait davantage les contraintes et les problèmes de développement du Maroc (7).

Enfin, une négociation productive entre les pays d'accueil et les intervenants marocains devrait :

– Sortir de la logique d'assistance ou de financement octroyé par les pays d'accueil directement à l'État marocain et s'orienter graduellement vers d'autres options de transferts financiers destinés directement aux émigrés de retour et à la société civile.

– Améliorer la visibilité des opportunités de retour et de réintégration. Une approche coût-bénéfice s'impose tant pour le Maroc que pour les pays d'accueil.

– Développer la coordination entre le Maroc et les pays d'accueil et l'élaboration d'une stratégie consensuelle et intégrative ayant trait au retour et à la réintégration.

– Supporter financièrement et logistiquement les intervenants marocains pour faciliter le processus de réintégration et maximiser les effets d'entraînement positifs sur le développement au Maroc.

– Encourager le retour volontaire des Marocains du monde en vue de bénéficier de leurs investissements, compétences et savoir-faire. A cet égard, il est central d'accélérer le processus de digitalisation des procédures consulaires en vue d'améliorer la communication avec les Marocains du monde.

– Mettre en place une plateforme digitale unique (guichet unique) qui assure l'interopérabilité entre tous les intervenants de l'écosystème destiné aux Marocains du monde. Ces derniers pourraient avoir accès, à travers cette plateforme, aux différents services, prestations et informations sur les procédures qui les concernent.

– Assurer une meilleure protection des droits et de la dignité des émigrés détenus ou des émigrés vulnérables (i.e. les femmes, les jeunes, les travailleuses et les travailleurs victimes de trafics de main-d'œuvre).

– Prévoir une procédure de retour volontaire et concerté des mineurs non accompagnés, conformément à la Convention internationale de protection des droits de l'enfant et prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. En outre, il convient de renforcer les dispositifs de prévention, les actions de démantèlement et la rigueur des sanctions contre les réseaux de trafic et d'exploitation transfrontières des enfants.

– Développer la digitalisation des procédures judiciaires, de l'enregistrement et du traitement des requêtes et du suivi des contentieux dans le domaine de l'émigration.

(7) Pour des études de cas et bonnes pratiques en matière de réintégration, il est recommandé de lire le document de l'Organisation Internationale du Travail (2019) intitulé : Retour Effective et réintégration des travailleurs émigrés, Une concentration spéciale sur les pays membres de L'Association des Nations du Sud-Est asiatique. p. 16-25. Document en anglais. URL : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-bangkok/documents/publication/wcms_733917.pdf

Conclusion

La migration de retour offre au Maroc d'immenses possibilités de développement, découlant des atouts financiers, humains et sociaux portés par les migrants de retour. Ces derniers peuvent exercer des effets positifs sur l'investissement, la création des entreprises et le transfert des compétences et des connaissances. La prise de conscience du potentiel de la migration de retour en matière de développement devrait être matérialisée par des politiques et des programmes de gouvernement. Néanmoins, l'absence de politiques sectorielles efficaces peut affaiblir ce potentiel. Un système de santé déficient, des institutions publiques ineffectives et un environnement défavorable à l'investissement peuvent décourager les gens de revenir ou de rester longtemps. Il est donc important d'offrir un environnement favorable au Maroc dans les domaines social, économique et politique. La réintégration est considérée comme durable lorsque les émigrés marocains de retour ont atteint des niveaux d'autosuffisance économique, une stabilité sociale au sein de leurs communautés et un bien-être psychologique leur permettant d'écarter toute possibilité de re-migration.

La réintégration sur le marché de l'emploi est l'un des facteurs fondamentaux d'une réintégration réussie. L'accès à des activités génératrices de revenus et à des emplois décents permet aux émigrés de retour de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Les raisons économiques d'émigrer ou même d'emprunter des moyens dangereux pour rechercher une vie meilleure sont donc réduites. Une fois réalisée une réintégration durable, les émigrés marocains de retour sont en mesure de prendre délibérément de nouvelles décisions en matière de migration, une question de choix plutôt que de nécessité.

Références bibliographiques

Akesbi N. (2017), « Économie politique et politiques économiques au Maroc, paru dans *Économie politique du Maroc*, ouvrage collectif, *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, hors-série, vol. XIV.

Avis du Conseil économique, social et environnemental (2022), « Renforcer le lien intergénérationnel entre les Marocain(e)s du monde et le Maroc : les chances et les défis », p. 1 à 60, tiré de https://www.cese.ma/media/2023/01/E-book-MDM-VF-final.pdf

Baudet V. (2008), « Regroupement familial : l'acharnement », cairn.info, p. 3 à 6.

Beine M., Docquier F. et Schiff M. (2013), « International Migration, Transfer of Norms and Home Country Fertility », *Canadian Journal of Economics*, vol. 46/4, Wiley, Hoboken, p. 1406 à 1430, tiré de http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/caje.12062/abstract.

Bertoli S. et Marchetta F. (2015), « Bringing It All Back Home: Return Migration and Fertility Choices », *World Development*, vol. 65/C, Elsevier, Amsterdam, p. 27 à 40.

Cassarino J. (2008), « Retour des migrants au pays du Maghreb : défis de réintégration

et développement », l'Institut universitaire européen, 2008, p. 1 à 130, document en anglais, tiré de https://cadmus.eui.eu/handle/1814/9050.

Centre de développement de l'OCDE (2017), *Examen multidimensionnel du Maroc*, vol. 1, *Évaluation initiale*, chapitre 1, « Vue d'ensemble : performances et contraintes du développement multidimensionnel au Maroc », tiré de https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9789264274945-6-fr/index.html?itemId=/content/component/9789264274945-6-fr.

Centre de développement de l'OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement,* tiré de https://doi.org/10.1787/9789264274136-fr.

Centre marocain de conjoncture (2023), « La fuite des cerveaux marocains : quelles sont les principales causes ? », tiré de https://www.cmconjoncture.com/conjoncture/actualites/la-fuite-des-cerveaux-marocains.

Chang H.J. (2008), Institutional Change and Economic Development United Nations University Press, p. 1-330.

Chauvet L. et Mercier M. (2014), « Do Return Migrants Rransfer Political Norms to Their Origin Country? Evidence from Mali », *Journal of Comparative Economics,* vol. 42, issue 3, p. 630-651.

Cercle d'analyse économique de la Fondation Abderrahim Bouabid (2010), *Le Maroc a-t-il une stratégie de développement économique ? Quelques éléments de réflexion pour un véritable décollage économique et social*, Fondation Abderrahim Bouabid.

Columbia Global Centers (2021, February 9), *Dynamics of Forced Migration and Interdiction Across the Mediterranean* [video], Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=mcM7FT5aMso.

European Parlementary Research Service (2017, October 19), *The Reintegration of Returning Migrants* [video], Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=SDFZZ5KBGzA.

Haut-Commissariat au Plan (2020), *La Migration internationale au Maroc : résultats de l'enquête nationale sur la migration internationale 2018-2019*, p. 1 à 221.

International Labor Organisation (2019), « Effective Return and Reintegration of Migrant Workers with Special Focus on ASEAN Member States », p. 1 à 36, tiré de https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-bangkok/documents/publication/wcms_733917.pdf.

Ibourk A., El Aynaoui K. et Ghazi T. (2022), « Migration circulaire et intermédiation : enseignements tirés de l'expérience des travailleuses marocaines saisonnières en Espagne », Policy Center for the South, p. 5 à 19, tiré de https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2022-11/PP_19-22_Ibourk-ElAynaoui-Ghazi_1.pdf.

Mghari M. (2011), « La réinsertion des migrants de retour au Maroc : analyse des résultats de l'Enquête sur la migration de retour des Marocains résidant à l'étranger de 2003-2004 », chapitre 1 : « Profils démographique et socio-économique des migrants de retour », Publication du HCP.

Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation internationale de la migration (2020), « Le lancement du rapport de l'OCDE : la réintégration durable des migrants de retour », Virtual live-stream, disponible en anglais.

Organisation de coopération et de développement économiques (2017), « Interactions entre politiques publiques, migrations et développement », Centre de développement de l'OCDE, p. 272 à 303, tiré de https://doi.org/10.1787/9789264274136-fr.

Organization for Economic Cooperation and Development (2020), Launch of the OECD Report: « Sustainable Reintegration of

Returning Migrants », https://www.oecd.org/fr/migrations/mig/cequifavorisela reussitedesaidesauretourvolontaireetala reintegration.htm

Perez-Armendariz C. et Crow D. (2010), « Do Migrants Remit Democracy ? International Migration, Political Beliefs, and Behavior in Mexico », *Comparative Political Studies*, 43 (1), p. 119-148.

Piracha M. et Vadean F. (2009), « Return Migration and Occupational Choice », Discussion Paper n° 3922, tiré de http://ftp.iza.org/dp3922.pdf.

Spilimbergo A. (2009), « Democracy and Foreign Education », *American Economic Review*, vol. 99/1, tiré de https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.99.1.528.

Trisiana E. (2019), Introduction of the Project, Presentation at the ASEAN Workshop on Reintegration Programs for Returning Migrant Workers, Yogyakarta, 27-28 Aug.

Tuccio M. et Wahba J. (2015), « Can I have Permission to Leave the House ? Return Migration and the Transfer of Gender Norms », Discussion paper n° 9216, tiré de http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2655237.

United Nations Development Program (2023), Human Development Reports – Data Downloads, tiré de https://hdr.undp.org/data-center/documentation-and-downloads.

United Nations General Assembly (2018), « Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration », tiré de https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180713_agreed_outcome_global_compact_for_migration.pdf.

Waddell B.J. et Fontenla M. (2015), « The Mexican Dream ? The Effect of Return Migrants on Hometown Development », *The Social Science Journal*, vol. 52/3, tiré de http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0362331915000282.

Wahba J. (2015), « Who Benefits From Return Migration to Developing Countries? », *in IZA World of Labor*, n° 123.

Yolande C. (2010), « Juifs au Maroc, Séfarades au Canada : migrations et processus de construction identitaire », *Archives juives*, vol. 43, p. 132 à 144.

Éducation et croissance économique au Maroc : identification et causalité

Hicham Goumrhar

École supérieure de technologie-Laâyoune, Université Ibn Zohr, Agadir

hichamkgoumrhar@gmail.com

Résumé

L'objectif de ce travail est d'examiner, par le canal de l'éducation, la relation de long terme et l'inférence causale entre le capital humain, et la croissance économique au Maroc, durant la période 1980-2015, en utilisant le modèle dynamique ARDL et le test de Toda-Yamamoto (1995). Nos investigations confirment une relation positive stable de long terme entre la croissance et l'éducation avec une causalité unidirectionnelle qui va de la croissance vers l'éducation. Une compréhension de la nature de cette relation permettra de fournir aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision et à la mise en œuvre des politiques publiques adaptées.

Mots-clés : *éducation, croissance économique, PIB par habitant, modèle ARDL, causalité de Granger, approche Toda-Yamamoto.*

Jel Classification : *C01, I25, O47.*

Abstract

The objective of this work is to examine the long-term relationship and the causal inference between human capital, through education, and economic growth, during the period 1980-2015, for the case of Morocco, using the ARDL dynamic model and the Toda-Yamamoto (1995) test. Our investigations confirm the long-term stable positive relationship between growth and education with a unidirectional causality that goes from growth to education for Morocco. An understanding of the nature of the relationship will make it possible to provide the public authorities with tools to help with decision-making and the implementation of appropriate public policies.

Keywords: *Education, Economic growth, GDP Per Capita, ARDL Model, Granger causality, Toda-Yamamoto approach.*

Jel Classification : *C01, I25, O47.*

Introduction

La relation entre le développement du capital humain par l'éducation (scolarisation) et la croissance économique des pays a été diversement étudiée. Dans la théorie de la croissance endogène, nous pouvons identifier

deux principaux canaux par lesquels l'éducation contribue à la croissance économique : d'une part, l'éducation, les qualifications et les aptitudes des individus affectent directement la production et augmentent ainsi le niveau de croissance économique de la nation, en considérant l'éducation comme intrant, en plus du capital physique, du travail et du progrès technique, dans une fonction de production (Lucas, 1988 ; MRW 1992 ; Grossman et Helpman, 1991). En considérant le capital humain comme l'un des intrants et l'éducation comme un moyen d"accumulation de ce capital humain, cette approche suppose que l'éducation affecte positivement la productivité du travail, entraînant ainsi une meilleure performance économique au niveau macroéconomique. D'autre part, l'éducation favorise la croissance économique, de manière indirecte, à travers les activités des recherches et développement (R&D), d'innovation et d'adaptation aux nouvelles technologies (Romer, 1990 ; Aghion P. Howitt, 1992). Une main-d'œuvre plus instruite assimilera plus rapidement la technologie de pointe, voire même innoverait plus rapidement. Plus un État est éloigné de la frontière technologique, plus les bénéfices du rattrapage sont importants (Nelson et Phelps, 1966 ; Benhabib et Spiegal, 1994).

Au Maroc, la problématique du capital humain a été prise en compte dans le cadre des stratégies et des politiques publiques au cours des deux dernières décennies, afin d'assurer une certaine cohésion sociale et, par conséquent, garantir la cohérence du développement du pays. A cet égard, le Maroc a lancé de grands chantiers structurants et des stratégies sectorielles pour accélérer son émergence économique et accompagner son processus de développement humain. On note notamment la charte de l'éducation et de la formation (CNEF), promulguée en 2000, l'Initiative nationale pour le développement humain *(*INDH) en 2005, le Programme d'urgence de 2008 et, dernièrement, la Vision stratégique 2015-2030, la loi-cadre n° 51.17 ainsi que le Plan national d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (Pacte ESRI 2030).

Cependant, l'estimation de l'effet de l'éducation sur la croissance économique a été entravée par plusieurs problèmes d'ordre conceptuel et méthodologique. Parmi les plus importants citons la nature et le sens de la causalité dans la relation entre éducation et croissance : l'éducation entretient-elle avec la croissance une relation de court ou de long terme ? L'éducation stimule-elle la croissance ou c'est la croissance qui incite les individus à « consommer » plus d'éducation ? L'analyse plus approfondie de ces relations pourrait avoir des implications majeures pour l'action publique.

Inscrit dans le prolongement des analyses antérieures, ce travail a pour objectif d'établir la nature, l'importance et la causalité de la relation éducation-croissance au Maroc. Il tente ainsi d'enquêter, d'une part, sur l'existence d'une relation de long terme entre la croissance économique et

le nombre moyen d'années de scolarisation, *proxy* du capital humain et, d'autre part, sur le sens de la causalité entre lesdites variables, en utilisant des données annuelles sur la période 1980-2015.

Pour développer davantage cette réflexion, la première section passera en revue les relations de causalité entre le capital humain et la croissance. La deuxième section mettra l'accent sur la méthodologie de la recherche adoptée dans ce cadre. La troisième section examinera à l'aune de la relation « éducation-croissance » la cointégration et l'inférence causale entre ces deux concepts au cours de la période allant de 1980 à 2015, en mettant en évidence les outils d'investigation économétriques nécessaires.

1. Relation éducation-croissance : revue synthétique de la littérature

Sur le plan théorique, il est communément admis que la causalité entre l'éducation et la croissance économique varie dans les deux sens. Une croissance bien entretenue favorise le développement du capital humain et vice-versa (Jaoul, 2004). Ainsi, des niveaux de revenus plus élevés permettraient aux travailleurs de dépenser davantage dans l'éducation et la formation professionnelle de leurs enfants, ce qui permettrait ainsi d'augmenter la capacité de production de la future main-d'œuvre et créer les conditions nécessaires pour atteindre des niveaux plus élevés de croissance économique. Le processus achèverait ainsi le cercle vertueux de la croissance économique conduisant à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'éducation et créant la possibilité de nouvelles augmentations de la productivité et des taux de croissance économique plus élevés. Les niveaux d'éducation et de compétences de la main-d'œuvre sont parmi les variables-clés qui déterminent la capacité des individus à s'intégrer et à bénéficier du processus de croissance (Islam, 2004). Cependant, les preuves empiriques restent à ce niveau controversées et non unanimes. De ce fait, la question relative à la nature de la relation éducation-croissance reste à poser.

Partant d'une relation de causalité unidirectionnelle allant de l'éducation vers la croissance économique on peut inclure, notamment, les travaux de Meulemeester et Rochat (1995) qui ont relevé, à partir des tests de cointégration et de causalité de Granger, une causalité significative entre le nombre d'étudiants non engagés dans des activités de production (*proxy* du capital humain) et le développement économique, pour le cas de la Suède (1910-1986), du Royaume-Uni (1919-1987), du Japon (1885-1975) et de la France (1899-1986). Ce point de vue a été contesté, à partir d'une même structure de tests (cointégration de Johansen et test de causalité de Granger), par Alfândega *et al.* (2004), Self et Grabowski (2004), Tsamadias *et al.* (2011), en ayant recours au nombre moyen d'années de scolarisation ou encore au taux d'inscription dans le primaire et le secondaire comme

mesure du capital humain, au Portugal, en Inde et en Grèce entre les années 1960 et 2000.

Le même constat est prouvé par Jaoul (2004) pour le cas de la France au cours de la période précédant la Seconde Guerre mondiale, Katricioglu *et al.* (2012) pour Chypre du Nord entre 1980 et 2010, Pradham (2009) pour l'économie indienne durant la période 1951-2002, en utilisant le modèle à correction d'erreur et le test de causalité de Granger, et Abubakar et Abdulkadir (2015), à travers les dépenses publiques en éducation pour le cas de la Malaisie. Les résultats révèlent l'existence d'une relation à long terme entre la croissance du PIB et l'éducation, notamment pour le secteur de l'enseignement supérieur, avec une causalité unidirectionnelle qui va de l'éducation vers la croissance économique. Cette approche soutient l'idée que la croissance économique est le fruit d'une accumulation au niveau du capital humain, ce qui souligne l'importance de l'investissement en éducation scolaire pour le développement économique du pays et l'importance d'élaborer, en premier lieu, des politiques éducatives viables permettant de soutenir le développement durable de ce secteur prioritaire.

En revanche, certaines études contredisent cette approche en démontrant une causalité inverse allant de la croissance économique vers l'investissement en éducation. Le travail de Chuang (2000) a mis l'accent sur la relation causale entre l'enseignement supérieur, *proxy* de l'accumulation du capital humain, les exportations et le trend du PIB réel dans le contexte de Taïwan entre 1952 et 1995. L'auteur fait valoir que l'accumulation du capital humain favorise la croissance et stimule les exportations. Un résultat qui corrobore les travaux de Kui Liu (2006) qui a montré que l'éducation, particulièrement l'enseignement supérieur, est le fruit d'un développement économique qui à son tour est le résultat de l'enseignement primaire. Dans le même cadre, les travaux de Chaudhary *et al.* (2009) et Asghar *et al.* (2012) précisent, à partir de la même structure de tests (la cointégration de Johansen et l'approche de causalité de Toda et Yamamoto (1995)) dans le cadre du modèle vectoriel autorégressif (VAR) et à correction d'erreur (VECM), l'existence d'une relation de long terme entre le PIB et l'éducation, ce qui confirme ainsi l'effet de complémentarité entre les deux variables, avec une causalité unidirectionnelle allant de la croissance vers l'éducation pour le cas du Pakistan entre 1972 et 2009. Dans cette optique, une croissance économique soutenue favorise l'éducation. Ainsi, l'accroissement de la production affecte souvent des ressources plus importantes au secteur de l'enseignement, à travers notamment la mise à niveau des infrastructures, l'installation des équipements et le renforcement des nouvelles technologies, incitant les individus à investir plus dans le capital humain.

Par ailleurs, d'autres travaux mettent l'accent sur une causalité bidirectionnelle – une causalité qui joue dans les deux sens – entre

l'éducation et la croissance économique. Les travaux inaugurateurs sont ceux d'In et Doucouliagos (1997) pour le cas de l'Amérique, qui mettent en évidence, à travers un mécanisme de correction d'erreur et de test de cointégration, une causalité qui va dans les deux sens entre la formation du capital humain et le PIB du secteur privé américain. Un résultat que l'on retrouve également dans les travaux de Bo-nai et Xiong-Xiang (2006) pour le cas de la Chine et Chandra (2010) pour celui de l'Inde entre 1951 et 2009. De même, Islam *et al.* (2007) établissent, à travers une analyse multi-variée, une double causalité pour le cas du Bangladesh entre 1976 et 2003. Un résultat qui corrobore les travaux d'Hassan et Kalim (2012) qui ont confirmé l'existence d'une relation de long terme et d'une causalité conjointe entre le PIB réel par habitant et le capital humain rapproché par les dépenses en éducation et santé par habitant, à court et à long terme au Pakistan au cours de la période 1972-2009. Des études plus récentes, telles que celle de Qazi *et al.* (2014) et Mariana (2015), prouvent un constat identique, à partir de la même structure de modèles (modélisation ARDL, Test de cointégration aux bornes et VECM), pour le cas du Pakistan et de la Roumanie entre 1980 et 2013. Cette doctrine recommande d'investir davantage dans l'enseignement pour une croissance économique encore plus élevée et vice-versa, *via* notamment, l'élaboration de politiques qui vont dans les deux sens, permettant ainsi d'assurer une croissance continue et rapide et un développement humain élevé.

Au Maroc, très peu d'études ont été menées dans ce cadre. Les recherches réalisées continuent de fournir des résultats mitigés. On peut citer, à ce titre, le travail de Bouoiyour (2000) qui suggère une causalité bidirectionnelle de court terme entre les différents niveaux d'éducation et le PIB, contrairement à celle de long terme qui n'a pas pu être décelée au Maroc entre 1950 et 1994. Cela peut être dû, en partie, aux défaillances du fonctionnement du système éducatif et aux rigidités inhérentes à la production de compétences. Dans un travail similaire, Essardi *et al.* (2017) confirment la présence d'une relation de causalité unidirectionnelle passant de l'éducation, estimée par le nombre d'années d'étude et la qualité de l'éducation, vers le PIB par travailleur entre 1965 et 2015. Plus récemment, et dans le même sens, Jaber *et al.* (2022) suggèrent une causalité bidirectionnelle entre l'éducation, mesurée par les taux de scolarisation et l'indice composite d'éducation, et la croissance économique.

De manière générale, il est établi que malgré les exercices empiriques rigoureux sur la nature de la relation de long terme et de causalité entre l'éducation et la croissance économique au Maroc, les preuves restent ambiguës. Cela est dû, entre autres, aux différences quant aux sources des données, aux variables de mesure, à la définition du capital humain, notamment l'éducation, et de la croissance, ou encore aux approches méthodologiques adoptées et à la spécification du modèle.

S'inscrivant dans le prolongement des analyses antérieures, ce travail contribue à la littérature existante. D'une part, par le recours au nombre moyen d'années d'étude comme *proxy* de l'éducation de la population âgée de 15 à 64 ans. Une mesure largement défendue par la littérature, notablement dans les travaux de Barro *et al.* (1995), Barro et Lee (2010), Benhabib et Spiegel (1994), Pritchett (1997). Comparé à d'autres mesures, tels le taux de scolarisation, le nombre moyen d'années d'étude fourni des informations plus correctes sur l'accroissement de la main-d'œuvre éduquée à la disposition d'une économie (1). C'est l'accumulation des facteurs de production qui détermine la vitesse de la croissance d'une économie (Freeman et Lindauer, 1999). D'autre part, en adoptant une approche méthodologique plus appropriée, notamment le modèle dynamique ARDL dans une analyse multivariée, le test de cointégration aux bornes (Pesaran *et al.*, 2001) ainsi que le test de causalité de Granger selon l'approche de Toda-Yamamoto (1995) (2) pour le cas du Maroc sur la période (1980-2015). Une approche qui permettra ainsi une meilleure compréhension de la nature de la relation éducation-croissance et fournira, par conséquent, aux pouvoirs publics les outils d'aide à la décision et à la mise en œuvre des politiques adéquates.

(1) « *… Enrollment rates are a poor proxy for the accumulation of education: they measure initial conditions, not the increasing stock of educated manpower available to an economy. According to most growth theories, it is the accumulation of factors of production, both physical and human capital, along with the increasing productivity of these factors, that determines how quickly an economy will grow* » (Freeman & Lindauer, 1999, p. 7).

(2) Une approche plus appropriée, comparée aux tests traditionnels d'Engle et Granger et à celui de Johansen (analyse multivariée), en cas de cointégration différente des variables (Yamada et Toda, 1998).

2. Démarche méthodologique et variables

Ce travail repose sur un modèle dérivé de la fonction de production sous la forme générale suivante :

$$Y = f(L, K, A) \quad (1)$$

où Y est la production totale, L la population active, K le stock du capital et A la productivité totale des facteurs. On suppose que l'effet de l'éducation sur la croissance économique s'opère à travers A.

$$A = g(Educ) \quad (2)$$

En substituant (2) dans (1), on obtient :

$$Y = f(L, K, Educ) \quad (3)$$

Ainsi, le modèle empirique d'estimation est développé comme suit :

$$PIBH(t) = \beta_0 + \beta_1 Tx_pop(t) + \beta_2 FBCF(t) + \beta_3 Educ(t) + \beta_3 Ouv_Com(t) + \varepsilon_t \quad (4)$$

où ε_t est le terme d'erreur, L la force du travail rapproché par le taux de croissance de la population (Tx_pop), Educ le nombre moyen d'années d'étude, mesure du capital humain, issue de la base de Barro et Lee (2021) (3), tandis que la formation brute de capital fixe (en % du PIB) a été utilisée comme approximation du capital physique (K) tiré de la base de données de la Banque mondiale. Par ailleurs, nous avons opté pour le

(3) Les observations manquantes ont été remplies en adoptant la « méthode d'extrapolation vers l'avant » qui utilise les chiffres d'une année antérieure comme référence.

produit intérieur brut par habitant (PIBH), parité de pouvoir d'achat, en prix constants base 2011, comme variable endogène du modèle (source : *World Development Indicator*). Ainsi, cette spécification a été enrichie par la prise en compte d'autres variables de contrôle, susceptibles d'expliquer la croissance économique, notamment l'ouverture commerciale (Ouv_Com) issue de la base de *United Nations Conference on Trade and Development (UNCTADSTAT).* Toutes les variables sont utilisées sous leur forme logarithmique sauf pour la croissance démographique.

Afin de répondre à notre objectif, et tenant compte de la structure des données, nous avons estimé un modèle autorégressif à retards distribués ARDL (*Auto Regressive Distributed Lag model*), qui fait partie de la classe des modèles dynamiques, permettant ainsi de combiner à la fois les modèles autorégressifs (AR) et ceux à retards échelonnés (DL). Un modèle ayant pour avantage de prendre en compte aussi bien l'ordre d'intégration différent entre les variables (explicatives et dépendantes) que la taille petite et finie de l'échantillon. Cette spécification a été enrichie par le recours au test de cointégration de Pesaran *et al.* (2001) appelé « test de cointégration aux bornes » ou « *bounds test to cointegration* » et celui de causalité au sens de Toda et Yamamoto (1995), pour s'assurer de l'existence d'une relation de long terme et de causalité entre les variables intégrées d'ordres différents. Ainsi, si l'on propose d'estimer les effets de long terme des variables explicatives sur la croissance économique, la spécification du modèle ARDL (p, q) peut se présenter sous la forme suivante :

$$\Delta PIBH_t = \alpha_0 + \sum_{i=1}^{p} \alpha_{1i}\ \Delta PIBH_{t\text{-}i} + \sum_{i=0}^{q} \alpha_{2i}\ \Delta FBCF_{t\text{-}i} + \sum_{i=0}^{q} \alpha_{3i}\ \Delta EDUC_{t\text{-}i} + \sum_{i=0}^{q} \alpha_{4i}\ \Delta OUV_COM_{t\text{-}i} + \sum_{i=0}^{q} \alpha_{5i}\ \Delta Tx_pop_{t\text{-}i} + \beta_1 PIBH_{t-1} + \underbrace{\beta_2 Tx_pop_{t-1} + \beta_3 FBCF_{t-1} + \beta_4\, EDUC_{t-1} + \beta_5\, OUV_COM_{t-1}}_{\textit{Relation de long terme}} + \varepsilon_t \quad (5)$$

avec :

ε_t : le terme d'erreur, qui suit une loi normale centrée réduite ;

Δ : l'opérateur de différence première ; α_0 : constante ;

(p.q.) : les décalages optimaux des variables du modèle ARDL par parcimonie (4) ;

($\alpha_1 \ldots \alpha_5$) : la dynamique de court terme ; ($\beta_0 \ldots \beta_5$) : les effets de long terme.

Par ailleurs, le système d'équations suivant est proposé pour vérifier les inférences de causalité sous le test de causalité de Toda-Yamamoto (5), basé sur la statistique du test de Wald modifiée et distribuée selon une loi de Khi-deux (6) :

(4) Le modèle ARDL avec une faible valeur des critères d'information (*AIC, SIC*).

(5) La procédure du test de Toda et Yamamoto (1995) passe, en premier, par

deux étapes : la première consiste à déterminer les décalages optimaux (p) des variables du modèle VAR en niveau par parcimonie (sur la base des critères d'information SIC, AIC…) ainsi que l'ordre d'intégration maximal des séries (d_{max}) en recourant aux tests de stationnarité. La seconde étape concerne l'estimation d'un modèle VAR en niveau augmenté d'ordre ($p+d_{max}$). Dans notre cas, nous avons introduit un retard supplémentaire (d_{max}) dans le modèle, étant donné l'ordre d'intégration maximal de nos variables I(1).

(6) Le test est robuste bien que les variables soient intégrées d'ordres différents ou possiblement cointégrées (Keho, 2008 ; Hounkpodote *et al.,* 2009).

$$LPIBH_t = \alpha_0 + \sum_{i=1}^{p} \alpha_{1i}\, LPIBH_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \alpha_{2i}\, LPIBH_{t\text{-}j} + \sum_{i=1}^{p} \beta_{1i}\, LEDUC_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \beta_{2i}\, LEDUC_{t\text{-}j} + \sum_{i=1}^{p} \Theta_{1i}\, LFBCF_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \Theta_{2i}\, LFBCF_{t\text{-}j} + \sum_{i=1}^{p} \lambda_{1i}\, LOUV_COM_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \lambda_{2i}\, LOUV_COM_{t\text{-}j} + \sum_{i=1}^{p} \varphi_{1i}\, Tx_pop_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \varphi_{2i}\, Tx_pop_{t\text{-}j} + \mu_t \quad (6)$$

$$LEDUC_t = \alpha_0 + \sum_{i=1}^{p} \alpha_{1i}\, LEDUC_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \alpha_{2i}\, LEDUC_{t\text{-}j} + \sum_{i=1}^{p} \beta_{1i}\, LPIBH_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \beta_{2i}\, LPIBH_{t\text{-}j} + \sum_{i=1}^{p} \Theta_{1i}\, LFBCF_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \Theta_{2i}\, LFBCF_{t\text{-}j} + \sum_{i=1}^{p} \lambda_{1i}\, LOUV_COM_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \lambda_{2i}\, LOUV_COM_{t\text{-}j} + \sum_{i=1}^{p} \varphi_{1i}\, Tx_pop_{t\text{-}i} + \sum_{j=p+1}^{p+d_{max}} \varphi_{2i}\, Tx_pop_{t\text{-}j} + \mu'_t \quad (7)$$

Ainsi, vérifier l'existence d'une causalité entre éducation et croissance revient à vérifier l'hypothèse nulle ($\beta_{1i} = 0$), qui stipule l'absence de causalité entre les variables (*p-value* > 5 %).

3. Capital humain et croissance économique au Maroc : analyses et estimations

3.1. La nature de la relation éducation-croissance au Maroc

Les résultats indiqués au tableau ci-après (tableau 1) révèlent que les variables sous-étude sont stationnaires et intégrées du même ordre I(1), abstraction faite de la variable croissance démographique (*Tx_pop*) qui est d'ordre I(0). A cet effet, face à cette différence d'intégration, l'approche ARDL de cointégration (*ARDL approach to cointegrating*) de Pesaran *et al.* (2001) est plus appropriée pour notre étude que les tests traditionnels d'Engle et Granger et celui de Johansen (cas multivarié).

Tableau 1

Résultats des tests de stationnarité des séries

Variable	Dickey-Fuller Augmenté (ADF)		Test Philippe-Perron (PP)		Dickey-Fuller Augmenté (ADF)		Test Philippe-Perron (PP)		Constat
	I(0)		I(0)		I(1)		I(1)		
	C	C&T	C	C&T	C	C&T	C	C&T	
LPIBH	-1.39	-3.22	-1.39	-1.99	-5.96***	-6.02***	-6.04***	-6.10***	**I(1)**
LFBCF	-1.66	-2.01	-1.79	-2.02	-5.59***	-5.61***	-5.59***	-5.63***	**I(1)**
LOUV	-1.26	-2.20	-1.08	-2.06	-7.47***	-7.49***	-8.02***	-8.49***	**I(1)**
LEDUC	-2.15	-1.33	-21.07***	-3.18	-2.64*	-3.55**	-2.96**	-3.36*	**I(1)**
Tx_pop	-4.21***	-4.42***	-3.57**	-3.70**	-1.24	-6.04***	-1.82	-2.49	**I(0)**

Source : élaboré par l'auteur sous Eviews (10.0).

L'étude procède à l'estimation de la relation à long terme entre l'éducation et la croissance économique à travers l'approche ARDL de cointégration. Examiner une telle relation nécessite de déterminer les décalages optimaux des variables du modèle ARDL, par parcimonie, sur la base du critère d'information (SIC ; AIC). Dans notre cas, l'ordre de décalage optimal est décidé en utilisant le critère bayésien de Schwarz. Nous retenons le modèle qui offre des résultats statistiquement significatifs avec le moins de paramètres. Ainsi, le modèle choisi est celui avec la valeur la plus petite de SIC, ARDL (1,3,0,3,2).

Par ailleurs, au regard des tests du diagnostic du modèle, on note une *P_value* > 5 %, ce qui nous conduit à accepter l'hypothèse nulle. Nous pouvons ainsi conclure à l'absence d'autocorrélation des erreurs et d'hétéroscédasticité (test Breusch-Godfrey et test Breusch-Pagan-Godfrey), avec une distribution normale des erreurs (test de Jarque-Bera), et que le modèle est bien spécifié (test de Ramsey). De ce fait, notre modèle est validé sur le plan statistique avec un pouvoir explicatif estimé de plus de 90 % du PIB par habitant pour le cas du Maroc entre 1980 et 2015. Les résultats sont rapportés dans le tableau 2.

Tableau 2

Estimation du modèle optimal ARDL (1,3,0,3,2)

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob
LPIBH(-1)	0.351910	0.142658	2.466806	0.0233
LFBCF	-0.101843	0.169471	-0.600949	0.5550
LFBCF(-1)	0.481540	0.162708	2.959536	0.0081
LFBCF(-2)	0.292142	0.157698	1.852539	0.0795
LFBCF(-3)	0.488335	0.131693	3.708142	0.0015
LEDUC	0.650870	0.280689	2.318830	0.0324

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob
LOUV	-0.252173	0.102136	-2.468990	0.0232
LOUV(-1)	-0.037126	0.122129	-0.303990	0.7644
LOUV(-2)	-0.470364	0.096488	-4.874864	0.0001
LOUV(-3)	-0.343331	0.142171	-2.414923	0.0260
Tx_pop	4.205735	0.866271	4.854987	0.0001
Tx_pop (-1)	-8.245696	1.674442	-4.924444	0.0001
Tx_pop (-2)	-4.901673	1.016324	-4.822943	0.0001
C	3.265472	1.170447	2.789936	0.0117
R-squared	0.982615	*Mean dependent var*		8.572098
Adjusted R-squared	0.970720	*S.D. dependent var*		0.216362
S.E. of regression	0.037023	*Akaike info criterion*		-3.458163
Sum squared resid	0.026043	*Schwarz criterion*		-2.783281
Log likelihood	71.05969	*Hannan-Quinn criter.*		-3.244544
F-statistic	82.607 [0.000]	*Durbin-Watson stat*		1.945138
Regression diagnostics :				
Breusch-Godfrey-test	0.0117			0.988
Breusch-Pagan-Godfrey test	1.6930			0.144
Arch-test	0.1060			0.746
Jarque-Bera test	0.5086			0.775
Ramsey test (Fisher)	3.6803			0.071

Source : estimation de l'auteur sous EVIEWS 10.0 ; [.] P_values.

D'après les résultats, on note que l'éducation, *proxy* du capital humain, exerce un effet positif et significatif sur le *trend* du PIB par habitant au Maroc sur la période 1980-2015 (tableau 2). Un effet positif qui est affirmé aussi bien sur le long terme avec un coefficient qui se montre plus que proportionnel : l'effet à long terme d'une année d'études supplémentaire sur la production est généralement compris entre 1,5 et 2 points selon les estimations (tableau 3), confirmant ainsi le rôle et la place de ce dernier dans le mécanisme de croissance et de développement économique du pays. De même pour le capital physique. Par ailleurs, bien que le facteur travail, approché par le taux de croissance démographique, se montre positif à son état initial, un résultat contre-intuitif à la théorie néoclassique, il n'en est pas de même pour ses valeurs retardées qui sont cohérentes avec les conclusions de Mankiw *et al.* (1992). Concernant l'ouverture commerciale (LOUV), son effet sur la croissance économique reste négatif sur toutes les périodes. Un résultat qui met en cause le contenu des échanges commerciaux de l'économie nationale avec le reste du monde, notamment la catégorie des importations non porteuses de technologie.

Tableau 3

Résultats de la relation à long terme (éducation-croissance) par l'approche ARDL

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LFBCF	1.790143	0.521162	3.434905	0.0028
LEDUC	1.563789	0.203572	7.681750	0.0000
LOUV	-1.701915	0.265677	-6.405943	0.0000
TX_POP	-1.329618	0.122741	-10.83275	0.0000
EC = LPIBH – (1.7901*LFBCF + 1.5638*LEDUC – 1.7019*LOUV – 1.3296 *TX_POP)				
F-Bounds Test		Null Hypothesis: No levels relationship		
Test Statistic	**Value**	**Signif.**	**I(0)**	**I(1)**
F-statistic	4.525675	10%	2.45	3.52
K	**4**	5%	2.86	4.01
		2.5%	3.25	4.49
		1%	3.74	5.06

Source : estimation de l'auteur sous EVIEWS 10.0.

Le test de *F-Bound* (tableau 3) révèle l'existence d'une relation de cointégration dans le système à un niveau de signification de 2,5 %, 5 % et 10 % (7), ce qui suggère la présence d'une relation à long terme entre nos variables d'intérêt (éducation-croissance). Un constat qui a été prouvé également à travers le coefficient d'ajustement ou force de rappel (-0,64) qui est négatif, statistiquement significatif et compris entre 0 et 1, garantissant ainsi un mécanisme de correction d'erreur et, par conséquent, une relation de long terme (cointégration) entre les variables du modèle ; cela confirme une relation à long terme et implique que les variables convergent vers un équilibre à long terme en cas de distorsion.

(7) La valeur observée du test de *Bound* est supérieure aux valeurs critiques I(0) et I(1) aux seuils de significations de 2,5 %, 5 % et 10 %.

A cet égard, l'impératif de soutenabilité à long terme de la croissance économique plaide en faveur d'une stratégie de redressement et d'optimisation des politiques publiques éducatives. Une stratégie qui tire sa substance d'une éducation généralisée dès le préscolaire, de l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation y compris pour les personnes à besoins spécifiques, de la mise à niveau des infrastructures et d'une école de qualité pour tous basée, entre autres, sur une gouvernance performante et un développement de l'approche pédagogique du système d'éducation et de formation.

3.2. Education-croissance au Maroc : analyse en termes de causalité

Le second objectif de ce papier est d'identifier le sens de causalité entre le capital humain, par le canal de l'éducation, et la croissance économique selon le test de Granger au sens de Toda et Yamamoto (1995) (8) pour le cas du Maroc entre 1980 et 2015. Il est intéressant de savoir si dans le passé ces ajustements étaient causés par l'éducation, par la croissance ou par les deux

(8) C'est une approche plus stable que la modélisation de correction d'erreurs (*ECM*). Pour plus de détails, voir Yamada et Toda (1998).

simultanément en vue d'en tirer les enseignements nécessaires quant à l'enjeu de la politique publique.

Ainsi, tester la causalité au sens de Toda et Yamamoto porte sur un VAR en niveau augmenté d'ordre ($p+d_{max}$), que l'on doit estimer en premier. Ainsi, le décalage optimal (*lag*) est déterminé à 4 retards selon les critères d'informations (AIC, SIC et HQ), et l'ordre maximal d'intégration des variables est déterminé à 1. Par conséquent, le VAR(5) est estimé par la technique SURE (*seemingly unrelated regression equations*). Les résultats du test de causalité, à savoir les statistiques du test de *Wald* modifié, leurs probabilités et les valeurs critiques du χ^2 ont été rapportés dans le (tableau 4).

Tableau 4

Estimation de la causalité selon l'approche de Toda-Yamamoto *(1985-2015)*

Variable dépendante (Yi)	Source de causalité									
	LPIBH		LEDUC		LFBCF		LOUV		Tx_PoP	
	Test de Wald modifié (χ^2)									
LPIBH	—		6.506	(0.164)	22.615***	(0.000)	14.317***	(0.006)	10.451**	(0.033)
LEDUC	35.968***	(0.000)	—		0.980	(0.912)	3.030	(0.552)	33.208***	(0.000)
LFBCF	5.904	(0.206)	8.072*	(0.089)	—		8.231*	(0.083)	12.823**	(0.012)
LOUV	6.053	(0.195)	14.310***	(0.006)	5.897	(0.206)	—		13.875***	(0.007)
Tx_PoP	4.502	(0.342)	12.333**	(0.015)	4.543	(0.337)	13.381***	(0.009)	—	
Critical values of (χ^2)										
χ(4) à 1% = 13,28, χ^2(4) à 5% = 9,49 et χ^2(4) à 10% = 7,78										

Note : *** statistique significative à 1 % ; ** statistique significative à 5 % ; * statistique significative à 10 % ; (.) : Probabilités (*P_value*). *Source* : élaboré par l'auteur sous EVIEWS 10.0.

En analysant l'inférence causale, sur la base des résultats du tableau ci-dessus (tableau 4), des causalités s'observent en la matière, allant notamment de l'éducation vers le facteur travail, le capital physique et l'ouverture commerciale, ce qui est conforme aux prédictions théoriques traditionnelles. En revanche, le lien de causalité allant de l'éducation vers la croissance n'est pas assez significatif dans le cas du Maroc sur la période 1980-2015. Dans une perspective moins économétrique, des explications peuvent être avancées pour justifier ce constat, notamment l'existence d'un effet causal indirect de l'éducation sur le PIB par habitant qui passe par d'autres mécanismes de transmission, tels que l'amélioration de la santé, par lesquels cette dernière stimule la croissance économique (Pasara *et al.,* 2020). Ainsi, la non-prise en compte de l'aspect qualitatif du système éducatif (9) et du nombre moyen d'années de scolarité de la population active, dans nos estimations, peuvent être également derrière ce constat.

(9) M. Bouzahzah (2021), « Quality of the education system and economic growth. Projections in the case of Morocco », *WSEAS Transactions on Business and Economics*, 18, p. 949-961.

Par ailleurs, l'analyse du modèle dont l'éducation représente la variable dépendante fait ressortir que la croissance économique au Maroc stimule l'éducation. Autrement dit, l'accumulation du capital humain dépend – est le fruit – d'une croissance économique soutenue. En termes de résultats, le test de causalité de Granger au sens de Toda et Yamamoto laisse apparaître une relation unidirectionnelle qui va de la croissance économique vers le capital humain (éducation), confirmant ainsi l'hypothèse « croissance-éducation » dans le cas du Maroc au cours de la période sous-étude, ce qui corrobore d'ailleurs les travaux de Chuang (2000) dans le cas de Taïwan entre 1952 et 1995 ; Kui Liu (2006) dans le cas de la Chine ; Chaudhary *et al.* (2009) et Asghar *et al.* (2012) dans le cas du Pakistan entre 1972 et 2009. En outre, nos investigations montrent également l'existence d'un effet causal de la croissance économique sur l'investissement, l'ouverture commerciale et la force de travail.

Partant de ce constat, on peut déduire que la relation de causalité dans le cas du Maroc s'exprime de la production (ou croissance) à l'éducation et qu'il ne s'agit pas simplement d'une relation de causalité mutuelle. De ce fait, la croissance économique incite les individus à consommer plus en termes d'éducation et de formation. Ainsi, il semble que, parallèlement à l'accroissement de la production et des recettes fiscales, les pouvoirs publics affectent souvent des ressources plus importantes à l'éducation, qui se répercutent positivement sur le niveau de formation moyen de la population. C'est là où réside un autre avantage de l'utilisation des données portant sur le nombre moyen d'années d'études de la population que sur les taux de scolarisation, étant donné que le niveau de scolarisation moyen ne changera que très lentement sous l'effet de telle ou telle intervention en termes des services éducatifs (OCDE, 2001).

Par conséquent, l'évolution à long terme du niveau d'éducation moyen au Maroc est dans une large mesure induite par l'action des pouvoirs publics, à travers notamment la mise en œuvre de politiques éducatives efficaces quant à l'égalité d'accès à l'éducation et la discrimination positive en milieu rural ; les infrastructures et l'encouragement de l'enseignement privé dans le cadre des partenariats public-privé, l'installation d'équipements et le renforcement des nouvelles technologies en vue de tirer d'avantage du capital humain dans ses aspects quantitatif/qualitatif. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les grandes lignes de la vision stratégique pour l'éducation (Vision 2015-2030), la loi-cadre 51.17 et le pacte *ESRI* 2023.

Conclusion

Ce travail a pour objectif d'analyser la nature de la relation entre le capital humain, en termes d'éducation, et la croissance économique en utilisant les progrès récents de la modélisation dynamique. Il tente ainsi d'enquêter, d'une part, sur l'existence d'une relation de long terme entre la

croissance économique et le capital humain et, d'autre part, sur le sens de causalité entre lesdites variables, en utilisant des données annuelles dans le cas du Maroc sur la période 1980-2015.

En termes de résultats, nos investigations empiriques confirment la relation positive et significative entre la croissance économique et l'éducation dans le cas du Maroc. L'existence d'une relation stable à long terme entre la croissance économique et la mesure du capital humain a été confirmée par le test de cointégration de Pesaran *et al.* (2001). Le test de causalité de Toda-Yamamoto (1995) prouve l'existence d'une causalité unidirectionnelle qui va de la croissance économique vers l'éducation. Ce qui signifie que l'enseignement au Maroc est le fruit de la croissance économique. Il semble ainsi que, parallèlement à l'accroissement de la production, les pouvoirs publics affectent souvent des ressources plus importantes au secteur de l'enseignement, incitant ainsi les individus et la société à plus d'éducation. Par ailleurs, tirer davantage du capital humain exige la mise en œuvre de politiques économiques efficaces, notamment en termes d'infrastructures et d'installation des équipements, de qualité et d'équité scolaire.

Références bibliographiques

Abubakar A.B. et Abdulkadir R.A. (2015), « Education Expenditure and Economic Growth of India: An Econometric Investigation », *AIJBSR* (special issue), 68-76.

Afzal M., Rehman H.U., Farooq M.S. et Sarwar K. (2011), Education and Economic Growth in Pakistan: A Cointegration and Causality Analysis, *Int. J. Educ. Res.*, 50, 321-335.

Aghion P. et Howitt P. (1992), « A Model of Growth Through Creative Destruction », Econometrica, *Journal of the Econometric Society*, vol. 60, p. 323-351.

Asghar N., Awan A. et Rehman H.U. (2012), « Human Capital and Economic Growth in Pakistan: A Cointegration and Causality Analysis », *International Journal of Economics and Finance*, 4, p. 135-147.

Barro J.R. et Sala-i-martin X. (1995), *Economic Growth*, McGraw-Hill, New York.

Barro R.J. et Lee J.W. (2010), « A New Data Set of Educational Attainment in the World, 1950-2010 », NBER Working Papers15902, National Bureau of Economic Research, Inc. p. 541-63.

Benhabib J. et Spiegel M. (1994), « The Role of Human Capital in Economic Development: Evidence from Aggregate Cross-Country Data », *Journal of Monetary Economics,* vol. 34, p. 143-179.

Blanchflower D.G. et Oswald A.J. (2000), « Well-being over Time in Britain and the USA », NBER Working Papers, n° 7487.

Bo-nai F. et Xiang X. (2006) « A Study on the Rate of Contribution of Education Investment to the Economic Growth in China », Higher Education Press and Springer-Verlag, *Front. Educ*, vol. 4, p. 521-532.

Bouoiyour J. (2000), « Relation éducation-croissance économique au Maroc : long terme ou court terme ? », Tech.rep. University Library of Munich, Germany.

Bouzahzah M. (2021), « Quality of the Education System and Economic Growth. Projections in the Case of Morocco »,

WSEAS Transactions on Business and Economics, 18, p. 949-961.

Chandra A. (2010), Does Government Expenditure on Education Promote Economic Growth? An Econometric Analysis, MPRA Paper, n° 25480.

Chaudhary A.R., Iqbal A. and Mahmood Gillani S.Y. (2009), The Nexus Between Higher Education and Economic Growth: An Empirical Investigation for Pakistan, *Pakistan Journal of Commerce and Social Sciences*, vol. 3.

Chuang Y. (2000), « Human Capital, Export, and Economic Growth: A Causality Analysis for Taïwan, 1952-1995 », *Review of International Economics*, vol. 8, n° 4, p. 712-720.

Courgeau D. (2012), « Peut-on parler de causalité en sciences sociales ? Les approches contrefactuelle et mécaniste », Les rencontres de statistique appliquée : la causalité en sciences humaines et sociales : expliquer, modéliser, mesurer », Colloque conjoint entre l'INED et la Société française de statistique.

Daniel M. et Ball A. (2009), « Contextualizing Multilingualism in Morocco », *Gist: Revista Colombiana de Educación Bilingüe*, (3), 123-133.

Davezies L. (2008), *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 110 pages, coll. La République des idées.

De Meulemeester J.L. et Rochat D.A. (1995), « Causality Analysis of the Link Between Higher Education and Development », *Economics of Education Review*, vol. 14, p. 351-361.

Dickey D.A. et Fuller W.A. (1979), « Distribution of the Estimtors for Autoregressive Time Series with a Unit Root », *Journal of the American Statistical Association,* vol. 74, n° 366, p. 427-431.

Engle R.F. et Granger C.W.J. (1987), « Cointegration and Error Correction Representation: Estimation and Testing », *Econometrica*, vol. 55, n° 2, p. 251-276.

Essardi O. et Razzouk R. (2017), « Human Capital and Economic Growth in Morocco: Evidence from Bayesian Model Averaging », *International Business Research*, vol. 10, n° 12.

Fidlizan M. et Hussin (2012). « Education Expenditure and Economic Growth: A Causal Analysis for Malaysia », *Journal of Economics and Sustainable Development*, 3, 2222-1700.

Fleisher B., Li H. et Zhao M.Q. (2010), « Human Capital, Economic Growth, and Regional Inequality in China », *Journal of Development Economics*, 92, 215-231.

Grossman G. et Helpman E. (1991), « Trade, Knowledge Spillovers and Growth », *European Economic Review*, 35, p. 517-526.

Grossman G.M. et Helpman E. (1991), *Innovation and Growth in the Global Economy*, The MIT press.

Hassan M.S. et Kalim R. (2012), « The Triangular Causality Among Education, Health and Economic Growth: A Time Series Analysis of Pakistan », *World Appl. Sci. J.,* 18 (2): 196-207.

Haug A. (2002), « Temporal Aggregation and the Power of Co-integration Tests: a Monte Carlo study », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 64, p. 399-412.

Hounkpodote H. et Bationo R. (2009), « Hétérogénéité de la causalité entre dépenses publiques et croissance économique dans les pays de l'UEMOA : quelles implications pour la coordination des politiques budgétaires », MPRA Paper 26027, University Library of Munich, Germany.

In F. et Doucouliagos C. (1997), « Human Capital Formation and US Economic Growth: A Causality Analysis », *Applied Economics Letters,* vol. 4, p. 329-331.

Islam R. (2004), « The Nexus of Economic Growth, Employment and Poverty Reduction: An Empirical Analysis »,

Issues in Employment and Poverty, Discussion Paper 14, Employment Strategy Department, International Labour Office, Geneva, January.

Islam T.S., Wadud M.A. et Islam Q.B.T. (2007), « Relationship Between Education and GDP Growth: A Multivariate Causality Analysis for Bangladesh », *Economics Bulletin*, vol. 3(35), p. 1-7.

Jaber J., Kabouri I., Bouzahzah M., Ibourk A. et Karim M. (2022), « Economic Growth and Education in Morocco : Cointegration and Toda Yamamoto Granger Causality », *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3 (1-4), p. 1-20.

Jaoul M. (2004), « Higher Education, Causality and Growth : a Comparison of France and Germany Before the Second World War, Compare », *A Journal of Comparative and International Education*, vol. 34, n° 1, p. 117-133.

Johansen S. (1988), « Statistical Analysis of Cointegrating Vectors », *Journal of Economic Dynamic and Control*, vol. 12, p. 231-254.

Johansen S. (1991), « Estimation and Hypothesis Testing of Cointegration Vectors in Gaussian Vector Autoregressive Models », *Econometrica*, vol. 59, p. 1551-1580.

Jonas K.K. (2018), « Modélisation ARDL. Test de cointégration aux bornes et approche de Toda-Yamamoto : éléments de théorie et pratiques sur logiciels », Licence, Congo-Kinshasa, Ffcel 01766214.

Katircioglu F. et Caner (2012), Testing the Higher Education-led Growth Hypothesis in a Small Island: An Empirical Investigation from a New Version of the Solow Growth Model, *Qual Quant* (2014) 48:729-744.

Keho Y. (2006), « Investissement public, amélioration du niveau de vie et croissance en Côte d'Ivoire : une analyse structurelle cliométrique », *Politique économique et développement*, n° 103, octobre, CAPEC-CIRES, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Kui L. (2006), « The Interactive Causality between Education and Economic Growth in China », Working Paper Series, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=920624.

Lucas R.E. (1988), « On the Mechanics of Economic Development », *Journal of Monetary Economics,* 22(1):3-42.

Mankiw N.G., Romer D. et Weil D.N. (1992), « A Contribution to the Empirics of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics,* vol. 107, May, p. 407-437.

Mariana D.R. (2015), « Education as a Determinant of the Economic Growth: The Case of Romania », *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 197, p. 404-412.

Marley D. (2004), « Language Attitudes in Morocco Following Recent Changes in Language Policy », *Language policy,* 3(1), p. 25-46.

Nelson R. et Phelps E. (1966), « Investment in Humans, Technological Diffusion and Economic Growth », *American Economic Review*, (61), p. 69-75.

Omojimite B.U. (2010), « Education and Economic Growth in Nigeria: A Granger Causality Analysis », *African Research Review*, 4(3a) July, p. 90-108.

Pasara M.T., Tapiwa K. Mutambirwa et Nolutho Diko (2020), « The Trivariate Causality Among Education, Health, and Economic Growth in Zimbabwe », *Sustainability,* 12, n° 4: 1357.

Pesaran M.H., Pesaran B. (1997), « Working with Microfit 4.0: Interactive Econometric Analysis », Oxford University Press, Oxford.

Pesaran M.H., Shin Y. (1998), « Generalized Impulse Response Analysis in Linear Multivariate Models », *Econ. Lett.,* 58(1), 17-29.

Pesaran M.H., Shin Y. (1999), « An Autoregressive Distributed Lag Modeling

Approach to Co-integration Analysis », *in* Strom, S. (ed.), *Econometrics and Economic Theory in the 20th Century: The Ragnar Frisch Centennial Symposium*, Cambridge University Press, Cambridge.

Pesaran M.H., Shin Y., Smith R.J (2000), « Structural Analysis of Vector Error Correction Models with Exogenous I(1) Variables », *J. Econom.,* 97, p. 293-343.

Pesaran M.H., Shin Y. Smith R.J. (2001), « Bounds Testing Approaches to the Analysis of Level Relationships », *J. Appl. Econ.,* 16, p. 289-326.

Phillips P. et Perron P. (1988), « Testing for a Unit Root in Time Series Regression », *Biometrica*, vol. 75, p. 335-346. http://dx.doi.org/10.1093/biomet/75.2.335.

Qazi W., Raza A.S. et Jawaid T.S. (2014), « Higher Education and Growth Performance of Pakistan: Evidence from Multivariate Framework », *Quality and Quantity*, n° 48, p. 1651-1665.

Ray S., Pal M.K. et Ray I.A. (2011), « Assessing Causal Relationship Between Education and Economic Growth in India », *Journal of Economics*, Vidyasagar University, XVI (2011-12), p. 47-61.

Romer P.M. (1990), « Human Capital and Growth: Theory and Evidence », Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy, Elsevier, vol. 32(1), p. 251-286, January.

Self S. et Grabowski R. (2004), « Does Education at all Levels Cause Growth? India, a Case Study », *Economics of Education Review,* vol. 1, n° 23, p. 47-55.

Soual M. (2020), « L'économie du développement au prisme de la crédibilité empirique », *Critique économique,* n° 40, printemps.

Temple Jonathan (2001), « Effets de l'éducation et du capital social sur la croissance dans les pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, n° 33, p. 57-101.

Tsamadias C. et Prontzas P. (2011), « The effect of Education on Economic Growth in Greece over the 1960-2000 Period », *Education Economics*, vol. 20, n° 5, p. 522-537.

Yamada H. et Toda H.Y. (1998), « Inference in Possibly Integrated Vector Autoregressive Models: Some Finite Sample Evidence », *Journal of Econometrics*, 86(1), p. 55-95.

Zivengwa T., Hazvina F., Ndedzu D. et Mavesere I.M. (2013), « Investigating the Causal Relationship Between Education and Economic Growth in Zimbabwe », *Asian J. Humanit. Soc. Sci.,* 1, 399-410. https://www.ajouronline.com/index.php/AJHSS/article/view/535/392 (accessed on 20 August 2019).

Zivot E. et Andrews D. (1992), « Further evidence of great crash, the oil price shock and unit root hypothesis », *Journal of Business and Economic Statistics*, vol. 10, p. 251-270.

Le rôle des échanges commerciaux dans la synchronisation des cycles économiques

Le cas du Cameroun et du Nigéria

Résumé

Au regard de la proximité économique et du niveau des échanges de plus en plus élevé entre le Cameroun et le Nigéria, le présent article a pour objectif de dater les cycles économiques des deux pays et d'évaluer les effets du commerce sur leur synchronisation. Pour ce faire, deux approches sont mises en évidence : le cycle des affaires et le cycle de croissance, d'une part, l'indice de concordance de Harding et Pagan (2006), d'autre part. Les résultats obtenus par l'approche du cycle révèlent que la récession consécutive au second choc pétrolier de 1979 est la plus sévère et profonde de toute l'histoire des deux pays. En outre, les PIB des deux économies reviennent vers leurs tendances de long terme au bout de quelques années après un choc. Cela signifie qu'un choc exogène n'a que des effets transitoires sur les PIB des deux économies. L'estimation de l'indice de concordance d'Harding et Pagan (2006) montre qu'il existe globalement une forte synchronisation entre les cycles économiques du Cameroun et ceux du Nigéria, notamment pendant ces deux dernières décennies correspondant à la période où l'on observe des flux commerciaux de plus en plus importants entre les deux pays. Si les flux commerciaux entre le Cameroun et le Nigéria constituent un vecteur de transmission cyclique, alors, la diversification des accords et des partenariats économiques serait de nature à réduire et à limiter les effets négatifs et les chocs dus au commerce international sur l'économie camerounaise.

Mots-clés : *flux commerciaux, proximité économique, cycle économique, analyse conjoncturelle.*

Classification JEL : *E32 ; F19.*

Abstract

In view of the economic proximity and the high level of trade between Cameroon and Nigeria, the aim of this article is to date the economic cycles of the two countries and assess the effects of trade on their synchronization.

Romuald Fernand Awoutcha Tchieuzing*

Florent Ulrich Fotsing Waffo**

* Université de Douala-Cameroun, Département d'analyse et de politique économique
Awoutchafernand@gmail.com

** Université de Douala-Cameroun, Laboratoire d'économie théorique et appliquée (LETA)
Florentwaffo96@gmail.com

(1) Les auteurs tiennent à remercier vivement les deux rapporteurs anonymes de la revue pour leurs critiques et suggestions pertinentes, qui ont permis d'améliorer substantiellement la version préliminaire de cet article. Ils remercient également les membres du Laboratoire d'économie théorique et appliquée (LETA) de l'université de Douala pour la relecture des versions antérieures de ce papier. Ils restent, toutefois, seuls responsables des

éventuelles erreurs ou insuffisances qui pourraient encore subsister dans le texte.

To do this, two approaches highlighted: the business cycle and the growth cycle on the one hand. The concordance index of Harding and Pagan (2006) on the other hand. The results obtained by cycle approach show that the recession following the second oil shock of 1979 was the most severe and deepest in the history of the two countries. Moreover, the GDPs of the two economies return to their long-term trend after a shock. The means that an exogenous shock only has temporary effects on the GDPs of the two economies. The estimate of the concordance index of Harding and Pagan (2006), shows that there is globally a strong synchronization between the economic cycles of Cameroon and those of Nigeria, especially during the last two decades corresponding to the period when we observe increasingly important trade flows between the two countries. If trade flows between Cameroon and Nigeria are a vector of cyclical transmission, then the diversification of economic agreements and partnerships would reduce and limit the shocks and negative effetcs of international trade on the cameroonian economy.

Keywords: *Trade flows, Economic proximity, Business cycle, Economic analysis*

JEL Classification : *E32 ; F19.*

Introduction

Au cours des dernières décennies, les économies ont évolué vers une plus grande intégration, et les flux commerciaux internationaux ont considérablement augmenté. En même temps, les liens économiques entre les pays se sont aussi développés avec la multiplication des accords commerciaux. Ces volumes de flux commerciaux mondiaux de plus en plus importants depuis ces deux dernières décennies sont également observables en Afrique subsaharienne, notamment entre le Cameroun et le Nigéria. Ces phénomènes semblent influencer de façon remarquable l'évolution internationale des cycles économiques.

L'évolution des flux commerciaux internationaux a soulevé la question de savoir si les facteurs commerciaux exercent une influence plus forte sur les cycles d'activité à l'ère de la mondialisation. Dans un sens, les flux commerciaux devraient renforcer les liens entre les différents cycles économiques nationaux et, à long terme, entraîner une synchronisation cyclique entre pays. Mais si les effets des liens commerciaux sont plus puissants que ceux des liens mondiaux et que les chocs dus au commerce international (des événements imprévus touchant les pays qui commercent ensemble) influent davantage sur l'activité que les chocs mondiaux (mouvements cycliques planétaires dus aux liens ou aux chocs mondiaux), alors les flux commerciaux devraient avoir plus d'impact sur les cycles des pays (Baher, 2016).

Sur cette question, Frankel et Rose (1998) soulignent que l'ouverture commerciale contribue à la transmission des cycles entre les économies. L'intensité des échanges augmenterait donc la synchronisation. De plus, ils avancent que les cycles conjoncturels se sont progressivement accentués dans les régions où les flux commerciaux ont connu un développement rapide. Ce résultat est confirmé par plusieurs travaux récents (*cf*. par exemple Clark Evans (2001), Imbs (2004), Baxter et Kouparitsas (2005), Kumakura (2006), Inklaar *et al.* (2008), Park et Shin (2009), Bikai et Afomongono (2017), Sambou (2023)). Ces travaux offrent ainsi une interprétation différente de l'effet de la mondialisation sur la synchronisation des cycles économiques et traduit curieusement le fait que le facteur mondial a vu son importance reculer au fil du temps. Les pays qui entretiennent généralement des liens économiques plus intenses devraient donc être frappés par des chocs de nature analogue. D'autres études, par contre, sont parvenues à la conclusion qui prédit que l'augmentation du commerce, en soi, ne mène pas nécessairement à des cycles économiques plus synchrones (*cf*. par exemple Krugman (1993), Shin et Wang (2004), Calderon *et al*. (2007)). Pour Elachhab (2010, p. 41), l'effet global d'une intégration commerciale dans le cycle économique dépend de la nature intra ou inter-industrielle des échanges bilatéraux. Si les flux commerciaux sont dominés par des échanges intra-industriels, comme cela est le cas des échanges entre la majorité des pays développés, l'intégration commerciale s'accompagnerait d'une synchronisation cyclique. Dans le cas contraire, où les flux commerciaux sont dominés par des échanges interindustriels, un découplage cyclique s'impose. En outre, il est important de noter que les avantages économiques de l'intégration commerciale ne sont pas uniformes pour tous les acteurs, les plus faibles et les plus vulnérables en particulier peuvent être exclus des bénéfices. De plus, l'impact de la mondialisation sur les cycles économiques ne peut être évalué uniquement en fonction des échanges commerciaux, mais on doit également prendre en compte d'autres facteurs tels que les flux de capitaux et les mouvements migratoires.

La théorie économique ne renseigne pas de manière unanime sur l'effet de l'intensification des échanges commerciaux sur le degré de synchronisation des cycles économiques. Dans le cadre des débats qui viennent d'être exposés, étant donné que les arguments peuvent donner lieu à des appréciations contradictoires, peut-on dire que les flux commerciaux entre le Cameroun et le Nigéria induisent la synchronisation de leurs cycles économiques ? Autrement dit, la croissance des flux commerciaux a-t-elle abouti à un plus haut degré de synchronisation des cycles conjoncturels entre le Cameroun et le Nigéria ? À notre connaissance, jusqu'à ce jour, une telle réflexion n'a pas encore été menée empiriquement sur ces deux économies. Cette communication aborde deux questions distinctes : la datation des cycles économiques du Cameroun et du Nigéria, d'une part, l'évaluation empirique de leur concordance, de l'autre. En dernier lieu, l'évaluation de la concordance des cycles

économiques est principalement une question empirique. De nombreuses études ont cherché à mesurer le degré de la transmission cyclique, mais il n'y a toujours pas de consensus sur la question de savoir si une augmentation des flux commerciaux favorise une plus grande synchronisation des cycles économiques. Aucune de ces études ne s'est intéressée à la relation bilatérale Cameroun-Nigéria. En accordant une attention particulière à cette dernière, l'intérêt d'une telle étude est donc d'apporter un éclairage nouveau et de contribuer au débat en donnant davantage d'épaisseur aux travaux sur la synchronisation des cycles économiques.

En outre, plusieurs raisons nous encouragent à étudier ces deux pays. En premier lieu, le Nigéria est la première puissance économique du continent africain et le premier partenaire économique du Cameroun en Afrique subsaharienne, avec près de 43 % de ses importations (Mbog, 2021). Les importations camerounaises en provenance du Nigéria représentaient en 1960 moins de 1 % de ses importations, 13 % en 2003 et 27 % en 2005. De 2008 à nos jours, le Nigéria dispute à la Chine et à la France le premier rang mondial des fournisseurs du Cameroun (Nsoa, 2020). En deuxième lieu, malgré l'intensité des relations commerciales entre ces deux pays, ils appartiennent à des communautés économiques et monétaires différentes dont ils sont respectivement les locomotives économiques. Au regard des statistiques relatives aux échanges commerciaux, on constate que l'économie du Cameroun est de plus en plus intégrée à l'économie nigériane. Toutefois, cette forte dépendance de l'économie camerounaise vis-à-vis de l'économie nigériane peut être dangereuse du fait de la fragilité des liens économiques et des crises auxquelles peut être sujette l'économie nigériane.

Pour mener cette étude, deux approches sont mises en évidence : le cycle des affaires et le cycle de croissance afin de mettre en évidence l'ampleur, la durée des cycles et des phases conjoncturelles, d'une part, l'indice de concordance de Harding et Pagan (2006) pour évaluer le degré de synchronisation des deux économies, d'autre part. L'étude empirique se base sur une analyse des séries temporelles annuelles (2) : les PIB des deux économies en dollars constants 2010, extraits du WDI (World Development Indicators, 2019) de la Banque mondiale. La base de données couvre la période allant de 1960 à 2018.

(2) L'utilisation des données trimestrielles aurait pu être plus appropriée, mais nous ne disposons que des données annuelles.

1. L'approche par le cycle : datation et caractéristiques des cycles économiques

Dans un premier temps, cette section propose la méthodologie d'extraction et de datation des cycles économiques (cycle des affaires et cycle de croissance). Dans un second temps, elle met en évidence les durées, les amplitudes (variations en pourcentage du PIB réel) et les sévérités des cycles économiques au Cameroun et au Nigéria.

1.1. Méthodologie d'extraction et de datation des cycles économiques

1.1.1. Le cycle classique ou cycle des affaires

Le concept de cycle classique, ou cycle des affaires (*business cycle*), trouve son origine au sein du National Bureau of Economic Research (NBER) suite aux travaux séminaux de Burns et Mitchell (1946). Il s'agit du cycle le plus répandu dans la littérature et, de surcroît, celui qui fait référence aux Etats-Unis, dans la mesure où le comité de datation du NBER a établi la chronologie officielle des points de retournement conjoncturels américains depuis 1854 (Anas et Ferrara, 2004). Selon cette approche, l'extraction du cycle se fait à partir du niveau de l'activité économique agrégée d'un pays et de ce fait, reproduit le cycle de niveau de l'activité globale d'une économie. Ce cycle se définit généralement comme une alternance de phases de croissance positive (expansion) et de phases de croissance négative (récession) qui sont délimitées par des points de retournement. Ainsi, un point de retournement haut ou « pic » signale la fin d'une période d'expansion (ou une entrée en récession), alors qu'un point de retournement bas ou « creux » indique une sortie de récession (ou le retour à une période de croissance positive).

Apres l'extraction du cycle des affaires, on est conduit à la datation des points de retournement (les pics et les creux). Pour ce qui est de la datation du cycle des affaires dans cette étude, nous utilisons l'algorithme non paramétrique (3) développé par Bry et Boschan (1971). Le choix porté sur cette méthode émane du fait qu'elle est très utilisée par les institutions telles que le NBER, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les services du FMI qui, dans leurs nombreux travaux et rapports, ont utilisé plusieurs fois cette méthode pour analyser les cycles des pays-membres. Plusieurs auteurs ont également adopté cette procédure dans le cadre de leurs études, notamment King et Plosser (1994), Pedersen (1998) puis Harding et Pagan (2002), Ndongo (2006), Nenghem (2020).

Knani et Fredj (2010, p. 3-4) ont résumé les hypothèses de la procédure de l'algorithme B-B pour dater une série univariée comme suit :

(i) un pic (fin d'une expansion) doit être suivi par un creux (fin d'une récession) et vice versa ;

(ii) en présence de doubles pics consécutifs, respectivement creux, la valeur la plus élevée, respectivement la plus petite, est choisie ;

(iii) une phase est l'ensemble des périodes (mois, trimestres ou années) qui séparent un pic et un creux consécutifs ou inversement ;

(iv) le cycle est l'ensemble de deux phases consécutives, c'est-à-dire l'ensemble des périodes d'un pic à un pic ou d'un creux à un creux ;

(v) la durée d'un cycle (pic-pic ou creux-creux) doit être supérieure ou égale à deux années pour des données annuelles, 5 trimestres pour des données trimestrielles et 15 mois pour des données mensuelles ;

(3) D'autres méthodes existent, notamment les méthodes paramétriques dont les plus populaires dans la littérature économique sont les modèles à changements de régimes markoviens (Markov Switching models, ou modèles MS) introduits en économie par Hamilton (1989).

(vi) la durée d'une phase (pic-creux ou creux-pic) doit être au minimum une, deux et cinq périodes pour des données respectivement, annuelles, trimestrielles et mensuelles.

Ainsi, en reprenant cette méthode, pour une variable *K* on a :

• Si la série est annuelle, nous définissons un maximum local à la date « t » (pic), selon l'algorithme (BB) si cette observation vérifie la règle suivante : $K_t > K_{t-k}$, $K_t > K_{t+k}$, k = 1,2…. T. C'est le point le plus haut après un nombre de périodes de hausse puis, de baisse. Et un minimum (creux), si elle vérifie : $K_t < K_{t-k}$, $Kt < K_{t+k}$, k = 1,2…. T. C'est le point le plus bas après un nombre de périodes de baisse puis de hausse.

• Pour des séries trimestrielles, une série macro-économique exhibe un pic à la date « t » si elle vérifie : $\{K_{t-2} < K_t ; K_{t-1} < K_t ; K_t > K_{t+1} ; K_t > K_{t+2}\}$, et un minimum (creux) si elle vérifie : $\{K_{t-2} > K_t ; K_{t-1} > K_t ; K_t < K_{t+1} ; K_t < K_{t+2}\}$.

• Pour des données mensuelles dans l'algorithme (BB), on trouve que la série réalise un maximum local (pic) à la date « t » si elle vérifie la condition : $\{K_t > K_{t\pm k}\}$ et un minimum, si $\{K_t < K_{t\pm k}\}$, avec k = 5.

1.1.2. Le cycle de croissance

Le cycle de croissance est le deuxième cycle très largement évoqué dans la littérature économique. Ce concept trouve son origine dans les Trente Glorieuses. En effet, au cours des décennies 1950 et 1960, les grandes nations industrialisées ont connu un rythme de croissance soutenu et relativement stable entraînant par la suite une quasi-absence des récessions économiques au sens classique du terme. C'est sur la base de ce constat qu'une économiste du NBER, Mintz (1969), s'est démarquée de la conception traditionnelle des cycles économiques en introduisant dans la littérature la notion de cycle de croissance ou de *déviation cycle* (Reynald, 2012). Ce dernier se définit comme l'écart entre la série représentant l'activité économique agrégée et sa tendance de long terme (écart qualifié d'*output gap* dans la terminologie anglo-saxonne). Le pic de ce cycle correspond au moment où le taux de croissance repasse en dessous du taux de croissance tendanciel. De même, le creux représente le moment où il repasse au-dessus (Ferrara, 2009). Ce faisant, le cycle de croissance ne se caractérise pas par une succession de phases d'expansion et de récession mais par une alternance de périodes où la croissance économique est tantôt supérieure à la croissance de long terme (phase de croissance vive), tantôt inférieure (phase de croissance ralentie ou de contraction). La différence avec le cycle des affaires est fondamentale. En effet, dans le cycle des affaires, une récession implique nécessairement une croissance négative sur toute la durée de la phase, alors que dans le cycle de croissance, la croissance est en partie, voire en totalité, positive dans une phase de contraction pourvu qu'elle reste inférieure à la croissance de long terme.

Contrairement à la méthodologie du cycle des affaires, la mise en évidence des points de retournement du cycle de croissance nécessite au

préalable une décomposition de la série représentant l'activité économique agrégée en tendance et cycle. De façon schématique, la décomposition d'une série chronologique non stationnaire consiste à extraire une composante structurelle de long terme, appelée la tendance, et une composante conjoncturelle de court-moyen terme, appelée le cycle de croissance, qui est supposée stationnaire. Dans la littérature économique, il existe de multiples méthodes de décomposition allant des moyennes mobiles à la modélisation des composantes de la série. Ces méthodes reposent sur des outils statistiques, notamment les fonctions de production, le filtre de Hodrick-Prescott (1980), les modèles à composantes inobservables (Harvey, 1989), les filtres passe-bande (Baxter et King ou filtre BK, 1999), les filtres de Christiano et Fitzgerald (2003), la décomposition de Beveridge-Nelson (1981) ou encore la méthode PAT (Phase Average Trend) mise au point par Boschan et Ebanks (1978).

La question est de savoir laquelle de ces méthodes citées plus haut est la plus efficace. De nombreux travaux théoriques et empiriques montrent qu'aucune méthode citée plus haut ne semble s'imposer comme étant la meilleure. Le choix de l'une ou l'autre de ces méthodes repose essentiellement sur la considération du champ étudié et des objectifs de recherche.

Pour estimer le cycle de croissance camerounais et nigérian, nous allons utiliser dans cette étude la méthode de Hodrick-Prescott (1980). Le choix porté sur cette méthode est dû au fait que nous ne disposons que de données annuelles. Avec des données annuelles, elle permet d'obtenir facilement la tendance lisse et flexible d'une série chronologique (Saint Arnaud, 2004) et surtout une lecture aisée des résultats. Une fois réalisée la décomposition tendance-cycle des séries représentant les activités économiques agrégées des deux économies, nous procédons à la mise en évidence des points de retournement des cycles de croissance grâce à l'algorithme de Bry et Boschan (1971).

1.2. Datation et caractéristiques des points de retournement du cycle économique au Cameroun et au Nigéria

Cette sous-section a pour objectif de caractériser les cycles des affaires et de croissance des deux pays sur la période d'étude afin de les comparer dans une optique cyclique. On utilise le nombre de phases, leur durée et sévérité ainsi que leur amplitude (variation en pourcentage du PIB réel) comme éléments de comparaison.

1.2.1. Datation du cycle des affaires camerounais et nigérian

On s'intéresse ici à la détermination et à la comparaison des différentes phases du cycle des affaires camerounais et nigérian. Après avoir linéarisé le niveau d'activité des deux pays, les figures 1 et 2 ci-dessous donnent l'évolution de leurs cycles des affaires.

Figure 1

Cycle des affaires nigérian

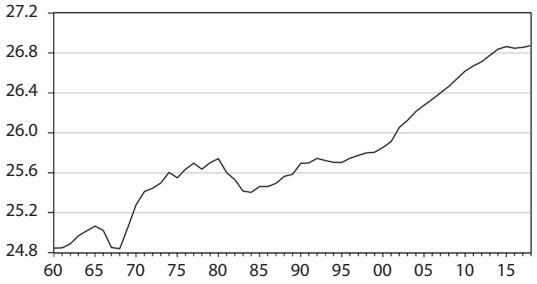
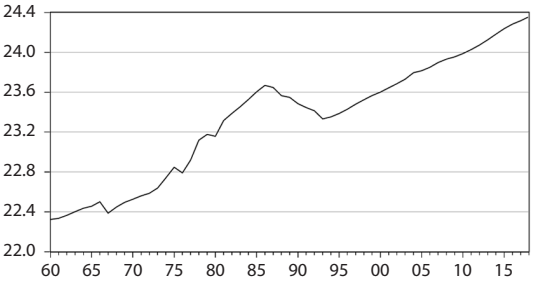


Figure 2

Cycle des affaires camerounais



Source: Construction des auteurs, WDI, 2019.

En mettant en application l'algorithme non paramétrique de Bry et Boschan, nous avons les caractéristiques présentées dans le tableau 1 et 2 ci-dessous :

Tableau 1

Chronologie des points de retournement du cycle des affaires nigérian, durée des cycles et des phases

Pics	Creux	Durée des cycles (pic à pic)	Durée des phases d'expansion	Durée des phases de récession
1965	**1968**	Cycle 1 : 1965-1974 : 9 ans	6 ans	3 ans
1974	**1975**	Cycle 2 : 1974-1977 : 3 ans	2 ans	1 an
1977	**1978**	Cycle 3 : 1977-1980 : 3 ans	2 ans	1 an
1980	**1984**	Cycle 4 : 1980-1992 : 12 ans	8 ans	4 ans
1992	**1995**	Cycle 5 : 1992-2015 : 23 ans	20 ans	3 ans
2015	**2016**	Cycle 6 : 2015-2018 : inachevé	Inachevée	1 an
Durée moyenne		**10 ans**	**7,6 ans**	**2,2 ans**
Écart-type		**7,3 ans**	**5,6 ans**	**1 an**

Source: Calculs des auteurs, WDI 2019.

Tableau 2

Chronologie des points de retournement du cycle des affaires camerounais, durée des cycles et des phases

Pics	Creux	Durée des cycles complets (Pic à pic)	Durée des phases d'expansion	Durée des phases de récession
1966	**1967**	Cycle 1 : 1966-1975 : 9 ans	8 ans	1 an
1975	**1976**	Cycle 2 : 1975-1979 : 4 ans	3 ans	1 an
1979	**1980**	Cycle 3 : 1979-1986 : 7 ans	6 ans	1 an
1986	**1993**	Cycle 4 : 1986-2018 : inachevé	Inachevée	7 ans
Durée moyenne		**6,6 ans**	**5,6 ans**	**2,5 ans**
Écart-type		**2,1 ans**	**2,1 ans**	**2,6 ans**

Source: Calculs des auteurs, WDI 2019.

Partant d'un pic au pic suivant, nous identifions sur la période d'étude six cycles des affaires, dont un cycle inachevé et cinq cycles complets pour le PIB nigérian d'une durée comprise entre 3 et 23 ans. La durée moyenne du cycle des affaires nigérian est de 10 ans. Le délai moyen d'une phase d'expansion à une phase de récession est de 7,6 ans, soit environ 7 ans et 2 trimestres, alors que ce délai est beaucoup plus court pour les sorties de récession. On l'estime à 2,2 ans, soit environ 2 ans et 1 trimestre.

Sur cette même période, l'économie camerounaise a connu quatre cycles des affaires, dont un cycle inachevé et trois cycles complets d'une durée comprise entre 4 et 9 ans. La durée moyenne du cycle des affaires camerounais est de 6,6 ans, soit 6 ans et 2 trimestres. La durée moyenne d'une phase d'expansion à une phase de récession est d'environ 5 ans et 2 trimestres, alors que ce délai est beaucoup plus court pour les sorties de récession. On l'estime à 2,5 ans, soit environ 2 ans et 2 trimestres.

Partant d'un pic au pic suivant, nous identifions sur la période d'étude six cycles des affaires, dont un cycle inachevé et cinq cycles complets pour le PIB nigérian d'une durée comprise entre 3 et 23 ans. La durée moyenne du cycle des affaires nigérian est de 10 ans. Le délai moyen d'une phase d'expansion à une phase de récession est de 7,6 ans, soit environ 7 ans et 2 trimestres, alors que ce délai est beaucoup plus court pour les sorties de récession. On l'estime à 2,2 ans, soit environ 2 ans et 1 trimestre.

Sur cette même période, l'économie camerounaise a connu quatre cycles des affaires, dont un cycle inachevé et trois cycles complets d'une durée comprise entre 4 et 9 ans. La durée moyenne du cycle des affaires camerounais est de 6,6 ans, soit 6 ans et 2 trimestres. La durée moyenne d'une phase d'expansion à une phase de récession est d'environ 5 ans et 2 trimestres, alors que ce délai est beaucoup plus court pour les sorties de récession. On l'estime à 2,5 ans, soit environ 2 ans et 2 trimestres.

Par comparaison avec le Nigéria, les cycles des affaires et les expansions au Cameroun sont en moyenne plus longs et les récessions persistent. Ceci est dû au faible niveau d'industrialisation, à la faible diversification de la production au Cameroun qui affaibli la résilience de l'économie face aux chocs endogènes et exogènes. Cette faible diversification économique explique la structure des exportations camerounaises vers le Nigéria dominée essentiellement par des produits vivriers et des matières premières dont les cours internationaux sont par essence très volatils.

Au regard de la typologie des cycles économiques selon leur durée, on constate que les cycles camerounais sont inscrits à l'intérieur du cycle nigérian. De plus, le cycle nigérian est un mélange de cycle Juglar, Kitchin et Kuznets. À l'instar de ce que Juglar (1862), Burns et Mitchell (1946) et Zarnowitz (1991) affirmaient, au Nigéria comme au Cameroun les phases d'expansion sont en moyenne plus longues que les phases de récession. De plus, la littérature économique soutient que les phases montantes des cycles économiques après la Seconde Guerre mondiale sont en général plus longues

que les phases descendantes (Zarnowitz, 1991). La présente étude confirme cette affirmation. L'examen des cycles complets laisse voir une forte asymétrie dans les changements des phases et les durées des cycles. Ce qui semble confirmer la phrase « récurrentes, mais non périodiques » de la définition du NBER en ce qui concerne les phases du cycle des affaires.

La mise en place d'une chronologie des points de retournement nous permet d'abord d'analyser la durée des cycles et des phases et, par la suite, la détermination des profondeurs (amplitudes) et des sévérités. La littérature économique, pour ce qui est de la sévérité, vise les phases de récession et d'expansion afin de mesurer respectivement la perte et le gain occasionnés par la baisse et la hausse de l'activité économique. La formule de l'amplitude pour une phase de récession et pour une phase d'expansion se présente comme suit :

– pour une récession on a : valeur absolue de $(X_P\text{-}X_C)/X_P$.

– pour une expansion on a : valeur absolue de $(X_C\text{-}X_P)/X_C$.

où X_P et X_C représentent respectivement les valeurs de la série au pic et au creux du cycle considéré.

La sévérité d'une phase, quant à elle, est définie par la formule explicite ci-après :

Sévérité = 0,5 x Profondeur x Durée.

Les tableaux 3, 4, 5 et 6 ci-dessous nous donnent les durées (en années), les profondeurs (en pourcentage) et les sévérités des récessions et des expansions pour les PIB nigérian et camerounais respectivement.

Tableau 3

Durée *(en années)***, profondeur** *(en %)* **et sévérité des récessions pour le PIB nigérian**

Dates	Durée	Profondeur	Sévérité
1965-1968	3 ans	0,92	1,38
1974-1975	1 an	0,19	0,10
1977-1978	1 an	0,19	0,10
1980-1984	4 ans	1,32	2,64
1992-1995	3 ans	0,15	0,23
2015-2016	1 an	0,04	0,02
Moyenne	**2,2**	**0,47**	**0,75**

Tableau 4

Durée *(en années)***, profondeur** *(en %)* **et sévérité des récessions pour le PIB camerounais**

Dates	Durée	Profondeur	Sévérité
1966-1967	1 an	0,49	0,25
1975-1976	1 an	0,26	0,13
1979-1980	1 an	0,09	0,05
1986-1993	7 ans	1,44	5,04
Moyenne	**2,5**	**0,57**	**1,36**

Source : Calculs des auteurs, WDI 2019.

Les tableaux ci-dessus révèlent que, sur la période d'étude, la récession la plus sévère de l'économie nigériane est celle qui va de 1980 à 1984, période durant laquelle on note la chute des prix des produits à l'exportation, en particulier le prix du pétrole, qui débouchera sur le second choc pétrolier. Elle durera quatre ans et fera perdre à l'économie 2,64 % du PIB, d'une amplitude de 1,32.

Sur la même période, le Cameroun a connu effectivement 4 récessions. La récession (pic ou creux) la plus sévère est bien entendu celle qui a suivi le contre-choc pétrolier et la chute du prix des autres matières premières en 1986. Ce

résultat corrobore ceux trouvés par Ndongo (2006) et Nenghem (2020). Étant donné que la sévérité d'une récession mesure la perte que subit une économie durant la phase, il en résulte que la grande récession du PIB camerounais des années 80 a fait perdre à l'économie 5,04 % du PIB. Elle durera sept ans, avec une profondeur à nulle autre pareille dans l'histoire du pays.

Dans les deux économies on note une asymétrie quant à la durée, l'amplitude et la sévérité des différentes récessions. Ce qui correspond aux caractéristiques des phases du cycle évoquées dans la littérature économique. On constate de même qu'au Nigéria 1974 est la date du début de la récession qui a suivi le premier choc pétrolier. La sortie de cette récession est localisée en 1975. Par contre, pour le Cameroun, 1975 est la date du début de la récession qui a suivi le premier choc pétrolier, et la sortie de cette récession est située en 1976.

Quant à la récession liée au second choc pétrolier, elle débute au Nigéria en 1980 et s'achève en 1984. Cette récession constitue la plus sévère de l'économie nigériane, car les exportations dépendent exclusivement du pétrole dont la production dépend elle-même du prix du baril à l'international. Par contre, pour l'économie camerounaise, c'est en 1979 que débute la récession liée au second choc pétrolier, et elle s'achève en 1980.

Tableau 5

Durée ***(en années)*****, profondeur** ***(en %)*** **et sévérité des expansions pour le PIB nigérian**

Périodes	Durée	Profondeur	Sévérité
1960-1965	5 ans	0,88	2,20
1968-1974	6 ans	3,06	9,18
1975-1977	2 ans	0,55	0,55
1978-1980	2 ans	0,39	0,39
1984-1992	8 ans	1,34	5,36
1995-2015	20 ans	4,51	45,10
Moyenne	**7,1 ans**	**1,79**	**10,47**

Tableau 6

Durée ***(en années)*****, profondeur** ***(en %)*** **et sévérité des expansions pour le PIB camerounais**

Périodes	Durée	Profondeur	Sévérité
1960-1966	6 ans	0,81	2,43
1967-1975	8 ans	2,05	8,2
1976-1979	3 ans	1,71	2,57
1980-1986	6 ans	2,20	6,60
1993-2018	Inachevée	/	/
Moyenne	**5,7 ans**	**1,69**	**4,95**

Source : Calculs des auteurs.

Les tableaux 5 et 6 ci-dessus révèlent que sur la période d'étude l'expansion (creux ou pic) la plus longue et ample de l'économie nigériane est celle qui a duré vingt ans (1995-2015). Étant donné que la sévérité d'une phase d'expansion mesure le gain, elle a fait gagner à l'économie 45,1 % du PIB, d'une amplitude de 4,51. Sur la même période d'étude, l'expansion la plus longue de l'économie camerounaise est bien entendu celle qui s'étend sur la période 1967-1975. Elle dura huit ans et a fait gagner à l'économie 8,2 % du PIB, avec une profondeur de 2,05. Toutefois, l'ampleur de cette expansion reste inférieure à celle des années 80 qui a suivi le contre-choc pétrolier. En effet, l'expansion de 1980-1986 est la plus rapide et la plus ample qu'ait connue le Cameroun. Elle a une ampleur à nulle autre pareille dans l'histoire du pays.

On note aussi une asymétrie quant à la durée, l'amplitude et la sévérité des phases expansionnistes des cycles des affaires des deux économies, ce qui confirme à nouveau les caractéristiques du cycle selon la définition classique donnée par Bruns et Mitchell (1946).

1.2.2. Datation des cycles de croissance camerounais et nigérian

Cette sous-section met en évidence les cycles de croissance des deux pays ainsi que les points de retournement candidats. Par la suite, les durées des cycles complets et des phases, les profondeurs et les sévérités seront également analysées. La méthode de Hodrick-Prescott appliquée aux séries des PIB permet d'ôter les tendances (croissance tendancielle) des séries et d'isoler les cycles de croissance, comme le montrent les figures 3 et 4 ci-dessous.

Figure 3

Cycle de croissance nigérian

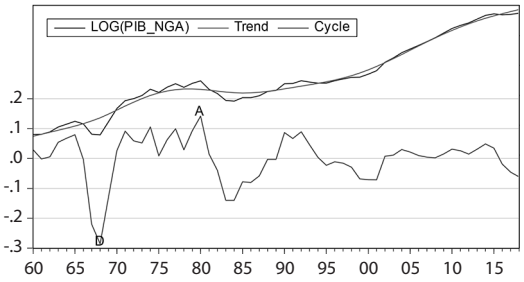
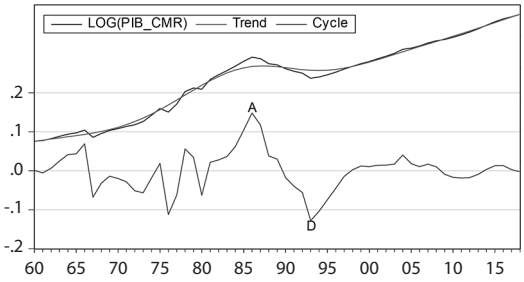


Figure 4

Cycle de croissance camerounais



Source : Construction des auteurs, WDI 2019.

En appliquant l'algorithme non paramétrique de Bry et Boschan (1971), nous obtenons les caractéristiques ci-dessous :

Tableau 7

Chronologie des points de retournement du cycle de croissance du Nigéria, durée des cycles complets et des phases

Pic	Creux	Durée des cycles complets (pic au pic)	Durée des phases d'expansion	Durée des phases de récession
1965	1968	Cycle 1 : 1965-1980 : 15 ans	12 ans	3 ans
1980	1984	Cycle 2 : 1980-1992 : 12 ans	8 ans	4 ans
1992	2001	Cycle 3 : 1992-2004 : 12 ans	3 ans	9 ans
2004	2008	Cycle 4 : 2004-2014 : 10 ans	6 ans	4 ans
2014	—	—	—	—
Moyenne		**12,25 ans**	**7,25 ans**	**5 ans**
Écart-type		**1,78 an**	**3,27 ans**	**2,34 ans**

Source : Calculs des auteurs.

Tableau 8

Chronologie des points de retournement du cycle de croissance du Cameroun, durée des cycles et des phases

Pic	Creux	Durée des cycles Complets (pic au pic)	Durée des phases d'expansion	Durée des phases de récession
1966	**1967**	Cycle 1 : 1966-1975 : 9 ans	8 ans	1 an
1975	**1976**	Cycle 2 : 1975-1978 : 3 ans	2 ans	1 an
1978	**1980**	Cycle 3 : 1978-1986 : 8 ans	6 ans	2 ans
1986	**1993**	Cycle 4 : 1986-2004 :18 ans	11 ans	7 ans
2004	**2012**	Cycle 5 : 2004-2016 : 12 ans	4 ans	8 ans
2016	—	—	—	—
Moyenne		**10 ans**	**6,2 ans**	**3,8 ans**
Écart-type		**4,91 ans**	**3,12 ans**	**3,06 ans**

Source : Calculs des auteurs.

Partant d'un pic au pic suivant, nous identifions quatre cycles de croissance nigérians de durée comprise entre 10 et 15 ans et d'une durée moyenne de 12,25 ans, soit 12 ans et 1 trimestre. L'économie camerounaise sur la même période a connu cinq cycles de croissance. La durée des cycles de croissance camerounais est comprise entre 3 et 18 ans, avec une durée moyenne de 10 ans. A titre de comparaison, les cycles de croissance et les phases conjoncturelles (phase de croissance vive et de contraction) sont en moyenne plus longs au Nigéria. De même que dans le cycle des affaires on observe une asymétrie quant à la durée des phases du cycle de croissance des deux économies.

A l'instar de ce que Juglar (1862), Burns et Mitchell (1946) et Zarnowitz (1991) affirmaient, au Cameroun tout comme au Nigéria, la durée moyenne des phases de croissance vive est certes plus longue que celle des phases de contraction, mais concernant la définition selon laquelle la phase de croissance vive d'un cycle économique est plus longue que la phase de contraction, cette propriété appliquée au Nigéria et au Cameroun n'est pas toujours vérifiée en ce qui concerne le cycle de croissance. Elle est valable seulement pour certaines périodes. En effet, sur la période d'étude, la durée des phases de croissance vive est parfois supérieure, parfois inférieure à celle des phases de contraction. Par exemple, durant le cycle 3 au Nigéria, la phase de contraction affiche une durée plus longue que la phase de croissance vive. De même, le cycle 5 de l'économie camerounaise affiche une phase de contraction deux fois plus longue que celle de croissance vive. La théorie économique selon laquelle la phase d'expansion d'un cycle économique est supérieure à la phase de récession semble ne pas être vérifiée pour les cycles de croissance camerounais et nigérian.

Les tableaux 9 et 10, 11 et 12 ci-dessous donnent les durées (en années), les profondeurs (en pourcentage) et les sévérités des contractions et des expansions du cycle de croissance nigérian et camerounais respectivement.

Tableau 9

Durée *(en années)*, **profondeur** *(en %)* **et sévérité des récessions pour le cycle de croissance nigérian**

Période	Durée	Profondeur	Sévérité
1965-1968	3 ans	0,91	1,37
1980-1984	4 ans	1,31	2,62
1992-2001	9 ans	0,65	2,93
2004-2008	4 ans	0,96	1,92
Moyenne	**5 ans**	**0,96**	**2,21**

Source : Calculs des auteurs, WDI 2019.

Tableau 10

Durée *(en années)*, **profondeur** *(en %)* **et sévérité des récessions pour le cycle de croissance camerounais**

Période	Durée	Profondeur	Sévérité
1966-1967	1 an	0,51	0,25
1975-1976	1 an	0,25	0,13
1978-1980	2 ans	0,17	0,17
1986-1993	7 ans	1,43	5
2004-2012	8 ans	1,16	4,64
Moyenne	**3,8 ans**	**0,70**	**2,04**

Source : Calculs des auteurs, WDI 2019.

Pour ce qui est du cycle de croissance, on constate que le Nigéria a connu 4 phases de contraction d'une durée et d'une profondeur moyennes respectivement de cinq ans et 0,96, entraînant une perte moyenne de 2,21 % de croissance. La contraction la plus longue et sévère du cycle de croissance nigérian est celle qui va de 1992 à 2001. Neuf ans est la durée de cette contraction. Elle a entraîné une perte de 2,93 % de croissance et avec une profondeur de 0,65.

Sur la même période, le Cameroun a connu 5 phases de croissance ralentie (4) d'une durée et perte moyennes de 3,8 ans et 2,04 respectivement. La période de croissance ralentie la plus sévère et la plus ample du cycle de croissance camerounais est celle qui a suivi le contre-choc pétrolier et la chute du prix des matières premières en 1986. Ce résultat corrobore celui trouvé dans le cas du cycle des affaires précédent. Cette récession a eu une profondeur de 1,43 et a fait perdre à l'économie 5 % de croissance. Elle a duré sept ans, avec une profondeur à nulle autre pareille dans l'histoire du pays. La chute de l'investissement public à la fin de la décennie 80 a certainement joué un rôle important dans la longueur et la sévérité de cette récession. Il faut en effet souligner que l'investissement public a été, depuis les indépendances, une composante importante de l'investissement total au Cameroun.

(4) Périodes où la croissance économique est inférieure à la croissance de long terme.

Les tableaux ci-dessous révèlent que la phase de croissance vive (creux ou pic) la plus longue et la plus ample du cycle de croissance nigérian est celle qui s'étend sur la période 1968-1980. Elle dura douze ans, d'une amplitude et d'un gain de 3,64 et 21,84 respectivement. Comme on peut le voir dans le tableau 11 ci-dessus, pour ce qui est du cycle de croissance, le Nigéria a connu effectivement cinq phases de croissance vive (5) d'une durée moyenne de 6,6 ans, soit environ 6 ans et 2 trimestres. Par contre, sur la même période, le Cameroun en a connu 6 phases de croissance vive d'une durée moyenne de 6 ans, d'une ampleur et d'un gain moyen de 1,56 et 5,15 respectivement. La phase de croissance vive la plus longue de l'économie camerounaise est bien entendu celle qui s'étend sur la période 1993-2004.

(5) Périodes où la croissance économique est supérieure à la croissance de long terme.

Cette longue période d'expansion est due, entre autres, à la reprise des exportations non pétrolières résultant de la dévaluation du franc CFA et au retour de capitaux qui favorisent l'investissement privé. Avec une durée de onze ans, elle fait gagner à l'économie 11 %.

Tableau 11

Durée ***(en années)*****, profondeur** ***(en %)*** **et sévérité des récessions pour le cycle de croissance nigérian**

Période	Durée	Profondeur	Sévérité
1961-1965	4 ans	0,88	1,76
1968-1980	12 ans	3,64	21,84
1984-1992	8 ans	1,34	5,36
2001-2004	3 ans	1,17	1,76
2008-2014	**6 ans**	**1,41**	**4,23**
Moyenne	**6,6 ans**	**1,69**	**7**

Source : Calculs des auteurs.

Tableau 12

Durée ***(en années)*****, profondeur** ***(en %)*** **et sévérité des récessions pour le cycle de croissance camerounais**

Période	Durée	Profondeur	Sévérité
1961-1966	5 ans	0,75	1,87
1967-1975	8 ans	2,06	8,24
1976-1978	2 ans	1,44	1,44
1980-1986	6 ans	2,21	6,63
1993-2004	11 ans	2	11
2012-2016	4 ans	0,87	1,74
Moyenne	**6 ans**	**1,56**	**5,15**

Source : Calculs des auteurs.

L'approche par les cycles nous a permis ainsi de dater et de faire ressortir les principales caractéristiques des cycles économiques camerounais et nigérian. Toutefois, cette approche ne nous renseigne pas sur le degré de synchronisation des cycles économiques entre les deux pays. Pour mieux analyser la synchronisation des cycles économiques entre le Cameroun et le Nigéria, la section suivante fait appel à l'indice de concordance de Harding et Pagan (2006).

2. Mesure du degré de synchronisation cyclique entre le Cameroun et le Nigéria

Cette section évalue les co-mouvements entre les deux économies afin de conclure sur une éventuelle synchronicité ou non. Plus précisément, il est question d'évaluer le ratio entre les fluctuations communes des PIB des deux pays (mesurées par la covariance) et leur variation totale (mesurée par le produit des écarts-types), d'une part, et conclure à travers l'indice de concordance proposé par Harding et Pagan (2006) si les indicateurs sont pro-cycliques ou contra-cycliques, d'autre part.

2.1. La corrélation relative aux PIB camerounais et nigérian

En supposant que le PIB camerounais soit noté x et le PIB nigérian y, la corrélation des PIB des deux économies est donnée par la formule du coefficient de corrélation suivant :

$$\rho_{xy} = \frac{\mathrm{Cov(x,y)}}{\sigma x \sigma y}$$

où ρ_{xy} est le coefficient de corrélation entre le PIB camerounais x et le PIB nigérian y, Cov(x, y) la covariance entre les deux PIB, et σ_x et σ_y respectivement les écarts-types du PIB camerounais et du PIB nigérian. Il faut rappeler de plus que Cov(x, y) = Cov(y, x) et $\rho_{xy} = \rho_{yx}$. L'estimation de la corrélation donne les résultats du double tableau ci-dessous.

Tableau 13

Résultat d'estimation de la corrélation entre les PIB du Cameroun et du Nigéria

Covariance	PIB_NGA	PIB_CMR
PIB_NGA	1.44E+22	
PIB_CMR	1.43E+22	1.42E+22

Corrélation	PIB_NGA	PIB_CMR
PIB_NGA	1.000000	
PIB_CMR	**0.996628**	1.000000

Source: Estimation des auteurs, WDI, 2019.

Le coefficient de corrélation entre les PIB des deux économies est égal à 0,996628, ce qui est sensiblement égal à 1. Cette valeur très proche de 1 correspond à une forte corrélation des PIB des deux économies. Cela traduit donc que sur la période d'étude, il existe des liens dans l'évolution des PIB camerounais et nigérian.

Cependant, le degré de corrélation des PIB des deux économies ne reflète pas réellement le degré de transmission cyclique de ces économies. En effet, il ressort de la littérature que le coefficient de corrélation est plus adéquat dans le calcul du degré de corrélation du PIB entre les différentes économies. De plus, il existe une différence entre le degré de transmission cyclique et la corrélation du PIB entre pays. Le degré de transmission cyclique estime la synchronisation des différentes phases conjoncturelles entre économies (ce qui est l'objectif de cette étude), tandis que la corrélation du PIB mesure la corrélation du taux de croissance économique entre pays. Pour mesurer la synchronisation réelle entre les différentes économies, plusieurs travaux et rapports du FMI utilisent l'indice de concordance de Harding et Pagan (2006) comme méthode. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de mesurer les co-mouvements des cycles économiques entre pays sur une série temporelle déterminée. Autrement dit, elle montre la synchronisation cyclique globale entre les différentes économies sur une période donnée.

Dès lors, on s'intéresse dans la sous-section suivante à l'indice de concordance de Harding et Pagan (2006) en vue de montrer la synchronisation cyclique globale entre l'économie du Cameroun et celle

du Nigéria sur une série temporelle précise (1960-2018) et de tester ainsi l'hypothèse de la croissance des flux commerciaux qui serait source de synchronisation.

2.1. L'indice de concordance proposé par Harding et Pagan (2006)

Pour deux indicateurs X et Y (respectivement PIB camerounais et nigérian) de deux économies de même taille d'échantillon n, Harding et Pagan (2006) ont déterminé l'indice de concordance par la formule suivante :

$$CI_{XY} = \frac{1}{n}\left\{\sum_{t=1}^{n} C_t^X . C_t^Y + \sum_{t=1}^{n}(1 - C_t^X)(1 - C_t^Y)\right\}$$

où : C_t^X et C_t^Y sont des variables binaires dont les valeurs sont fonction des phases de l'économie. Harding et Pagan associent :

C_t^X = {0, si X est en récession à l'instant t ; 1 si X est en expansion à l'instant t}. De même, C_t^Y = {0, si Y est en récession à l'instant t ; 1 si Y est en expansion à l'instant t}.

CI_{XY} = 1 signifie que les séries sont exactement pro-cycliques, tandis qu'une valeur proche de zéro indique une situation contra-cyclique.

Tableau 14

Calcul de la synchronisation cyclique par la méthode de Harding et Pagan (2006)

Année	C_t^X (Cameroun)	C_t^Y (Nigéria)	$C_t^X . C_t^Y$	$(1 - C_t^X)$	$(1 - C_t^Y)$	$(1 - C_t^X)(1 - C_t^Y)$
1960	1	1	1	0	0	0
1961	1	1	1	0	0	0
1962	1	1	1	0	0	0
1963	1	1	1	0	0	0
1964	1	1	1	0	0	0
1965	1	1	1	0	0	0
1966	1	0	0	0	1	0
1967	0	0	0	1	1	1
1968	1	0	0	0	1	0
1969	1	1	1	0	0	0
1970	1	1	1	0	0	0
1971	1	1	1	0	0	0
1972	1	1	1	0	0	0
1973	1	1	1	0	0	0
1974	1	1	1	0	0	0
1975	1	0	0	0	1	0
1976	0	1	0	1	0	0
1977	1	1	1	0	0	0
1978	1	0	0	0	1	0
1979	1	1	1	0	0	0

Année	C_t^X (Cameroun)	C_t^Y (Nigéria)	$C_t^X . C_t^Y$	$(1 - C_t^X)$	$(1 - C_t^Y)$	$(1 - C_t^X)(1 - C_t^Y)$
1980	0	1	0	1	0	0
1981	1	0	0	0	1	0
1982	1	0	0	0	1	0
1983	1	0	0	0	1	0
1984	1	0	0	0	1	0
1985	1	1	1	0	0	0
1986	1	1	1	0	0	0
1987	0	1	0	1	0	0
1988	0	1	0	1	0	0
1989	0	1	0	1	0	0
1990	0	1	0	1	0	0
1991	0	1	0	1	0	0
1992	0	1	0	1	0	0
1993	0	0	0	1	1	1
1994	1	0	0	0	1	0
1995	1	0	0	0	1	0
1996	1	1	1	0	0	0
1997	1	1	1	0	0	0
1998	1	1	1	0	0	0
1999	1	1	1	0	0	0
2000	1	1	1	0	0	0
2001	1	1	1	0	0	0
2002	1	1	1	0	0	0
2003	1	1	1	0	0	0
2004	1	1	1	0	0	0
2005	1	1	1	0	0	0
2006	1	1	1	0	0	0
2007	1	1	1	0	0	0
2008	1	1	1	0	0	0
2009	1	1	1	0	0	0
2010	1	1	1	0	0	0
2011	1	1	1	0	0	0
2012	1	1	1	0	0	0
2013	1	1	1	0	0	0
2014	1	1	1	0	0	0
2015	1	1	1	0	0	0
2016	1	0	0	0	1	0
2017	1	1	1	0	0	0
2018	1	1	1	0	0	0
$\sum_{t=1}^{n} C_t^X . C_t^Y$			38	$\sum_{t=1}^{n} (1 - C_t^X)(1 - C_t^Y)$		2
Degré de synchronisation						**68,97 %**

Source : Calculs des auteurs.

On constate une valeur élevée de l'indice de Harding et Pagan sur les deux économies, égale à 68,97 %. Cette valeur suggère qu'il existe une forte concordance des cycles d'activité des deux pays sur la période d'étude. Comme l'a montré Mbog (2021), les flux commerciaux entre le Cameroun et le Nigéria ont connu une croissance très importante ces dernières décennies. Le Nigéria représente en Afrique subsaharienne près de 43 % des importations camerounaises. De 2008 à nos jours, le Nigéria dispute à la Chine et à la France le premier rang mondial des fournisseurs du Cameroun (Nsoa, 2020). Des évidences obtenues du tableau ci-dessus on note également que, sur la période d'analyse, la concordance des cycles économiques entre le Cameroun et le Nigéria a été très élevée ces deux dernières décennies. En outre, il a été observé une faible concordance au début des années 80 et ce jusqu'à 1995. La forte concordance des phases conjoncturelles ces deux dernières décennies serait certainement due aux importants mouvements d'échanges entre ces deux pays, qui pourraient être encore plus importants si ces deux économies approfondissaient leurs accords de coopération économique et infrastructurelle transfrontalière ou encore appartenaient à une même union monétaire. Ainsi, appliquée à la relation Cameroun-Nigéria, l'hypothèse selon laquelle la croissance des flux commerciaux entre pays serait source de synchronisation cyclique est vérifiée.

Conclusion

Dans le cadre de ce travail, dans un premier temps nous avons daté les cycles économiques du Cameroun et du Nigéria, et dans un second temps nous avons évalué les effets du commerce sur leur synchronisation pour enfin conclure sur l'hypothèse selon laquelle la croissance des flux commerciaux entre pays serait source de synchronisation. Deux principales approches ont été développées au cours de cette étude, notamment l'approche des cycles et l'approche du calcul du degré de corrélation cyclique. Tout d'abord, la méthode de Bry et Boschan (1971) nous a permis de dater les points de retournement pour chacun des cycles. Ensuite, le filtre de Hodrick et Prescott (1980) a été nécessaire pour extraire les composantes cycliques des séries utilisées. Enfin, l'indice de concordance de Harding et Pagan (2006) a été utile pour l'estimation du degré global de synchronisation cyclique. Pour cette analyse, nous avons utilisé les PIB annuels sur la période 1960-2018, données extraites du site de la Banque mondiale (WDI, 2019).

L'approche des cycles a permis de mettre en évidence plusieurs faits importants : pour le Cameroun, la croissance économique des années 90, consécutive à la dévaluation du franc CFA et à l'investissement favorisé par le retour de capitaux, est la plus longue qu'ait connue le pays. Pour le Nigéria, 1968-1980 est la période de croissance vive la plus longue et la plus ample qu'ait connue le pays. Elle a duré douze ans et fait gagner à l'économie 21,8 % de croissance. Par ailleurs, la récession qui débute 1980, consécutive

au second choc pétrolier, est la plus sévère et profonde de toute l'histoire des deux pays. Toutefois, les PIB des deux économies reviennent vers leurs tendances de long terme quelques années après un choc. Cela signifie qu'un choc exogène n'a que des effets transitoires sur les PIB des deux économies.

L'estimation de l'indice de concordance d'Harding et Pagan montre qu'il existe globalement une synchronisation entre les cycles économique camerounais et nigérian, notamment pendant ces dernières décennies qui correspondent également à la période pendant laquelle on observe des flux commerciaux de plus en plus importants entre les deux pays. Les flux commerciaux semblent constituer un vecteur de transmission cyclique entre le Cameroun et le Nigéria. Nous disons en somme que la diversification des accords et des partenariats économiques serait de nature à réduire et à limiter les chocs et les effets négatifs de la conjoncture économique nigériane sur l'économie camerounaise.

Une piste de recherche se présente à nous pour prolonger les travaux entrepris au cours de cette étude. En effet, nous constatons que l'approfondissement de l'intégration économique est un vecteur de synchronisation cyclique. Ainsi, plus les liens commerciaux se développent, plus ils augmentent la probabilité d'une transmission des crises et des tensions financières et, par suite, renforcent la probabilité de la synchronisation cyclique entre pays. Il est donc souhaitable de réfléchir sur les assurances multilatérales renforcées à offrir aux pays en développement qui ouvrent leur économie sur le reste du monde.

Références bibliographiques

Anas J. et Ferrara L. (2004), « Turning Points Detection: the ABCD Approach and Two Probabilistic Indicators », *Journal of Business Cycle Measurement and Analysis*, 1, 2, p. 1-36.

Baher A. Elgahry (2016), « La synchronisation intra- et inter-régionale des cycles économiques en Europe et en Asie », revue *Interventions économiques.* http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2805;DOI:https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2805

Baxter M. et King R.G. (1999), « Measuring Business Cycles: Approximate Band Pass Filters for Economic Time Series », *Review of Economics and Statistics*, 81, p. 575-593.

Baxter M. et M. Kouparitsas (2005), « Determinants of Business Cycle Comovement: a Robust Analysis », *Journal of Monetary Economics*, Elsevier, vol. 52(1), p. 113-157.

Beveridge S. et Nelson C.R. (1981), « A New Approach to the Decomposition of Economic Time Series into Permanent and Transitory Components », *Journal of Monetary Economic*s, 7(2), p. 151-174.

Bikai J. Landry et Afomongono G. Ferry (2017), « Commerce et synchronisation des cycles dans les pays de la CEMAC », BEAC Working Paper, BWP n° 05/17.

Boschan C. et Banerji A. (1990) « A Reassessment of Composite Indexes », *in* P.A. Klein (éd.), *Analysing Modern Business Cycles*, New York, M.E. Sharpe.

Bry G. et Boschan C. (1971), « Cyclical Analysis of Time Series: Selected Procedures and Computer Programs », Cambridge, MA: NBER.

Burns A.F. et Mitchell W.C. (1946), « Measuring Business Cycles », Cambridge, MA: NBER.

Calderóna C., Chong A. et Stein E. (2007), « Trade Intensity and Business Cycle Synchronization: Are Developing Countries any Different? », *Journal of International Economics*, vol. 71, n° 1, p. 2-21.

Christiano L.J. et Fitzgerald T.J. (2003), « The Pass Band Filter », *International Economic Review*, 44(2), p. 435-465.

Clark Todd E. et van Wincoop E. (2001), « Borders and Business Cycles », *Journal of International Economics*, Elsevier, vol. 55(1), p. 59-85.

Elachhab F. (2010), « Les déterminants de la synchronisation cyclique Tunisie-zone euro », *Revue de l'OFCE*, 2010/4, n° 115, p. 33-62.

Ferrara L. (2009), « Caractérisation et datation des cycles économiques en zone euro », *Revue économique*, 60(3), p. 703-712.

Fonds monétaire international (2009), *Les Perspectives de l'économie mondiale*, chapitre 3.

Frankel J.A. et Rose A.K. (1998), « The Endogeneity of the Optimum Currency Area Criteria », *The Economic Journal*, n° 108, p. 1009-1025.

Hamilton J.D. (1989), « A New Approach to the Economic Analysis of Non Stationary Times Series and the Business Cycle », *Econometrica*, 57(2): 357-384.

Harding D. et Pagan A. (2002), « Dissecting the Cycle: A Methodological Investigation », *Journal of Monetary Economics,* 49 (2): 365-381.

Harding D. et Pagan A. (2006), « Synchronisation of Cycles », *Journal of Econometrics*, vol. 132, n° 1, p. 59-79.

Harvey A.C. (1985), « Trend and Cycles in Macroeconomic Time Series », *Journal of Business and Economic Statistics*, n° 3.

Harvey A.C. (1989), *Forecasting, Structural Time Series Models and the Kalman Filter*, Cambridge University Press.

Hirata H., Ayhan Kose M. et Otrok C. (2013), « La régionalisation des cycles économiques », revue *Finances & Développement*, septembre.

Hodrick R.J. et Prescott E.C. (1997), « Postwar U.S. Business Cycles: An Empirical Investigation », *Journal of Money*, Credit and Banking, n° 29.

Imbs J. (2004), « Trade, Finance, Specialization, and Synchronization », *The Review of Economics and Statistics*, MIT Press, vol. 86(3), p. 723-734.

Inklaar R., Richard Jong A-Pin et Jakob de Haan (2008), « Trade and Business Cycle Synchronization in OECD Countries: A re-examination », *European Economic Review*, vol. 52, Issue 4, 646-666.

Juglar C. (1862), *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, Paris, Guillaumin et Cie.

King R.G. et Plosser C.I. (1994), « Real Business Cycle and the Test of the Adelmans », *Journal of Monetary Economics*, vol. 33, n° 2, p. 405-438.

Knani R. et Fredj A. (2010), « Mondialisation et fluctuations des cycles économiques », Munich Personal RePEc Archive (MPRA), Paper n° 22755. Disponible sur http://mpra.ub.uni-muenchen.de/22755/

Krugman P. (1993), « Lessons of Massachusetts for EMU », *in* F. Torres, F. Giavazzi (dir.) *Adjustment and Growth in the European Monetary Union,* Cambridge University Press, p. 241-269.

Kumakura M. (2006), « Trade and Business Cycle Co-movements in Asia-Pacific », *Journal of Asian Economics,* vol. 17, n° 4, 622-645.

Majetti R. (2012), « Caractérisation et datation des cycles économiques : le cas français », *Revue d'économie politique,* 2012/3, vol. 122, p. 365-403. Disponible sur https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2012-3-page-365.

Mbog A. (2021), « Cameroun-Nigeria : vers une augmentation des échanges commerciaux », *Journal Financial Afrik.*

Mintz I. (1969), « Dating Postwar Business Cycles: Methods and Their Application to Western Germany, 1950-1967 », Occasional Paper n° 107, National Bureau of Economic Research, New York.

Mitchell W.C. (1951), « What Happens during Business Cycles: A Progress Report », National Bureau of Economic Research, New York.

Ndongo O.Y.F. (2006), « Datation du cycle du PIB camerounais entre 1960 et 2003 », Munich Personal RePc Archive, n° 1308. Disponible en ligne : http://mpra.ub.uni-muenchen.de/1308/

Nenghem Takam H. (2020), « La caractérisation des cycles en Afrique centrale », *Bulletin économique et statistique de la BEAC*, n° 6, mars.

Nsoa P. (2020), « Échanges commerciaux : le Cameroun veut conquérir le Nigéria », revue du journal *EcoMatin*, 12 décembre.

Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) (2013), « La zone euro en crise », publié par les Éditions du Net SAS 92800 Puteaux, p. 22-23.

Park Yung Chul et Kwanho Shin (2009), « Economic Integration and Changes in the Business Cycle in East Asia: Is the Region Decoupling from the Rest of the World? », *Asian Economic Papers*, MIT Press, MIT Press, vol. 8(1), p. 107-140.

Pedersen T.M. (1998), « How Long are Business Cycles? Reconsidering Fluctuations and Growth », *Discussion Paper*, 98-24, University of Copenhagen, Institute of Economics.

Sambou A.H. (2023), « Ouverture commerciale et synchronisation des cycles : le cas de la CEEAC et CEDEAO », *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics,* 4(1-2), 346-362. https://doi.org/10.5281/zenodo.7608121.

Shin K. et Wang Y. (2004), « Trade Integration and Business Cycle Co-movements: the Case of Korea With Other Asian Countries », *Japan and the World Economy*, 2004, vol. 16, Issue 2, p. 213-230.

Zarnowitz V. (1998), « Has the business cycle been abolished? », *NBER Working Paper*, No. 6367.

Zarnowitz V. (1991), « What is the Business Cycle », *NBER Working Paper*.

Les conséquences politiques de l'Union européenne et de la zone euro

Réflexions sur quelques trajectoires possibles post-Covid-19*

Résumé

Parmi ses multiples effets, la pandémie de coronavirus a de nouveau mis à l'épreuve la solidité de la construction européenne. Cet article qui s'inscrit dans une approche prospective tente d'esquisser quelques trajectoires possibles d'évolution de l'Union européenne et de la zone euro à la suite de la crise actuelle.

Mots-clés : *Union européenne, euro, Covid-19, réformes institutionnelles, fédéralisme, monnaie, budget, démocratie, nations.*

Classification JEL : *E60, F02, R10.*

Slim Thabet

slim.tabet@u-picardie.fr

* Cet article est dédié à la mémoire de feu mon ami Ali Bouhaili (1959-2020) envers qui j'ai une dette intellectuelle, notamment pour son appui précieux dans la rédaction de ce papier. Je tiens aussi à remercier les deux rapporteurs anonymes pour leurs remarques stimulantes. Je demeure néanmoins seul responsable des idées, erreurs ou omissions que pourrait contenir ce modeste travail.

Introduction

A chaque fois que l'Europe fait face à une crise grave revient sur le devant de la scène la célèbre sentence tirée des *Mémoires* de l'un des pères fondateurs de l'Europe, Jean Monnet : « L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises (1976, p. 488). » Mais elle suppose que l'on accumule les enseignements en se fondant sur les « expériences » pour éviter de répéter les mêmes erreurs en pire. La crise liée à la pandémie de coronavirus (1) a offert une nouvelle fois l'occasion de vérifier si, à travers l'enchaînement des crises, l'idée de l'Europe se renforce ou si, au contraire, elle s'évanouie un peu plus.

Certes, l'Union européenne a auparavant affronté, non sans difficultés, deux épreuves majeures : la déflagration financière consécutive à l'éclatement des subprimes aux États-Unis (2008-2010) ou, plus récemment, les secousses provoquées par le gonflement subit des dettes souveraines (2010-2013 et 2015) de certains des États-membres.

Loin de régler tous les problèmes, les solutions trouvées à l'époque avaient permis de faire momentanément redescendre la fièvre, en progressant à tous

(1) Cet article a été rédigé avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Nous n'analyserons donc pas les implications politiques pour l'Europe de cette crise géopolitique, énergétique et économique.

petits pas vers une Europe plus politique (création entre autres du Fonds européen de stabilité financière puis du Mécanisme européen de stabilité), là où les problèmes exigeaient que l'union économique et monétaire se dote de solides institutions de régulation et de solidarité. En réalité, le salut est davantage venu de la reprise de la croissance mondiale, d'une austérité finalement moins sévère que prévue – à l'exception notable de la Grèce qui s'est vue imposée une thérapie de choc sans précédent, et sans aucun succès ! – et, surtout, aux coups de pioche portés à la doctrine de la Banque centrale européenne (BCE). Allant bien au-delà de ses prérogatives inscrites dans les traités à travers le *Quantitative Easing* et le programme de rachat d'obligations d'État baptisé « *Outright Monetary Transactions* », la BCE a joué, malgré des défauts certains, un rôle contra-cyclique important.

Dans cet article, nous nous interrogeons sur les implications notamment politiques de la Covid-19 sur l'Union européenne. La pandémie a de nouveau mis à l'épreuve la construction européenne par ses effets économiques ainsi que ses réponses politiques communautaires et nationales (partie I). Elle autorise une réflexion sur les trajectoires possibles (scénarios prospectifs, partie II) d'évolution de l'Union européenne à un moment charnière de sa construction (partie III).

L'Union européenne à l'épreuve de la Covid-19

Après la crise des subprimes (2008-2010) et celle des dettes souveraines (2010-2013 et 2015), l'Europe s'est retrouvée de nouveau « en procès » à la faveur des effets dévastateurs du Sars-Cov-2 : hausse substantielle de la mortalité pour certaines catégories de la population, services de réanimation hospitaliers submergés face à l'afflux massif des malades, mise à l'arrêt forcée de pans entiers de l'appareil productif, chute vertigineuse de la demande, secousses boursières, etc. Au-delà de ces aspects, ce que l'on a pu appeler « le choc Covid-19 », bien qu'il soit de nature exogène, recèle quelque chose de nouveau. A travers ses effets sanitaires il a touché à l'intime des populations et exigé par là-même de l'Europe une très grande proximité de présence. On a assisté à une attitude contraire. Touchés dans ce qui leur est le plus cher, les « citoyens européens » n'ont jamais vu une Europe aussi lointaine. Le choc Covid-19 a aussi été – et c'est ce qui fait aussi son originalité – un choc mental annonciateur de bouleversement dans les systèmes de valeurs.

On a pu lire ou entendre (2) que la santé publique ne relevait pas de la compétence de l'Union européenne mais, principe de subsidiarité oblige, de celles des États-membres (article 168 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne). S'il est vrai que ces prérogatives en la matière sont très limitées, l'Union dispose en revanche de leviers, qui peuvent être actionnés dans le cadre d'une crise à gérer dans l'urgence, qui relèvent de la protection civile : clause de solidarité (3), mécanisme européen de protection civile (4), adaptation aux crises de la libre circulation des personnes et de celle des

(2) Voir par exemple Jean Quatremer (2021), « Vaccins : la cohésion européenne en petite santé », *Libération*, 2 mars : https://www.liberation.fr/international/europe/vaccins-la-cohesion-europeenne-en-petite-sante-20210302_BOIW7F3NFBCK7IFQQWM73EIFQI/

(3) Voir l'article 222 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

(4) https://ec.europa.eu/echo/what/civil-protection/mechanism_fr?cookies=disabled

matériels sanitaires, instruments financiers, moyens militaires, etc. Si la santé ne relève pas de l'Union européenne (5), l'eurodéputé Martin Schirdewan affirmait néanmoins que la Commission a demandé 63 fois aux États-membres de réduire leurs dépenses dans le domaine de la santé, selon son propre décompte (6).

La crise liée au Sars-Cov-2 offrait une occasion en or à l'Union européenne de prouver qu'elle avait retenu les leçons du passé récent en montrant qu'elle avait pris la dimension, inachevée certes, d'une union véritablement politique. C'est tout le contraire qui s'est produit… Outre le fait que chaque État-membre y est allé de sa propre stratégie (confinement partiel ou total pour les uns et choix de l'immunité collective pour d'autres ; fermeture unilatérale des frontières sans concertation avec le(s) voisin(s), confiscation ou réquisition de masques destinés aux autres pays, etc.), le spectacle affligeant offert durant les Conseils européens du mois de mars 2020 est venu rappeler une triste réalité, celle d'une « communauté » avant tout économique incapable de s'entendre sur une réponse politique partagée et coordonnée…

Les oppositions affichées en place publique ont réveillé les vieilles fractures entre le nord du Vieux continent prétendument vertueux (Pays-Bas et Allemagne principalement) et le sud supposément dispendieux (Italie, Espagne, France en autres), celles que Mario Draghi, ex-président de la BCE entre 2011 et 2019, pensait avoir résorbées…

Conscient du message politique potentiellement catastrophique en cas de nouvel échec, l'Eurogroupe parvenait finalement à s'entendre, à l'arrachée, sur un plan économique commun (juillet 2020). Mais comme souvent avec l'Union européenne, le diable est tapi dans les détails (Vieilledent et Drevet, 2021). Le montant global du plan de relance annoncé (750 milliards d'euros sur trois ans, dont 390 milliards de subventions au lieu des 500 proposés en mai par le « couple » franco-allemand) semble trop faible au regard des enjeux (tout juste 1 % du budget de l'Union européenne pour la partie mutualisée). Des rabais importants sur leur contribution au budget européen ont été maintenus ou accordés à certain pays (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Autriche et Suède), alors que le Brexit était censé mettre fin à cette pratique. Ledit budget européen, déjà très modeste, que la Commission européenne souhaitait monter à 1 100 milliards d'euros sur sept ans est finalement moins ambitieux que prévu avec des programmes européens ayant fait leur preuve (santé, Horizon Europe, etc.) sérieusement rognés.

Les défenseurs de cet accord (Delatte, 2020 ; Berès, 2020) ont beau jeu de souligner que cet arrangement institutionnel ouvre la voie à davantage de solidarité en Europe avec un emprunt commun porté par la Commission et des ressources nouvelles (impôts) propres à l'Union qui restent à déterminer (taxe carbone aux frontières, taxe sur les transactions financières, taxe sur les plastiques à usage unique, part de l'impôt sur les sociétés, etc.). Ses contempteurs (Sterdyniak, 2020) pointent la lourdeur

(5) Le 16e des 20 principes-clés du Socle européen des droits sociaux proclame tout de même que « toute personne a le droit d'accéder, à des prix abordables et dans des délais raisonnables, à des soins de santé préventifs et curatifs de qualité ».

(6) Propos tenus dans une interview du 2 avril 2020 au quotidien *L'Humanité* : https://www.humanite.fr/la-commission-europeenne-demande-63-fois-aux-etats-de-reduire-les-depenses-de-sante-denonce-687250. Voir aussi Math (2017) et Baeten (2014).

décisionnelle et bureaucratique de l'Union là où les États-membres ont été très réactifs et avancent que le plan de relance européen constitue une avancée « masquée » vers plus de fédéralisme qui, outre le fait qu'elle n'est pas assumée politiquement, n'a pas fait l'objet d'une validation démocratique par les peuples.

Quelles trajectoires pour l'Union européenne ? Essai de scénarisation

Le principe de réalité impose de considérer que ces événements montrent qu'on se trouve à nouveau face à un tournant décisif à la fois pour l'Union, pour l'Euroland et les États-membres. D'une façon schématique, ces choix peuvent être inscrits dans le cadre de trois tendances :

1) Ou continuer sur les mêmes bases et avec la même philosophie en colmatant à la marge les défauts saillants d'un processus d'intégration qui est désormais sans procès. Cette option peut être qualifiée légitimement d'option ayant pour objectif de préserver le *statu quo* (désigné « SQ » dans le tableau ci-après).

2) Ou aller vers un éclatement dont le Brexit ne serait que le signe annonciateur et encourageant pour ceux qui appellent de leurs vœux à une sortie brutale et/ou douce de la zone euro. Une telle option est synonyme *de facto* ou *de jure* de la disparition de l'Union elle-même. On concevrait très mal les possibilités de sortir de la monnaie unique sans remettre en cause les bases de l'Union économique. L'option peut par conséquent être identifiée comme l'option du retour ou du repli souverainiste vers les anciennes frontières des États-nations (« SE ») ;

3) Ou, enfin, parvenir à réaliser un sursaut qualitatif allant vers une démocratisation approfondie par de nouvelles réformes institutionnelles. Dans le cadre de cette option, les raisons des défaillances résident dans un inachèvement de la construction européenne à cause d'une déficience de nature démocratique. On peut légitimement la baptiser option du sursaut démocratique (« SNF »).

Le tableau ci-après détaille les différents scénarios possibles d'évolution de la construction européenne, à partir des trois tendances énumérées plus haut, en précisant les caractéristiques, la viabilité, les variantes, les forces ainsi que les faiblesses de chacune des trajectoires.

On aura compris qu'entre les deux options extrêmes du *statu quo* ou de l'éclatement, le chemin d'une « sauvegarde » par surcroît de démocratisation est plus étroit que jamais. Se donner une nouvelle frontière pour l'Europe dans le contexte actuel est une tâche fastidieuse, mais elle peut se concrétiser à la condition de ne pas restreindre ce qu'on peut appeler désormais « la question européenne » à un pur problème économique.

Tableau 1

Description détaillée des scénarios possibles d'évolution de la construction européenne

Scénario	Viabilité	Traits caractéristiques	Variantes	Forces	Faiblesses
I. Statu quo (SQ) ***«The is no alternative (TINA)»***	Forte à court terme mais faible à moyen-long terme	– Continuité du processus actuel + aménagements mineurs – Maintien de la politique accommodante de la BCE comme seul instrument véritablement fédéral (C. Lagarde) – Union bancaire renforcée – Faible hausse (symbolique) du budget de l'Union européenne	**SQ1.** Fédéralisme technocratique **SQ2.** Ordolibéralisme européen (L'Allemagne prend explicitement le leadership)	– Inertie du processus de construction européenne, – Technocratie dominantes dans les centres de décision *Effet Covid-19 (- - -)* – L'Allemagne exerce *de facto* le leadership *Effet Covid-19 (+ + +)*	– Brexit comme signal d'alerte avant d'autres sorties possibles – Non résolution des problèmes des pays périphériques – Désaffection des opinions publiques – Renforcement du poids électoral des forces politiques hostiles – Événements externes défavorables (désaccords avec l'administration américaine, tensions croissantes avec la Russie, la Chine et la Turquie, retour de la question des réfugiés du Moyen-Orient, de l'Afrique et climatiques, etc.)
II. Éclatement (SE) ***«Le démantèlement de l'euro(pe) ou le chaos»***	Faible à court terme mais plutôt forte à moyen-long terme	En plus du Brexit : – Sorties de l'euro ? – Développement des populismes (accès au pouvoir dans plusieurs pays) – Évolution défavorable de la conjoncture en Italie – Course au retour à la souveraineté des nations	**SEI.** Sorties négociées ou concertées **SE2.** Sorties autoritaires : éclatement brutal	– Réponses à la désaffection des opinions publiques – Rompre avec la logique de la monnaie unique mais conserver une union économique réaménagée (monnaie commune ?) *Effet Covid-19 (+)* – Autonomie relative de la politique monétaire et solutions pour la question des dettes – Retour à la pure logique des nations – Chacun pour soi et fin chaotique de l'idée européenne *Effet Covid-19 (+ +)*	– Coût très élevé de la sortie de l'euro – Faiblesse des forces sociales et politiques en faveur de cette variante – Retour d'une forme édulcoré de l'équilibre précaire des nations et – Si maintien relatif de l'isolationnisme américain, risque de confrontation entre l'Allemagne et la Russie
III. Sauvegarde, nouvelles frontières (SNF) ***«Un(e) autre Euro(pe) est possible»***	Faible à court terme, plus forte à moyen long terme	– Chercher les voies d'une démocratisation accrue par le haut – En plus du fédéralisme monétaire, fédéralisme budgétaire et fiscal et donc fédéralisme politique – Nouvelle(s) frontière(s) à la fois économique et politique	**SNF1.** Fédéralisme prononcé + Green New Deal + transition de régime vers une économie «verte» **SNF2.** Démocratisation accrue sans fédéralisme	– Cohérence rétablie, parachèvement de la monnaie par le fédéralisme budgétaire – Nouvelles politiques de pilotage du régime de croissance – Renforcement du rôle du Parlement européen – Coordination accrue des politiques économiques *Effet Covid-19 (0)*	– Faiblesse des forces sociales et politiques en faveur de cette variante – Transformation par le haut (absence d'une culture fédérale dans de nombreux pays européens-risque de renforcer les pays ayant déjà une tradition fédérale) – Faiblesse des forces sociales et politiques en faveur de cette variante – Transformation par le bas (insuffisance des forces sociales en faveur de la démocratisation)

L'Union européenne à la croisée des chemins ?

L'Europe se trouve de nouveau confrontée à des choix tragiques. En effet, face à ces choix tragiques et malgré quelques propositions de réformes fortes çà et là, les termes du débat demeurent identiques à ceux qui prévalaient durant la phase antérieure du cycle. On continue, en effet, à rechercher des réponses purement économiques à des problèmes identifiés principalement ou exclusivement comme purement politiques. Plus exactement, on espère encore et toujours que l'économique et/ou le monétaire peuvent générer du politique ; ce qui est une thèse pour le moins discutable et qui ne peut constituer par elle-même le fondement d'un programme ou d'une option politique. Il est désormais nécessaire de renverser les termes du débat pour se convaincre et convaincre que les problèmes sont d'abord politiques et que les questions économiques ne peuvent trouver de solutions, notamment sur le plan pratique, qu'étant subordonnées à la résolution des problèmes politiques.

Ces choix tragiques permettent de définir des scénarios plus ou moins probables. De nombreux auteurs s'y sont essayés (7). Les lignes de partage permettant d'identifier les trajectoires futures sont relativement délicates à tracer. Elles relèvent souvent d'un croisement entre des combinaisons de facteurs économiques ou politiques, d'un côté, des variables endogènes ou exogènes, de l'autre. Ce croisement permet de mettre en évidence les forces centrifuges et centripètes (souverainistes contre partisans de l'élargissement de l'Union européenne) qui sont à l'œuvre dans les deux entités depuis la crise. Grossièrement, la première ligne de partage déterminante est celle qui sépare les options démocratiques des options autoritaires, alors que la seconde distingue les tenants de la réforme de ceux qui défendent le *statu quo*. L'ensemble des scénarios pouvant être raisonnablement envisagés fait l'objet du tableau synoptique ci-après dont le commentaire succinct apporte des compléments aux logiques sous-jacentes de chaque scénario.

(7) Citons, entre autres, à titre illustratif, Aglietta et Brand (2013), Pisani-Ferry (2013) ou plus récemment Boyer (2020).

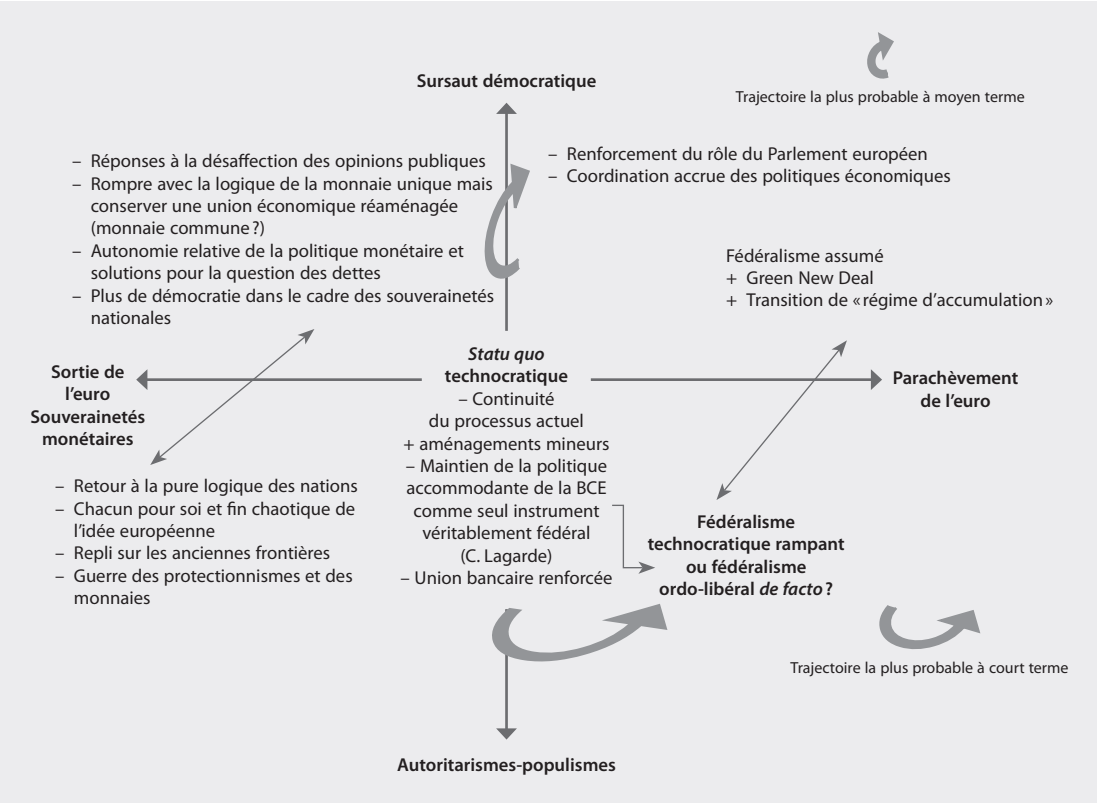
I. La première option repose sur l'hypothèse de la continuité du *statu quo* au moins à court terme, car à moyen et long terme cette hypothèse devient totalement irréaliste. Concrètement, elle revient à postuler l'inertie à la fois des logiques institutionnelles et des forces politiques, économiques et sociales. Dans ces conditions, la « technocratie » continuerait à dominer sur la base de la même « gouvernance » avec des aménagements à la marge pour donner le change : la poursuite à longue échéance de la politique globalement accommandante de la BCE, une légère hausse du budget européen néanmoins insuffisante et un minimum de concessions dans les processus de prise de décision (une place plus importante pour le Parlement européen).

Cependant, cette tendance inertielle se heurte à de nombreux obstacles qui la rendent faiblement viable voire même dangereuse à moyen terme : désaffection de l'opinion publique dans les différents pays-membres, non-

résolution des problèmes des dettes souveraines Nord-Sud en plus des difficultés à faire face aux événements inattendus endogènes ou exogènes (tensions croissantes avec l'Administration américaine malgré l'arrivée d'un nouveau président, retour de la Russie sur la scène mondiale, retour de la question des réfugiés notamment liée aux problèmes du Moyen-Orient et au changement climatique, etc.). Néanmoins, le défi le plus important réside dans la recrudescence de forces politiques ayant pour programme électoral l'éclatement de l'Union et de la zone monétaire. Tant que ces forces se limitaient aux pays périphériques, le phénomène pouvait être circonscrit, mais s'il touche l'Italie voire la France, il ne peut plus l'être.

Tableau 2

Cartographie des trajectoires possibles



II. La deuxième option a pour socle la volonté de sortie de la zone euro. Deux problèmes se posent alors : la sortie de l'euro signifie-t-elle *de facto* le démantèlement de l'Union ? La sortie mais sur quel mode ? Le mode concerté ou négocié (sortie en douceur) ou le mode brutal d'une sortie décrétée ? Dans l'esprit de ceux qui sont pour la sortie concertée, les choses ne sont pas

très claires. Certains se limitent à la rupture avec l'euro mais ne disent rien sur les réformes de l'Union et leur bien-fondé, mis à part le protectionnisme restreint aux frontières de l'Union. La même ambiguïté frappe les possibilités de réformes budgétaires et fiscales. En réalité, le démantèlement de la zone aboutirait nécessairement au démantèlement de l'Union, celle-ci devient sans objet. En revanche, ceux qui sont pour une sortie brutale expriment très clairement la volonté de la disparition de l'Union. Ce qui a pour conséquence le retour au jeu des nations mais dans un cadre géostratégique totalement transformé et très risqué.

En plus du coût élevé du recouvrement de la souveraineté, les deux variantes de la sortie jettent un froid sur la place de l'Allemagne surtout au regard du retour en force de la Russie. Il est fort probable que l'hypothèse la plus raisonnable est une polarisation de nouveau des zones d'influence dont l'Europe centrale et les Balkans constitueraient l'épicentre.

III. Enfin, la troisième option qui peut être qualifiée d'utopique, au sens noble du terme, a pour objectif de sauvegarder l'idée de la construction européenne à travers la recherche d'une nouvelle frontière démocratique (et économique). Toutefois, s'il y a un accord sur l'objectif, il y a désaccord sur les modalités. Une première variante consiste à adhérer à l'idée fédérale. Il faut corriger le fédéralisme monétaire claudiquant en parachevant la construction de l'euro pour la transformer en monnaie complète par un fédéralisme budgétaire et fiscal. Les points de force de cette variante résident dans la possibilité de trouver des solutions aux questions que la technocratie s'est avérée incapable de résoudre, notamment la question de la dette et de la coordination des politiques économiques. En plus du flou à propos du modèle fédéral le plus adéquat, un des écueils majeurs est celui de l'absence d'une culture fédérale dans de nombreux pays de l'Union et de la zone. A l'exception de « petits » pays comme le Benelux, seule l'Allemagne fonctionne comme une véritable fédération. L'autre écueil est que le fédéralisme risque de renforcer les tendances de sécession régionale comme c'est le cas en Espagne par exemple, ou du côté de l'Écosse. La seconde variante est beaucoup plus modeste. Elle ne prône pas le fédéralisme mais soutient des réformes profondes pour la démocratisation des institutions qui serait le résultat d'une poussée de mouvements coordonnés par le bas. Outre la faiblesse politique de ces mouvements, les réformes en question ne peuvent porter leur fruit qu'à moyen terme et risquent de se fracasser sur les contradictions des intérêts des nations.

Parmi les trois options, la plus raisonnable est certainement la dernière, bien qu'elle apparaisse comme la moins probable sur le plan politique tant les conditions de son avènement sont à l'heure actuelle inconcevables. Il n'en reste pas moins qu'elle est la seule à prendre acte – pour paraphraser l'esprit et non nécessairement la lettre d'un ouvrage célèbre de l'économiste britannique John Maynard Keynes (1919) (8) – des conséquences politiques néfastes de l'Union économique et de la zone euro. Ce n'est qu'à la lumière de la mise en évidence de la nature de ces conséquences que l'identification lucide des scénarios des évolutions à venir aurait un véritable sens.

(8) *Les Conséquences économiques de la paix* dont une nouvelle traduction a paru en 2002 (1919 pour l'édition originale). Il récidivait six ans plus tard avec la brochure critique vis-à-vis des politiques déflationnistes du Premier ministre britannique de l'époque *The Economic Consequences of Mr. Churchill.*

Éléments de conclusion et perspectives

Les scénarios ainsi décrits ne se concentrent pas exclusivement et explicitement sur les implications du choc Covid-19. Le schéma d'ensemble porte néanmoins des éléments qui permettent de mettre en évidence ses implications. S'assimilant à un choc exogène, ses effets sont différenciés en fonction du type de trajectoire concerné. Intuitivement, le choc aurait dû faire prendre conscience de la nécessité d'un renforcement de la coordination politique. Il n'en est rien. Cela ne signifie pas cependant que le choc est neutre. Il joue un rôle ambivalent : à la fois révélateur et accélérateur. Révélateur, car il met au jour avec encore plus de clarté, notamment dans les esprits des citoyens européens, le caractère profond et par là même de plus en plus inquiétant des défaillances de cette coordination. Accélérateur, dans la mesure où, d'un côté, il contribue puissamment à la destruction de ce qui reste des bases précaires de *statu quo*, de l'autre, il précipite les mouvements de deux trajectoires : la fuite vers le chacun pour soi et le renforcement du rôle dévolu *de facto* à l'Allemagne. Bien que le choc porte en lui-même des éléments qui renforcent la première, c'est fort probablement et d'un point vue réaliste la seconde qui est la plus favorisée. Certes, on a assisté dès les prémisses de la crise sanitaire à un repli vers le chacun pour soi jusqu'à se disputer les cargaisons de certains produits sanitaires par des procédés qui relèveraient presque de la piraterie… En revanche, en dehors de la réaction de certaines populations comme en Italie où le drapeau de l'Union européenne a été brûlé, nous n'avons pas assisté au renforcement des mouvements en faveur des sorties brutale ou négociée (peut-être l'éclatement des contraintes budgétaires n'est-il pas pour rien dans l'explication de cet aspect). L'effet le plus probable est que l'Allemagne achève la domination de l'ordo-libéralisme en se transformant *de facto* en puissance coordinatrice.

Force est de constater que l'Europe se trouve encore une fois et de nouveau confrontée au retour de ses démons, sauf que cette fois-ci, de « vieux » démons sont venus renforcer les plus récents…

Références bibliographiques

Aglietta M. et Brand T. (2013), *Un New Deal pour l'Europe*, Paris, Odile Jacob.

Baeten R. (2014), « La réforme des systèmes nationaux de santé sous la gouvernance économique de l'Union européenne », *Revue Humanitaire : enjeux, pratiques, débats*, n° 37, p. 46-51.

Berès P. (2020), « La Covid-19, une chance pour l'Europe ? », *Revue d'économie financière*, n° 139-140, p. 49-60.

Boyer R. (2020), *Les Capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, Paris, La Découverte.

Delatte A.L. (2020), « Le plan de relance européen acte une avancée institutionnelle majeure », *Alternatives économiques*, n° 404, septembre, p. 42-45.

Keynes J.M. (2002), *Les Conséquences économiques de la paix*, Paris, Gallimard (1919 pour l'édition originale).

Math A. (2017), « Les effets des politiques d'austérité sur les dépenses et services publics de santé en Europe », *Revue de l'IRES*, n° 91-92, p. 17-47.

Monnet J. (1976), *Mémoires*, Paris, Fayard.

Pisani-Ferry J. (2013), *La Crise de l'euro et comment nous en sortir*, Paris, Fayard.

Sterdyniak H. (2020), « L'Europe au temps du coronavirus », Note des Économistes atterrés, 30 juillet : https://atterres.org/article/leurope-au-temps-du-coronavirus.

Vieilledent C. et Drevet J.F. (2021), « Le Plan de relance européen, une percée historique : on ne peut vivre durablement en dessous de ses moyens », *Futuribles*, n° 441 (mars-avril), p. 85-94.

La théorie monétaire moderne : enjeux et critiques*

Résumé

La théorie monétaire moderne (TMM) constitue l'une des importantes évolutions du débat économique de ces trois dernières décennies dans le cercle d'économistes postkeynésiens. L'objet de cet article est de discuter les enjeux et les critiques concernant l'application des recommandations de la TMM dans tous les pays. La TMM s'appuie sur la souveraineté monétaire de l'État pour faire financer les dépenses publiques par la banque centrale, qui deviendrait dépendante du parlement démocratique. Le budget de l'État ne subirait plus la contrainte de l'équilibre selon l'approche de la finance fonctionnelle promue par A. Lerner (1943) ; le déficit est admis. L'État mettrait en place un mécanisme d'Employeur en dernier ressort. L'objectif étant le plein emploi. La politique fiscale serait dédiée à la maîtrise de l'inflation. Parmi les limites de cette approche, les économistes orthodoxes dénoncent la résurgence de l'inflation et un affaiblissement démocratique à propos de l'usage de la monnaie.

Mots-clés : *théorie monétaire moderne, déficit budgétaire.*

Code JEL : *E12, E40, E60.*

Abstract

Modern monetary theory (MMT) is one of the important developments in the economic debate of the last three decades in the circle of post-Keynesian economists. The purpose of this article is to discuss the issues and criticisms regarding the application of MMT recommendations in all countries. The MMT relies on the monetary sovereignty of the State to have public expenditure financed by the central bank, which would become dependent on the democratic parliament. The State budget would no longer be subject to the constraint of equilibrium according to the functional finance approach promoted by A. Lerner (1943); the deficit is allowed. The State would set up an employer of last resort mechanism. The goal is full employment. Fiscal policy would be dedicated to controlling inflation. Among the limits of this approach, orthodox economists denounce the resurgence of inflation and a weakening of democracy regarding the use of money.

Nicolas Moumni

Faculté d'économie et de gestion, Université Amiens

* Cet article reprend certains passages de mes blogs sur l'ancienne version du site du Laboratoire d'économie du développement (www.ledmaroc.ma).

Introduction

Les limites atteintes par la seule politique monétaire à faire sortir l'économie mondiale des crises et chocs successifs ont vraisemblablement favorisé l'émergence de la Théorie monétaire moderne (*Modern Monetary*

Theory, MMT). En effet, depuis la crise financière de 2008, les économistes adeptes de la théorie monétaire moderne (TMM) proposent de remettre l'État dans le jeu économique, en opposition à la théorie orthodoxe dominante. Dans cette approche qu'ils considèrent nouvelle et « alternative », la fiscalité du Trésor public et la politique monétaire de la banque centrale doivent être articulées, permettant à la politique budgétaire de porter la dépense publique au niveau qui garantirait un emploi pour tous. Le déficit public et le financement de la dette ne devraient pas entraver l'atteinte du plein emploi, dès lors que l'inflation reste à un niveau supportable.

La théorie monétaire moderne propose une approche totalement différente du courant de pensée économique dominant sur la nature même de la monnaie et sur le rôle conventionnel de la politique économique ; elle a consolidé sa légitimité durant les 25 dernières années. La TMM considère que l'État peut recourir à l'émission monétaire et à la politique budgétaire pour compenser l'insuffisance de la demande globale. L'idée-maîtresse est que la souveraineté monétaire du gouvernement lui permet d'émettre de la monnaie, presque sans limites, pour financer les dépenses publiques, avec pour objectif le plein emploi. L'État n'a pas besoin de lever au préalable les impôts et l'emprunt. La TMM puise son inspiration dans le courant chartaliste et dans l'approche de la finance fonctionnelle et sa politique fiscale promue par Abba Lerner en 1943. Elle s'est développée au cours de la décennie 90 dans le cercle d'économistes plutôt postkeynésiens. Ses principaux partisans sont, notamment, Warren Mosler, L. Randal Wray, Bill Mitchel, Stéphanie Kelton et Pavlina R. Tcherneva.

L'approche TMM se décline selon deux cadres, dépendant du type de relation institutionnelle qu'entretient le gouvernement avec sa banque centrale : le cas spécifique et le cas général. Le deuxième cas requiert un degré plus élevé de souveraineté monétaire. Aux USA, le débat économique bat son plein autour de cette nouvelle approche.

Parmi les écrits de la littérature consacrée à la TMM, le livre (1) *The deficit myth : modern monetary theory* publié par l'économiste américaine Stéphanie Kelton, illustre comment l'État fort de sa souveraineté monétaire et seul émetteur de monnaie peut la mettre au service des autres agents économiques pour le bien-être de la collectivité, tant que l'inflation reste sous contrôle. Les ménages, entreprises, banques et collectivités locales ont le statut d'utilisateur de monnaie. Dans cette approche, l'État doit jouer le rôle d'Employeur en dernier ressort (EDR) en mettant en place un programme de garantie de l'emploi.

(1) Publié en anglais en 2020 et traduit en français en 2021. Stéphanie Kelton est une ex-conseillère économique du candidat Bernie Sanders aux élections américaines de 2016 et 2020.

Mais la TMM a suscité des discussions et critiques, parfois très virulentes de la part d'économistes du courant académique libéral dominant, mais aussi de certains économistes proches de la sphère keynésienne, conduisant à un débat véhément. Pour certains économistes, la TMM n'est ni nouvelle ni moderne. Par exemple, dans son article de 2019, Thomas Palley, parmi

d'autres, critique sévèrement la macroéconomie de la TMM. L'économiste analyse différentes assertions qu'il qualifie de fausses.

L'objet de ce travail est d'aborder ces discussions à propos de la mise en œuvre de la TMM dans l'ensemble des pays, qu'ils soient développés ou émergents. Nous articulerons les enjeux et les critiques en soulignant les apports et les limites de la TMM autour des sept points qui structurent ce texte. Les quatre premiers développements rappellent l'origine chartaliste de la TMM, l'approche fonctionnelle des finances publiques, la garantie de l'emploi *via* le concept de l'EDR et, enfin, l'articulation entre la fiscalité et la politique monétaire à travers les relations entre le Trésor public, la banque centrale et le secteur privé. Les trois derniers points de discussion portent sur la limite imposée par l'inflation, le débat sur l'indépendance de la banque centrale et, enfin, la question de la généralisation de la souveraineté monétaire à tous les pays.

1. La théorie monétaire moderne et son inspiration du chartalisme

Dès le XIV[e] siècle, le courant scolastique s'était intéressé au lien entre le pouvoir politique et la monnaie : la monnaie est-elle le « fait du prince » ou appartient-elle à l'ensemble des citoyens et agents économiques ? (Desmedt et Piégay, 2007). Après la rupture progressive avec le métallisme (et le système de l'étalon-or) au XVII[e] siècle et le développement du papier-monnaie, on assistera à une déconnexion lente de la monnaie avec la valeur intrinsèque du métal. La monnaie aura, désormais, un cours légal. La TMM, qui met en avant le rôle primordial de l'État et de la fiscalité, s'appuie sur la théorie étatique de la monnaie (*Stat Theory of Money, STM*). Elle se situe dans la filiation « néo-chartaliste », promue par l'économiste et juriste allemand G.F. Knapp en 1905 (cité dans Drumetz, Pfister (2021)) selon laquelle la monnaie, moyen de paiement et de représentation, est une émanation de la loi. L'auteur propose une définition juridique de la monnaie. C'est l'État qui attribue une valeur à la monnaie *chartale* qu'il crée. Il a le monopole de création de sa propre monnaie dans laquelle il a la possibilité d'imposer des taxes aux citoyens et entreprises privées. Ces derniers se trouvent donc dans l'obligation de détenir la monnaie nationale en vendant leur travail à l'État, notamment.

La TMM s'oppose à l'idée selon laquelle la monnaie permet de résoudre le problème de l'économie de troc (« fable du troc »), selon Smith et Menger notamment. La valeur de la monnaie ne provient pas du bien ou service dont elle est le médium dans l'échange, mais du fait de son acceptation comme moyen de paiement par l'État (2) et généralisé à l'ensemble des agents économiques (Wray, 2003). Dans cette conception de la monnaie, ménages et entreprises produisent pour le compte de l'État (donc de la collectivité)

(2) « L'État en tant qu'institution digne de confiance », diront Aglietta et Orléan (1982).

des biens et services réels et demandent à détenir la monnaie fiduciaire (sans valeur) pour s'acquitter de leurs impôts.

Pour les auteurs TMM, du fait de son monopole dans la création de sa propre monnaie, l'État ne peut faire faillite, sauf à vouloir éteindre sa dette (ou une partie) ou s'endetter dans une devise étrangère qu'il ne peut contrôler. L'enjeu majeur de nature politique est dans l'interrogation sur la capacité de l'État à dépenser en terme nominal « sans limites » en vue de satisfaire les besoins de sa population en termes de santé, d'éducation, de sécurité et d'infrastructures, etc. La limite étant l'existence de ressources réelles telles que les ressources naturelles de son sous-sol et de ses terres, les capacités technologiques et humaines (force de travail). Cela fait dire aux économistes TMM, souvent d'obédience hétérodoxe, que l'État peut faire du déficit en temps de crise économique, si cela est bénéfique pour les citoyens, en créant de la monnaie sans risque de défaut souverain. La TMM définit la monnaie comme étant un actif pouvant être émis sans limites par l'État. Mais pour la théorie étatique de la monnaie (STM), la monnaie est à la fois un actif et un passif. Cela suscite la critique des opposants à la TMM et adeptes de la théorie quantitative de la monnaie. Ils soulignent que si l'État procède à une impression massive de billets pour le financement des dépenses sociales, l'augmentation de la base monétaire pourrait conduire à une hyperinflation.

En France, la filiation à la théorie monétaire moderne peut être établie, notamment, par l'école de la régulation qui propose une analyse monétaire de l'économie et pour laquelle la monnaie est une institution (*L'Institution monnaie,* Aglietta et Valla, 2021). Pour Michel Aglietta, la monnaie ne peut pas être considérée comme une marchandise, elle n'a pas de valeur intrinsèque. Elle doit son existence à la confiance collective des individus. Rappelons que la théorie étatique de la monnaie (STM) ne se prononce pas sur la valeur de la monnaie.

(3) Largement admise par le courant de pensée dominant.

Michel Aglietta réfute l'hypothèse (3) de la neutralité de la monnaie. Pour ce spécialiste reconnu de la monnaie, l'État est le garant de la nature institutionnelle de la monnaie avec l'existence d'un système bancaire centralisé et hiérarchisé autour d'une banque centrale pour faciliter le financement de l'économie par les banques commerciales.

La théorie monétaire moderne suscite actuellement un débat intellectuel fécond et intense dans un contexte de développement des crypto-monnaies (tel le Bitcoin) comme monnaies alternatives au système centralisé et hiérarchisé actuel. Rappelons que dans les années 30 la grande crise financière a vu l'apparition de nombreuses monnaies alternatives en Amérique du Nord et en Europe. De la même façon, la crise financière de 2008 et la pandémie de Covid-19 en 2020 ont donné lieu à une profusion de ce que nous pourrions qualifier de « véhicules digitaux prétendument monétaires » très hétérogènes. Il est reproché aux États leur incapacité à anticiper et à gérer les conséquences des crises financières. Pour ce mouvement militant de la

liberté économique, les crypto-monnaies constituent une solution alternative au centralisme des banques centrales, défendant une confiance privée et décentralisée. Les chiffres de 2017 faisaient état de plus de 5 000 véhicules ou dispositifs circulant dans environ une cinquantaine de pays (Blanc, 2018). Le paradigme de la souveraineté monétaire est au cœur du débat sur le futur de la monnaie en économie. Il l'était déjà dans l'approche de Lerner et Keynes.

2. Théorie monétaire moderne et finances publiques : de Lerner à Mosler

Historiquement, Warren Mosler et Randall Wray sont considérés comme étant les fondateurs de la Théorie monétaire moderne. Mosler a critiqué le dogme orthodoxe selon lequel les finances publiques subissent les mêmes contraintes que le budget d'un ménage. Warren Mosler (2012) remet en cause l'explication selon laquelle l'État ne peut se permettre de dépasser ses ressources qu'en empruntant l'épargne des ménages ou en augmentant les impôts. Durant les années 90, il avait proposé une autre manière de considérer le rôle de la fiscalité et des dépenses publiques. Mais avant lui Keynes avait, pendant la période 1940-1960, « bouleversé » la théorie et la pratique de la science économique en préconisant le soutien de la demande globale par le budget de l'Etat pour sortir de la crise des années 30. Tout comme le suggéraient Abba P. Lerner dans la décennie 40 prônant une finance fonctionnelle et un peu plus tard l'économiste postkeynésien Wynne Godley (1983) avec les soldes financiers sectoriels. Pour ces deux économistes, la politique budgétaire (fiscalité et dépenses publiques) doit combler le « trou » de la demande totale que le secteur privé n'a pas pu satisfaire pour atteindre le plein emploi. Dans cette relation comptable, le déficit du secteur public engendre un excédent (épargne) du secteur privé.

Abba Lerner, adoptant l'approche chartaliste qui place la dépense publique avant les recettes provenant des impôts et taxes (*spending before taxing),* rejette dans les années 40 l'idée de finances saines (*sound finance*). Il inverse la séquence (très controversée) consistant à voter des budgets équilibrés en identifiant et en chiffrant au préalable les sources de financement avant la programmation de la dépense. Il considère que l'État n'a pas à tenir son budget à l'équilibre comme le ferait un ménage, mais plutôt en fonction de son impact positif sur l'économie réelle en termes d'emploi notamment et *in fine* de bien-être pour les citoyens. Selon cet économiste, pour maintenir les taux de chômage et d'inflation à des niveaux macroéconomiques soutenables, l'État doit augmenter la dépense publique si la demande agrégée est faible et ne pas hésiter à taxer plus si celle-ci augmente plus que la production. Pour l'économiste britannique, les finances publiques utilisent trois sortes d'instrument : « dépenser et taxer », « emprunter et rembourser » et « créer et détruire de la monnaie » (Clerc, 2022). Il soutient que l'émission de monnaie

dans la monétisation de la dette n'entraîne pas de hausse de l'inflation, celle-ci ne serait pas un phénomène monétaire.

Dans son article de 1943, « *Functional Finance and the Federal Debt* », Abba P. Lerner développe sa vision de la finance fonctionnelle. Il suggère que l'État doive fixer le taux de la dépense totale de sorte que l'économie puisse tourner et produire à ses entières et pleines capacités (C. Batut, U. Lojkine, P. Rousseaux, 2019). Cela passe soit par la dépense de l'État directement, soit par l'application d'un taux d'imposition modulable aux agents économiques. Le choix de ce taux de dépense ne devrait conduire ni à l'inflation par son excès, ni au chômage par son insuffisance.

La TMM adopte une logique comptable et financière. La dépense publique se finance soit par émission de titres d'emprunts (bons et obligations du Trésor), soit par émission de monnaie.

Le solde négatif (déficit de l'État) est le « pendant » du solde positif (excédent, une forme d'épargne) chez tous les agents en dehors de l'État (4). Il s'agit d'un jeu d'écritures comptables entre les comptes des clients des banques commerciales (ménages, entreprises, collectivités territoriales et l'étranger) et les comptes de ces mêmes banques tenus dans la comptabilité de la banque centrale.

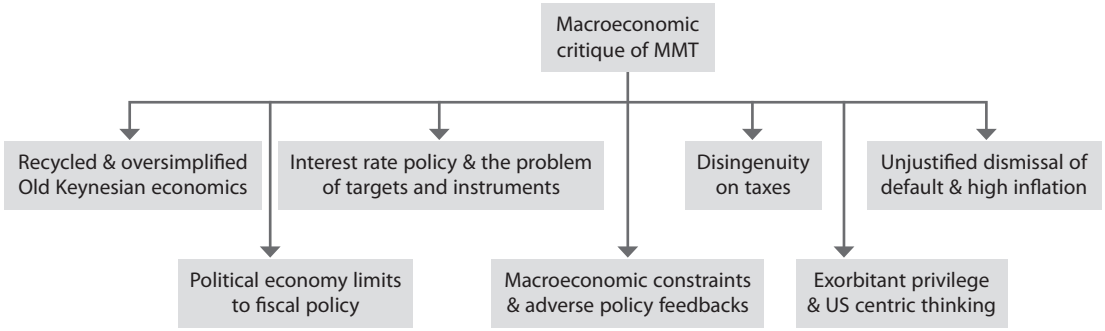
(4) C'est comme si les « soldes financiers sectoriels » des secteurs public, privé et étranger obéissaient à une sorte « de jeu à somme nulle » (Godley, 1983).

Par ailleurs, les auteurs TMM ont proposé deux cadres, selon le lien institutionnel entre le gouvernement et sa banque centrale : un cas spécifique et un cas général (Marc Lavoie, 2019). Le cas spécifique renvoi au fait que les pays ont des institutions et spécificités différentes où des changements mineurs dans leurs politiques économiques peuvent avoir d'importantes conséquences sur les plans monétaire et fiscal. Tandis que le cas général vaut pour tous les pays jouissant de leur souveraineté monétaire. Il se définit par une consolidation de la banque centrale et du gouvernement dans une seule entité. Ce second cas requiert un degré plus élevé de souveraineté monétaire.

Contrairement à la théorie des fonds prêtables et de l'effet d'éviction supposé, pour la TMM l'émission des bons du Trésor empêcherait les taux d'intérêt de tomber à zéro. Cependant, l'approche prônée par A. Lerner se trouve décalée par rapport à la macroéconomie contemporaine dans la mesure où elle s'appuie sur le rôle du gouvernement *via* son Trésor public. La banque centrale n'est pas active et les marchés financiers sont dans une économie ayant relativement peu de connexion avec l'extérieur (Drumetz et Pfister, 2021).

Ces aspects sont largement soulignés par les économistes critiques de la TMM. Thomas Palley (2019) a mené une analyse très critique de la TMM en faisant ressortir les enchaînements et mécanismes macroéconomiques keynésiens considérés, selon lui, comme trop simplistes ou très exagérés, les qualifiant de faux. L'auteur a énuméré sept critiques macroéconomiques synthétisées dans la figure ci-après. Il a dénoncé la simplicité des recommandations de la TMM qui conduisent à une sous-estimation du coût économique et à une surestimation de la capacité de la monnaie à financer les déficits.

Taxonomy of macroeconomic critique of MMT



Source : Palley T.I. (2019), « What's wrong with modern money theory (MMT) : A critical primer », Working Paper No. 44, http://hdl.handle.net/10419/213401, page 5.

Dans la même veine, Drumetz et Pfister (2021) ont synthétisé en 14 points (tableau ci-après) les éléments de discussion sur la TMM en les confrontant à la macroéconomie traditionnelle de la théorie dominante standard. La macroéconomie de la TMM privilégie une analyse comptable par les bilans au détriment des relations de comportement. Son cadre d'analyse ne se base pas sur des hypothèses théoriques *ad hoc*. Il se base plutôt sur des mécanismes empiriques faisant intervenir, dans les pays jouissant de leur souveraineté monétaire, la banque centrale, le Trésor public, le système bancaire, les ménages et les entreprises. Dans un environnement international de forte interdépendance entre les économies, l'écueil est que cette représentation minore le reste du monde et semble, presque, raisonner en économie fermée.

Soulignons que l'approche de la finance fonctionnelle défendue par Lerner avait pour objectif ultime d'assurer un emploi pour tous. Dans ce cadre, le gouvernement a vocation à mettre en place un dispositif de garantie de l'emploi.

Point de vue du courant *mainstream*, point de vue MMT de Drumetz et Pfister et point de vue MMT originale

		Point de vue mainstream	Point de vue MMT Drumetz et Pfister	MMT originale
1	**Les dépenses publiques sont financées par…**	… les impôts	… l'émission de monnaie	… ne sont pas « financées »
2	**La soutenabilité de la dette publique…**	… peut être un problème	… n'est jamais un problème	… est une question politique (si la « dette » est dans la devise de l'État
3	**Les titres publics sont émis…**	… pour financer le déficit public	… pour distribuer du revenu	… dans le cadre d'une stratégie de maintien des taux d'intérêt et/ou pour satisfaire aux règles de la zone euro
4	**L'accès de l'État au financement de la banque centrale…**	… devrait être limité	… est illimité	… dépend des lois

		Point de vue mainstream	Point de vue MMT Drumetz et Pfister	MMT originale
5	**La dette publique achetée par la banque centrale…**	… devrait être remboursée	… est remboursée	… constitue un échange d'actifs pour les banques
6	**L'effet d'éviction…**	… peut être un problème	… n'est pas un problème	… ne peut pas être le résultat d'un manque de fonds prêtables
7	**La politique monétaire…**	… a un rôle à jouer pour stabiliser l'économie	… n'a pas de rôle à jouer pour stabiliser l'économie	… a un rôle à jouer pour stabiliser l'économie
8	**Les taux d'intérêt…**	… sont une variable de marché	… sont une variable à la discrétion de l'État	… sont une variable à la discrétion de la banque centrale
9	**L'inflation…**	… relève de la politique monétaire	… relève de la politique budgétaire	… est un problème complexe
10	**Le chômage…**	… ne peut pas être totalement éliminé	… peut être totalement éliminé	… peut être totalement éliminé
11	**Les politiques structurelles conventionnelles…**	… sont bénéfiques	… sont nocives	… peuvent être positives ou négatives
12	**Une économie souveraine…**	… devrait être compétitive	… n'a pas à être compétitive	… devrait cibler le plein emploi et la stabilité des prix
13	**Les compétences…**	… sont un déterminant important des revenus	… n'ont qu'un lien assez lâche avec les revenus…	… sont des déterminants importants de la production
14	**La protection sociale…**	… a un coût	… n'a pas de coût associé	… a un coût

Source : Drumetz and Pfister (2021a), *in* Dirk Ehnts (2022). Traduction par Robert Cauneau-MMT France, hhttps://mmt-france.org/2022/04/06/la-theorie-monetaire-moderne-la-bonne-boussole-pour-la-prise-de-decision, page 3.

3. Garantie de l'emploi et l'État employeur en dernier ressort

Au XVIII[e] siècle, l'ancrage du niveau des prix se faisait à travers la convertibilité de la monnaie en or à un prix fixe garanti par la banque centrale. De nos jours, dans le régime de taux de change flottant, cet ancrage se fait par le « stock-tampon » (*buffer-stock*) de chômeurs : l'insuffisance de la dépense publique permet, de manière indirecte, de fixer le prix de ce stock-tampon. Selon la théorie standard, le « taux de chômage naturel » est le niveau de chômage compatible avec une inflation stable (c'est le fameux *NAIRU*). Mais pour Stéphanie Kelton (2021), il faut mesurer l'inflation économétriquement et ne pas se remettre à la « foi monétariste » qui décrète que l'inflation est forcément un phénomène monétaire.

Pour les auteurs TMM, la relance par la puissance publique permettrait à chaque citoyen motivé pour travailler d'avoir un emploi, lui évitant de basculer dans la précarité et la pauvreté. Il s'agit de l'idée de l'État « Employeur en dernier ressort » (EDR) promue, notamment par Hyman Minsky (2016), rejetant le concept néo-classique de taux de chômage naturel et de stock-tampon de chômeurs, devant ralentir les hausses salariales. Pour la TMM, l'État, au contraire, mettrait en place un stock-tampon d'emplois garantis. Selon les chartalistes, l'État crée la monnaie, il en fixe la valeur (par l'achat des biens et services *via* la dépense publique) et par conséquent le niveau des prix.

Ainsi pour Randall Wray (2018), l'État serait en mesure, dans une politique volontariste de lutte contre le chômage, d'ancrer la valeur de sa

propre monnaie en décidant *de facto* un salaire minimum garanti pour les travailleurs dans le cadre de l'EDR. L'existence de ce stock-tampon d'emplois garantis dépendrait de la situation macroéconomique selon les cycles d'expansion/récession. La modulation de la dépense publique permettrait aux chômeurs de bénéficier de l'EDR et de jouer aussi sur le niveau des pressions inflationnistes/déflationnistes. En période de récession, l'État pourrait orienter son EDR dans les localités sous tensions et se retirer lorsque la situation de l'emploi s'améliore. Ce qui revient à faire des relances sur mesure et territorialisées.

D'autres mesures peuvent être prises pour essayer de faire disparaître (ou réduire) le chômage involontaire. Ainsi, dans son livre, Pavlina R. Tcherneva (2021) propose pour les USA que les offres d'emploi soient affichées dans les municipalités ou associations à but non lucratif et que le salaire minimum soit porté, par exemple, à 15 dollars l'heure. De même, elle recommande la mise en place de mesures volontaristes pour les jeunes (5).

Mais pour les économistes orthodoxes, les politiques de l'emploi garanti sont néfastes à l'économie ; ils dénoncent un certain nombre d'externalités négatives, à commencer par l'effet d'éviction. Les ressources physiques, qui ne sont pas illimitées, se réduiraient et seraient détournées de leurs usages dans le secteur privé non aidé (Facchini, 2021).

Les économistes du courant dominant dénoncent les risques d'une telle politique. Ils soulignent l'existence du risque d'un déplacement des emplois du secteur privé vers les emplois bénéficiant de l'EDR. Cela pourrait aussi concentrer les ressources dans des secteurs relativement moins productifs et réduire la mobilité des travailleurs. La politique de l'emploi garanti pourrait déclencher une spirale salaires/prix si les salaires garantis sont plus élevés que ceux du secteur privé.

(5) Comme le financement public d'une formation à l'aide au CV, à l'entretien d'embauche et à la préparation du diplôme de fin d'études secondaires ainsi qu'une allocation de transport.

4. Articulation entre fiscalité et politique monétaire dans le financement de la dépense publique

Les partisans de la TMM proposent d'inverser la séquence qui consiste à vouloir voter des budgets équilibrés en identifiant et en chiffrant au préalable les sources de financement avant la programmation de la dépense. Ainsi Stéphanie Kelton (2021, pages 29 et 30) a écrit : « Lorsqu'un pays émet sa propre monnaie non convertible (*fiat)* et n'emprunte que dans sa propre monnaie, il jouit de la souveraineté monétaire. Or, les pays dotés de la souveraineté monétaire ne sont pas obligés de gérer leur budget comme un ménage. Ils peuvent utiliser leur pouvoir d'émettre la monnaie pour suivre des politiques visant à maintenir l'économie au plein emploi. » Pour la TMM, l'État dépense en étant guidé dans ses choix par le bien-être des citoyens et par le niveau soutenable de l'inflation. Et ensuite seulement il se préoccupera du financement en arbitrant entre la levée impopulaire

des impôts et l'emprunt, qui provoque aussi le rejet des parlementaires conservateurs mais également de certains progressistes.

Pour les économistes de cette mouvance, dont notamment Stéphanie Kelton et Randall Wray, les taxes et l'emprunt public ne financement pas la dépense publique. L'inversion de cette séquence suppose l'existence d'une collaboration très étroite entre le Trésor public et la banque centrale *via* des relations comptables. Cette hypothèse fait l'objet de discussions au sein même des économistes hétérodoxes. En effet, le pays qui jouit d'une véritable souveraineté monétaire, et peut utiliser directement la monnaie de la banque centrale, peut dépenser et taxer ensuite (Lavoie, 2013).

S'agissant de l'argument sur la monnaie, la TMM met en avant le fait que, depuis la rupture dans les années 70 des accords de *Breton Woods*, les principales banques centrales des pays développés ont recouvré leur pleine et entière souveraineté monétaire. Théoriquement, les instituts d'émission des monnaies souveraines ont la capacité de créer autant de monnaie que leurs besoins en nécessitent. Il s'agit de ce que James Tobin (1963) avait qualifié de création monétaire sans limites, par un coup de « stylo à plume » (*fountain pen*).

Lorsque l'économie d'un pays qui jouit de sa pleine souveraineté monétaire traverse un cycle bas, l'État peut apporter son soutien à la demande globale *via* son déficit budgétaire, en émettant des titres d'emprunt sur l'ensemble de la courbe des taux à court, moyen et long termes.

Pour la TMM, contrairement à la théorie des fonds prêtables et l'effet d'éviction supposé, l'émission des bons du Trésor empêcherait les taux d'intérêt de tomber à zéro (6). Les autres grandes banques centrales ont aussi cette capacité (Royaume-Uni, Japon, Canada, etc.).

(6) Par exemple, la FED peut influer sur les taux d'intérêt des crédits alloués à l'économie par l'émission de bons du Trésor : T-bills (1 an), notes (10 ans) et bonds (30 ans).

La TMM procède d'une logique comptable et financière. Elle s'appuie sur les deux principales institutions de l'État, à savoir son Trésor public et sa banque centrale, pour orienter l'évolution économique dans l'intérêt général du pays jouissant pleinement de sa souveraineté monétaire. La dépense publique peut être financée soit par émission de titres d'emprunt (bons et obligations du Trésor public), soit par émission de monnaie.

Cela passe par un jeu d'écritures « purement » comptables entre les comptes des clients des banques commerciales et les comptes de ces mêmes banques tenus dans la comptabilité de la banque centrale du pays considéré. Ce jeu d'écritures comptables montre que le déficit de l'État génère un solde positif chez les autres agents en dehors de l'État. L'ensemble des soldes forment, d'une certaine manière, « un jeu à somme nulle ». Une partie de cet excédent détenue par les contreparties de l'État a vocation à être placée dans les titres émis par le Trésor public et enregistrée dans les comptes-titres de la banque centrale. La TMM préconise que la banque centrale puisse racheter les titres de la dette publique autant que nécessaire au maintien de l'équilibre économique du pays !

L'apport novateur de la TMM dans ce mécanisme qui lie Trésor public et banque centrale du pays monétairement souverain est que la politique de

monétisation de la politique monétaire permette la soutenabilité de la dette publique. Celle-ci agit pour le bien-être des citoyens. Mais les adversaires de la TMM soulignent les limites de cette nouvelle approche. Dans le cas de l'Union européenne par exemple, ils rétorquent que l'article 132 du traité de Maastricht n'autorise ni la BCE ni les banques centrales nationales à financer par la monnaie les gouvernements européens. De même qu'il n'y a pas de politique budgétaire européenne commune. Aussi, de nombreux pays émergents ne pouvant lever des capitaux dans leur propre monnaie se trouvent acculés à s'endetter, souvent, en dollars. Parmi les critiques à l'endroit de la TMM, la monétisation de la dette publique par la banque centrale peut réduire le bénéfice pour les citoyens par l'effet Olivera-Tanzi (1978) : la monétisation peut réduire les recettes fiscales en période d'inflation (Argentine en 1978) et peut potentiellement priver le pays des effets favorables d'une déflation-prix (Facchini, 2021).

5. Théorie monétaire moderne et hydre économique de l'inflation

La question de l'inflation fait partie des principales critiques des économistes opposants à la TMM. Le retour de l'inflation dans l'économie mondiale depuis 2021 serait-il de nature à affaiblir, voire à remettre en question, la théorie monétaire moderne en matière de politique économique ?

Les tenants de la théorie monétaire moderne recommandent aux pays jouissant de leur souveraineté monétaire de faire jouer à la politique budgétaire pleinement son rôle de financement des dépenses publiques en vue du plein emploi, quitte à occasionner des déficits. Pour les économistes TMM, l'émission de monnaie en quantité suffisante, venant compléter ce dispositif, permettrait à l'économie d'être au service des citoyens. Le prélèvement de l'impôt et des taxes par l'État, en abaissant le revenu des ménages, réduirait l'inflation.

Mais depuis le début de l'année 2022, le changement conjoncturel très significatif dans la situation macroéconomique mondiale et ses conséquences en matière d'instabilité et de risque financier, aggravés par l'invasion russe de l'Ukraine, vont donner des arguments aux opposants à la TMM. On assiste à un « effet de balancier » en direction des économistes orthodoxes. Le spectre de la stagflation de la fin des années 70 resurgit rappelant à notre souvenir le durcissement de la politique monétaire qui avait conduit la FED à relever ses taux directeur de 9 % entre 1979 et 1981. Il s'était ensuivi une récession mondiale et des crises de la dette dans bon nombre de pays en développement (7).

En juin 2022, l'inflation dans la zone euro et aux USA frôlait les 8 % et 9 %. La lutte contre l'inflation par la hausse des taux directeurs des principales banques centrales est devenue la priorité des autorités

(7) Comme en Amérique latine suite au défaut de paiement du Mexique en 1982.

monétaires et des États. La conséquence est une augmentation significative des coûts d'emprunt pour les États. Les pays du sud de la zone euro sont particulièrement concernés, avec un niveau de leur dette publique dépassant les 100 % du PIB (8). A la mi-juin 2022, le *spread* des emprunts d'État à 10 ans entre l'Italie et l'Allemagne avait atteint 250 points de base (PB), soit 100 PB de plus que six mois auparavant. Sur les six premiers mois de l'année 2022, les taux sur les emprunts d'État américains ont plus que doublé, passant de 1,5 % à 3,2 %, tandis que le rendement de l'OAT française à 10 ans a été multiplié par 10, passant de 0,2 % à 2,1 % (CEPII, 2022).

(8) La Grèce (plus de 200 %), l'Italie (plus de 150 %) et l'Espagne (123 %).

Dans ce nouveau contexte marqué par la résurgence de l'inflation suite aux chocs provoqués par la crise sanitaire de la Covid-19 et par la guerre en Ukraine, les économistes *meanstraim* farouchement opposés à la TMM reviennent à la charge brandissant, à coup de publications, l'argument de l'hyperinflation ayant marqué l'histoire économique de bon nombre de pays industrialisés et émergents. Ils rappellent, à cet effet, que durant la première moitié du 20e siècle, les pays qui avaient monétisé leur déficit (impression massive de monnaie) soit pour financer leur participation/réparation à la guerre, soit pour soutenir leur économie connurent l'hyperinflation et l'effondrement du taux de change de leur monnaie. En 1922 et 1923, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne et l'Allemagne (de Weimar) ont connu des périodes économiques « traumatisantes » (Hartley, 2020).

Ces phénomènes ont concerné aussi le Brésil et le Zimbabwe qui ont vécu, pendant la décennie 90, l'hyperinflation et une crise de change inédite de leurs monnaies locales.

Mais cette contre-offensive des économistes orthodoxes doit renvoyer à la problématique sur l'origine de l'inflation ! L'inflation est-elle considérée comme un phénomène monétaire (à la Friedman), ou serait-elle la conséquence d'un excès de la demande agrégée par rapport à la production de biens et services ?

Le débat sur l'explication de l'inflation a jalonné l'histoire économique du monde depuis le XVIe siècle, telle la controverse entre Jean Bodin et Michel de Malestroit sur la relation entre la monnaie et les prix. Pour Jean Bodin (1568), la hausse des prix en France était réelle (et non seulement nominale du fait de la définition de l'unité de compte en métal). Il l'expliqua, principalement, par l'afflux massif d'or et d'argent en provenance d'Amérique qui arriva d'abord en Espagne. En 1691, John Locke, avec « la loi des proportions », fait une esquisse de ce qui donnera lieu au développement de la théorie quantitative de la monnaie chez les économistes classiques. Pour ce courant, l'inflation est un phénomène monétaire.

Cependant, les économistes adeptes de la TMM soulignent que l'économie mondiale a supporté des quantités « astronomiques » de liquidités « déversées » par les banques centrales et les politiques monétaires non conventionnelles de 2008 à 2020 sans souffrir de l'inflation ! De même que, par exemple, les dépenses déficitaires se sont élevées à plus de 6 000

milliards de dollars sous les administrations Trump et Biden. Avant 2020, au contraire, les autorités monétaires des pays industrialisés cherchaient plutôt le moyen de faire remonter l'inflation (et lutter contre la déflation) ; les taux d'intérêt directeurs avaient atteint la « borne zéro » (et par moment étaient négatifs) sans pour autant stimuler la demande agrégée. La banque centrale devient passive, ne pouvant réagir à la déflation.

« L'hydre économique de l'inflation » post-2020 trouve son origine dans la hausse des prix de bon nombre de matières premières (9) dont l'énergie, les composants industriels suite à leur pénurie (et parfois leur rareté organisée), le coût du transport international, les marges bénéficiaires (abusives parfois) et les coûts salariaux. L'ensemble de ces coûts aurait conduit à la hausse des coûts de production dans le monde, suite à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine. L'argument de l'inflation actuelle questionne sérieusement son origine monétaire. La hausse de l'indice général des prix pourrait être qualifiée de conjoncturelle du fait de son origine presque totalement exogène, liée aux chocs précités.

(9) Certaines ont connu des hausses de 20 % à 30 %.

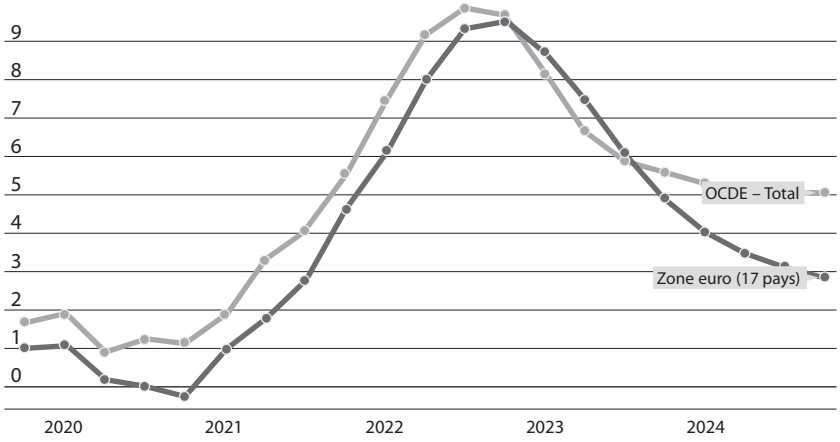
Ainsi pour Patrick Artus (septembre 2022), l'explication de l'inflation ne serait pas la même pour toutes les grandes zones économiques du monde. Aux USA, l'inflation s'expliquerait par des proportions équivalentes dans la hausse des prix des matières premières, la hausse des salaires et l'augmentation des marges bénéficiaires des entreprises. En 2022 dans la zone euro, l'inflation (proche de 9 %) avoisinait celle des USA ; elle doit son origine pour moitié à la hausse des matières premières et pour l'autre moitié à celle des coûts salariaux. De plus, la dépréciation de l'euro (environ 20 %) par rapport au dollar renchérit la hausse des prix des matières premières.

Le durcissement de la politique monétaire complique la gestion des dettes publiques et privées dans le monde, augmentant les risques de crise. Aussi bien les pays avancés que les pays émergents et les pays en développement connaissent depuis 2010 un phénomène d'endettement sans précédent. L'importance des crédits immobiliers des ménages dans le monde est de nature à accentuer les chocs et la vulnérabilité face à la dette. Ce retournement conjoncturel est utilisé, à bon escient, par les détracteurs de la TMM pour dénoncer l'idée de création monétaire sans limites. Ainsi Lawrence H. Summers (2020, page 673) a écrit à propos de la TMM : « Une idée valable – selon laquelle les tabous traditionnels de la politique budgétaire doivent être repensés à une époque de faibles taux d'intérêt réels – a été poussée par les économistes marginaux jusqu'à l'affirmation ridicule selon laquelle des dépenses massives en matière de garantie de l'emploi peuvent être financées par les banques centrales sans aucune charge pour l'économie. »

Le débat controversé sur la nature de l'inflation est crucial. Il cristallise l'opposition entre adeptes et opposants à la TMM. L'élévation de l'indice général des prix post-2020 serait-elle conjoncturelle ou plutôt structurelle ? Les prévisions de l'OCDE laisseraient entrevoir un reflux de la hausse des prix dans le monde à partir de 2023-2024 (graphique 1).

Graphique 1

Prévisions de l'inflation en 2022 dans la zone euro et l'OCDE



Source: https://data.oecd.org/fr/price/previsions-de-l-inflation.htm

Pour les économistes TMM, tant que les dépenses publiques pour les besoins réels des citoyens n'excèdent pas la production totale, le prélèvement des impôts et les taxes permettront de réduire l'inflation. En revanche, l'injection d'importantes liquidités dans des circuits financiers spéculatifs ne créant pas de richesses réelles serait de nature à faire renaître l'hydre de l'inflation.

6. Le rôle de la banque centrale dans l'approche TMM

Depuis les recommandations de Walter Bagehot en 1873 sur la monnaie et la banque, la théorie économique standard préconise l'indépendance des banques centrales du pouvoir politique dans la régulation et la conduite de la politique monétaire. Les banques centrales indépendantes (ou autonomes), de par leurs statuts et mandats, sont censées avoir une autonomie légale les mettant à l'abri de toutes pressions politiques. Cette indépendance, devenue une sorte de « norme institutionnelle » pendant la décennie 90, devrait améliorer la crédibilité de la politique monétaire en favorisant l'ancrage des anticipations de l'inflation.

Rappelons que la théorie étatique de la monnaie (STM) a inspiré la théorie monétaire moderne développée dans les années 90. Mais la TMM se voit critiquée sur sa définition de la monnaie comme étant un actif pouvant être émis sans limites par l'État. Or, pour la STM, la monnaie est considérée, à la fois, comme un actif et un passif. Si la banque centrale ne jouit pas de son indépendance, et répondant aux demandes de l'État, procède (pour le compte de ce dernier) à une impression très importante de billets pour le financement des dépenses publiques/sociales, l'augmentation de la base monétaire pourrait conduire à une hyperinflation de type monétaire.

Les économistes orthodoxes reprochent aux partisans de la TMM de ne pas accorder d'importance aux développements des dernières décennies sur l'argument de crédibilité (10) dans la conduite de la politique monétaire des banques centrales. Les travaux de Kydland et Prescott dans les années 80 soulignent que l'indépendance de la banque centrale permet un ancrage des anticipations en vue de la stabilité des prix. Pour les économistes *mainstream*, « la prévisibilité de l'inflation » peut être considérée comme un bien public à préserver. Les chocs de politique monétaire peuvent être de nature à orienter la conjoncture macroéconomique d'un pays selon les objectifs fixés par son gouvernement. Dans le débat actuel, la TMM est aussi critiquée sur son silence concernant l'influence stratégique de la politique monétaire sur les taux longs des marchés de capitaux et sur les mécanismes de transmission de la politique monétaire de court terme *via* les taux directeurs.

(10) Dans l'objectif de la stabilité des prix et dans l'acceptation de la monnaie légale et la confiance qui lui est accordée.

La théorie néo-classique, largement dominante dans le monde, nous enseigne que la politique monétaire a pour rôle de maintenir l'inflation autour du taux-cible de la banque centrale, alors que la politique budgétaire est dédiée à l'atteinte du plein-emploi sans dérapage dans le budget de l'État. Or, pour la TMM, il revient à la loi (et donc au parlement) d'arrêter les objectifs de la politique monétaire, tandis que la banque centrale s'occuperait de la gestion des liquidités en concertation avec le Trésor public. Il s'agirait de mettre en place une banque centrale néo-chartaliste et non indépendante qui intégrerait, notamment, la conservation de l'environnement en finançant un *Green New Deal.* Cela suppose l'acceptation d'un changement de mandat de la banque centrale qui poursuivrait l'objectif du plein-emploi.

La banque centrale chartaliste financerait donc la dépense publique à cet effet. La surveillance de l'inflation serait du ressort de la politique fiscale *via* le niveau d'imposition. Dans cette approche, la hausse des impôts et taxes réduirait la quantité de monnaie en circulation. La fiscalité aura vocation à contrôler le niveau d'inflation soutenable. Cela constituerait un changement institutionnel majeur. Certaines banques centrales, comme la BCE, feraient évoluer leur constitution. Seulement, cette vision de la TMM sur la politique économique et la banque centrale est très vivement critiquée, aussi bien par les économistes orthodoxes que par certaines célébrités postkeynésiennes, à l'exemple de Krugman et Summers.

7. *Quid* de la souveraineté monétaire en dehors des USA ?

Depuis la rupture des accords de *Breton Woods* dans les années 70 et la fin de l'adossement « physique » dans l'émission du dollar au stock d'or, la FED et les principales banques centrales des pays développés jouissent de leur entière souveraineté monétaire. La souveraineté monétaire de l'État lui procure le privilège et le monopole de l'émission de sa propre monnaie. L'émission du dollar n'est plus limitée par le stock d'or. La monnaie américaine est devenue une devise « *fiat* (11) ».

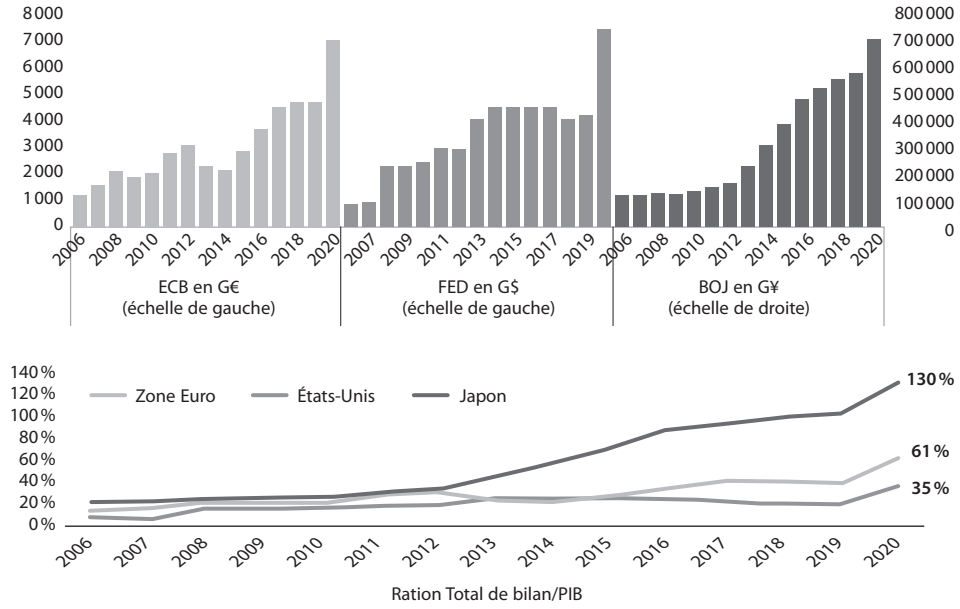
(11) C'est-à-dire une monnaie fiduciaire. Elle n'est adossée à rien, elle est simplement décrétée.

Du fait de cette souveraineté monétaire, la TMM recommande l'usage de la politique monétaire dans la gestion des dépassements budgétaires – en gardant sous contrôle le risque d'inflation – en oubliant le « mythe » du déficit (largement ancré dans la mémoire collective), à chaque fois que cela s'avère nécessaire dans l'intérêt et le bien-être des citoyens. Aux USA, le débat sur l'utilisation de la TMM bat son plein ces dernières années, particulièrement au sein du Parti démocrate à l'exemple, notamment, d'Alexandria Ocasio-Cortez. Cette élue propose d'utiliser la souveraineté monétaire, tout en restant vigilant sur l'inflation, pour financer des projets collectifs importants pour les USA comme la transition écologique (*Green New Deal)*, la garantie de l'emploi, une couverture médicale généralisée ou encore un revenu universel permettant de sortir les citoyens de la précarité et de la pauvreté. Ce débat autour de la TMM serait-il en train de marquer un tournant à l'égard de la dette et de la politique budgétaire depuis la dernière grande crise financière ?

A ce propos, les injections très massives de liquidités (graphique 2) par les grandes banques centrales depuis la crise financière de 2008 et la pandémie de Covid-19 en 2020 semblent donner à ses défenseurs des arguments sur sa pertinence. L'inflation aux USA était restée faible jusqu'à la crise sanitaire de 2020. Dans ce pays, la masse monétaire définit par l'agrégat M3 a été multipliée par 4, de 2009 à 2015, sans hausse des prix (graphique 3).

Graphique 2

Bilans des banques centrales : BCE, FED et BOJ



Source : https://www.google.com/search?q=bilans+grandes+banques+centrales&rlz=1C1YTUH_frFR1027FR1027&oq=bilans+grandes+banques+centrales+&aqs=chrome..69i57j33i160l2j33i22i29i30l3.22771j0j15&sourceid=chrome&ie=UTF-8.

Graphique 3

Inflation et inflation sous-jacente aux États-Unis et dans la zone euro, en glissement annuel en %



Source : Eurostat, Bureau of Labor Statistics, (2021).

De 2008 à 2021, le bilan de la FED a été multiplié environ par 10, il a atteint 8 664 milliards de dollars en décembre 2021 dont la part la plus élevée (92 %) était constituée majoritairement de dette publique. En mai 2021, le total du bilan de la BCE était de 7 600 milliards d'euros. Aussi, selon Reuter (2020) (cité dans Ehnts, 2022, p. 4), la présidente de la BCE Christine Lagarde a déclaré que : « En tant qu'unique émetteur de monnaie centrale libellée en euros, l'Eurosystème sera toujours en mesure de générer des liquidités supplémentaires si nécessaire. »

Par ailleurs, les prévisions de la dette en France pour l'année 2023 sont de l'ordre de 3 000 milliards d'euros, soit 113 % de son PIB (12). Son déficit budgétaire est prévu à 5,4 % de son PIB.

(12) Dont environ 600 milliards d'euros de dépenses agrégées pour la gestion de la pandémie de Covid-19.

On peut se demander si, sous la présidence Biden, la politique économique américaine n'est pas influencée par les recommandations de la TMM. En mars 2021, l'économie américaine a bénéficié d'un plan de soutien de 2 990 milliards de dollars (soit 10 % de son PIB) dédié à l'emploi et à la rénovation des infrastructures du pays, en sus des 1 900 milliards de dollars consacrés à la vaccination. Pour les promoteurs de la TMM, ces dépenses publiques décidées par l'administration américaine sont de nature à créer des revenus dans le secteur privé.

Historiquement, il convient de souligner que l'État américain a toujours apporté son soutien à l'économie à chaque fois que c'était nécessaire. Lors des chocs de ces deux dernières décennies (financier et sanitaire), le soutien a été plutôt massif. En 2022, la dette fédérale américaine était de l'ordre de 30 000 milliards de dollars, soit 125 % du PIB. Le déficit budgétaire américain est estimé en 2023 à 6,6 % de son PIB (soit 1 400 milliards de dollars) ; pour 2024 la prévision est de 6,8 % du PIB. De son côté, l'Union européenne a lancé en 2020 un plan d'investissement d'urgence (*Next Generation UE*) de 750 milliards d'euros. Ce plan (moins important que celui des USA) représente 5,5 % du PIB annuel des 27 pays. Certains économistes

n'hésitent pas à situer ces plans de relance dans un « keynésianisme radical ». Pour les promoteurs de la TMM, la dépense publique joue bien son rôle d'amortisseur des chocs économiques et/ou sanitaires au service du peuple grâce à la souveraineté monétaire !

Les auteurs TMM proposent de repenser l'usage de la politique monétaire hérité des années 80. Mais l'emprunt dans sa propre monnaie est-il généralisable à tous les pays ? D'abord, observons qu'il existe peu d'études concernant l'application de la TMM dans les pays émergents et en développement (Bonizzi, Kaltenbrunnet et Michell, 2019).

Peut-on parler du même niveau de souveraineté monétaire dans les pays émergents et les pays en développement ? La TMM est conçue pour les pays jouissant de la souveraineté monétaire dans l'émission, avec un régime de change flottant, une mobilité des capitaux et la possibilité d'emprunt dans leurs propres monnaies. Dans les faits, la majorité des pays ne sont pas maîtres du choix de la monnaie pour libeller leurs dettes. Ils ne jouissent pas d'une autonomie suffisante dans la conduite de leur politique monétaire. Très peu de pays possèdent des monnaies véritablement internationales. Cela constitue une critique importante de la TMM et une limite très sérieuse à sa généralisation à d'autres pays en dehors des USA et de quelques économies avancées, à l'exemple du Japon. Ce pays aurait-il mis en place une forme de TMM dans la décennie 90 où il avait pratiqué des déficits systématiques ? En 2019, son déficit public avait avoisiné les 240 % de son PIB. Dès 1999, il avait ramené son taux d'intérêt directeur autour de zéro. En 2001, il avait mis en place le rachat des titres publics par sa banque centrale (*quantitative easing*) qui détenait environ 43 % de la dette publique. Mais sa croissance économique est restée faible, autour de moins 1 % depuis 1992, évoquant une sorte de « trappe à liquidité ».

Aussi, de nombreux pays émergents, ne pouvant lever des capitaux dans leurs monnaies souveraines, sont acculés à s'endetter, souvent en dollars. Cela dépend de la confiance des prêteurs, surtout dans les pays moins avancés économiquement, qui préfèrent investir dans une devise forte comme le dollar ou l'euro que dans leur propre monnaie. Dans les années 70, certains pays d'Amérique latine comme le Chili, le Pérou, l'Argentine ou le Venezuela avaient essayé de relancer l'économie par la création monétaire, ce qui se solda par de l'inflation, des dévaluations de leurs monnaies nationales et des baisses des salaires réels. De plus, certains petits pays ont, dans le passé, utilisé le dollar américain comme monnaie nationale (dollarisation), à l'exemple de l'Equateur et du Panama. Les économistes critiques à l'égard de la TMM soulignent que s'endetter dans sa propre monnaie ne constitue pas une totale garantie contre le risque de non-remboursement. En 1998, la Russie a fait faillite dans sa dette libellée en roubles.

Par ailleurs, la TMM semble convenir d'un modèle en économie fermée accordant relativement moins de place au reste du monde. Or, les économies sont de plus en plus interconnectées *via* le taux de change notamment. Ce

type de modèle ne s'accommode pas avec une politique de création monétaire sans limites. Les économistes orthodoxes critiquent vigoureusement le rôle et la place de la banque centrale dans le débat sur l'application de la TMM et sa généralisation en dehors des États-Unis.

Conclusion

La théorie monétaire moderne s'oppose à la théorie néo-classique dominante. Elle constitue l'une des plus importantes évolutions du débat économique, particulièrement aux États-Unis dans le cercle d'économistes postkeynésiens. Les discussions autour de la TMM initiées par Mosler, Wray, Kelton et d'autres économistes hétérodoxes pendant les années 90 ont trouvé l'une de leurs justifications dans la grande crise financière de 2008. Il s'agit d'une approche « keynésienne traditionnelle » qui s'appuie sur les instruments budgétaires et la création monétaire dans le but d'atteindre le plein-emploi, même si c'est au prix d'une inflation supportable. Elle se base sur le crédo de l'État émetteur de sa monnaie souveraine dont la mission est de financer les dépenses publiques *via* la monétisation de la dette, notamment. Pour les économistes partisans de la TMM, l'État n'est pas tenu d'équilibrer son budget, à l'image d'un ménage. Il peut créer du déficit, qu'il finance soit par l'impôt, soit par l'emprunt, en veillant à la maîtrise de l'inflation. La collaboration étroite entre son Trésor public et sa banque centrale lui procure toute latitude pour soutenir la demande globale sans craindre la faillite. Les injections très massives de liquidités par les grandes banques centrales (FED, BCE, Banque d'Angleterre, etc.), depuis 2008, pour sauver les systèmes de paiement et soutenir la croissance économique dans le monde ont donné des arguments aux tenants de la TMM. Pour ces derniers, les pouvoirs publics ont un rôle de premier plan à jour dans l'orientation et la conduite des politiques macroéconomiques de plein-emploi. Les économistes de cette mouvance proposent de dédier la maîtrise de l'inflation à la politique fiscale, tandis que la banque centrale devenant néo-chartaliste financerait les dépenses publiques jusqu'à atteindre le plein-emploi. Cela suppose un changement majeur de son statut : limitant son indépendance, elle devient soumise au contrôle démocratique du parlement.

La monnaie au service du peuple est une intention philosophique généreuse et intéressante. En effet, depuis 2009, les banques centrales ont montré plus d'efficacité dans l'absorption de la crise que les États. Les promoteurs de la TMM considèrent qu'elle peut constituer une alternative pour atténuer précarité et pauvreté en garantissant un emploi pour tous, quitte à supporter un peu plus d'inflation. Mais le débat sur la TMM fait l'objet de critiques acerbes. Cette approche raisonne dans un modèle d'économie presque fermée minimisant l'impact de l'extérieur sur le taux de change de la monnaie (import/export). Pour ses opposants, une création monétaire importante

pourrait se traduire par un excès de l'offre par rapport à la demande et conduire à la dépréciation de la monnaie sur les marchés des changes.

Les économistes orthodoxes considèrent que la TMM n'est « ni nouvelle ni moderne ». Ainsi pour Thomas Palley (2013), ce qui est correct dans la TMM est déjà connu et compris, tandis que ce qui apparaît comme nouveau est faux ! De plus, il souligne l'absence de modélisations économétriques et de vérifications empiriques dans les travaux sur la TMM. Selon Palley (2013), les économistes TMM ne sont pas en mesure d'apporter la preuve de leurs affirmations à cause de l'absence de modélisation formelle. Ces lacunes sont compensées par un discours plutôt entaché d'une polémique politique. Les opposants à la TMM dénoncent une simplification excessive de la macroéconomie keynésienne et une exagération des capacités et du rôle du gouvernement dans la création monétaire pour financer les dépenses publiques. Pour les économistes orthodoxes, la simplification excessive, par la TMM, d'un modèle keynésien statique conduit à l'illusion que l'État n'a pas de contraintes financières et qu'il est capable d'atteindre le plein-emploi sans inflation élevée.

Mais pour Marc Lavoie (2019), la TMM apporte une véritable contribution à la théorie monétaire et à la macroéconomie. Cette contribution concerne la présentation et l'analyse de la relation institutionnelle entre le gouvernement, sa banque centrale et son système bancaire dans le cadre du système de paiement. Dans ce registre, certains auteurs TMM auraient poussé à l'extrême les vues postkeynésiennes sur la théorie endogène de la monnaie.

Les critiques émanent à la fois des économistes orthodoxes et de certaines figures postkeynésiennes comme P. Krugman et L.H. Summers. La mise en application de la TMM rencontrerait des limites sérieuses quant au risque de résurgence des pressions inflationnistes et à sa généralisation à d'autres pays, comme l'Amérique latine ou d'autres pays émergents, ne jouissant pas du même avantage de souveraineté que les USA (qualifié d'exorbitant pour certains). Ce pays bénéficie de conditions économiques plutôt favorables, le dollar étant une devise de réserve internationale. L'autre limite concerne aussi le risque d'instrumentalisation de la monnaie à des fins politiques, selon le calendrier électoral, pouvant conduire à un affaiblissement de la démocratie.

Références bibliographiques

Agietta M., Orléan A. (1982), *La Violence de la monnaie*, Paris, PUF.

Aglietta M., Valla N. (2021), *Le Futur de la monnaie*, Odile Jacob.

Artus P. (2022), « Inflation : une lutte différente en zone euro et aux États-Unis », https://www.optionfinance.fr/analyses/inflation-une-lutte-differente-en-zone-euro-et-aux-etats-unis.html, 9 septembre.

Batut C., Lojkine U., Rousseau P. (2019), « 8 points sur la TMM : se libérer du cercle de la dette ? », Perspectives sur l'actualité-économie, *Le Grand Continent*.

Blanc J. (2018), *Les Monnaies alternatives*, La Découverte, coll. Repères.

Bonizzi B., Kaltenbrunner A. et Michell J. (2019), « Monetary Sovereignty is a Spectrum : Modern Monetary Theory

and Developing Countries », *Real-World Economics review*, 89, 46-61, http://www.paecon.net/papereview/issue89/Bonizzi-et-al89.pdf.

CEPII (2021), *L'économie mondiale 2022*, La Découverte.

CEPII (2022), *L'Économie mondiale 2023*, La Découverte.

Clerc B. (2022), « La Théorie monétaire moderne (MMT) : une nouvelle approche de la planche à billets ? », Easynomics, catégorie Pensées économiques.

Desmedt L., Piégay P. (2007), « Monnaie, État et production : apports et limites de l'approche néo-chartaliste », *Cahiers d'économie politique,* n° 52, p. 115- 133.

Drumetz F., Pfister Ch. (2021), « The Meaning of MMT », Working Paper, Banque de France Eurosystème, september.

Ehnts D. (2022), « La Théorie monétaire moderne : la bonne boussole pour la prise de décision », Hochschule Magedburg-Stendal, Germany, traduction par Robert Cauneau-MMT France, hhttps://mmt-france.org/2022/04/06/la-theorie-monetaire-moderne-la-bonne-boussole-pour-la-prise-de-decision.

Facchini F., (2021), « La théorie monétaire moderne et ses faiblesses », La viedesidées.fr.

Godley W., Cripps F. (1983), *Macroeconomics*, London, Fontana.

Hartley J. (2020), « The Weakness of Modern Monetary Theory », *National Affairs* Fall, 70-82.

Kelton S. (2021), *Le Mythe du déficit : la théorie moderne de la monnaie et la naissance de l'économie du peuple*, éditions Les Liens qui libèrent.

Lavoie M. (2013), « The Monetary and Fiscal Nexus of Neo-Chartalism : A Friendly Critique », *Journal of Economic issues*.

Lavoie M. (2019), « Modern Monetary Theory and Post-Keynesian Economics », *Real-World Economics Review,* issue no. 89.

Lerner A.P. (1943), « *Functional Finance and the Federal Debt* », http : //k.web.umkc.edu/keltons/Papers/501/functional%20finance.pdf.

Minsky H. (2016), « L'État employeur en dernier ressort », https://www.metiseurope.eu/2016/12/11/minsky-letat-employeur-en-dernier.

Mosler W. (2012), « *Soft Currency Economics II: What Everyone Thinks They Know About Monetary Policy Is Wrong* » 2e éd., Christiansted USVI, Valance.

Palley T.I. (2013) « Money, fiscal policy, and interest rates : A critique of Modern Monetary Theory », https://www.econstor.eu/bitstream/10419/105973/1/imk-wp_109_2013.pdf.

Palley T.I. (2019), « What's wrong with Modern Money Theory (MMT) : A Critical Primer», Working Paper No. 44, http://hdl.handle.net/10419/213401.

Summers L.H. (2020), « Recette pour un désastre : la gauche et la théorie monétaire moderne », https://www.cairn.info/revue-commentaire-2020-3-page-672.htm.

Tanzi V. (1978), « Inflation, Real Tax Revenue and the case for Inflationary Finance : Theory with an Application to Argentina », IMF Staff Papers 25 (3).

Tcherneva P.R. (2021), *La Garantie de l'emploi : l'arme sociale du Green New Deal*, La Découverte, Économie politique.

Tobin J. (1963), « Commercial Banks as Creators of Money », *Discussion Paper 159,* Cowles Foundation, http://cowes.yales.edu/sites/defaut/files/pub/d01/d0159.pdf.

Wray L.R. (2003), « L'approche postkeynésienne de la monnaie », *in* P. Piégay, L.-Ph. Rochon (éd.), *Théories monétaires post-keynésiennes,* Paris, Economica.

Wray L.R. (2018), « Functional Finance : A Comparison of Evolution of the Positions of Hyman Minsky and Abba Lerner », Levy Economics Institue and Bard College, January.

Société, économie et civilisation

Vers une seconde modernité écologique et solidaire ?

Bernard Billaudot

CREG, Université Grenoble Alpes

bernard.billaudot@wanadoo.fr

J'entends présenter dans cet article, pour la mettre en discussion, la principale proposition établie dans mon volumineux ouvrage *Société, économie et civilisation : vers une seconde modernité écologique et solidaire* (1). Cette proposition est celle qui situe dans l'histoire de l'humanité ce moment qui est présentement le nôtre.

Je pense que les deux principaux phénomènes qui sont propres à ce moment sont *le processus de mondialisation économique,* qui débute dans les années 80 et dont les effets se manifestent pleinement à partir des années 2000, et la *crise environnementale,* dont la principale manifestation est la crise climatique (étant entendu que son origine anthropique, via les émissions de CO_2 provoquées par les activités humaines, n'est plus discutée). La conjecture que j'ai induite de ce constat est que leur concomitance n'est pas fortuite ; au contraire, elle marque la fin d'un monde. Pour le dire en d'autres termes, ils ont une *cause commune*, l'arrivée aux limites de ce monde. Mais de quel monde s'agit-il ?

Telle est la principale question à laquelle je me suis préoccupé de répondre dans cet ouvrage. Cela impliquait que la voie de recherche soit transdisciplinaire et que l'analyse porte sur toute l'histoire de l'humanité.

Quand j'ai commencé cette recherche, en 2005, la seule grille de lecture de l'histoire de l'humanité qui me paraissait tenir la route était celle de Marx. S'y est ajoutée en 2009 celle de North. Son « cadre conceptuel pour interpréter l'histoire de l'humanité » fait état de la succession de trois ordres – l'ordre premier des communautés de chasseurs-cueilleurs, l'État naturel et la société ouverte. Il s'est avéré inopérant parce qu'il laisse dans un angle mort la question de la territorialisation du troisième. Ce n'est pas le cas de la grille de lecture marxienne. On sait qu'elle procède de l'hypothèse d'un fondement économique de toute forme de vivre-ensemble des humains. Dès lors, la cause commune recherchée ne peut être que le mode de production capitaliste qui est, dans cette grille, au fondement du passage de la société féodale à la société bourgeoise-moderne.

Mais on ne peut s'en remettre à cette grille de lecture pour deux raisons :

(1) Édité par les EMSHA (éditions des Maisons des sciences de l'homme associées) en e-book, téléchargement libre de droits : https://books.openedition.org/emsha/422.

1. Son point de départ est que l'on sait ce que sont les humains dans le cosmos – il y a, d'un côté, les humains avec leur Culture et, de l'autre, la Nature comprenant tous les autres existants et qui constitue ainsi l'environnement des humains, ce que Bruno Latour appelle la constitution moderne.

2. Elle privilégie, comme relations des humains à la Nature, celles qui tiennent au fait que leurs conditions matérielles d'existence reposent sur des ressources apportées par la Nature et qualifiées à ce titre de naturelles.

Or, dans l'histoire de l'humanité, ce sont d'autres cosmologies que cette cosmologie fondant le concept de Nature qui ont cours avant l'avènement de la société bourgeoise-moderne (Descola, 2005), et il y a d'autres registres de relations des humains à la Nature que le registre dit économique associé aux ressources naturelles – les relations avec les lieux (le registre de politique) et celles avec les milieux de vie (le registre écologique) –, et il n'y aucune raison, induite de l'observation des faits, d'en privilégier un.

Reste qu'une critique ne mène à rien si on ne propose pas autre chose à la place de ce qui est critiqué. La grille de lecture conceptuelle que je retiens repose sur l'hypothèse que toute forme de vivre-ensemble des humains repose sur une *cosmologie* et un *mode de justification des normes-règles instituées* qui s'y accorde. Dans l'histoire, ce couple change. Je qualifie un tel couplage de « *monde* (2) ». Le modèle de vivre-ensemble inventé en Europe occidentale à partir de la Renaissance et qui se diffuse ensuite à l'échelle mondiale, celui de la *nation moderne*, est fondé sur un couple particulier. C'est un monde particulier. La cause commune recherchée est ce monde : la mondialisation réellement existante et la crise environnementale rendent manifeste que ce monde est entré en crise.

(2) Je retiens le même terme que Boltanski et Thévenot pour qui un monde est une de leurs cités dotée de ses objets, mais le sens de ce terme est différent puisqu'il n'est pas propre à l'époque moderne.

Je me dois donc de souligner 1/ ce qui m'a conduit à retenir cette hypothèse, 2/ pourquoi il y a, *a priori*, une diversité de cosmologies et lesquelles, 3/ pourquoi il y a, *a priori*, une diversité de modes de justification et lesquels et enfin 4/ quelle est la fresque historique des mondes qui se sont succédé dans l'histoire qui paraît pertinente. Je terminerai en mettant en évidence que ma grille de lecture conduit à dire que la fin de ce monde n'est pas nécessairement la fin du monde.

1. L'hypothèse

Si on ne sait pas au départ ce que sont les humains dans le cosmos, l'idée qui s'impose au chercheur est qu'un groupement d'humains ne peut se constituer que si ces derniers partagent une idée de ce qui les identifie distinctement des autres existants du cosmos. Ce n'est pas la science qui nous donne la réponse à cette question. Elle conduit seulement à mettre en évidence des différences, à commencer par celles entre les humains et les animaux. La question est d'ordre philosophique : ces différences sont-elles des différences de degré au sein d'une même nature ou des différences de nature ? Une *cosmologie*, au sens ancien du terme, est une réponse à cette question (3).

(3) Une cosmologie est donc essentiellement contestable. Ce n'est pas une proposition « scientifique », dont le juge de paix de sa « vérité » est sa pertinence (sa capacité à expliquer les faits empiriquement construits).

Si des humains vivent ensemble, s'ils constituent un groupement humain et pas simplement un regroupement occasionnel, l'idée qui est maintenant largement partagée est que la constitution durable d'un tel groupement repose sur des *normes partagées* (je retiens comme générique le terme de norme, en considérant que les règles sont une certaine sorte de norme). Parmi ces normes, il y a les normes-règles, celle qui disent ce que les membres du groupement on « le droit de faire », à commencer par celles qui fixent des interdits (4). Puisque ce sont des normes, elles sont normalement suivies par les membres du groupement. Cela implique qu'elles soient considérées par eux comme légitimes, c'est-à-dire qu'ils les considèrent comme étant justifiées (5). Une telle *justification* relève nécessairement d'un mode de justification (une norme-règle qui n'est pas justifiable en respectant ce mode ne sera pas considérée comme légitime). Il y a donc un mode de justification des normes-règles qui opèrent à l'échelle d'un groupement humain et, de ce fait, il est constitutif de ce dernier.

Mon hypothèse de départ est donc qu'un vivre-ensemble des humains ne peut se constituer que si ses membres ont quelque chose en commun (une cosmologie et un mode de justification). Si non, il est en crise. Mon hypothèse s'écarte donc nettement de celle de Marx, sans pour autant exclure que les périodes de crise soient beaucoup plus longues que les périodes de stabilité.

(4) Les trois autres sortes de normes sont les normes-références (dont les valeurs), les normes-définitions et les normes-procédures.

(5) Les normes-règles sont justifiées *en termes de justice* (le juste opposé à l'injuste). Par contre, les normes-procédures sont justifiées *en termes de justesse* (le juste opposé au faux). Concernant les liens entre la justification en termes de justesse et la justification en termes de justice, voir (Billaudot, 2021). De même pour le lien entre les justifications en termes moraux des activités des humains et les justifications en termes de justice des normes-règles qu'ils sont invités à suivre dans leurs activités.

2. De la diversité des cosmologies

Pourquoi y a-t-il place, *a priori,* pour une diversité de cosmologies ? La réponse à cette question ne peut être induite de l'observation des faits. La nomenclature des cosmologies que j'ai construite l'est « en compréhension ». En considérant tous les existants du cosmos, je retiens deux « caractères » ou « dimensions » des différences, la dimension ontologique et la dimension communicationnelle (Habermas). Et pour chacune des deux, seulement deux modalités : 1/ la différence entre les humains et les autres existants est une différence *de degré au sein d'une même nature* et 2/ la différence est une différence *de nature*. Ce sont ainsi quatre cosmologies de base qui sont construites (voir figure 1).

Figure 1

Une typologie générale des cosmologies (résultat final *)

		Dimension « communication »	
		Ressemblance (continuité)	**Différence (discontinuité)**
Dimension « ontologie »	Ressemblance (continuité)	Cosmologie moniste	Cosmologie écologique (virtuelle) ?
	Différence (discontinuité)	Cosmologie céleste →	→ Cosmologie dualiste
		Cosmologies pré-modernes	Cosmologies modernes (au sens général)

* Après conjugaison avec la démarche en extension.

Les quatre cosmologies de base qui sont ainsi distinguées sont les suivantes :

• La cosmologie 1, pour laquelle les humains sont vus comme étant globalement de même nature que les autres existants. A ce titre, je la qualifie de *moniste*.

• La cosmologie 2, pour laquelle les humains sont considérés comme étant ontologiquement d'une autre nature que tous les autres existants et d'une même nature que ces derniers en termes de communication.

• La cosmologie 3, pour laquelle les humains sont vus comme étant globalement d'une autre nature que les autres existants, avec pour conséquence de définir la Nature comme étant l'ensemble de ces derniers (l'environnement des humains) et d'opposer ainsi la Nature à la Culture (humaine) – cette cosmologie est l'opposée de la cosmologie moniste. Pour cette raison, je la qualifie de cosmologie *dualiste*.

• La cosmologie 4, pour laquelle les humains sont considérés comme étant de même nature pour l'ontologie et d'une autre nature pour la communication – cette cosmologie est la symétrique de la cosmologie 2.

Lorsqu'on parcourt la boucle qui va de la première (la cosmologie 1) à la dernière (la cosmologie 4), chaque passage comprend une continuité et une rupture. Si on considère que les transformations qui ont marqué l'histoire de l'humanité ne sont jamais des changements qui font « table rase du passé », la boucle en question est l'ordre historique qui s'impose.

Une typologie qui capte les cosmologies observables

En prenant en compte ce que l'on sait des cosmologies effectivement pratiquées dans l'histoire (Descola), la typologie ainsi construite s'avère pertinente en corroborant l'enchaînement historique qui vient d'être logiquement postulé. La *cosmologie moniste* est celle des premières communautés de chasseurs-cueilleurs. Il s'agit, en l'occurrence d'une méta-cosmologie qui se décline en diverses versions : le totémisme, l'animisme et l'analogisme. Les cosmologies de la Chine des empereurs qui officient au temple du ciel de Pékin, celle des Égyptiens à l'époque des pharaons et celles des religions monothéistes (juive, chrétienne et musulmane) relèvent de la cosmologie 2, qui met en jeu une puissance extérieure située « au ciel ». C'est la raison pour laquelle je la qualifie de *cosmologie céleste*.

La cosmologie qui voit le jour avec la dissociation entre la science et la philosophie en Europe occidentale au XVII[e] siècle relève de celle que je qualifie de *dualiste* (6). Par ailleurs, celles qui ont cours dans les cités antiques, notamment celle d'Aristote, se situent à la frontière entre la cosmologie céleste et la cosmologie dualiste. Pour les tenants de la cosmologie dualiste, il s'agit de la seule que la raison puisse élire (7). Cette cosmologie est celle qui fonde le concept de Nature – l'environnement des humains. Arendt parle à son propos d'aliénation des humains par rapport à la terre.

(6) Descola la qualifie de naturaliste.

(7) Le terme « cosmologie » change, en conséquence, de sens. Au sens ancien est substitué le sens moderne pour lequel la cosmologie est « la science de l'univers » (une branche de la physique).

Une cosmologie virtuelle

Cela est contredit par le fait que ma typologie fait état d'une cosmologie 4 dont aucune des cosmologies dominantes du passé (ou du présent) ne relève. Elle est virtuelle (au sens de Bergson). Les débats philosophiques au début du XXI[e] siècle en la matière me conduisent à la qualifier de *cosmologie écologique*. En relèvent notamment les cosmologies de Spinoza et de Jonas (8). Il s'agit encore d'une méta-cosmologie. Il n'en reste pas moins que certains de ceux qui se déclarent « écologistes » prônent le retour à la cosmologie moniste, tandis que beaucoup d'autres n'ont pas rompu avec le concept de Nature de la cosmologie dualiste en confondant l'écologique avec l'environnement dit « naturel » des humains.

(8) Spinoza, 1990, et Jonas, 1990.

3. De la diversité des modes de justification

Les deux critères de différenciation que je retiens pour construire « en compréhension » une typologie des modes de justification des normes-règles instituées à l'échelle d'un groupement humain sont « la nature du lien entre le juste et le bien » et « ce à quoi on se réfère (9) ».

(9) Les travaux que j'ai mobilisés et critiqués pour parvenir au choix de ces deux critères sont principalement ceux d'Aristote (Aristote, 1990), d'Alasdair MacIntyre (MacIntyre, 1993), de John Rawls (Rawls, 1987, 1993, 2003), de Michael Sandel (Sandel, 1989, 2009), de Michel Forsé et Maxime Parodi (Forsé et Parodi, 2011), de Philippe Van Parijs (1991), de Nancy Fraser (Fraser, 2011) et d'Amartya Sen (Sen, 2010).

Un mode de justification n'est pas une théorie de la justice

Le « juste » (opposé à l'injuste) auquel on s'attache n'est pas la vertu de ce nom qui est attribuée, s'il y a lieu, à un être humain particulier. Ce qualificatif est celui qui l'est à une norme-règle et plus généralement à l'*ordre* qui est sensé advenir si l'ensemble des règles instituées à l'échelle d'un groupement humain sont suivies (10). Un mode de justification est une procédure pratiquée. Même s'il relève du normatif, ce n'est pas une théorie de la Justice (d'un ordre social). Il se réfère certes à des principes déontologiques, mais il met aussi en jeu « ce qui est attendu » de normes-règles justes. Il est donc tout autant « conséquencialiste ». Ce *résultat attendu* est essentiel à prendre en compte. Il est constitutif d'un mode de justification pratiqué. D'un mode à l'autre, il change. Les normes-règles changent dans l'histoire parce que certains membres de la société mettent en avant que le résultat attendu n'est plus au rendez-vous. Pour cette raison, le mode pratiqué peut lui-même être contesté et changer.

(10) Comme elles ne sont pas systématiquement suivies, quelque groupement humain que ce soit n'est pas exempt de domination, d'aliénation et d'exploitation, aux sens définis dans Billaudot, (2021). Comme Emmanuel Mounier (1962), je préfère donc parler de « désordre établi ».

La nature du lien entre « le juste » et « le bien » : l'exclusion de « l'antériorité du juste sur le bien »

La question cruciale concernant « le juste » (opposé à l'injuste) est celle de savoir s'il est ou non en lien avec « le bien » (opposé au mal). Ce dernier est alors un idéal moral qui doit, en principe, guider ce que celui qui l'adopte fait dans sa vie et donc plus généralement de sa vie. D'où le premier critère retenu. Pour ce critère, il n'y a que trois modalités logiquement envisageables :

1. « l'antériorité du bien sur le juste » : le juste se déduit simplement du bien (AB) ;
2. « l'absence d'antériorité de l'un sur l'autre » : on ne peut rien dire concernant le juste sans se référer au bien et réciproquement (AAB) ;
3. « l'antériorité du juste sur le bien » : le juste peut être pensé sans se référer au bien (AJ).

Dans l'histoire humaine, les périodes au cours desquelles des puissants ont utilisé la force (l'usage de la violence physique ou la menace crédible de son usage) pour imposer les normes-règles instituées (ce qu'on appellera la législation lorsque ces dernières seront codifiées (11)) sont légion. On se trouve alors dans les cas où la justification des normes-règles instituées relève du mode en « antériorité du juste sur le bien ». Pour autant, le recours à la force ne peut être qualifié de justification. Dès lors, on ne peut justifier en excluant toute référence au bien : il ne reste que les modalités (AB et AAB).

(11) Il paraît maintenant acquis que les premières normes-règles codifiées l'ont été au Moyen-Orient.

Comme nous y invite ce qui a été retenu dans le code de la route lorsque deux véhicules arrivent en même temps à un croisement, l'« absence d'antériorité du bien » (AAB) impose le recours à une règle de *priorité*. Cela conduit à deux modalités distinctes : « la priorité du juste sur le bien » (PJ) et la « priorité du bien sur le juste » (PB). On doit y ajouter la conjugaison de la priorité du juste et de la priorité du bien (PJ-PB) : les seules règles justes sont celles qui peuvent être justifiées selon les deux modalités simples. Finalement, on parvient à quatre modalités : AB, PJ, PJ-PB et PB.

Le second critère : « ce à quoi on recourt »

Si on élimine le recours à la force, les deux seuls recours logiquement envisageables pour justifier sont le *sacré* (une puissance extérieure aux humains) et la *raison*. Aristote nous dit, à juste titre, que le recours à la raison conduit à retenir que « ce qui est juste » est « ce qui est égal ». Mais il nous dit aussi que l'« égal » pose problème puisqu'il peut s'agir de l'égalité simple (chaque humain a la même chose) ou de l'égalité proportionnée (chaque humain a en proportion d'autre chose), ce que l'on appelle couramment l'équité (12). Le recours à la raison ne conduit donc pas, pris isolément, à un seul mode de justification. D'ailleurs, la conjugaison du sacré et de la raison est une modalité envisageable : les normes-règles justes sont seulement celles pour laquelle le recours à la raison confirme ce que le recours au sacré sélectionne comme normes-règles justes. Finalement, on débouche sur trois modalités pour le second critère.

(12) De plus, dans l'éthique à Nicomaque, Aristote traite de la vertu de la justice et non pas du juste comme attribut d'une norme-règle ou un ordre social. Voir (Billaudot, 2021, tome 2, partie III, chapitre 8).

La typologie construite

En croisant les deux critères, ce ne sont pas douze modes de justification qui sont distingués (4x3) mais seulement six. En effet, tous les croisements ne sont pas logiquement envisageables : le recours au sacré (seul ou conjugué

à la raison) ne s'accorde qu'avec l'« antériorité du bien sur le juste ». Pour ces deux modes, la puissance extérieure dit « le bien », et les humains en déduisent « le juste ». Le propre d'une norme-règle juste est que le membre du groupement qui l'actualise dans ses pratiques fait « le bien » en question. Tel est alors le résultat attendu de ce suivi.

Pour les modes « en l'absence d'antériorité du bien », ce n'est plus le cas. Le résultat attendu de règles justes est propre à chacun d'eux. A noter que la justification en raison seule est compatible avec l'« antériorité du bien sur le juste », dès lors qu'il s'agit d'une justification en raison à l'ancienne ; elle est pratiquée dans un groupement humain global dans lequel le résultat attendu concerne ce dernier, alors qualifié de cité ; la cité est « le bien commun (13) ». La justification en raison moderne (PJ, PB et PJ-PB) est pratiquée dans un groupement humain dans lequel il n'y a plus un tel « bien commun » : chacun a sa propre conception du bien, et le résultat attendu est un résultat attendu par chacun. Par conséquent, le mode de justification pratiqué comprend une *diversité de grammaires de justification* (14). Les règles codifiées (les règles de droit) sont le plus souvent des compromis entre des personnes ou des groupes sociaux qui n'ont pas la même grammaire – strictement procédural, le droit est l'instrument du rapport de citoyenneté ; il permet de mettre en forme ces compromis (15). La typologie construite est donc la suivante (voir figure 2).

(13) C'est le bien de la cité – sa richesse, sa puissance ou sa renommée – qui est visé par chaque citoyen. La richesse, la puissance (la capacité de faire) ou la renommée de chacun en découlent. Les normes-règles sont justifiées en se référant à ce bien commun : les règles justes sont celles dont le résultat attendu est ce bien qui se décline en richesse, puissance et renommée. Il y a donc un débat concernant le point de savoir lequel de ces trois biens doit être visé, si ce n'est pour les règles qui assurent les trois.

(14) J'emprunte cette expression à Bessy et Favereau (2003), en en proposant une conception quelque peu différente de la leur.

(15) Les règles de droit, issues des lois ou des jugements des tribunaux faisant jurisprudence (Common Law), sont donc d'un autre statut que

Figure 2

Une typologie générale « en compréhension » des modes de justification pratique

Le rapport établi entre le juste et le bien \ Ce à quoi on a recours			Le sacré (seul)	Le sacré et la raison	La raison (seule)
Un lien existe	Ce lien est un lien simple de cause à effet : le juste découle du bien. On parle d'antériorité du bien (AB)		ABs (sacralisation)	ABsr (sacralisation raisonnée)	ABr (justification en raison à l'ancienne)
	Ce lien est un lien systémique : on ne peut penser l'un sans l'autre. On parle de priorité (P)	La priorité est attribuée au juste			PJ (justification en raison moderne en priorité du juste)
		Les deux priorités opèrent			PJ-PB
		La priorité est attribuée au bien			PB (justification en raison moderne en priorité du bien)

les règles conventionnelles communes dont traite *l'Économie des conventions*. Elles sont le produit des compromis institutionnalisés dont traite la *Théorie de la régulation*, dans laquelle s'inscrit ma recherche selon une voie particulière depuis la parution de *L'Ordre économique de la société moderne* (1996) en raison d'une conception originale de la structure de base de la société moderne (la monnaie est considérée, avec la citoyenneté, comme une institution de base qui n'est pas « économique »).

Une typologie qui capte les modes effectivement pratiqués dans l'histoire et leur enchaînement

Comme la typologie des cosmologies, cette typologie des modes de justification est pertinente. Elle capte bien les modes effectivement pratiqués dans l'histoire humaine. L'ordre dans lequel les modes « théoriques » sont présentés dans la figure 2 est celui qui s'impose logiquement puisque de l'un à l'autre on a une composante de continuité et une composante de rupture. Cet ordre logique est corroboré (exemple : si on laisse de côté l'intermède de la justification en raison à l'ancienne, qui est propre à la cité antique, la justification en raison moderne en priorité du juste, celle qui est pratiquée dans les sociétés modernes réellement existantes jusqu'au tournant du XXI^{e} siècle, fait suite, en Europe occidentale, à la version chrétienne de la sacralisation raisonnée qui est pratiquée dans les sociétés du Moyen-Âge).

Une typologie comprenant deux modes de justification virtuels

Comme pour la typologie des cosmologies, notre typologie des modes de justification ne conduit pas à postuler que l'avenir de l'humanité est enfermé dans ce qui a déjà été actualisé, en l'occurrence dans la pratique de la « priorité du juste ». Aucun des modes pratiqués ne relève de deux cases de notre typologie : PJ-PB et PB. Ces derniers sont des modes virtuels (Bergson).

4. La fresque historique des mondes (actualisés et virtuels)

On n'éprouve aucun problème à associer de façon cohérente à chacun des postes de la typologie des modes de justification pratique un poste de la typologie des cosmologies. Ce couplage est le suivant (voir figure 3).

Figure 3

La fresque historique des mondes et des formes de groupement humain global

<table>
<tr><th>Cosmologie</th><th>Cosmologie moniste</th><th>Cosmologie céleste</th><th>?</th><th>Cosmologie dualiste</th><th>Cosmologie écologique*</th></tr>
<tr><td>Mode de justification</td><td>Sacralisation</td><td>Sacralisation raisonnée</td><td>Justification en raison à l'ancienne</td><td>Justification en raison moderne en « priorité du juste »</td><td>Justification en raison moderne faisant une place à la « priorité du bien »*</td></tr>
<tr><td>Monde (ou méta-monde)</td><td>Monde magique (générique)</td><td>Monde traditionnel (générique)</td><td>Semi-monde antique (simple)</td><td>Monde de première modernité (simple)</td><td>Méta-monde de seconde modernité*</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Forme de groupement humain global</td><td rowspan="3">Genre Communauté</td><td colspan="4">Genre Société</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Espèce Société traditionnelle</td><td rowspan="2">Cité antique</td><td colspan="2">Espèce Société moderne</td></tr>
<tr><td>Société de première modernité (nation moderne)</td><td>Société de seconde modernité* (société mondiale)</td></tr>
</table>

* Entité virtuelle.

5. Le monde en crise

Le principal apport de ce cadre conceptuel d'interprétation de l'histoire de l'humanité est d'identifier un monde moderne qualifié de *monde de première modernité.* Ce monde est défini par *le couplage de la cosmologie dualiste et du mode de justification en raison moderne en priorité du juste*. Il est au fondement d'un modèle particulier de l'espèce « société moderne ». Ce modèle est celui de la *nation moderne* (les nations développées du Nord, couramment qualifiées de « modernes », relèvent de ce modèle, tandis que les nations en développement du Sud sont invitées à y conformer leur processus de modernisation).

Ce monde et, en conséquence, ce modèle sur lequel il repose entrent en crise au début du XXI^{e} siècle. Ce sont à la fois la cosmologie et le mode de justification qui ne sont plus « communs ». Ils sont contestés par un nombre croissant d'humains.

L'entrée en crise du mode « en priorité du juste »

La principale caractéristique du mode de justification qui est au fondement de la *nation moderne* est que la préoccupation de justice est limitée à une *nation* et que le résultat attendu de normes-règles justes est la croissance d'ordre économique (la progression du PIB marchand) dont les fruits sont répartis de telle sorte que les inégalités sont au bénéfice des moins favorisés (16). Son entrée en crise tient à la fois au fait que de plus en plus d'habitants de la terre considèrent que l'exigence de justice doit s'appliquer à l'ensemble de l'humanité et au fait qu'avec la mondialisation économique sans mondialisation politique, les règles nationales qui sont favorables à la croissance d'ordre économique sont celles qui assurent à la *nation* de gagner dans la compétition internationale et que ces règles ne peuvent pas être celles qui assurent que les inégalités soient justes sur une base nationale.

Quant à la cosmologie dualiste, elle a pour conséquence d'ignorer l'*écoqualité* des produits (le fait que leur production et leur usage donnent lieu à des prélèvements de ressources naturelles et à des effets sur les milieux de vie de tous les existants, humains compris). Cette ignorance préside à la mesure de la croissance d'ordre économique. L'épuisement des ressources naturelles et la détérioration des milieux de vie (effet des conditions de production sur la santé des travailleurs, climat, pollution, destruction des écosystèmes, etc.) résultant de la croissance d'ordre économique conduisent de plus en plus d'humains à remettre en cause cette cosmologie en considérant que les humains sont ontologiquement de même nature que les autres existants, d'où l'abandon du concept de *nature* de la cosmologie dualiste au profit d'une conception dans laquelle les humains sont de la nature.

(16) Si on tente de les réduire, les moins favorisés auront moins. Il s'agit donc d'une appropriation du *principe de différence* contenu dans le second principe de justice de Rawls. Mais c'est une appropriation critique parce que, contrairement à ce que retient ce dernier avec son indice des biens premiers, aucun expert ne peut trancher cette question. Comme le retient Sen, c'est une affaire de choix démocratique du citoyen. C'est de cette façon que je définis en toute généralité (en modernité) la polarité droite/gauche : on est de gauche lorsqu'on juge que les inégalités sont injustes et de droite lorsqu'on considère qu'elles sont justes (selon ce critère).

Bien évidemment, cette argumentation n'est que le début d'une analyse conséquente des liens entre le monde de première modernité, l'avènement de la mondialisation réellement existante (MRE) – une mondialisation économique sans mondialisation politique – et la crise dite environnementale. Il manque encore celle de la proposition selon laquelle la poursuite de la reproduction du monde de première modernité au-delà de la période de stabilité à base nationale que les nations du Nord ont connue après la Seconde Guerre mondiale a logiquement conduit à l'avènement de la MRE. Cela nécessiterait que je traite des trois mondes de production qui sont propres au monde de première modernité (l'étatique, l'industriel et le marchand) et du basculement de la domination du monde de production industriel à base nationale à celle d'un monde marchand mondialisé qui a résulté des rapports de force à l'œuvre à la suite de la « crise de 1974 ». Il ne peut en être question dans cette présentation. D'ailleurs, je traite plus finement de tout ceci dans *Économie : passé, présent, avenir* (Éditions Classiques Garnier, 2022).

Conclusion

Ce moment de l'histoire humaine que nous vivons est donc l'entrée dans une période de « grande » crise, comme l'a été celle du passage de la société traditionnelle à la *nation moderne* qui a duré plus de trois siècles (17). Cette crise sera-t-elle celle de la fin du monde, c'est-à-dire celle qui débouchera sur la disparition des humains sur terre ?

(17) Sans parler de celle qu'a été le passage de la communauté à la société traditionnelle et qui a duré des millénaires.

Si la fresque historique construite laisse logiquement ouvert un avenir au-delà de la première modernité (les deux mondes virtuels de cette fresque), l'actualisation de l'un ou l'autre de ces deux mondes ne relève d'aucune nécessité. La seule chance de survie de l'humanité est que des humains aient en commun le projet de parvenir à une telle actualisation et s'organisent collectivement pour y parvenir. Il semble bien que ce ne soit pas demain la veille ! Cela mérite discussion.

Références bibliographiques

Arendt H. (1991), *Condition de l'homme moderne*, Paris, « Agora » Press Pocket, Calmann-Lévy (trad. fr. de *The Human Condition*, 1958).

Aristote (1998), *Éthique à Nicomaque, Livre V (1-10) – La justice*, Paris, Ellipses.

Beck U. (2003), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion (trad. fr. de : *Macht and Gegenmacht im globalen Zeitalter*, Suhrkamp Verlag, 2002).

Bergson H., (1930), « Le possible et le réel », *Revue suédoise Nordisk Tidskrift* (repris dans *La pensée et le mouvant : essais et conférences*, Paris, Félix Alcan, coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine, 1934).

Bessy C. et Favereau O. (2003), « Institutions et économie des conventions », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, Paris, L'Harmattan.

Boltanski L. (2012), *Sociologie et critique sociale : épuisement ou renouveau*, Conférence MC2, Grenoble, www.festival-modedemploi.net.

Boltanski L. et Thevenot L. (1991), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Commons J.R. (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New York, Macmillan (rééd. Madison, Wisconsin University Press, 1959 ; New Brunswick, Transaction Publishers, 2 vol., 1989, 3e éd. 2005).

Convivialistes (Les) (2013), *Manifeste convivialiste : déclaration d'interdépendance*, Paris, Le Bord de l'eau.

Descola P. (2005), *Par-delà nature et culture*, Bibliothèque des sciences humaines, Paris, Gallimard.

Forsé M. et Parodi M. (2010), *Une théorie empirique de la justice sociale*, Paris, Hermann.

Fraser N. (2011), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte (première édition, 2005).

Giddens A. (1987), *La Constitution de la société*, Paris, PUF (trad. fr. de *The Constitution of Society*, Cambridge, Polity Press, 1984).

Habermas J. (2000), *Après l'Etat-nation : une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard.

Jonas H. (1990), *Le Principe responsabilité*, Paris, Éditions du Cerf (trad. fr. de : *Das Prinzip Verandwortung*, Frankfurt a. M., Insel Verlag, 1979).

Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.

MacIntyre A. (1993), *Quelle justice ? Quelle rationalité ?,* Paris, Léviathan PUF (trad. fr. de *: Whose Justice ? Which rationality ?,* University of Notre Dame Press, Indiana, 1988).

Marx K. et Engels F. (1953), *L'Idéologie allemande*, Paris, Éditions sociales (écrit en 1845-1846 et non publié à l'époque, la première édition datant de 1932).

Mounier Emmanuel (1962), *Introduction aux existentialismes*, Œuvres 1944-1950, Paris, Seuil.

North D., Wallis J.J. et Weingast B. (2010), *Violence et ordres sociaux : un cadre conceptuel pour interpréter l'histoire de l'humanité*, Paris, NRF, Gallimard (trad. fr. de *Violence and Social Orders, a Conceptual Framework for Interpreting Human History*, New-York, Cambridge University Press, 2009).

Parijs (van) P. (1991), *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil.

Polanyi K. (2011), *La Subsistance de l'homme : la place de l'économie dans l'histoire et dans la société*, Paris, Flammarion (trad. fr. de : *The Livelihood of Man*, New York, Académic Press, 1977).

Rawls J. (1971), *A Theory of Justice*, The Belknap of Harvard University (trad. fr. : *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987).

Rawls J. (1993), *Justice et démocratie*, Paris, Seuil.

Rawls J. (2003), *La Justice comme équité : une reformulation de théorie de la justice*, Paris, La Découverte (trad. fr. de : *Justice as Fairness. A Restatement*, The Belknap Press of Harvard University Press, 2001).

READ (2002), « Manifeste du réseau européen pour l'après-développement », *Revue du MAUSS*, n° 21.

Sandel M. (1999), *Le Libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Seuil (trad.fr. de : *Libéralism and the Limits of Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982).

Sandel M. (2009), *Justice. What's the Right Thing to Do ?,* Londres, Penguin Books.

Sen A. (2010), *L'Idée de justice*, Paris, Flammarion (trad. fr. de *The Idea of Justice*, Londres, Penguin Books Ltd., 2009).
Spinoza B. (1990), *Éthique*, traduction Misrahi R. *in Philosophie d'aujourd'hui*, Paris, PUF.
Weber M. (1995), *Économie et société*, tomes 1 et 2, Paris, Agora pocket, Plon (Première édition allemande, 1921).

Notes de lecture

Gérard Destanne de Bernis
Une praxis stylisée du développement*

Noureddine El Aoufi

Université Mohammed V de Rabat

noureddine.elaoufi@gmail.com

* Texte publié dans *Revue d'histoire de la pensée économique* sous le titre « Gérard Destanne de Bernis : une économie politique de l'émancipation humaine », n° 15, 2023-1, p. 332.

L'ouvrage *Une économie politique de l'émancipation humaine* (sous la direction de Marc de Bernis) contient une sélection judicieuse de dix textes parmi les plus importants de Gérard Destanne de Bernis (GDB par la suite), publiés entre 1962 et 1995, respectivement « Le rôle du secteur public dans l'industrialisation : le cas des pays sous-développés » (1962), « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale » (1966), « Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général » (1975), « Les firmes transnationales et la crise », (1978), « Commerce extérieur et développement : la fonction de transformation du commerce extérieur » (1982), « La fonction des prix dans la conquête par l'agro-capitalisme de la gestion des ressources naturelles d'origine agricole » (1983), « Sur quelques concepts nécessaires à la théorie de la régulation » (1985), « Endettement et développement ? Quelques leçons de la crise actuelle » (1988), « Développement durable et accumulation » (1994), « Économie monétaire de production et incertitude » (1995).

Le choix chronologique des textes permet au lecteur de saisir le cheminement de la pensée économique de GDB en résonance à la fois avec les trajectoires de la théorie économique et l'évolution des problématiques économiques sur une période de près de quarante ans du siècle dernier. Comme le souligne le titre de l'ouvrage, le point focal qui sous-tend « l'économie politique » de GDB est « l'émancipation humaine », dans la lignée de F. Perroux, et le fil d'Ariane qui traverse l'ensemble de ses travaux est l'analyse *objective* de « la nature du sous-développement » et l'exploration des voies de « sortie du sous-développement » sur la base d'un « engagement »

subjectif, bienveillant, voire empathique, de « l'économiste envers les peuples » des pays en voie de développement (Marc de Bernis).

L'auteur est considéré comme un des fondateurs de l'économie politique du développement dans sa double dimension théorique et empirique, son expérience pratique en matière de conseil et de conception des politiques de développement au sein de plusieurs pays dits – à l'époque – du « Tiers-monde » au lendemain de leur indépendance (notamment en Algérie, Tunisie, Argentine, Chili, Mexique, Vietnam, Inde) lui ayant fourni, au fil des textes, les éléments pertinents d'une « théorie générale du développement ». Cette « théorie générale » se fonde sur une hypothèse, considérée comme hétérodoxe du point de vue du mainstream, selon laquelle « le sous-développement des uns est le produit du développement des autres » et dont la portée stratégique implique une rupture avec le modèle de développement hérité de la période coloniale et reproduit, au stade impérialiste, à l'échelle de l'ensemble des pays du Tiers-monde.

Un choix autre que chronologique est proposé dans la présente recension, il privilégie un ordre thématique combinant, outre l'analyse des conditions du sous-développement, les propositions théoriques quant aux stratégies de développement et d'émancipation préconisées par l'auteur au lendemain des indépendances des pays dits du Tiers-monde au cours des années 60. Les thèmes récurrents tournent autour des questions de l'industrialisation, du rôle de l'État et du secteur public, du commerce extérieur, des firmes transnationales, des ressources naturelles, de l'endettement, etc., le tout dans une optique de développement. L'ensemble de ces questions est contextualisé eu égard aux débats théoriques de l'époque opposant théorie standard (théorie de l'équilibre général) et approches hétérodoxes (théorie de la régulation, théorie keynésienne). L'une des originalités de cet ouvrage réside dans la « mise en perspective » des textes présentés par les contributeurs qui ont tenté de dégager les « invariants » théoriques de la pensée de GDB et la pertinence pour ainsi dire *a posteriori* des enseignements que l'on pourrait tirer de ses analyses à la lumière des enjeux actuels et des controverses qui les accompagnent au niveau théorique et politique.

Parce qu'elles sont intrinsèquement *industrialisantes,* les industries forment, selon GDB, le vecteur principal du développement et de l'émancipation des pays anciennement colonisés et qui continuent d'être dominés, sous diverses formes, par les pays capitalistes avancés. En construisant le secteur industriel, en modernisant l'agriculture et en contribuant à augmenter les niveaux de vie, les « industries industrialisantes » permettent aux pays sous-développés de rattraper les pays avancés, en brûlant les étapes à condition toutefois, note W. Andreff dans sa présentation, d'être orientées vers l'intérieur (effet d'intraversion) et non vers l'exportation (effet d'extraversion). Ces industries sont industrialisantes précisément parce qu'elles sont caractérisées par des liaisons fortes aval et amont et contribuent au noircissement de la matrice

d'échanges inter-branches (notamment la sidérurgie et la mécanique, la chimie, l'électronique et l'énergie).

Le tournant néolibéral des années 80 a mis en difficulté dans plusieurs pays (y compris en Algérie) la stratégie des « industries industrialisantes » en faveur de stratégies de promotion des exportations conjuguant politiques d'ajustement structurel, privatisations, libéralisation et ouverture sur les marchés internationaux. Si certains ont vu dans les nouvelles trajectoires industrielles portées par la mondialisation un indice de non-validité de la théorie du développement tiré par l'industrialisation, force est de constater que depuis la crise de la Covid-19 les enjeux de la souveraineté nationale et de la sécurité économique n'ont pas manqué de placer l'objectif de l'industrialisation en tête des priorités nationales dans la plupart des pays en voie de développement. Certes, comme le précise GDB, la combinatoire des « industries industrialisantes » peut évoluer avec les régimes industriels, mais le principe est toujours pertinent. Le ver n'est, par conséquent, pas dans le fruit.

Le texte intitulé « le rôle du secteur public dans l'industrialisation » (1962) constitue, selon Claude Berthomieu un des « apports originaux » à ce qu'il propose d'appeler « l'école française du développement économique ». Dans cet article, GDB justifie l'engagement nécessaire du secteur public dans le processus de développement par l'argumentation essentielle suivante : les grands projets exigent des investissements lourds que seul l'État est en mesure d'entreprendre et dont la faible rentabilité immédiate n'est pas suffisamment incitative pour le secteur privé. Toutefois, l'option industrialiste de l'État n'a de sens, selon l'auteur, que sous la condition de prendre appui à la fois sur la « réforme agraire » et sur « l'organisation du progrès ».

Le rôle de l'État dans l'industrialisation en particulier et dans le développement en général semble aujourd'hui réhabilité non seulement dans les pays en voie de développement mais aussi au sein des pays avancés. Ainsi que le souligne C. Berthomieu, « le retour du secteur public, donc le retour de l'État, est demandé à grands cris pour de nombreuses raisons », et « l'intervention de l'État dans l'économie des pays sous-développés mériterait aujourd'hui d'être transposée et intégrée, sans en galvauder l'esprit, à la réflexion des économistes et des politistes qui s'interrogent sur la notion de « biens communs » et de « développement durable ».

« L'ardente actualité » de la pensée de GDB est par ailleurs soulignée par Christian Palloix dans sa présentation du texte intitulé « Les firmes transnationales et la crise » (1978) où sont mises en évidence les « ruptures » introduites par rapport au capitalisme classique marqué par une « correspondance historique entre cohérence d'un système productif et État-nation » et par « le pouvoir de l'État quant à l'organisation de la cohérence du système productif ». Pour GDB, les firmes transnationales ont contribué à « déstabiliser », au sein des pays sous-développés, les « systèmes productifs et sociaux nationaux », à « disloquer » la « matrice inter-industrielle nationale »,

à mettre en cause « l'accumulation nationale autonome », à modifier « les conditions de répartition des revenus » et à introduire « une rupture entre le lieu de création de la plus-value et le lieu de prélèvement du profit », « le tout débouchant sur la montée du chômage ». Ces processus régressifs se sont approfondis au cours de la mondialisation et ont donné lieu à des phénomènes (désindustrialisation, délocalisation, déconnexion entre sphère productive et sphère financière, etc.) mettant en crise les conditions du développement endogène et auto-centré dans les pays en voie de développement ainsi que les modes de régulation à l'échelle internationale.

Développement endogène et autocentré n'est pas, dans la pensée de GDB, antinomique avec l'insertion des pays en voie de développement dans la mondialisation. L'auteur « tord définitivement le cou à la critique maintes fois exprimée de l'aspect autarcique du développement autocentré » dans son texte ayant pour titre « Commerce extérieur et développement : la fonction de transformation du commerce extérieur (1982), ici présenté par Bernard Gerbier. Mais le développement en relation avec le commerce international ne doit pas viser comme priorité le productivisme exportateur dans le cadre de la division internationale du travail de type ricardien, et la politique des importations doit « cibler les importations nécessaires à la transformation de l'appareil productif interne et des structures sociales associées », le but étant, en dernière instance, la satisfaction des besoins essentiels de la population « en termes de besoins d'infrastructures, d'emplois, de développement des capacités et savoir-faire internes et enfin en termes de construction de la nation ». Sous cette dernière condition, le commerce international a pour fonction de s'adapter dans son contenu aux exigences du développement autocentré et d'évoluer en correspondance de phase avec les dynamiques d'accumulation interne.

Les années 80 ont été marquées par la « crise de la dette » qui a frappé plusieurs pays sous-développés et son corollaire, la mise en œuvre des « programmes d'ajustement structurel » imposés par les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale). Analysant cette crise du financement international, GDB met l'accent dans son article « Endettement et développement ? Quelques leçons de la crise actuelle » sur les limites structurelles d'une stratégie de développement fondée sur les capitaux étrangers et le recours au crédit international. Dans sa présentation, André Cartapanis souligne que « dans ses grandes lignes, l'analyse reste d'actualité et complète utilement la lecture contemporaine des crises financières internationales touchant les pays en développement, désormais qualifiés de pays émergents ». GDB décrit « le passage d'une économie de *crédit international* à une économie *d'endettement international,* transformant le financement international en *dette perpétuelle* que les politiques protectionnistes des pays avancés, en réduisant dans nombre de pays en voie de développement les excédents commerciaux et les ressources en devises, ne font qu'aggraver ce qu'il a appelé « une nouvelle forme d'instabilité dans la crise ».

On l'a déjà souligné, GDB ne fait pas de l'activité industrielle le moteur, à titre exclusif, du développement national, même si son caractère *industrialisant* produit des effets d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs et branches. Outre la politique d'innovation ou « l'organisation du progrès », la réforme agraire constitue un vecteur du développement et de l'émancipation des pays en voie de développement. L'impératif de la réforme agraire est dicté par les risques que GDB a décrits dans son texte « La fonction des prix dans la conquête par l'agro-capitalisme de la gestion des ressources naturelles d'origine agricole » (1983) dont Omar Bessaoud fait une présentation dans le présent livre. Par un système de prix fondé sur l'*échange inégal* entre pays développés et pays sous-développés, d'une part, et entre villes et campagnes, d'autre part, l'agro-capitalisme tend non seulement à réduire les possibilités requises par le développement endogène, mais aussi à dégrader les ressources naturelles et à peser sur la sécurité alimentaire et sur les niveaux de satisfaction des besoins essentiels des populations (érosion des sols cultivables, salinisation, désertification, perte de terres liée à une urbanisation accélérée, diminution de la biomasse forestière et augmentation des incendies de forêt, dégradation des parcours, accroissement des coûts environnementaux de l'irrigation agricole).

Aujourd'hui, en portant à un niveau systémique les crises agraires, environnementales et sanitaires, l'agro-capitalisme mondialisé et dominé par le capital financier ne fait que corroborer les intuitions de GDB relatives à la double exploitation capitaliste de l'homme et de la nature et, de façon plus générale, aux liens qu'il met en évidence dans son article « Développement durable et accumulation » (1994) dont rend compte Mehdi Abbas. Selon ce dernier, GDB pose, dans ce texte, « quelques jalons vers une théorie positive du développement durable » et précise que « les problèmes de l'environnement » sont indissociables des contenus de l'industrialisation et que les choix productifs et technologiques sont des choix sociaux et politiques. La problématique du développement durable implique, d'une part, de repenser tout à la fois les orientations d'investissement, les priorités sectorielles, les modalités technologiques et les formes d'insertion internationale. Elle exige, d'autre part, de promouvoir à l'échelle planétaire « une praxis rénovée » de la mondialisation centrée sur les finalités humaines et durables prenant en compte les conditions, que rappelle M. Abbas, à savoir un protectionnisme d'expansion, des prix relatifs rémunérateurs, des transferts de technologies vertes, la préservation des équilibres naturels et une finance internationale durable.

A ce stade, ce qui ressort des textes présentés c'est une approche plutôt empirique et concrète des problèmes de développement abordés par GDB, une analyse réflexive portant sur une pluralité d'expériences et de récits de développement en Afrique, en Amérique latine et en Asie, bref, il s'agit de la formulation de ce que l'on pourrait appeler une *praxis stylisée* du développement. Toutefois, une telle praxis stylisée est inséparable d'une

élaboration théorique à l'œuvre dans l'ensemble des travaux de GDB sans exception, apparaissant *en creux* dans certains textes et traitée de façon directe dans d'autres.

Dans « Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général » (1975), présenté par Renato Di Ruzza, GDB fait un examen fin et pertinent des limites de la théorie standard d'équilibre général débouchant sur une « critique radicale » des fondements théoriques qui sous-tendent les problématiques essentielles de « l'analyse de la production et de la consommation, la concurrence par le marché et les prix et, enfin, l'introduction du pouvoir, de l'espace, du temps et des conflits ». La théorie néoclassique a certes évolué et ses outils sont devenus plus sophistiqués, mais les arguments critiques de GDB n'ont pas perdu de leur pertinence quant à la « falsifiabilité » de la *doxa* standard. Les alternatives théoriques proposées par l'auteur participent de l'hétérodoxie, une hétérodoxie large, éclectique et ouverte, allant de François Perroux à Marx en passant par Keynes.

L'« école grenobloise de la régulation » trouve sa genèse dans l'article intitulé « Sur quelques concepts nécessaires à la théorie de la régulation » (1985) et dont Christian Barrère résume dans le présent ouvrage les « trois questions-clefs » : « la relation entre régulation et dynamique de la rentabilité du capital, la relation entre régulation et organisation de la production dans le contexte d'un système productif, enfin celle entre régulation et processus d'internationalisation des marchés et du capital ». Tout en dépassant une certaine dogmatique marxiste, la théorie de la régulation (version GRREC) offre, selon GDB, une alternative crédible à la théorie de l'équilibre général.

La critique de la théorie néoclassique prend également appui sur la macroéconomie keynésienne à laquelle se réfère GDB dans l'article « Economie monétaire de production et incertitude » (1995) que présente Jean-Louis Perrault. La « grande crise » constitue l'indice de l'*instabilité* structurelle du capitalisme et implique, dès lors, une prise en compte de l'*incertitude* dans la lignée de Keynes. L'incertitude radicale forme, avec l'économie monétaire de production, l'endogénéité de la monnaie, la demande effective, le temps historique et le conflit de classes autour de la répartition, le socle de « l'économie post-keynésienne », laquelle, à l'instar de la théorie de la régulation et de l'économie du développement, a un lien d'affiliation avec « l'école grenobloise » et plonge ses racines dans l'héritage de Gérard Destanne de Bernis.

Rolande Borrelly : le goût de l'esprit réflexif *

Rédouane Taouil
Université de Grenoble Alpes
redouane.taouil@yahoo.fr

* Texte publié dans *Revue d'histoire de la pensée économique*, n° 14, 2022-2, p. 19.

« La forme est le sens du contenu, le sens est l'essence de la forme » écrit Hugo von Hoffmansthal. A se pencher sur le parcours de cette figure artisane de l'identité de la Faculté des sciences économiques de Grenoble, on ne saurait manquer de songer à cette sentence qui semble faire écho à la célèbre maxime de Victor Hugo : « Le fond, c'est la forme qui remonte à la surface. » Tout au long de sa carrière, Rolande Borrelly a œuvré en faveur de la réflexion sur la discipline en envisageant inséparablement l'acquisition des savoirs et la maîtrise des savoir-faire en matière de lecture active et de synthèse, d'analyse et de rédaction scientifique. Dans le domaine de la recherche comme dans l'enseignement, cet engagement est animé par le souci de saisir l'*Économie* en prenant en compte le caractère pluriel des langages et des démarches dans une perspective qui accorde la prééminence à la théorie et une place primordiale aux débats.

A. Des prémices d'une vocation

Lorsqu'un étudiant de troisième cycle s'enquérait de l'art de la thèse, il arrivait souvent qu'il se voyait recommander de prendre appui sur *Les Disparités sectorielles du taux de profit*, ouvrage issu de la recherche soutenue par Rolande Borrelly pour l'obtention du doctorat d'État. Cet ouvrage, exemplaire de la mobilisation des valeurs de concision et de rigueur, de clarté et d'envergure, s'assigne l'analyse du processus d'égalisation des taux de profit en soumettant à examen les conceptions de concurrence depuis Ricardo jusqu'aux études sraffaiennes en passant par Marx, Marshall, Walras et les formulations modernes de l'équilibre général. Partant de la distinction entre concurrence des producteurs d'un même ensemble-marchandise et concurrence des capitaux entre industries, il s'attache à corroborer la proposition d'égalisation des taux de profit comme vecteur de régulation de l'allocation du capital. Menée dans les années de haute théorie, cette investigation combine des synthèses minutieuses et des thèses originales qui ont participé du renouvellement des réflexions conceptuelles sur les systèmes productifs et du défrichement des relations inter-industrielles à nouveaux frais. Dans ce contexte, le groupe SIFI (Stratégies internationales de la firme industrielle), procède à l'élaboration du concept de secteur pour saisir l'articulation des capitaux individuels au sein du capital social et les modalités

de reproduction. La thématique du découpage en branches, secteurs et sections (M. Aglietta, W. Andreff, H. Bertrand, G. Deleplace, L. Gillard, B. Guibert C. Palloix) a balisé le terrain à l'approche de la régulation sous ses différentes variantes. Le caractère théorique de cette démarche n'était pas sans surprendre nombre d'étudiants habituées à la représentation des activités en termes de primaire, secondaire et tertiaire héritée du promoteur de l'union entre l'approche institutionnelle et l'analyse statistique, Colin Clark. Les analyses de Rolande Borrelly ont ouvert la voie au projet du GREC (Groupe de régulation des économies capitalistes) d'appréhender la régulation et ses formes en partant des lois de l'égalisation du taux de profit et de baisse du taux de profit. L'analyse en périodes et le repérage de la nature des crises sont conduits en mettant l'accent sur les formes prises par la concurrence inter-industrielle et sur la dynamique du taux de profit.

Selon Rolande Borrelly, toute problématique reste ouverte tant il n'existe pas de critère de dépassement : il arrive qu'un jeu de questions ou des pans d'analyse tombent dans l'oubli ou connaissent un reflux d'intérêt, mais rien n'autorise à les considérer comme définitivement stériles. L'exemple de la théorie de la croissance unifiée, que sa figure de proue, Oded Galor, qualifie de révolution théorique, est d'autant plus significatif que ses enjeux rappellent à plus d'un titre ceux de l'approche de la régulation. Cette théorie, dont l'objet est de penser la dynamique de longue période, conjugue modèles de la croissance endogène, la parabole de l'agent représentatif et des régulations empiriques dans le but de spécifier des régimes économiques, des seuils et des changements qualificatifs. Il est remarquable de noter que les tenants de *Unified Growth theory* réclament une filiation avec *Les étapes de la croissance économique* que l'on pouvait croire irrémédiablement tombé en désuétude.

« En économie, les idées ne meurent pas, elles dorment. » Rolande était résolument convaincu par cette assertion de Daniel Villey qui, pour être concise, n'en dit pas moins long sur la vie des idées. Ainsi, elle a maintenu son intérêt pour l'étude des systèmes productifs en s'interrogeant sur la pertinence explicative du modèle trisectoriel de Lowe qui distingue un secteur producteur de biens de production pour produire des biens de production, un secteur dont les produits servent à fabriquer des biens de consommation et un secteur qui répond à la demande finale. Cette tripartition, dont la nomenclature actuelle de l'INSEE porte l'empreinte, ne peut être qualifiée de caduque au regard de la fragmentation des chaînes de valeur. Elle possède bien des atouts pour saisir, en contraste, les mutations ayant affecté les appareils productifs sous l'effet de la concurrence internationale aussi bien que les enjeux de mise en place de politiques industrielles au sein d'ensembles régionaux.

Lors des discussions avec Rolande Borrelly surgissaient souvent des surprises, un renvoi inattendu à un article sur la double asymétrie informationnelle ou sur la rhétorique en économie des « Analyses de la SEDEIS » (Société d'études et de documentation économiques, industrielles

et sociales) ou l'évocation d'un exemple parlant parce qu'il est passé sous silence telle l'analyse de Young (1929) concernant l'impact de l'évolution de la demande sur l'approfondissement de la division du travail. Rolande Borrelly voit dans le destin de cette analyse une illustration de l'asymétrie dans la réception et la diffusion des idées. Bien que novatrice, elle a été délaissée parce qu'elle n'était pas formulée au moyen d'une démarche formalisatrice. Le célèbre article inaugural de l'approche en termes de croissance endogène de Romer (1986), tout en reconnaissant l'importance des rendements croissants, écarte Young pour ce motif. Notons au passage que Romer (2015), trente ans plus tard, fait le procès des excès de cette démarche et se retourne contre la discipline de l'équilibre prescrite par… Lucas.

Cette attitude, que l'on rencontre également dans la critique de Krugman de l'économie du développement au nom de la primauté du langage des modèles, contraste paradoxalement avec l'accueil réservé au résultat de Coase (1962) en vertu duquel en l'absence de coûts de transaction, les négociations des externalités permettent des allocations efficientes, si les droits de propriété sont bien délimités. Bien qu'il ne soit pas issu d'une démonstration formelle, ce résultat a été baptisé « théorème de Coase » à la surprise l'auteur dont les réserves sur l'usage d'équations et de symboles le portent à préférer les études à caractère historique.

De par ses activités éditoriales caractérisées par l'appui à la pluralité des théories, Rolande Borrelly était au fait des questions sur divers terrains et des trajectoires en économies théorique et appliquée. Elle veillait, à l'occasion de conversations à ce sujet, à discuter des tendances actuelles de la discipline en mettant en exergue une double caractéristique. D'une part, elle constatait le morcellement thématique où la prépondérance des aspects prescriptifs aux dépens du souci analytique éloigne l'économie des visées qui fondent son identité pour la rattacher à des sous-champs de la gestion ou du traitement des données. D'autre part, elle soulignait que les préoccupations empiriques tendent à l'emporter sur la patiente enquête conceptuelle. L'essor des modèles économétriques centrés sur les propriétés statistiques des séries a consacré, selon l'éditrice de la revue *Économie appliquée*, la méfiance vis-à-vis de la théorie et ouvert la voie à l'expérimentation. La promotion de démarches largement a-théoriques s'accompagne – regrette-t-elle – d'un délaissement des questions fondatrices du référentiel même du *mainstream*, l'équilibre général concurrentiel et d'une minoration de l'intérêt des débats.

B. A l'intelligence de l'économie

La réflexivité déroulée par Rolande Borrelly s'arcboute explicitement sur deux normes interdépendantes. D'une part, les faits sont présupposés imprégnés par des concepts qui confèrent une préséance à la théorie en tant qu'ensemble insécable de propositions régi par des règles d'inférence et de combinaison logique. En vertu de ce principe, les termes ont une

signification qui dépend de leurs relations mutuelles. Ainsi, le concept de marché du travail possède un contenu analytique qui recouvre l'idée selon laquelle les firmes et les ménages déterminent respectivement leur demande et leur offre de travail en maximisant leur fonction-objectifs dans un univers concurrentiel où les prix sont une donnée paramétrique. Il s'agit sous ce rapport d'un concept dont les déterminations se situent à l'intérieur d'une grille théorique donnée. Comme tel, il illustre que l'économie ne répond que dans le langage qu'on lui parle. D'autre part, la science héritée de Quesnay et de Smith est une discipline de débats. Les grandes théories entretiennent entre elles des rapports qui se placent sous le signe de la synthèse, des convergences, des recouvrements ou des ruptures. Par exemple, *La Richesse des nations* est souvent présenté comme une synthèse, Ricardo s'est situé sur le terrain balisé par Smith, Marx a fait un long détour par la pensée classique, Walras, Menger et Jevons ont construit leur théorie en réaction à Ricardo, Keynes s'est référé aux mercantilistes et à Mandeville pour croiser le fer avec l'économie orthodoxe, les nouveaux classiques prennent l'exact contrepied de l'auteur de la *Théorie générale*.

La didactique prônée par Rolande Borrelly se situe dans le droit fil de ces normes. Elle n'a eu de cesse de soutenir l'initiation aux questions essentielles et aux concepts des approches fondatrices s'impose comme un préalable à la découverte de l'économie en ce que les traditions de recherche contemporaines sont marquées par la révolution marginaliste incarnée par Walras et Marshall, par le projet de Keynes ou le système ricardien et la problématique de Marx. Qu'il s'agisse de la thématique des prix, de la répartition des revenus, de la variation du revenu et de l'emploi, de la monnaie ou de la croissance, la pensée moderne comprend des versions distinctes de ces objets.

Ce faisant, Rolande Borrelly a participé, aux côté d'autres collègues, à une intelligence collective de la discipline impulsée par une dynamique d'arguments et de contre-arguments, de délibération et de construction d'accords sur le contenu des enseignements d'analyse économique en première année de licence. Cette dynamique a débouché sur la production de documents de cours dont certains ont vu le jour sous forme d'ouvrages, comme les *Grands courants de la pensée économique* d'Alain Samuelson qui a accompagné de nombreuses promotions, et d'autres, publiés par le service de reprographie sur lequel veillait avec dévouement Gisèle Lejeune, tel que l'aperçu aussi rigoureux qu'élégant de Michel Hollard et Ramon Tortajada sur la théorie symétrique de la valeur, l'équilibre général concurrentiel et l'énigme de la demande effective.

Vaincre les appréhensions vis-à-vis du langage formel était une option primordiale coordonnée avec l'équipe enseignante des mathématiques, laquelle assumait une fonction de facilitation de l'accès aux propriétés topologiques des ensembles, à la convexité, à l'optimisation sous contraintes,

aux matrices d'une application linéaire et au théorème Perrone-Frobenius, comme à la correspondance et aux points fixes.

Combinant dans un équilibre subtil l'argumentation analytique et l'exposé des relations formelles, l'imposante synthèse sur les modèles de croissance, coécrite avec Gérard Destanne de Bernis, parvenait à dissiper les appréhensions d'étudiants qui, détournant Pierre Desproges, disaient du *locus classicus* de Hahn et Mathwes, *Théorie de la croissance économique,* qu'il était « comme l'annuaire téléphonique, il suffit d'en feuilleter deux ou trois pages pour décrocher ». Le terme « intelligence » ne désigne-il pas, selon ses racines latines, *entere legere*, choisir, accéder, distinguer ?

En alliant la rigueur analytique et les impératifs didactiques, Rolande Borrelly a contribué, au sein du collectif de la faculté, à éveiller des talents, à infléchir le cours de passions et à insuffler le goût de la discipline dont les dimensions techniques ne signalent en rien un divorce avec la réalité. Le morcellement thématique et la subordination à l'expertise sont loin d'entamer la prégnance du référentiel des marchés parfaits qui participe largement, malgré ses limites et insuffisances, au façonnement des économies réelles à travers les pratiques de gestion des entreprises et le management public, les politiques conjoncturelles et les réformes structurelles. Ainsi que l'écrit Saul Bellow, « plus que de nature, notre environnement est fait d'idées ».

Hommage

Autour de Abderrahim Bouabid*

Grigori Lazarev
grigorilazarev@gmail.com

* Texte revu et complété d'une intervention faite à une rencontre à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc le 29 novembre 2013.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole car je voulais la laisser aux amis d'Abderrahim Bouabid qui ont été plus proches de lui que moi. Mais je réponds aux signes que me fait Ali Bouabid, et je le fais d'autant plus volontiers qu'il sait bien pourquoi il m'invite de cette façon.

Ali a tracé un très beau portait de son père, sachant reconnaître l'homme et rester pudique sur son rapport au père. Mais dans ce portrait, il a oublié de parler de la capacité d'écoute d'Abderrahim. Il fut une époque où, lors de la plupart de mes voyages au Maroc, j'avais le privilège de passer une soirée avec lui. Ali, qui était encore très jeune, s'en souvient. Son père ne se livrait pas à des discours politiques. Ce qui l'intéressait surtout, c'était d'écouter ce que les amis du Maroc voyaient dans la situation de son pays. Ce qu'il faisait avec moi, il le faisait aussi avec tous ses amis, d'ailleurs, qui venaient le saluer. Il y eut Michel Rocard et tant d'autres dont je n'ai su qu'indirectement les noms. Cette capacité d'écoute, c'était l'une de ses très grandes forces.

Mais je dois aussi faire un retour en arrière pour évoquer ma première rencontre avec Abderrahim Bouabid, quand il était ministre de l'Économie nationale dans le gouvernement d'Abdallah Ibrahim. J'étais alors très jeune, et, malgré mon expérience limitée, j'avais été associé à la préparation finale du premier Plan quinquennal. Je dois évoquer ce Plan qui fut sa grande œuvre et dont l'histoire ne lui a pas suffisamment reconnu les mérites. Les chapitres du Plan avaient été élaborés, dans leur partie technique, par des fonctionnaires français qui occupaient encore la plupart des postes dans l'Administration. Mais ces chapitres furent, tous, assemblés autour des lignes directrices qu'il avait lui-même définies. Je me souviens de séances de *brain storming* avec deux de ses collaborateurs parmi les plus proches, Georges Oved, le conseiller économique du gouvernement, et Smail Mahroug, le directeur du Plan, qui quitta ses fonctions après le changement de

gouvernement – il devait devenir plus tard le premier ministre des Finances de l'Algérie indépendante. Leurs noms n'ont pas été prononcés ce soir mais on ne doit pas oublier de les associer à l'hommage que nous dédions ce soir à Abderrahim Bouabid.

Le Plan quinquennal fut promulgué par M'hamed Douiri, le ministre qui avait remplacé Bouabid dans le gouvernement suivant, alors présidé par le Prince héritier. Le contexte politique qui suivit fit que ce Plan fut très mal valorisé et même décrié. Le nouveau gouvernement n'en partageait pas les choix, et la gauche, entrée dans l'opposition, eut une tendance à l'associer aux actes du nouveau pouvoir. Les forces politiques de ce Plan furent occultées.

Mais avec le recul de l'histoire, on a un devoir de mémoire, celui de reconnaître que tous les grands choix économiques du Maroc qui marquèrent les premières décennies suivantes furent lancés dans la lignée du Plan : l'industrialisation, les grands projets d'infrastructure, la politique d'irrigation, les programmes d'équipement du pays en routes, télécommunications, aéroports, écoles et équipements de santé. Il y avait même un projet de régionalisation qui dut attendre un demi-siècle avant de revenir dans le champ politique.

Mais je voudrais rappeler quelques faits qui entourèrent la promulgation du Plan et que, je crois, l'histoire a oubliés. Cette promulgation, en effet, fut la dernière victoire d'Abderrahim Bouabid dans ses fonctions de ministre de l'Économie et l'un de ses nombreux apports en tant que leader politique. Ce Plan fut la dernière victoire de la démocratie, avant que celle-ci ne s'obscurcisse sous une longue répression.

Permettez-moi de rappeler les faits que je connais bien pour y avoir été associé de très près. Le Plan quinquennal devait faire l'objet d'une approbation par le Conseil supérieur du Plan, une institution créée à l'instigation de Bouabid et qui rassemblait des représentants de toutes les forces sociales du Maroc, partis politiques, syndicats, patronat, organisations professionnelles et d'autres. La date de la session du CSP qui devait examiner le Plan avait été fixée avant le changement de gouvernement. Le document final du Plan quinquennal avait été envoyé en forme ronéotée à tous les organismes participants. Le nouveau ministre de l'Économie, M'hamed Douiri, se trouva devant le fait accompli et ne put faire autre chose que de maintenir la convocation du CSP. Il lui incombait, en outre, de présenter lui-même ce Plan qu'il n'avait pas préparé et qu'il ne connaissait même pas.

Le Conseil supérieur du Plan se tint dans le bâtiment qui avait abrité, jusqu'à sa dissolution, la première assemblée de représentants élus de la Nation, la Mamounia, à Rabat. La séance fut ouverte par le Prince héritier, chef du gouvernement, et c'est à ce moment que fut tenté le coup de force. Devant une assemblée médusée, le Prince annonça que le Plan quinquennal n'entrait plus dans les projets du gouvernement et qu'il fallait lui substituer un Plan triennal dont il dévoila les grandes lignes (il y avait, notamment,

cette proposition inattendue de la construction d'une usine d'armement, nécessaire à l'indépendance du pays, et qui aurait poursuivi la tradition de la Maqina de Fès, sous Moulay Hassan Premier). Départ du Prince après son discours, mais embarras extrême de M'Hamed Douiri qui n'avait pas été mis au courant et qui devait prendre la parole à la reprise de séance pour présenter le Plan quinquennal. Le ministre me demande d'imaginer quelques lignes de discours qui puisse l'aider à sortir de cette contradiction. Je fus installé dans le bureau royal de la Mamounia pour écrire ces lignes. En substance, je faisais dire au ministre que le CSP avait été réuni pour discuter du Plan quinquennal, mais qu'il était évident que dans la version finale il serait tenu compte des suggestions qui avaient été faites par le Premier ministre, celles-ci, de toute façon, n'en étant encore qu'à l'état de propositions. Les deux journées de débat se tinrent dans la plus grande confusion, mais des commentaires sérieux furent faits par les représentants du CSP qui approuvèrent globalement la proposition de Plan, avec toutefois l'expression d'un doute en raison de cette nouvelle proposition d'un plan triennal.

Deux jours plus tard, M'hamed Douiri me prit avec lui pour aller à la Primature pour une réunion sur les suites à donner au CSP. Curieusement, j'étais là en tant que directeur du Plan par intérim, tous les autres membres de l'équipe étant parti, pour des vacances planifiées depuis longtemps au terme de l'épuisante préparation des documents du Plan. M'Hamed Douiri, qui ne connaissait pas le dossier, me demanda de présenter des conclusions. Je soutins l'idée que l'on ne pouvait plus revenir en arrière mais qu'évidemment on pouvait mettre en chantier des travaux pour étudier de nouvelles propositions. Le Prince héritier accepta cette approche, dont il comprenait le réalisme, mais il nous demandait que certains termes et thèmes politiques (ceux trop marqués à gauche) soient modifiés pour être davantage en accord avec les nouvelles orientations du gouvernement. Ce travail fut fait en peu de jours, et je fus responsable de ce maquillage. M'Hamed Douiri présenta ces modifications au Prince (par exemple, à sa demande, la substitution des termes « réforme agricole » à ceux de « réforme agraire »). Le Prince, voulant probablement se débarrasser de cette encombrante affaire, donna le feu vert au ministre pour la promulgation du Plan quinquennal et sa publication.

Je demande à des économistes, à des historiens, à des journalistes, de comparer la version du Plan qui fut remise aux participants du CSP et la version définitive. Ils pourront constater que le maquillage n'a concerné aucun contenu des mesures proposées. La réforme agraire, par exemple, devenait la réforme agricole, mais pas une ligne de son contenu ne fut changée (sinon la présentation politique, comme l'avait remarqué Mehdi Ben Barka) ; on maintint, par exemple, cette proposition pour la limitation de la propriété qui demeura dans cette version et dans d'autres qui héritèrent de l'esprit de la première proposition.

J'ai rappelé ces faits (que, dans ce compte-rendu, je détaille un peu plus que je n'ai pu le faire pendant mon intervention) pour rappeler que ce fut finalement le Plan quinquennal préparé par Abbderrahim Bouabid et approuvé par le CSP qui fut promulgué. La tentative de coup de force du Prince héritier dut reculer devant une sorte de fait accompli. Ce fut la dernière victoire, avant longtemps, de la démocratie, car le CSP fut réellement représentatif de toutes les forces de la nation. Ce fut une victoire d'Abderrahim Bouabid, car c'est son Plan qui fut promulgué, en dépit des maquillages mineurs dont je fus le rédacteur. C'est aussi ce Plan qui, comme je l'ai rappelé, a donné au Maroc des orientations dont il ne fut pas possible de s'écarter, malgré la politique réactionnaire qui suivit. Mais il reste indéniable que le pouvoir sut aussi en détourner les contenus politiques qui ne lui convenaient pas, en particulier dans le domaine agricole et rural.

Blog

Noureddine El Aoufi
Laboratoire Économie du développement (LED, www.ledmaroc.ma), Rabat
Université Mohammed V de Rabat
(noureddine.elaoufi@gmail.com)

● **Hicham Hanchane, un chercheur corps et âme**
22 mai 2022

Hicham Hanchane est mort ce matin des suites d'une longue maladie, dans la force de l'âge. Enseignant-chercheur à l'Institut universitaire de la recherche scientifique (IURS) de l'Université Mohammed V de Rabat, ce qui frappait chez lui dès l'abord c'était la gentillesse, le sourire, la bienveillance. Il avait le verbe doux, juste et libre. Je l'ai connu comme chercheur sérieux, curieux, rigoureux, soigneux, ouvert à tous les savoirs, au-delà de l'économie, sa discipline professionnelle. Ses qualités humaines, son intelligence émotionnelle donnaient de l'efficacité aux travaux de recherche collectifs dans lesquels il s'engageait corps et âme, toujours avec bonhomie et générosité. Sa contribution au programme de recherche qui a débouché sur l'ouvrage *Made in Maroc, Made in Monde* a été essentielle, précieuse, inestimable. Il laisse à la communauté des économistes, à son pays, un héritage scientifique riche, dense et fécond qui embrasse des questions au cœur de la problématique du développement de notre pays : « Transferts des migrants et inégalités dans les régions de départ » (Rapport *Questions d'économie marocaine 2012*, PUM, Rabat) ; « Impact des transferts de fonds sur la pauvreté dans la province de Zagora résultats d'une étude microéconomique » (Publications de l'AMERM, 2011) ; « Partenariat euro-méditerranéen et flux des investissements directs étrangers » (*BESM,* n° 166, 2010) ; « Investissements directs étrangers et productivité : quelles interactions dans le cas des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ? » (*Revue économique,* vol. 60, n° 165, 2009) ; « Les flux des investissements directs étrangers, leurs déterminants et leurs impacts sur les économies des pays d›accueil » (*BESM,* n°165, 2008). Cette dynamique de recherche, cette productivité optimale furent brutalement freinées depuis quelques années par la maladie, puis aujourd'hui stoppée en si bon chemin par la mort. Adieu Hicham. Que Dieu ait ton âme en sa Sainte Miséricorde. A Dieu nous sommes et à Lui nous retournons.

● **Kébir Ouhajjou, un chercheur concret**
7 mai 2023

La Commission spéciale du modèle de développement vient de perdre un de ses membres les plus discrets, les plus pondérés et aussi les plus profonds, les plus enracinés dans les réalités de son pays. Un chercheur universitaire exigeant, pointu, conjuguant savoir académique et

global, d'un côté, connaissance empirique et locale, de l'autre. Venu des oasis, Lekbir Ouhajou a su élaborer à partir du savoir-faire pratique, communautaire des paysans un savoir géographique compréhensif, voire empathique. Son ouvrage *Espace hydraulique et société au Maroc : le cas des systèmes d'irrigation dans la vallée du Drâa* (Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, 1996) est une référence incontournable sur la problématique de l'eau, considérée comme une problématique centrale du développement. Ses analyses sur l'organisation traditionnelle de l'irrigation, en général, et sur la distribution et la gestion de l'eau, en particulier, prennent aujourd'hui une valeur incommensurable. On trouve dans le Nouveau modèle de développement des perspectives qui, sur cette thématique précisément, s'inspirent largement des idées qu'il a longuement mûries sur l'économie politique de l'eau. Il convient vite d'y revenir si on veut enrayer le « cercle vicieux » d'un modèle de développement agricole fondé sur l'exportation de l'eau. Outre son érudition, je garde personnellement de Lekbir Ouhajou le souvenir d'un être gentil, bienveillant, vif et ouvert d'esprit. Adieu Lekbir Ouhajou. Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

● Gouverner par les modèles

16 mai 2023

L'action des pouvoirs publics est indécidable sans le savoir, le savoir économique en l'occurrence. Michel Foucault (2004) a montré que la *gouvernementalité* commence avec la science économique, notamment les statistiques. L'économie offre aujourd'hui des instruments incontournables pour mieux définir les politiques publiques, préciser leurs objectifs, calculer leur impact, anticiper les comportements, évaluer leurs résultats, etc.

Des modèles économétriques très sophistiqués permettent aujourd'hui de faire des simulations appropriées sur des réalités économiques complexes et instables. Mais les modèles ne sont pertinents que dès lors qu'ils sont justifiés dans le cadre de la théorie économique. C'est cette dernière qui octroie validité et pertinence au choix instrumental, au travail d'expertise.

Au Maroc le système public de production statistique s'est beaucoup développé depuis l'Indépendance. Il s'est diversifié ces dernières années : outre le HCP, d'autres départements ministériels et institutions nationales, dont notamment Bank Al-Maghrib, le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et l'Observatoire national du développement humain, remplissent la fonction de collecte systématique de l'information, sa mise en forme statistique, son traitement à l'aide de schémas théoriques et de modèles empiriques à visée opératoire ou de prévision. Les points de vue sur le pluralisme statistique sont différents : d'aucuns considèrent que cela crée une incertitude sur la réalité économique et sociale du pays. Pour d'autres, en revanche, la monoproduction des données n'est pas souhaitable et qui plus est n'est pas envisageable, aujourd'hui, avec la transformation digitale.

Les modèles macro-économétriques introduits par Jan Tinbergen (1952) furent appliqués de façon quasi systématique aux politiques keynésiennes tout au long des années 60 et 70. Ils n'ont, toutefois, pu empêcher ni l'accélération de l'inflation, ni la stagflation, ni la montée du chômage. La critique de Robert Lucas (1976) portant sur l'hypothèse que les comportements des agents sont exogènes n'a pas été, à son tour, sans susciter des critiques dans la mesure où elles sont susceptibles de conduire à des « estimations biaisées » (Malinvaud, 1997), des effets de la politique économique.

Mais, si dans les années 80 la critique de Lucas semble avoir été validée par le fait que les programmes d'ajustement structurel (austérité budgétaire) n'ont

pas débouché sur une dépression, il n'en demeure pas moins que la crise actuelle, que d'aucuns qualifient de « Grande récession », tend aujourd'hui plutôt à accréditer les prédictions de Keynes et à fonder « l'hypothèse d'instabilité financière » de Hyman Minsky (1982, 1986).

Face à une telle incertitude sur les modèles macro économétriques, il convient selon Malinvaud (1997) de « repenser la méthodologie économétrique » : « L'enseignement académique ne définit clairement aucune méthodologie qui conviendrait aujourd'hui ; de leur côté, ceux qui conseillent les gouvernements s'inspirent, en proportions variables, de principes hétérogènes et mal explicités. En caricaturant les choses, je dirai qu'ils adoptent, suivant les cas, l'un ou l'autre des trois principes suivants : le principe keynésien tel qu'il était enseigné en 1970, le principe que l'État ait un budget équilibré et une politique monétaire insensible à la conjoncture, le principe de flexibilité (…) surtout sur le marché du travail. » Bref, il y a lieu de définir la « méthodologie qui conviendrait » en fonction non pas de la puissance cognitive des modèles et leur productivité prédictive mais compte tenu de leur validité et pertinence empirique eu égard à l'économie marocaine et aux politiques économiques auxquelles *l'exigence du développement* impose des choix à la fois quantitatifs et qualitatifs. La problématique du développement implique, en effet, une mise en perspective historique des processus économiques. Les mouvements conjoncturels, les dynamiques de croissance ne sont intelligibles que dans le cadre d'une analyse systémique des évolutions de long terme (Schumpeter, 1911). Sans prise en compte de la réalité historique, les modèles de croissance deviennent atemporels, dépourvus de toute pertinence, sans ancrage dans les structures sociales. Modéliser la croissance de l'économie marocaine n'a, dès lors, de pertinence que dans une perspective de développement, celui-ci devant être appréhendé eu égard aux « pénuries humaines » en matière d'éducation, de santé, de logement, d'emploi et compte tenu des nouvelles trajectoires liées à la transition écologique. Je plaide pour une macroéconomie *hybride* et *compréhensive* du développement national, une macro-économie *intégrant* les hypothèses de l'économie postkeynésienne (temps historique, incertitude radicale, demande effective, économie monétaire de production, endogénéité de la monnaie, tensions autour de la répartition) et *augmentant* le contenu quantitatif des modèles macro-économétriques par une « stratégie de recherche » qualitative, critique et *compréhensive* (au sens de Weber, 1917, 1922) des structures *composites* (Pascon,1986) et des comportements idiosyncrasiques propres à l'économie marocaine.

● Modéliser le développement ?

26 mai 2023

On doit saluer l'orientation prise il y a une quinzaine d'années par les travaux de thèse en matière de modélisation économétrique et de formalisation mathématique. Les méthodes quantitatives sont certes nécessaires, non seulement parce qu'elles sont indispensables à la rigueur de l'analyse, mais aussi pour des raisons qui tiennent à l'objet même de l'économie politique où « l'évidence » empirique est un dispositif indissociable de l'élaboration théorique.

Un mauvais usage de la macroéconométrie

Ces méthodes peuvent s'avérer, toutefois, insuffisantes, voire improductives si elles n'ont pas été, au préalable, soumises à l'ordre théorique, si elles n'ont pas fait l'objet d'arbitrages en fonction des hypothèses et des *faits stylisés*, si au lieu d'être considérées pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des instruments et des outils, elles deviennent une finalité en soi.

Le grief que je fais, en revanche, à mes doctorants dont j'observe l'engouement pour les modèles économétriques, c'est de tomber dans l'instrumentalisme et de succomber aux « charmes discrets » de

la modélisation assistée par logiciels. En d'autres termes, il n'est pas exclu que les modèles économétriques débouchent sur des « évidences » irrationnelles pour peu qu'ils soient mis en œuvre sans dispositif critique.

Plusieurs travaux de thèse portant, par exemple, sur la transmission de la politique monétaire au Maroc, sur les effets escomptés de la dévaluation, sur la soutenabilité de la dette, la balance des paiements, la politique budgétaire, le déficit public, la pression fiscale, le ciblage de l'inflation, le mésalignement du dirham, etc. et mobilisant les modèles d'équilibre général calculable (modèles DSGE, approche SVAR, méthode du CGER, approche en données de panel) débouchent en général sur des évaluations économétriques peu réalistes, des « évidences empiriques » faiblement robustes dans la mesure où précisément elles négligent des « scories » aussi déterminantes que « les institutions, les interactions sociales, les conflits ». Bref, dans la mesure où les politiques économiques, historiquement datées, sont évaluées et les effets estimés sans contextualisation.

Cette orientation de la recherche dénote par rapport aux travaux des années 70-80, où le retour à l'histoire longue (le Maroc précapitaliste, le protectorat, l'indépendance) permet d'éclairer les choix macroéconomiques en matière d'investissement, d'épargne, de politique industrielle, de réforme agraire, de rapport salarial, etc.

Outre les « mauvais usages des modèles économétriques», une autre raison semble expliquer une telle prédominance de la statique comparative sur l'analyse dynamique et historique : la dérivation de la macroéconomie de la microéconomie.

Où de la microéconomie on dérive la macroéconomie

L'économie classique est, à l'origine, une économie politique, une science de l'État, de l'action publique, de la « gouvernementalité » (Foucault, 2004). C'est sur les principes qui gouvernent la *Richesse des nations* que portent les *Recherches* de A. Smith, mais c'est Keynes qui posera les jalons de la macroéconomie que l'interprétation marginaliste de Hicks (1937) va promouvoir en termes de modèle IS/LM ou AS/AD.

La rupture opérée par Robert Lucas et Thomas Sargent (1978) constitue le coup d'envoi d'une restauration de la macroéconomie néoclassique sur la base de la « loi de Walras » (équilibre des marchés, anticipations rationnelles des agents). Dans la même optique de sape des bases de la macroéconomie keynésienne, E. Keydland et E. Prescott (1977) mettent en avant les risques induits par les politiques interventionnistes sur la « crédibilité des politiques économiques ».

Ce « coup d'État » contre la macroéconomie, notamment keynésienne, a eu pour visée d'arrimer cette dernière aux fondements microéconomiques, alors que ses hypothèses se sont constituées dès le départ dans une tout autre perspective, une perspective de politique publique qui ne saurait être réduite à une agrégation de préférences individuelles, mais dont le rôle consiste plutôt dans la coordination des choix hétérogènes des agents et la régulation de leurs actions décentralisées.

En utilisant les modèles DSGE, certains doctorants ne réalisent pas qu'ils réduisent ainsi la macroéconomie à une simple application de la microéconomie. Un tel réductionnisme est d'autant plus fort que l'approche est appliquée à un pays en voie de développement, comme le Maroc, où l'économie évolue loin de l'équilibre.

Dériver la macroéconomie de la micro-économie pose ainsi un problème plus radical lorsqu'on est confronté à une économie sous-capitaliste ou à structures « composites » et où le marché est tout sauf homogène, celui de la pertinence même de la « loi de Walras », le biais de l'agrégation et le caractère illusoire de l'agent représentatif.

Mais le réductionnisme ne se limite pas au renversement de la macroéconomie keynésienne par la microéconomie

néoclassique, il s'est étendu au paradigme du développement que le « Consensus de Washington » a tronqué, réduit à la croissance.

Où de la croissance on déduit le développement

On a tendance à définir la croissance à partir d'agrégats quantitatifs estimés en volume ou en valeur (PIB), assignant au concept de développement un contenu qualitatif dont les effets, de nature structurelle, ne sont induits que dans la longue durée.

Cette distinction est aberrante dans la mesure où elle suggère d'établir une disjonction entre les facteurs économiques et les dimensions institutionnelles, entre l'infrastructure et la superstructure, les forces productives et les rapports sociaux pour reprendre une terminologie marxienne. Bref, la croissance serait une catégorie propre à la sphère de l'économique, obéissant par conséquent à ses principes, alors que le développement relèverait d'autres régimes : le politique, l'institutionnel, voire l'idéologique. Puisant ses justifications dans un économisme primitif, cette conception a conduit à une réduction du développement au taux de croissance du PIB, de l'épargne et de l'investissement. C'est de cette conception que participe la théorie de Rostow sur *Les étapes de la croissance économique* (1963), laquelle tend à déduire le développement d'un enchaînement linéaire de séquences de croissance déterminant une évolution des pays du stade de « société traditionnelle » au stade de « consommation de masse », en passant par les « conditions préalables du décollage », *le « take-off » puis la « maturité »*. *Il faudra attendre la publication de Stratégie du développement économique* de Hirschman (1958) pour voir s'amorcer l'ébauche d'une théorie de la croissance élargie au concept de développement qui renvoie, dès lors, à un processus prenant appui sur la croissance, mais impliquant une transformation profonde des structures économiques, institutionnelles, démographiques, culturelles, etc.

C'est sur la base d'une critique du modèle standard, dans ses implications pour les pays en voie de développement, que va s'élaborer dans les années 60 une théorie hétérodoxe de l'économie du développement, une théorie qui intègre l'histoire (le fait colonial) et qui, ce faisant, contribue à déconstruire le *procès du sous-développement* (Salama, 1972) en mettent en avant les problématiques de la dépendance (Prebisch, 1950 ; Furtado, 1972), du *développement du sous-développement* (Frank, 1966), de *l'échange inégal* (Emmanuel, 1969) et du *développement inégal* (Amin, 1973).

« Traiter de la croissance en évacuant l'histoire mène à une conception du temps qui ne peut faire de la dynamique qu'un avatar de la statique. Il s'agit en effet d'un temps logique qui n'est pas l'expression d'un mouvement » (Aglietta, 1976, p. 9). C'est d'autant plus vrai qu'on a affaire à un pays en voie de développement comme le Maroc où les trajectoires de développement sont spécifiques et où traiter de la croissance n'a de pertinence que dans une perspective du développement appréhendé comme un processus historique et structurel.

Or, rares sont les travaux de thèse qui aujourd'hui font référence à l'évolution longue de l'économie du Maroc, à ses dynamiques internes et externes, à ses enchaînements structurels. L'analyse statique suppose que les variables s'ajustent de façon spontanée et que les états d'équilibre s'enchaînent les uns après les autres sans chocs exogènes, comme si la dynamique n'était qu'un avatar de la statique, comme si *« les institutions, les interactions sociales, les conflits… étaient des scories dont il faut se débarrasser pour trouver le comportement économique à l'état pur »* (Aglietta, 1976, p. 12).

Bien que depuis 1990, sous l'influence notamment du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'économie du développement aie enregistré des avancées dues notamment aux travaux d'Amartya Sen (1993), rares sont les travaux de thèse qui s'inscrivent

aujourd'hui dans cette perspective et qui s'efforcent d'analyser les questions d'éducation, de santé, de pauvreté, d'exclusion, etc. du point de vue de la théorie du dévloppement.

- **« Je me sens tout à fait chez moi, ici »**
 22 juin 2023

 Ci-après le « mot » que j'ai prononcé lors de la cérémonie d'ouverture de la « Chaire d'économie du développement » (ledmaroc.ma et fsjes-agdal.um5.ac.ma) le mercredi 21 juin 2023 à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Agdal). Ouverture qui a été suivie d'une table ronde sur le thème « L'idée de développement chez Amartya Sen entre orthodoxie et hétérodoxie » avec la participation de Saïd Hanchane, Éric Kadio (Université Mohammed VI Polytechnique) et moi-même.

 « A quel endroit diriez-vous que vous êtes chez vous ? m'a un jour demandé à Londres un journaliste de la BBC avec lequel je m'apprêtais à enregistrer un entretien », écrit Amartya Sen dans son dernier livre autobiographique *Citoyen du monde* (Fayard, 2022).

 Il poursuit : « Il était (le journaliste) en train de jeter un œil à une sorte de biographie me concernant : « Vous venez de déménager d'un Cambridge à un autre – et de Harvard à Trinity –, vous avez vécu des décennies en Angleterre, mais vous êtes encore citoyen indien et j'imagine que votre passeport comporte d'innombrables visas. Alors où êtes-vous chez vous ? » C'était en 1998, alors que je venais d'être élu Master (président) de Trinity College (c'est d'ailleurs pour cela que l'on m'interviewait). « Je me sens tout à fait chez moi en ce moment même », ai-je répondu avant d'expliquer que mes liens avec Trinity étaient des liens de longue date puisque j'y avais fait mon premier cycle universitaire, puis mon doctorat avant d'y obtenir un poste de chercheur, puis d'enseignant-chercheur… ».

 Je me sens tout à fait chez moi en ce moment même, ici, dans cette université, dans cette faculté où j'ai fait ma licence, puis mon DES, puis mon doctorat. C'est ici que j'ai obtenu, dans le cadre d'un concours, mon poste d'assistant, et c'est ici que j'ai fait ma carrière de maître-assistant, de maître de conférences, puis de PES.

 C'est cette faculté qui a décidé d'accepter mes travaux de DES sur « La marocanisation et le développement de la bourgeoisie » (sous la direction du professeur A. Belal), puis de thèse sur « La soumission du travail au Maroc » (travaux dirigés par le professeur F. Oualalou).

 C'est dans cette faculté que j'ai dispensé tous mes enseignements : d'abord les travaux dirigés de microéconomie (avec le professeur Michel Moret), de problèmes structurels de développement (avec A. Belal, F. Oualalou, D. Benali respectivement), ensuite les cours d'épistémologie économique, de gestion des ressources humaines, d'économie du travail et d'économie des organisations.

 C'est ici que j'ai été élu chef du département de sciences économiques, que j'ai coordonné un master recherche en économie des organisations et un master spécialisé en économie des territoires et que j'ai encadré plusieurs thèses de doctorat.

 C'est ici que j'ai pris ma retraite. C'est ici que je tente aujourd'hui une nouvelle expérience collective en lançant avec des collègues cette « Chaire d'économie du développement » dédiée à la recherche, à la recherche par la recherche.

 Le thème est loin d'être un thème spécifique, casuel, éventuel. Le développement est un objet central de l'économie politique. Certes, il a connu une sorte de déclassement, depuis quelques années, à la fois dans les enseignements et dans la recherche, mais les problèmes structurels de développement n'ont pas disparu pour autant, au contraire. Les concepts de développement humain, durable, inclusif ont aujourd'hui une place prépondérante y compris dans le lexique des institutions financières internationales

(PNUD, Banque mondiale, FMI). Les travaux de la Commission spéciale sur le modèle de développement invitent à repenser cette problématique majeure et à explorer, à nouveaux frais, les perspectives économiques pour notre pays. La « Chaire d'économie du développement » compte y contribuer.

Le professeur Farid El Bacha, en tant que doyen de la Faculté, a dès le départ salué l'initiative. Il y a cru, il m'a fait confiance, et, aujourd'hui, en tant que président par intérim de l'Université Mohammed V de Rabat il donne sa chance au projet en signant la convention relative à la création de la « Chaire d'économie du développement ». Je tiens à lui prodiguer mes remerciements les plus sincères et à lui exprimer ma reconnaissance et mon amitié indéfectible.

Le LED qui est une association à caractère scientifique et à but non lucratif, c'est aussi ici qu'il a été fondé à l'origine dans le but d'offrir aux doctorants un espace d'encadrement et d'exercice méthodologique. L'expérience acquise par le LED en matière de recherche sera mise au service de la chaire et l'équipe qui l'anime apportera son soutien à ses programmes et activités scientifiques.

Cinq engagements de la chaire : (i) promouvoir une recherche d'excellence dans le domaine économique, en général, et du développement, en particulier ; (ii) porter plus haut la formation à la recherche par la recherche ; (iii) offrir aux doctorants qui le souhaitent des opportunités d'encadrement complémentaire ; (iv) contribuer à la diffusion de travaux de qualité sur les problèmes du développement national ; (v) constituer un lieu d'échange et de débat ouvert entre les chercheurs.

L'engagement suppose de s'engager, et on dit que la performance c'est les moyens x l'engagement. La définition juridique de l'engagement renvoie à deux types d'action : « mettre en gage » et « se lier par une promesse ou une convention ».

Voici donc la chaire « mise en gage », « liée par une convention », engagée dans la durée grâce à l'engagement des jeunes chercheurs qui vont l'inscrire, je l'espère, pour longtemps dans l'avenir de notre université.

● Amartya Sen : orthodoxe et/ou hétérodoxe ?

28 juin 2023

La controverse autour de la posture théorique de Amartya Sen a pour origine un biais épistémologique. D'un point de vue réductionniste, il serait, pour les uns, un économiste du mainstream, fidèle à l'orthodoxie néoclassique, et, pour les autres, il serait plutôt classé dans la catégorie des économistes hétérodoxes. J'ai tendance, quant à moi, à interpréter sa pensée, en référence à l'approche *émergentiste* (J.S. Mill, *A System of Logic*, 1862), comme étant bien plus qu'un éclectisme méthodologique ou une juxtaposition des deux, mais une hybridation, une orthodoxie transgressée par la critique et une hétérodoxie prenant place au cœur de la théorie standard. Son épistémologie économique est émergente, holistique, complexe et pluraliste.

Cette controverse, je l'ai eue il y a quelques années avec le comité de rédaction de la *Revue de la régulation* à propos d'un article que m'avait suggéré Robert Boyer sur la question du développement dans la théorie de la régulation (TR) pour le numéro 1 de la version électronique de la revue. Dans cet article, que j'ai intitulé « Théorie de la régulation : la perspective oubliée du développement », j'ai souligné deux points : i) bien présente dans les travaux fondateurs de l'école de la régulation (TR1), la problématique du développement (Alain Lipietz, Carlos Ominami) est totalement absente des programmes de recherche ultérieurs (TR2) ; ii) en s'ouvrant sur les travaux de Amartya Sen, la théorie de la régulation peut renouer avec « l'économie politique du développement » et sortir de l'autoréférentialité occidentalo-centriste.

Plusieurs mois plus tard, le 16 mai 2007, je reçois de Elsa Lafaye de Micheaux, membre du comité de rédaction de la *Revue de la régulation*, le mail suivant :

« Cher Monsieur, veuillez excuser ce délai dans notre réaction, mais la mise en route du n° 1, dans lequel finalement vous ne figurez pas, a occupé tout le monde jusqu'à ce jour. Or certains membres du comité de rédaction (en plus des rapporteurs anonymes qui sont extérieurs) voulaient aussi lire votre texte.

De mon côté, je l'ai repris (*cf.* version relue envoyée en fichier joint) en proposant quelques corrections minimes, jusqu'à arriver à la partie sur A. Sen que vous présentez comme l'horizon possible de la théorie du développement pour les régulationnistes.

Les rapporteurs sont très dubitatifs à cet égard, et je partage leur point de vue. Je viens de recevoir un texte d'E. Benicourt, doctorante de Paris-1, qui a fait des stages à la Banque mondiale et a choisi de faire sa thèse sur Sen. Elle en a sorti une thèse critique qui a été très remarquée. Je suis assez convaincue par son travail, et j'aimerais que vous en preniez connaissance pour mieux comprendre nos réticences. Je vous l'envoie en fichier attaché. J'y ajoute un bon texte de B. Prevost qui relie Sen aux récentes inflexions du discours de la Banque mondiale (mais cette fois dans une perspective d'HPE) et qui peut aussi vous intéresser.

A partir de là, j'ai tendance à penser que soit vous choisissez de revoir votre présentation de Sen et de l'apport qu'il peut représenter pour les régulationnistes qui s'intéresseront désormais au développement, au-delà des questions de vocabulaire ; soit vous maintenez votre point de vue, mais alors vous l'assumez plus explicitement – pour les lecteurs qui ne connaissent pas ces débats et qui peuvent croire qu'il y a consensus – comme étant le vôtre (« pour ma part, je pense que… ») et vous justifiez cette position au regard des critiques qui peuvent être adressées à Sen. Qu'en pensez-vous ?

Les n° 2 et 3 sont simultanément en route, nous restons intéressés par votre contribution si elle pouvait tenir compte de ces remarques de fond. Elle pourrait alors mieux trouver sa place dans l'un ou l'autre de ces numéros. Enfin, le n° 1 va être lancé de manière imminente, nous vous tiendrons au courant. »

Le 22 mai 2007, je transmets à Elsa Lafaye de Micheaux les précisions suivantes : « Chère Madame, je vous remercie pour votre lecture attentive et pour les améliorations que vous avez bien voulu apporter à mon texte. J'ai pris en compte de façon rigoureuse, dans cette troisième version, la quasi-totalité de vos corrections et de vos propositions.

« J'aurais souhaité recevoir ces remarques à temps afin que mon article puisse paraître, comme prévu, dans le premier numéro (la seconde version que je vous ai envoyée remonte au mois de décembre de l'année dernière). D'autant que j'ai écrit ce texte sur une demande de Robert Boyer qui a souhaité que j'y développe pour le premier numéro les questions que je lui avais posées lors d'un entretien publié dans *Critique économique et* dont je vous avais fait parvenir une copie).

« Sur le fond, je comprends fort bien les « réticences » et les positions « dubitatives » des rapporteurs à propos de Sen dont je ne pense pas d'ailleurs avoir affirmé qu'il constituait un horizon indépassable de la théorie de la régulation. Plus simplement, je considère que le contenu qu'il donne au développement humain (éducation, alphabétisation, santé, égalité entre les sexes et démocratie) est susceptible d'enrichir le contenu de la TR appliquée aux pays en voie de développement. On peut ne pas être d'accord avec/sur Sen et sur la position qu'il occupe entre orthodoxie et hétérodoxie. J'ai lu la plupart des critiques faites à son égard, les travaux qui s'en inspirent ne sont pas moins légion. De même, on peut trouver sa théorie plus

ou moins critique y compris par rapport à des travaux régulationnistes. C'est un autre débat ou, plutôt, c'est un débat sur les interprétations et sur les justifications. Est-ce que la théorie de Sen tend à rejoindre le discours de la Banque mondiale après les « récentes inflexions » de cette dernière ? Là aussi il faut faire dans la nuance : le PNUD, qui fut le premier à mettre en œuvre la conceptualisation de Sen, n'est pas la Banque mondiale, et c'est plutôt celle-ci qui a fini par infléchir son discours sur l'État, la pauvreté, le développement, etc. Vues du Sud les différences sont sans doute plus patentes.

« J'espère avoir répondu substantiellement à vos observations de forme et de fond. Je ne pourrai pas faire plus, faute de place et surtout sous peine de faire perdre au texte sa cohérence d'ensemble.

« En espérant recevoir de votre part cette fois-ci une réponse dans de meilleurs délais. Cordialement. »

Réponse de Elsa Lafaye de Micheaux le 24 mai 2007 :

« Cher Monsieur, merci pour votre réponse rapide et les corrections qui, à mon sens, améliorent encore l'ensemble du texte. Sur le débat de fond, à propos de Sen, je pense que l'actuel remaniement du plan (son introduction programmatique sous forme de conclusion) en fait une proposition riche et suggestive. Enfin, je comprends parfaitement votre déplaisir concernant la non-publication dans le n° 1, mais assez vite c'est apparu impossible, et mon tort est de ne pas vous l'avoir dit immédiatement. Ensuite, j'attendais des retours d'autres membres relecteurs du comité de rédaction, mais ils ont donné la priorité au travail sur ceux qui étaient déjà validés et aux aspects concrets de la création de la revue. Bref, je repropose votre texte sous cette nouvelle version pour le n° 2, disons par email aujourd'hui, puis nous y reviendrons lors du prochain CR de la fin juin. Je vous tiens informé de la suite. Dans l'immédiat, veuillez, s'il vous plaît, jeter un coup d'œil aux légères modifs du résumé que je viens de faire : elles visent essentiellement à ne pas faire fuir les lecteurs qui ne connaissent pas TR1 et TR2 (en annonçant une relecture du corpus TR sur le long terme pour en étudier les évolutions). Est-ce que ce résumé-ci vous convient encore ? Enfin, pouvez-vous donner une version du résumé en anglais et me dire quelle est la série des mots-clefs que vous retenez finalement ? Bien à vous. »

Mon article « Théorie de la régulation : la perspective oubliée du développement » a fini par paraître en 2009 dans le numéro 6 de la *Revue de la régulation* (2e semestre).

Nota Bene. En 2019, Michel Aglietta, le fondateur de l'École de la régulation, publie sous sa direction *Capitalisme : le temps des ruptures* (Odile Jacob, Paris). Le dernier chapitre intitulé « Pour une croissance inclusive et soutenable » semble s'inscrire en droite ligne de la philosophie économique de Amartya Sen.

● Et si l'Afrique pensait le développement de l'Afrique ?

14 juillet 2023

Il y a l'histoire réelle, *l'histoire globale*, l'histoire *universelle* pensée par Ibn Khaldoun dans sa *Mouqaddima,* et il y a des *récits historiques,* des récits élaborés, fictifs, singuliers, locaux. Les récits sont une construction et ont pour fonction de structurer l'imaginaire collectif, ils sont, au sens de John Austin (1970) *performatifs* : « quand dire l'histoire c'est faire l'histoire ». Et pour ce faire, les récits historiques mobilisent plusieurs ressources, notamment culturelles.

Jusqu'à présent, le monde a été vu du Nord, par le Nord. On assite à un changement de perspective, un changement de vue du monde à partir du Sud, par le Sud. Dans le tableau de Charles Allan Gilbert, *All is Vanity*, d'emblée on voit une femme à sa toilette et, avec le recul, la silhouette d'un crâne humain. Voir sans prisme, c'est d'abord penser sans « illusion cognitive », « penser par soi-même » (Ricoeur).

Sur le Sud (les Sud), il y a trois récits. Le premier est le *récit colonial*, un récit dominant produit par l'Occident. Très schématiquement, on décrit une *évolution historique* globale en trois temps : (i) le temps de sociétés traditionnelles, archaïques, à « pensée sauvage » (Claude Lévi-Strauss, 1962) et statiques, et enfermées dans un ordre préhistorique quasi immuable ; (ii) le temps de la colonisation capitaliste qui soumet les sociétés à la dynamique historique et aux chocs exogènes de progrès, de modernité et de civilisation en les affranchissant de « l'état de nature » ; (iii) le temps, enfin, de l'indépendance avec ses deux variantes : une variante de la continuité dite d'« indépendance dans l'interdépendance » et une variante de rupture des liens de dépendance avec les pays coloniaux.

Ensuite, et aussi schématiquement, on définit cinq *étapes de la croissance économique* (Rostow, 1963) : (i) la société traditionnelle ; (ii) l'accumulation des conditions préalables au décollage (*take-off*) ; (iii) le décollage ; (iv) la marche vers la maturité ; v) l'âge de la consommation de masse. Le *trend* est linéaire et englobe tous les pays dits sous-développés engagés dans le capitalisme et ouverts au libre-échange au niveau international. Enfin, on produit une sémantique de plus en plus pudique pour qualifier les pays du Sud : « tiers-monde » et « pays sous-développés » bloqués dans le « cercle vicieux » de la pauvreté et ne pouvant évoluer en raison d'obstacles structurels dont l'obstacle culturel n'est pas des moindres. « Pays en voie de développement » avec l'emphase mise sur les problèmes d'industrialisation, les obstacles financiers, les distorsions du marché. « Pays émergents » aujourd'hui dont les limites de la croissance tiennent surtout à des défauts institutionnels de la gouvernance et à des facteurs endogènes qui freinent la compétitivité, l'efficience des marchés et tendent à opacifier le climat des affaires. Le *récit colonial* est celui du « mal-développement » que les « politiques d'ajustement structurel » sont supposées corriger et transformer.

Il y a un second récit qu'on pourrait qualifier de *récit post-colonial* et qui doit beaucoup d'abord aux économistes de la Cepal (Commission économique pour l'Amérique latine) qui ont élaboré la « théorie la dépendance » (Raoul Prebish, Celso Furtado) notamment, ensuite aux théoriciens de « l'échange inégal » (Arghiri Emmanuel) et du « développement inégal » (Samir Amin) et du développement du sous-développement » (André-Gunder Frank). A la différence du récit colonial produit au « centre » par le « centre » et tirant ses fondements théoriques de l'orthodoxie, le récit post-colonial est un *récit périphérique*, procédant de l'hétérodoxie théorique et critique. Le développement des pays du « centre » est l'état structurel d'un processus long de « pillage du tiers-monde » (Pierre Jalée) et d'exploitation coloniale, puis de domination post-coloniale des pays de la « périphérie ». Le sous-développement ne peut, dans ces conditions, que se reproduire à l'infini en prenant des formes indéterminées, mais avec une substance involutive que l'accumulation à l'échelle mondiale tend à rendre irréversible. La seule issue à ce « cercle vicieux » du sous-développement est la « déconnexion » (Samir Amin) avec le système capitaliste et la rupture des rapports asymétriques qui le caractérisent dans sa nature profonde.

Enfin, il y a le récit que l'on pourrait appeler le *récit dé-colonial* qui renoue avec le récit de l'*émancipation* en le refondant sur les principes de « souveraineté », de « subjectivité », et d'« égalité » (Michael Hardt et Antonio Negri, Jacques Rancière). Le développement implique *l'égalité*, qui est « le seul universel politique » (Jacques Rancière), et *l'égalité*, au niveau international, a pour condition l'*émancipation* des pays du Sud. Le développement se fraie des voies spécifiques, singulières, mais l'émancipation procède, comme l'a bien montré Edward Saïd en 1978 (*L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Éditions du Seuil, 1980), d'un travail de *déconstruction* des récits créés par le Nord sur le Sud. Ce travail de déconstruction est désormais à l'œuvre, et ses « évidences » commencent à porter

leurs fruits à grande échelle. *Et si l'Afrique refusait le développement ?* (L'Harmattan, 1991) s'interrogeait Axelle Kabou. Le récit dé-colonial prend le problème à la racine : « Et si l'Afrique pensait le développement de l'Afrique ? » Penser le développement par soi-même, c'est penser, en même temps, le *développement* (au-delà de la croissance et des contraintes externes supposées) et la *souveraineté,* notamment dans les domaines stratégiques (sécurité alimentaire, sanitaire, énergétique, culturelle). Penser par soi-même c'est, pour le Sud, « oser inventer l'avenir » (Thomas Sankara).

- **Les dualités du développement / 6. Moderne *vs* traditionnel**
 1er août 2023

 Dans le modèle standard, le développement implique le passage d'une « économie traditionnelle » à une « économie moderne ». Il faut entendre le passage d'une économie non capitaliste à une économie pleinement capitaliste. Telle fut, historiquement, la « mission » économique de la colonisation. Le double rapport marchand et salarial, qui définit le capitalisme, induit ainsi un processus irréversible de *dissolution* des rapports d'échange précapitalistes et des formes de production traditionnelles. Historiquement, il n'en fut rien, partout dans les pays soumis à la colonisation capitaliste. Plusieurs travaux (Amin, notamment) ont montré que le principe du *développement inégal,* qui est consubstantiel à *l'accumulation capitaliste à l'échelle mondiale,* implique un double processus de dissolution-conservation des rapports traditionnels, les formes de production continuant d'exister sous la domination de formes purement capitalistes. Cette dialectique dissolution-conservation de rapports traditionnels est une conjecture explicite dans *le Capital* de Marx. Les faits historiques confirment aujourd'hui une telle conjecture théorique. D'aucuns toutefois, édifiés par l'effet mondialisation, continuent de penser que le procès du sous-développement est réductible à la dualité moderne-traditionnel et que le plein développement implique nécessairement une extension de la sphère capitaliste et un délitement total et irréversible de la sphère traditionnelle. Force est de constater que, en dépit de l'*illimitation* néo-libérale qui l'accompagne, la mondialisation n'a pas pour autant réussi à repousser le secteur traditionnel dans ses derniers retranchements. Au contraire, une partie de la valeur créée à l'échelle mondiale continue d'être générée par le secteur dit traditionnel, lequel continue d'être exploité et dominé par le secteur dit moderne dans le cadre des nouvelles chaînes de valeur mondiales. Car le secteur traditionnel n'est plus le même dès lors qu'il a subi un *enrichissement* au sens de Luc Boltanski et Arnaud Esquerre *(Enrichissement : une critique de la marchandise,* Gallimard, Paris, 2017), c'est-à-dire une transformation en termes de rénovation (Aziz Belal, *L'Investissement au Maroc 1912-1964,* Éditions Mouton, 1968) moyennant des *investissements de forme* (Boltanski et Thévenot). Ainsi plusieurs activités artisanales, notamment celles qui sont liées au tourisme, ont vu leurs produits *enrichis,* remis au goût du marché. Mais si l'*enrichissement* du secteur traditionnel est, en soi et pour soi, une condition de sa survie, en revanche, il devient un facteur de marchandisation des rapports sociaux et des valeurs non marchandes qui le singularisent et font de lui, par conséquent, un secteur au service de l'accumulation du capital à l'échelle mondiale.

 Dans les pays capitalistes avancés, le « tiers-secteur » est propulsé pour corriger à la fois les défaillances de l'État et les dysfonctionnements du marché dans l'objectif de faire reculer l'exclusion sociale dans le cadre d'un dispositif légal « tiers hybride », entre public et privé. En Europe, la contribution du secteur au PIB est de l'ordre de 10 % à l'emploi.

 Au Maroc, les modes de production coopératifs et solidaires ont une profondeur

historique et un ancrage territorial profond et prennent plusieurs formes (*Touiza*, *Agoug, Agadir, Chard, Ouziaa*, *Khattaras*). Ils jouent un rôle non négligeable dans le maintien des relations communautaires héritées de la période précoloniale. Leurs modes de fonctionnement sont fondés sur l'échange interpersonnel, la confiance, la réciprocité.

Dans un rapport du Conseil économique, social et environnemental intitulé *Économie sociale et solidaire : un levier pour une croissance inclusive* (2015), on peut lire que le sous-secteur coopératif comptait, en 2013, « 12 022 coopératives regroupant 440 372 adhérents. L'agriculture, l'artisanat et l'habitat restent les domaines d'activité qui regroupent le plus de coopératives. La gestion, la comptabilité et les télécommunications figurent parmi les domaines qui font leur apparition dans le tissu coopératif. » Toutefois, leur « contribution au PIB ne dépasse pas 1,5 %, et la création d'emplois salariés est négligeable. Quant au tissu mutualiste, il est composé d'une cinquantaine d'institutions opérant notamment dans les domaines de la santé, des assurances et du cautionnement. Les mutuelles communautaires sont de création récente.

Selon le Haut-Commissariat au Plan, le nombre d'associations s'est élevé à 44 771 en 2009, et le ministère de l'Intérieur avance un nombre de 89 385 pour l'année 2012. La dynamique associative a connu une accélération depuis le lancement de l'INDH.

Le « tiers-secteur » désigne dans le *Nouveau modèle de développement* (2021) « l'ensemble des acteurs à l'intersection des secteurs public et privé (associations, coopératives, mutuelles) qui engagent des activités économiques à visée sociale, organisées de manière autonome et gérées de manière collégiale, avec une lucrativité limitée et à échelle locale avec un fort engagement des communautés concernées ». L'introduction d'une « lucrativité limitée » permet une extension du concept de « tiers-secteur » à celui d'« économie sociale et solidaire ».

L'un des « choix stratégiques » du *Nouveau modèle du développement* (2021) est de « faire émerger l'économie sociale comme *pilier du développement* » porté par l'économie sociale et « animé par une diversité d'acteurs qui visent à *concilier activité économique et intérêt général* (associations, coopératives, entreprises sociales, etc.) ». Il s'agit, dans cette optique « de rompre avec une vision de l'économie sociale dominée par les activités de subsistance à faible valeur ajoutée pour en faire un secteur économique à part entière, porté par des entrepreneurs dynamiques, structurés et innovants, pourvoyeur d'emplois en complémentarité avec les emplois *marchands et publics*, producteur de services publics notamment dans la santé et l'éducation et vecteur de promotion des territoires » (les italiques sont de moi).

Au total, deux perspectives sont ouvertes : soit une soumission du « traditionnel » au « moderne » maintenant et reproduisant, par conséquent, le *dualisme* hérité de l'introduction du capitalisme sous le Protectorat ; soit le développement autocentré des modes dits traditionnels, la sanctuarisation de la sphère productive non marchande, coopérative et communautaire poursuivant l'intérêt collectif et évoluant en congruence et équilibre avec les modes dits modernes, marchands et recherchant l'intérêt privé et le profit.

● La transformation industrielle : une nouvelle géographie productive au Maroc

13 septembre 2023

Les premiers linéaments de ce qu'on appelle la « nouvelle économie géographique » (Krugman, 1991) ont été initiés dans les années 80 par la création de l'OMC et par la fin des restrictions sur les mouvements de capitaux à l'échelle internationale. Il s'agit « d'un nouveau

contexte pour l'industrialisation des pays en développement » (Billaudot et El Aoufi, 2019) et, pour le Maroc, le choix de s'inscrire dans la « nouvelle géographie industrielle » a connu une inflexion sous le gouvernement Abderrahmane El Youssoufi (1998-2002). Cette *inflexion* prend pleinement acte du phénomène d'« émergence » des pays (Corée du Sud, Taïwan, Chine, Thaïlande, etc.) qui ont contribué au déplacement relatif de la production industrielle du Nord vers le Sud *via* le développement de leurs exportations. Il ne s'agit pas d'un choix pour l'« ouverture » et contre la « fermeture », mais de la recherche d'une combinaison optimale entre les deux, c'est-à-dire d'une configuration dans laquelle l'insertion internationale est favorable au développement économique, social et humain du pays (El Aoufi, 2002).

Aujourd'hui le Maroc est appelé à anticiper et élaborer des stratégies appropriées pour négocier les transitions systémiques que connaît le régime industriel sous une double contrainte : une contrainte structurelle liée aux transformations profondes que connaît le régime industriel et une contrainte conjoncturelle, mais non sans effet transversal, imposée par la pandémie de Covid-19. Le présent chapitre a pour objet l'examen à grands traits des *choix industriels* qui se déploient de façon différenciée dans le temps.

1. A court-moyen terme, il s'agit d'opérer une *inflexion de trajectoire* fondée sur la base d'un soutien public aux activités où le « produire marocain » est relayé par le « consommer marocain ». C'est le plan de relance que le gouvernement a mis en œuvre en application des orientations royales contenues dans le Discours du Trône de 2020. L'inflexion est d'autant plus nécessaire que la pandémie de Covid-19 est à l'origine d'une double crise : une crise de l'offre et une crise de la demande. Le plan de relance vise, par conséquent, à cibler ce que Keynes appelle la « demande effective », c'est-à-dire à la fois l'investissement et la consommation. L'investissement public d'abord, notamment par la commande publique, pour privilégier les secteurs productifs à « effet multiplicateur » important, produisant pour le marché national et limitant le recours aux importations, selon une modalité rénovée de substitution aux importations. Dans la même optique, la Banque centrale a décidé d'injecter des liquidités dans l'économie et faciliter l'accès au crédit des PME et des TPME. La consommation des classes populaires et des classes moyennes a un « effet accélérateur » aussi important. Pour cela, l'État n'a pas manqué de desserrer les contraintes que l'orthodoxie macroéconomique fait peser sur la dépense publique et sur la dette. Enfin, les vulnérabilités sont appelées, sous l'impact de la crise sanitaire, à s'exacerber et à s'amplifier, et afin d'éviter une aggravation des pénuries humaines, une réforme du système de protection sociale plus inclusif et plus universel a été élaborée et sera mise en œuvre sur la période 2021-2025.

2. A long terme, en revanche, plus qu'une inflexion, c'est une *bifurcation* par rapport à la trajectoire des années 90 qu'il convient d'engager. Trois leviers sont susceptibles de donner corps à cette *bifurcation* et d'en amplifier le mouvement : (i) une transformation productive ayant pour base la *diversification* et la *sophistication* industrielle ; (ii) le recentrage de l'industrialisation sur la modalité *Made in Maroc* ; (iii) la transition écologique et numérique digitale.

Les trois leviers qui viennent d'être évoqués sont nécessaires pour enclencher une nouvelle dynamique vertueuse de développement et pour améliorer la position du Maroc dans ses échanges avec ses partenaires. Ils ne sont pas suffisants. Il convient, par ailleurs, d'opérer deux autres choix stratégiques que nous n'aborderons pas ici. Le premier est celui de la compétitivité fondée sur la qualité de la fonction de production, au sens de la théorie de la « croissance endogène » (Romer, 1986) incluant la qualité du travail, l'efficacité du capital et la valeur privée de l'innovation. Les entreprises privées

sont appelées à changer au triple niveau structurel, managérial et comportemental : le dumping social, l'informalité fiscale, les comportements rentiers, etc. sont un « aléa moral » à la fois pour l'entreprise formelle, en particulier, et pour l'économie nationale, en général. Le second choix stratégique a trait au rôle qui incombe, dans le contexte actuel, à l'*État entrepreneur* (Mazzucato, 2020) pour dynamiser l'investissement et amplifier ses effets multiplicateurs, soutenir la compétitivité externe du Maroc, supporter et accompagner le secteur privé dans sa projection internationale. Il y a, en effet, un lien étroit entre industrialisation diversifiée, protection de ce que Frédéric List appelle les « industries dans l'enfance » (List, 1857), et autonomie relative vis-à-vis de l'échange international, d'une part, ouverture économique, compétitivité externe et insertion active dans les chaînes de valeur mondiale, d'autre part.

Les « métiers mondiaux » du Maroc relèvent d'un « opportunisme » stratégique au sens de saisir les opportunités offertes par les nouvelles trajectoires mondiales, économiques, technologiques et institutionnelles. Cette orientation est certes déterminante, mais elle n'exonère pas de donner la priorité aux « métiers nationaux » qui, non seulement ont doté le Maroc d'un avantage comparatif spécifique au niveau international, mais sont des activités qui répondent plus et mieux à la demande interne et aux besoins des populations les plus défavorisées.

Ce texte est l'introduction au chapitre du même titre à paraître dans M. Berriane éd., *Géographie du Maroc,* Académie du Royaume du Maroc.

Mohamed Benlahcen Tlemçani

Ces textes ont été publiés entre 2018 et 2023 dans le cadre du Blog de l'auteur sur le site web (ancienne version) du Laboratoire d'économie du développement (www.ledmaroc.ma)

● Le rôle de l'économie fondée sur la connaissance dans le développement

1er septembre 2018

Les économistes du développement admettent, quasiment tous aujourd'hui, qu'en matière de développement économique une mutation majeure est amorcée pour aller vers une économie globale fondée sur la connaissance et l'interconnexion des acteurs.

Le concept d'économie de la connaissance et du savoir est relativement nouveau dans le vocabulaire des économistes du développement. Cette « nouvelle économie » est associée à la production d'un bien économique d'un type nouveau dont on peut caractériser les attributs sur la base des constats suivants :

– la connaissance n'est pas un bien rival, les agents économiques ne sont pas considérés comme rivaux : le fait d'acquérir et de transmettre une connaissance est un jeu à somme positive ;

– elle est un bien non exclusif ; il convient, au contraire, de la diffuser, de la partager afin d'améliorer les savoirs et les compétences de chacun dans un souci d'efficacité, de productivité et de compétitivité ;

– elle diffère de l'information car elle est liée à l'acteur ;

– la connaissance est un bien public, elle a des externalités positives (impact sur les tiers sans compensation) ;

– elle se ne se détruit pas avec l'usage ;

– elle est cumulative avec la diffusion ;

– la connaissance peut être codifiée quand elle passe par des canaux formels, elle constitue une connaissance tacite lorsqu'elle se transmet par des mécanismes implicites de la société.

La connaissance pour le développement (*Knowledge for Development*) peut devenir une source de progrès importante dans les économies en développement. Mais cette approche du développement économique a des coûts élevés, en particulier en matière de formation des ressources humaines (capital humain), d'innovations, de progrès techniques, d'accès aux NTIC, etc.

Certaines économies asiatiques ont fondé leur démarrage économique sur l'investissement dans la connaissance, et les résultats ont été probants. Les taux d'éducation supérieure ont été particulièrement élevés au Japon, en Corée du Sud, à Taïwan et, maintenant, en Chine. La capitalisation du savoir s'est faite au moyen d'investissements considérables dans l'éducation et le savoir (notamment par le retour de la diaspora universitaire). Mais elle s'est aussi faite par des acquisitions de technologie au moyen de copies, de sous-traitance, d'accueil d'industries délocalisées par les pays développés (Hong Kong, Singapour, Corée, Chine, etc.).

Les technologies de l'information et de la communication ont, d'une façon générale, stimulé le développement en contribuant à l'amélioration des services publics, au développement agricole, à une plus grande efficacité de l'économie de services, à de meilleures performances des collectivités locales, à la création d'opportunités pour la démocratisation.

Mais l'économie de la connaissance et du savoir n'est pas exempte de risques et de dérives, elle peut accentuer les inégalités. Elle dépend d'une technologie que seuls ceux qui ont eu accès à

l'éducation peuvent capitaliser. Le fossé peut se creuser entre ceux qui ont accès aux moyens et à la formation et les exclus. Les moyens de l'économie de la connaissance et du savoir risquent aussi d'être dominés par l'appropriation des brevets et donc de passer sous la coupe des grandes firmes multinationales. Les États doivent jouer un rôle important dans le développement de l'économie de la connaissance et du savoir, mais cette nouvelle économie ne peut pas se développer à la seule initiative des États. Elle exige un partenariat avec les entreprises du secteur TIC et une nouvelle éthique de l'entreprise.

La responsabilité des États est principalement de promouvoir une vision commune du futur de l'économie de la connaissance et du savoir et, par ailleurs, d'éviter les dérives, notamment en défendant les particularités et spécificités culturelles. C'est aux politiques publiques que revient la responsabilité de la régulation et de la création d'un environnement porteur.

Par ailleurs, cette nouvelle économie exige un partenariat avec les entreprises du secteur TIC et une nouvelle éthique de l'entreprise. Cette stratégie met en avant la responsabilité des entreprises et l'exigence de la transparence (*Corporate Accountability*). La responsabilité collective des entreprises (CSR, *Corporate Social Responsability*) devient, dans ce contexte, une préoccupation majeure. Elle implique, vis-à-vis des actionnaires et des consommateurs, une transparence d'un nouveau genre quant aux impacts des activités des entreprises sur l'environnement et sur la société.

● Réflexions sur l'université publique marocaine

15 mai 2020

L'Université publique marocaine (UPM) a besoin d'être radicalement reconfigurée pour mieux s'adapter aux nouvelles exigences des formations supérieures en termes de quantité, qualité et coût. Il convient de dépasser la culture de l'université de masse, budgétivore et inefficace au regard de l'impératif du développement du pays. Le Maroc peut faire de la formation universitaire un socle du développement maîtrisé. L'université est un champ immense de compétences : elle est un agrégat de ressources et elle produit des ressources humaines de haut niveau, nécessaires et utiles au développement. Il convient d'en faire un véritable outil de croissance économique accélérée et de réduction de la pauvreté.

Dans le cadre des plans stratégiques de l'éducation, cela revient à engager audacieusement une nouvelle architecture des formations universitaires qui prenne en compte les trois facteurs fondamentaux qui structurent l'espace socioéconomique dans le cadre d'un environnement globalisé : le temps (économie de la vitesse), l'information (économie informationnelle) et la variété (économie de la diversité de l'offre). Pour ce faire, l'UPM doit désormais faire preuve de réactivité et de flexibilité (capacité d'adaptation à un environnement socioéconomique très mouvant). Il faut lui donner un cadre institutionnel approprié.

Cette nouvelle architecture doit être sous-tendue par deux types de flexibilité : la flexibilité structurelle et la flexibilité organisationnelle. Les TICE (technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement) constituent des vecteurs structurants de ces deux formes de flexibilité. Elles sont des technologies qui offrent de larges spectres modulaires d'infrastructures pédagogiques et de forts potentiels combinatoires de la gestion des scolarités. Elles permettent aisément la mutualisation des ressources et favorisent des synergies organisationnelles (optimisation du coût pédagogique par étudiant). Elles sont des outils d'optimisation des ressources. Les contraintes géographiques (l'immensité du territoire, l'importante densité des populations, l'éloignement de certains pôles économiques) doivent conduire le Maroc à faire des TICE de véritables instruments

de configuration d'un modèle économique d'enseignement supérieur pertinent.

En somme, les infrastructures, les structures et les formations doivent être modulaires pour répondre aux exigences du cadre de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'utiliser rationnellement les ressources pour une meilleure gestion des interfaces formation/emploi. Il convient d'aller vers une gestion intégrée des compétences des facultés pour favoriser des logiques transversales des formations répondant efficacement aux besoins socioéconomiques. La triple reconfiguration des UPM (institutionnelle, structurelle, organisationnelle) doit favoriser la redéfinition du lien université et développement et permettre la structuration d'un nouveau schéma directeur de l'enseignement supérieur. Tout cela nécessite :

(i) Un ajustement culturel au niveau des acteurs universitaires : (a) changement de ce que l'on pense ; (b) changement de ce que l'on fait et (c) changement de ce que l'on transmet.

(ii) De nouvelles structures de gouvernance avec un autre style de management (un management participatif) : culture de l'évaluation, du contrôle, de la responsabilité.

(iii) Une culture de la performance globale : efficacité, efficience, pertinence et effectivité.

(iv) Une culture de l'évaluation du coût de la formation : optimisation de la valeur perçue par l'étudiant (rapport qualité/coût).

(v) Le développement d'un cadre hiérarchisé des formations dans une approche construite du développement des compétences : (a) formations structurantes (langues, management, entrepreneuriat, éthiques de gestion, devoir-être) ; (b) formations standardisées classiques (instillation des formations professionnelles ; (c) formations modulaires (formations construites en partenariat avec les entreprises, les organisations ou les autres structures contribuant à la transformation positive de l'environnement, ce sont fondamentalement des formations professionnelles ; (d) formations ponctuelles (elles doivent tendre à répondre à des besoins spécifiques) ; (e) formations de recyclage des compétences dans le but de renforcer les capacités des organisations.

(vi) L'émergence d'une culture de la responsabilisation des apprenants à la meilleure gestion du parcours de leurs formations : vers la redéfinition de nouvelles formes de dialogue et de relations avec les apprenants.

(vii) La promotion d'un marketing universitaire pour changer l'image de l'UPM et favoriser son attractivité pour les meilleurs en développant des pôles d'excellence.

(viii) La mise en place de stratégies de plaidoyer sur l'importance de l'enseignement supérieur et la recherche dans le développement : des politiques de sensibilisation des publics.

(ix) L'amélioration des conditions de travail des enseignants et des apprenants.

(x) L'assainissement radical du secteur privé de l'enseignement supérieur : dotation d'instruments efficaces de contrôle et de régulation des établissements privés.

(xi) La définition claire d'un partenariat construit entre le secteur public et le secteur privé de l'enseignement supérieur et la recherche.

(xii) Le développement de synergies d'actions avec des universités et autres types d'établissements.

(xiii) La chaîne apprenant-formation-compétences-emploi-développement.
comme trame d'une stratégie renouvelée de la réduction de la pauvreté.

La stratégie d'action durant les plans de développement serait de renforcer les capacités actuelles de l'UPM pour amorcer d'une manière concomitante sa reconfiguration radicale. Il est, enfin, impératif de repositionner l'UPM dans le développement de l'Afrique.

● L'analyse économique des biens publics

29 juillet 2020

Pour la théorie économique standard et dans le cadre des marchés concurrentiels, les biens échangés sont des biens privés, et donc ils satisfont au principe de rivalité : ils ne peuvent être consommés par plus d'une personne à la fois et dans des quantités indépendantes les unes des autres.

Un bien privé a un prix unique qui s'impose aux consommateurs et est consommé en quantités variables (exemple de l'eau). Le producteur choisira la quantité à produire qui égalisera le prix du bien à son coût marginal (p = Cm).

Les biens publics purs et réels

Tous les biens ne sont pourtant pas privés, il existe des biens dits publics qui ne satisfont pas au principe de rivalité. En économie, les biens qui possèdent des caractéristiques particulières qui en font des biens communs sont appelés « biens publics purs ». Cette dénomination provient de l'anglais *public good* et n'est pas spécialement reliée à la notion de service public. Formellement, trois caractéristiques font d'un bien, un bien public pur :

1. C'est un *bien non rival*. Ceci veut dire qu'il est possible de le consommer plusieurs fois sans le modifier et que plusieurs agents peuvent le consommer simultanément. La plupart des biens sont non rivaux. Dans le cas d'un bien public ayant un impact négatif, comme une pollution, le fait qu'une personne soit impactée ne protège pas les autres agents.

– C'est un *bien non excluable*. Il est impossible d'empêcher un agent de le consommer. Un exemple caractéristique est la lumière d'un phare dont tous les agents peuvent profiter.

– Il est de *consommation obligatoire*. Cette caractéristique est l'équivalent de la non-excluabilité pour un bien public ayant un impact négatif : il n'est pas possible de se soustraire à la consommation de ce bien.

Les biens publics satisfaisant réellement aux trois critères cités plus haut sont rares, le dioxygène est à peu près le seul exemple. Par contre, de nombreux biens ont ces caractéristiques plus ou moins atténuées. De véritables biens non rivaux existent, par exemple un paysage ou l'information.

Ensuite, de nombreux biens sont soumis à encombrement, c'est-à-dire qu'ils sont non rivaux tant qu'il n'y a pas trop de consommateurs. Un cas typique est la route qui est non rivale tant qu'il n'y a pas de bouchons, ou l'éducation tant qu'il n'y a pas de sous-capacité. D'autre part, ces biens non rivaux sont souvent locaux, comme un nuage de pollution ou un site intéressant.

Les biens réellement non excluables sont également peu nombreux car des dispositifs techniques, légaux ou institutionnels peuvent fréquemment être mis en place pour exclure les consommateurs, on peut citer le droit du copyright pour l'information ou l'art. Ces dispositifs sont cependant toujours coûteux et peuvent également être interdits, ainsi on peut protéger des procédés par brevets et des phrases avec le copyright, mais de façon générale les idées ne peuvent pas être protégées autrement que par le secret. La plupart des biens sont exclus par la propriété privée.

Enfin, pour ce qui concerne l'obligation de consommation, elle peut être plus ou moins stricte. Un règlement ou la justice sont de consommation obligatoire, mais il est possible de tricher. Une pollution peut être de consommation obligatoire, par contre il est souvent possible de se protéger de ses effets.

La production optimale de biens publics

Lorsqu'un bien public doit être produit ou préservé, il faut prendre en compte le fait qu'il peut être consommé simultanément par plusieurs agents. De ce fait il faut en produire tant que la somme des bénéfices marginaux est inférieure au coût marginal de production d'une unité supérieure. Et à l'optimum la somme des bénéfices

marginaux est égale à la somme des coûts marginaux.

Lorsqu'il s'agit d'un bien public non rival, il faut que tous les agents puissent en consommer et que leur revenu ne soit pas un obstacle et donc il faut que le bien public soit gratuit. Dans le cas de l'environnement, par exemple, il faut que les sites naturels intéressants soient ouverts à tous. Lorsqu'il y a encombrement ou dégradation possible, alors il faut le prendre en compte et limiter la consommation ou la production du bien public.

● Économie de l'environnement : externalités et permis négociables

10 août 2020

L'analyse économique peut éclairer le comportement des citoyens et accompagner les pouvoirs publics dans leurs choix en leur proposant des moyens et instruments pour protéger l'environnement. L'économie de l'environnement tente donc de donner un éclairage sur les questions environnementales en s'intéressant à l'efficacité dans l'interaction entre l'homme et l'environnement, ou encore au niveau d'interactions involontaires entre agents, telles les pollutions.

Lorsque des actions involontaires d'un agent sur un autre sont possibles, c'est le cas par exemple de pollutions localisées, des inefficacités supplémentaires sont possibles, telle une production de pollution dommageable. L'un des concepts théoriques qui permet de caractériser les problèmes liés à la pollution et à la sauvegarde de l'environnement est celui des externalités. La notion d'externalité implique par essence qu'au *moins trois agents* soient concernés par la production ou par la consommation d'un objet quelconque : l'acheteur, le vendeur et aussi un troisième agent économique qui subit une *désutilité*, ou une *utilité* non compensée. La solution du problème résultant de l'existence d'externalités réside dans la création de *droits de propriété* définis sur l'usage de l'environnement.

Environnement et droits de propriété

Il y a *droit de propriété* sur un bien de consommation ou de production lorsqu'un seul agent économique, à l'exclusion de tous les autres, peut en retirer de la satisfaction. On dira, qu'il y a *droit de propriété (right of ownership)* d'une personne sur un bien ou une ressource si sont réunis au bénéfice de cette personne *les droits de propriété (property right)* traditionnels du droit romain :

– droit d'utiliser de manière exclusive le bien (*usus*) ;

– droit d'utiliser le fruit du bien (*usus fructus*) ;

– droit de détourner le bien de son utilisation normale, de le prêter contre une rémunération à un tiers, de le revendre ou de s'en débarrasser ou de le détruire (*absus*).

L'existence de droits de propriété sur tous les biens implique l'absence totale d'externalités, et c'est le cas que l'on étudie dans les modèles économiques d'équilibre général les plus usuels. A l'inverse, il y a externalité lorsqu'il n'y a pas de droits de propriété bien définis ou si certains droits d'usage exclusif seulement existent sur les ressources rares. A première vue, les atteintes à l'environnement les plus caractérisées proviennent de l'existence de droits de propriété insuffisants ou partiels.

Environnement et marché

Le marché n'intègre pas spontanément l'environnement tant que celui-ci ne se manifeste économiquement que par des effets externes. Internaliser ceux-ci, c'est intégrer l'environnement au marché en créant les conditions pour que les agents économiques incluent dans leurs calculs les éléments externes.

Une telle internalisation peut résulter d'une *réglementation* intériorisée dans le comportement des agents économiques (réglementation antipollution). On peut, dans ce cas, parler de « principe du pollueur payeur », *ex-ante*, puisque les réglementations imposent aux agents économiques des *actions de prévention* des

externalités négatives, qui se concrétisent notamment par des investissements anti-pollution.

L'internalisation de l'environnement au marché peut également résulter d'un système de taxes ou de redevances convenables, dites pigoviennes (du nom de Pigou), qui ont pour objectif de mettre à la charge du pollueur les coûts sociaux engendrés par les externalités négatives. On parlera dans ce cas de « principe du pollueur-payeur », *ex-post*. Les externalités négatives se sont effectivement déjà produites. Enfin, on peut imaginer la possibilité de créer un système de pénalisation par le marché, avec la mise en place d'un système convenable de droits de propriété où sont échangés des droits à polluer jusqu'à un certain plafond d'émission accordé initialement (permis négociables).

Le marché des droits à polluer

Les principes : quand polluer devient un droit

L'idée de départ est de créer un marché pour « internaliser » l'externalité. Pour cela, il faut créer des droits de propriété sur l'émission du bien externe. Ainsi, un agent ne pourra pas émettre plus qu'il ne possède de droits. Si ces permis n'étaient pas négociables ce serait simplement une norme. Il faut donc que la somme totale des émissions des permis soit égale à la quantité optimale d'externalité. Ces permis étant négociables, les agents vont pouvoir en vendre et en acheter pour obtenir la quantité d'émissions qu'ils désirent, au prix du marché des permis.

Fonctionnement du marché

Au cours de chaque période, chaque participant se voit allouer une quantité de quotas d'émission qu'il peut échanger, chaque quota correspond à une unité de polluant (exemple : une tonne de CO_2 ou une tonne de SO_2, dioxyde de soufre).

A la fin de la période, tout participant devra détenir suffisamment de quotas pour couvrir son niveau d'émission réel. La quantité totale de quotas allouée correspond donc à la contrainte environnementale globale imposée par les pouvoirs publics. Le système d'échange permet par le simple jeu du marchandage d'établir un prix pour le quota (exemple : 25 euros la tonne de CO_2).

Les entreprises, compte tenu de leur technologie, dont le coût marginal de réduction des émissions est supérieur au prix du marché du quota chercheront à acheter la quantité de quotas pour couvrir leurs émissions aux entreprises qui auront un coût de réduction des émissions inférieur au prix du quota. Ces dernières réduiront leurs émissions et bénéficieront de la vente de leurs droits jusqu'à ce que le coût marginal de réduction atteigne le prix du marché.

Il est donc avantageux pour tous les acteurs en présence d'échanger sur ce marché. Ce mécanisme permet donc de réduire les surcoûts associés à la limitation des émissions, car on permet la mise en œuvre des réductions là où les coûts correspondants sont les plus faibles.

En termes environnementaux, l'autorité publique fixe à travers la quantité de quotas alloués la quantité maximale de polluants qu'elle désire que les participants au marché émettent. L'instauration de permis négociables permet (contrairement aux écotaxes), de maîtriser directement la quantité d'émission des activités concernées par le marché. L'allocation initiale des droits accordés peut se faire gratuitement ou aux enchères. Une allocation aux enchères présente l'avantage de révéler une information sur le niveau des coûts de réduction, alors que l'allocation gratuite prend en compte les caractéristiques de la situation initiale, héritée d'une histoire dans laquelle le souci environnemental était partiellement ou totalement absent.

Les règles à respecter

Le marché de permis négociable suppose la mise en place d'un certain nombre de règles bien précises :

– Définir la nature juridique des quotas d'émission. Est-ce que ce sont des titres

financiers à part entière ou relèvent-ils de la catégorie des autorisations administratives (susceptibles de circuler) délivrées par l'État dans le cadre de sa mission de service public (préservation de la qualité de l'air et de la santé publique) ? Le quota peut également être de nature administrative (« permis d'émission » au sens d'autorisation) ou de nature civile (« droit d'émission »).

– Instaurer un système de surveillance et de contrôle des émissions qui constitue également une condition du bon fonctionnement du marché. La mise en place du marché suppose donc un renforcement du contrôle des émissions, voire un contrôle continu au lieu de contrôles ponctuels.

– Instaurer un système de sanctions (pénalités) ayant pour objet de dissuader les entreprises de dépasser les émissions autorisées. La pénalité peut être libératoire ou non. Autrement dit, pour tout excès d'émission, l'entreprise perd à la période suivante l'équivalent de quotas. Mais surtout le montant de la pénalité est le plus haut de la fourchette du prix constaté sur le marché.

– Veiller à assurer la liquidité du marché. Aux États-Unis, sur le marché du SO_2, une part des allocations des participants est retenue (2,8 %) puis proposée aux enchères. Cette mise aux enchères garantit aux nouveaux entrants la possibilité d'acheter des quantités importantes de quotas.

Le marché de droits à polluer a été adopté par de nombreux pays. Le protocole de Kyoto en fait un de ses instruments privilégiés. Il a été prévu à partir de 2008 la création d'un marché international de permis négociables où les pays industrialisés pourront vendre des droits d'émission.

● Productivité et performance dans les services

22 septembre 2020

Le concept de productivité a vu le jour dans des économies agricoles et industrielles. Ce concept était au cœur du régime de croissance fordiste, fondé sur les gains de productivité engendrés par la mécanisation croissante, la division du travail et la réalisation d'économies d'échelle, la consommation de masse de produits standardisés et l'indexation des salaires sur les gains de productivité.

L'avènement de l'économie des services est venu remettre en cause, de manière fondamentale, les méthodes de mesure de la productivité allant même jusqu'à interroger la validité d'un concept jugé obsolescent et historiquement daté. Les caractéristiques particulières des services à savoir l'immatérialité, l'immédiateté et l'interactivité ont des conséquences sur les définitions et les indicateurs de la productivité et de la performance.

Le caractère flou du « produit » (*output*)

Les services sont considérés comme immatériels (abstraits). Leur « produit » (*output*) est relativement flou. Le processus de production d'un service n'aboutit pas à la production d'un bien tangible.

Cette caractéristique a plusieurs conséquences sur la définition et la mesure de la productivité :

– Il est difficile, dans les services d'identifier le produit (ou l'unité de produit). Quelle est l'unité de produit d'un cabinet de consultant, d'une banque ou d'un hôpital ? Ceci ne signifie pas qu'il n'existe pas de réponse à cette question. Mais des réponses multiples, contradictoires, toutes aussi légitimes les unes que les autres.

– Il est difficile aussi de séparer ce produit des facteurs de production mis en œuvre (autrement dit, le produit du process). C'est d'ailleurs pour cette raison que certains modèles théoriques (comme le modèle de Baumol) font l'hypothèse que le produit peut être identifié aux facteurs de production (dans ce cas, au travail).

– Le caractère flou de l'*output* complique également l'identification de l'innovation et de l'amélioration de la qualité dans les services. Or, la prise en compte de l'amélioration du « produit » et de l'innovation est fondamentale dans la mesure de la productivité.

L'*output* exerce ses effets dans le temps

La définition des services doit tenir compte de la variable temporelle. En effet, il est important de distinguer le service à court terme (le service « en actes ») et ses effets à moyen et à long terme. La littérature anglo-saxonne distingue ainsi l'*output* de l'*outcome* (le résultat à long terme).

Dans la même perspective, on peut également distinguer l'*output* immédiat et l'*output* médiat.

Dans le cas d'un séjour à l'hôpital, par exemple, l'*output* immédiat désigne les différents traitements réalisés. Quant à l'*output* médiat, il renvoie au changement de l'état d'un malade, à son état de santé ultérieur permis par ces traitements.

L'enjeu de cette distinction est fondamental, en ce qui concerne la productivité. En effet, la distinction entre *input, output* et *outcome*, mais aussi la prise en compte du budget initial, permet de mettre en évidence plusieurs formulations possibles de la performance.

– La productivité au sens traditionnel de rendement du ou des facteurs de production (efficience productive) traduit la relation entre les *outputs* (immédiats) et les *inputs* (ratio : Q/F). Le rapport entre les outputs et les coûts (Q/C), traduit quant à lui ce qu'on appelle l'efficience économique (efficience-coût). Une réduction des coûts ne signifie pas nécessairement un gain de productivité. La recherche des gains de productivité ne peut pas se confondre, comme c'est souvent le cas dans les entreprises, à une « chasse aux coûts ».

– L'*outcome* donne lieu, lui aussi, à deux conceptions de performance différentes. L'*outcome* rapporté aux *inputs* (R/F) correspond à ce qu'on appelle l'efficacité. Quant à l'*outcome* rapporté aux coûts (R/C), il traduit l'équivalent économique.

Dans les deux cas, la mesure et l'interprétation peuvent être faussées par l'intervention de facteurs extérieurs.

Dans le cas de la santé, par exemple, la performance en termes d'amélioration de la durée de vie des dépenses de santé (R/C) ou son équivalent technique (R/F) peuvent être brouillés par les comportements à risque individuels. De même, la réussite aux examens d'un étudiant ne s'explique pas seulement par l'*output* de l'éducation nationale mais aussi par l'intervention des parents, l'usage d'internet ou la fréquentation des bibliothèques.

La baisse de la délinquance, enfin, ne peut être imputée qu'à la seule activité des forces de police et de justice. D'autres facteurs y jouent un rôle non négligeable : l'éducation civique dans les écoles, la fréquentation des centres culturels et de loisir dans les quartiers… Ces différents concepts de performance sont souvent utilisés comme des synonymes (ce qui est la source d'erreurs), en particulier dans les stratégies mises en œuvre pour les mesurer ou les améliorer.

Ces concepts peuvent également être concurrents, l'un pouvant être jugé plus légitime que l'autre par les acteurs. Ainsi, par exemple, en particulier dans les services publics, la performance évaluée par l'*outcome* pourra être considérée comme plus légitime que celle évaluée par l'*ouput*.

Une autre difficulté, qui caractérise les mesures de la performance par les *outcomes*, réside dans le phénomène de décalage dans le temps entre l'amélioration des *outputs* rendue possible par les inputs et l'amélioration des *outcomes*. Cet effet de retard des résultats peut avoir pour conséquence d'inciter les gens à privilégier les solutions visibles (à court terme), plutôt que les solutions plus fondamentales (à long terme). On notera que les *outcomes*, encore plus que les *outputs*, sont multidimensionnels et difficiles à mesurer. On peut difficilement les ajouter les uns aux autres.

L'*output* dépend des systèmes de valeurs

La définition du produit n'est pas, pourrait-on dire, « objective », mais plutôt subjective. La désignation du produit dépend du système de valeurs ou de critères de jugement privilégiés. C'est particulièrement important pour les services publics où les

principes de continuité, d'équité et d'égalité de traitement jouent un rôle privilégié.

Ainsi, contrairement à un bien, un service n'a pas d'existence autonome inscrite dans ses spécifications techniques. Il est une construction sociale (monde de référence), qui s'inscrit de différentes manières dans le temps (horizon temporel) et dans la matière (degré de matérialité).

La conséquence du caractère « conventionnel » ou « socialement construit » du produit est que l'on peut identifier, dans les services, différents types de « produits » et différents types de performances, selon le critère d'évaluation privilégié. Par ailleurs, les critères privilégiés sont variables dans l'espace et dans le temps.

L'*output* est interactif

En ce qui concerne la définition et la mesure du produit et de la productivité, l'interactivité de l'*output* a plusieurs conséquences :

– L'interactivité contribue à la difficulté de la définition et de l'identification du « produit » (ou de l'unité « standardisée » de produit). En effet, l'intervention du client rend le produit toujours différent, adapté aux besoins particuliers.

– Le client peut exercer une influence, qui peut être positive ou négative, sur la productivité (voire la performance) d'une organisation de service. Ainsi, de bons étudiants ont une influence positive sur la productivité et la performance d'un établissement universitaire, un client compétent est en mesure d'accroître la performance des consultants auxquels il a recours.

– On peut mettre en œuvre, selon le type de service, des stratégies consistant, soit à exclure le plus possible le client (en lui imposant des produits standards qui éliminent le degré de variabilité introduit par son intervention), soit au contraire, à l'autre extrême, à faire faire au client une partie du travail (self-service).

– L'interactivité introduit une difficulté d'imputation du facteur travail à l'unité de production (le cas des relations de services avec les consultants, les sous-traitants).

● Innovation dans les services

23 novembre 2020

Dans le blog précédent, j'ai exposé les caractéristiques des services et leurs conséquences sur la définition des concepts de productivité et de performance. Il est question ici de discuter de la problématique de l'innovation dans les services. En effet, l'innovation a été analysée le plus souvent dans l'industrie manufacturière, ainsi, le rôle des services dans le processus d'innovation a longtemps été considéré comme secondaire.

La méconnaissance de l'innovation dans les services

La sous-estimation de l'innovation dans les services se fonde sur les mêmes spécificités évoquées dans le blog précédent.

Les conséquences de l'immatérialité

Le caractère flou (immatériel, intangible) de l'*output* a plusieurs conséquences en termes d'analyse de l'innovation :

– il contribue à dévier les analyses vers les composantes les plus tangibles de la prestation ;

– il rend difficile la distinction entre innovation de produit et innovation de process ;

– il compromet tout effort de protection de l'innovation et facilite l'imitation ;

– il rend difficile l'appréciation du degré de nouveauté (la différence entre innovation véritable et les mécanismes traditionnels de différenciation et de diversification…) ;

– il accentue le dénombrement de l'innovation ou encore rend difficile l'évaluation de ses effets économiques (en termes d'emplois et de ventes).

Les conséquences de l'interactivité

L'interactivité vise à résoudre le problème d'un client donné, et elle serait fondamentalement toujours différente. Dans certains discours professionnels, toute prestation de service est une innovation : innovation sur mesure, innovation *ad hoc*.

Dans les prestations de services intensives en connaissances, le client est non seulement coproducteur mais il peut également être co-innovateur, ce qui soulève de multiples problèmes d'appropriation de l'innovation.

Les conséquences de l'hétérogénéité

Le secteur des services est d'une extrême diversité. Les types de « produits » (*outputs*) sont extrêmement variables d'une activité de service à l'autre.

Ainsi, l'innovation de produit n'a pas le même contenu pour un service hôtelier, un service de conseil ou un service financier. Une attention particulière doit être accordée aux services aux entreprises intensifs en connaissances. Ils posent des problèmes méthodologiques spécifiques dans la mesure où, tout en innovant pour leur propre compte, ils sont amenés à participer à l'innovation de leur client.

Ainsi, le régime d'appropriation de l'innovation coproduite n'est pas bien établi, il faut veiller à éviter toute double comptabilisation de l'innovation.

Les conséquences de l'absence de droits de propriété

L'achat d'un service permet son utilisation (pas de transfert de propriété). Il n'y a pas (comme pour les biens) établissement ou échange de droits de propriété.

Cette caractéristique a des conséquences évidentes sur la nature des régimes d'appropriation de l'innovation dans les services. Elle explique en particulier les facilités d'imitation et les difficultés de protection.

Les particularités de l'innovation dans les services

La conception prédominante de l'innovation dans les services est que ces derniers auraient une attitude *subordonnée* et dépendante de l'industrie.

Selon cette conception, l'industrie « force motrice » de l'économie produit des systèmes techniques dont peuvent bénéficier les services. Les services adoptent mais ne créent pas ! Une telle conception n'est pas totalement fausse, mais elle est incomplète et incapable de rendre compte de l'innovation dans les services dans toute sa diversité. Les travaux consacrés à l'impact des technologies sur les services sont nombreux.

Dans ce blog, il n'est pas question de passer en revue l'essentiel de ces travaux, mais on peut affirmer que dans leur grande majorité ils se basent sur des approches qu'on peut qualifier d'approches technologistes, qui insistent sur le rôle central des services comme « adopteurs de technologies ».

Ces approches sont restrictives dans la mesure où l'innovation dans les services ne se résume pas à la seule dimension technologique ! Les services se caractérisent par la diversité des formes de d'innovation. Par ailleurs, ces approches méconnaissent les multiples formes d'organisation de l'innovation dans ce type d'activité, de même qu'elles passent sous silence les possibilités d'innovation par les services (le rôle de certaines activités de services dans l'innovation de leurs clients, y compris industriels).

La diversité des formes d'innovation dans les services

Les approches technologistes n'épuisent pas toute la diversité des formes d'innovation dans les activités de service.

Il peut y avoir, et c'est une situation fréquente, de l'innovation sans usage de technologie (nouveaux instruments financiers, nouveau domaine d'expertise juridique, nouvelle formule de restauration…). Ceci ne signifie pas que ces innovations ne s'appuient pas ou ne peuvent s'appuyer sur une technologie matérielle (systèmes d'information ou de télécommunication), mais qu'elles ne leur sont pas consubstantielles et qu'elles peuvent, dans certains cas, se passer d'elles. Des enquêtes menées en France (travaux de Djellal et Gallouj) vont dans ce sens : 72 % des innovations identifiées dans les services sont non technologiques, au sens strict ou au sens large.

Un service est un protocole, une formule, un processus de « fourniture » d'un produit, inscrits dans le temps et socialement construits. Ainsi, les services sont le lieu d'une importante activité d'innovation *ad hoc* et sur mesure. Cette forme d'innovation naît de l'interaction entre le client (ou l'usager) et le prestataire.

L'innovation *ad hoc* peut être définie comme la construction interactive d'une solution au problème particulier d'un client donné. Il peut s'agir d'une solution d'ordre organisationnel, stratégique, juridique, fiscal, social, humain… en réponse à un problème (en partie inédit).

Du point de vue du prestataire, l'innovation *ad hoc* contribue à la production de connaissances et de compétences nouvelles qu'il faut codifier et formaliser de façon à les rendre réutilisables dans d'autres circonstances.

Si l'innovation *ad hoc* est particulièrement importante et centrale dans les services intensifs en connaissance, ce n'est pas le cas dans les services de type « package » (alliant des biens et des services). On peut citer, par exemple, l'hôtellerie et la restauration où l'innovation de recombinaison semble dominer.

Cette forme d'innovation s'appuie sur un principe élémentaire d'association-dissociation des caractéristiques du produit. Il s'agit de manière plus précise de créer un nouveau produit en fractionnant un produit existant, en dissociant certaines caractéristiques et en faisant de certaines composantes des produits autonomes. Ainsi, par exemple, les services de charters, de la restauration rapide, le lancement de la chaîne « Formule 1 ».

Les modes et modèles d'organisation de l'innovation dans les services

La théorie économique a longtemps défendu une conception linéaire de l'innovation, dans laquelle les phases de R&D, de production et de commercialisation se succèdent sans interagir.

Les chercheurs, les producteurs et les vendeurs sont des spécialistes qui appartiennent à des mondes différents et hermétiques les uns par rapport aux autres.

Cette conception théorique est incompatible avec la nature profonde des activités de service qui sont par définition interactives. Les services organisent leur activité d'innovation selon un modèle interactif où interagissent les acteurs de différents départements. La mise au point, par exemple, d'un nouveau contrat d'assurance grand public implique la participation de juristes, d'informaticiens, de commerciaux et de clients.

Cette interactivité (naturelle) n'empêche pas l'existence, dans certains cas, notamment dans les grandes entreprises, de départements spécialisés dans l'innovation. Mais il est rare, le cas échéant, que ce département soit le seul acteur de l'innovation.

De l'innovation dans les services à l'innovation par les services

Les réflexions sur l'innovation dans les services passent régulièrement sous silence les multiples situations d'innovation par les services.

De nombreuses activités de service ont inversé leur relation de subordination vis-à-vis de l'industrie en matière d'innovation technologique. Elles produisent elles-mêmes, ou dans un rapport de force qui leur est plutôt favorable, leurs propres systèmes techniques. On peut citer à titre d'exemples les guichets et distributeurs automatiques des banques, les robots de nettoyage, les cuiseurs et réfrigérateurs dans la restauration rapide…

Une autre relation importante qui illustre l'implication des sociétés de services dans l'innovation est le rôle que jouent certains prestataires (en particulier les services intensifs en connaissance) dans l'innovation de leurs clients (notamment industriels). Certains travaux ont clairement mis en évidence la corrélation existant entre recours aux services et taux d'innovation

dans les firmes industrielles. Qu'il s'agisse d'innovations organisationnelles, stratégiques, de produit… les prestataires de services assistent leurs clients de diverses manières, à des degrés et à des moments différents dans le processus d'innovation.

On peut véritablement parler d'un modèle d'innovation « assisté » par consultants. Cette relation traduit à l'évidence une certaine inversion des rapports de force ou de domination intersectorielle.

En conclusion, l'économie de l'innovation dans les biens et les services se caractérise par un enrichissement mutuel. Les activités industrielles peuvent s'inspirer des firmes de services par exemple dans la mise en place de modèles interactifs. Autrement dit, en sous-estimant l'innovation dans les services, c'est aussi l'innovation dans l'industrie que l'on sous-estime.

- **Le confinement et l'aggravation des inégalités sociales au Maroc**
 6 mai 2021

La crise sanitaire de Covid-19 a aggravé les inégalités sociales au Maroc. A titre d'exemple, le confinement, qui est considéré comme le moyen ultime de la prévention pour réduire la propagation du virus, a mis au grand jour trois formes d'inégalités flagrantes rendues extrêmement visibles pendant le confinement : celles relatives aux conditions d'habitat, à l'éducation et aux inégalités selon le genre dans la relation conjugale.

En matière de conditions d'habitat, le confinement a révélé des inégalités : nombre limité de pièces, logements de petite surface surpeuplés ou insalubres, des classes populaires qui habitent dans la périphérie suburbaine (ou dans le milieu rural) dans des appartements qui souvent ne répondent pas à la norme du « logement décent » tel que défini au niveau international. Le recensement général de la population et de l'habitat de 2014 (1) nous renseigne sur cette forme d'inégalité rendant l'acceptabilité et la faisabilité du confinement très inégales. Les données du recensement révèlent que 34,7 % des logements comptent moins de 2 pièces (10,3 % une pièce et 24,4 % deux pièces). A l'opposé, 32,8 % comptent 3 pièces. Les autres, soit 32,5 % des logements, se composent de 4 pièces ou plus.

Il est évident que dans les logements d'une ou de deux pièces, pour un ménage moyen de 4 à 6 personnes, le confinement devient extrêmement difficile à vivre, l'intolérance pouvant atteindre son apogée très rapidement, et peut pousser à braver l'interdit en s'exposant et exposant les autres au virus. A l'inverse, un logement de quatre pièces et plus accroît la résilience face au confinement et tend aussi à réduire les risques de contagion en cas d'infection de l'un des membres de la famille.

De plus, ceux qui résident dans des villas ou des maisons traditionnelles ou modernes (60 % disposant d'un espace récréatif tel que jardin, véranda, patio) ont plus de chances de desserrer l'étau du confinement ; au contraire, les résidents vivant en appartement (11,6 %) ou en bidonville (4,5 %) ne peuvent se prévaloir d'espaces récréatifs, ce qui rend leur confinement plus difficilement supportable. Le HCP indique que 11 % des Marocains ont vécu des problèmes de voisinage (bruits, crispations…). Cette part est plus élevée chez les citadins (14 %) que chez les ruraux (7 %), chez les individus vivant en appartement (15 %) que chez ceux vivant dans un logement précaire ou en bidonville (16 %) (2).

Pendant la période de confinement, les conditions d'habitat ont poussé certains ménages logés dans des petites surfaces à braver l'interdit et à ne pas respecter l'état d'urgence en occupant certains

(1) Ministère de l'Habitat, « Recensement général de la population et de l'habitat 2014 »

(2) HCP, « Évolution des comportements des Marocains face à la pandémie de Covid-19 », 2020.

espaces publics (jardins, parcs, marchés), obligeant ainsi les autorités publiques à faire intervenir la police, la gendarmerie, voire l'armée pour les obliger à regagner leurs logements (3).

Concernant les inégalités éducatives, beaucoup d'enfants, en milieu urbain et rural, dont les parents sont de condition modeste ou analphabètes n'ont pas pu bénéficier d'un suivi et d'un soutien pédagogique pendant la période de confinement, et se sont ainsi trouvés dans une situation d'inégalité lors de la reprise de l'école.

Bien entendu, les enfants qui ont pu bénéficier d'un suivi, même minimal, de la part de parents qui ont un niveau d'éducation élevé et ont pu maintenir leur éveil intellectuel et qui par ailleurs étaient dotés de l'équipement approprié (ordinateur, imprimante et accès internet permettant un enseignement à distance) se sont trouvés en meilleure position pour combler les déficits d'enseignement dus à la fermeture des écoles, lycées, universités pendant plusieurs mois.

Quant aux inégalités de genre et à la violence à l'égard des femmes, les experts de Policy Center (4) relèvent que 2,4 % des filles quittent l'école au niveau de l'enseignement primaire (6 à 11 ans), ce qui fait que le taux de transition entre les niveaux est inférieur à celui des garçons, malgré les écarts des taux d'abandon aux niveaux secondaire et collégial. Par ailleurs, les répercussions du confinement ne sont pas uniquement socioéconomiques, elles sont aussi psychologiques et, à plusieurs égards, ce sont les femmes qui en sont les principales victimes. En temps normal, les femmes subissent une double charge de travail domestique car tiraillées entre le travail à l'extérieur et celui à l'intérieur du foyer. En temps de pandémie et de confinement, cette charge devient triple, car aux deux premières, s'ajoute celle de prendre soin des enfants et d'assurer le suivi de leur scolarité à distance. Cette situation d'avant, qui semblait s'améliorer grâce aux efforts déployés par les forces vives progressistes du pays et qui faisaient de l'égalité des sexes une condition incontournable dans leur plaidoyer pour la démocratisation du pays, semble être compromise à la lumière de la réalité engendrée par la pandémie (5). Cette situation intenable est aggravée par des actes de violence physique, verbale, sexuelle ou psychologique. Le confinement a certainement contribué à contenir la pandémie mais il a transformé des foyers en lieu de supplice pour certaines femmes.

La vie professionnelle des femmes marocaines pendant la pandémie n'est pas exempte d'embûches. D'une part, les secteurs les plus touchés par la crise liée au coronavirus sont ceux qui emploient majoritairement les femmes tels que le tourisme, les garderies et l'esthétique. Ces secteurs sont en berne, et rien ne laisse entrevoir une reprise immédiate surtout pour le tourisme et les garderies. D'autre part, une grande partie des femmes des couches défavorisées œuvrent dans le secteur informel où l'impact de la pandémie s'est fait cruellement sentir. Ne bénéficiant d'aucune protection sociale, elles risquent de basculer dans la pauvreté extrême ou de se livrer à des activités illicites afin de subvenir à leurs besoins élémentaires. Perdre un emploi signifie pour elles perdre leur autonomie.

Enfin, la pandémie de coronavirus a aggravé les conflits conjugaux, le HCP a rapporté que la période de confinement a été propice à une augmentation des conflits conjugaux dus à l'éducation des enfants, à la gestion du budget et autres problèmes familiaux et domestiques (6). Selon le HCP, un Marocain

(3) Des blindés de l'armée ont été aperçus au début du confinement (mars 2020), à Marrakech, Casablanca, Fès… et aussi pendant la période du durcissement des mesures de restriction (août), après que l'on ait enregistré une hausse inquiétante des cas de contamination.

(4) Policy Center For the New South, « L'État au révélateur de la Covid-19 », Policy Paper, juillet 2020.

(5) *Idem*.

(6) HCP, « Évolution des comportements des Marocains face à la pandémie de Covid-19 », 2020.

sur quatre (25,4 %) a vécu des situations de conflit avec les personnes avec qui il était confiné (28 % des femmes et 22 % des hommes) ; 34 % d'entre eux ont eu des conflits avec leur conjoint (33 % des femmes et 35 % des hommes), 60 % avec un membre du ménage autre que le conjoint (56 % des femmes et 54 % des hommes) et 6 % avec le conjoint et un autre membre du ménage (11 % des femmes et 0,2 % des hommes).

En définitive, la Covid-19 a imposé un lourd tribut au corps social. Ses conséquences risquent de conduire à des fractures sociales lourdes, à diverses formes d'exclusion, de violence à l'égard des femmes ou à des inégalités sociales et entre les territoires (7).

● Quelle ville durable pour demain ?

9 mai 2022

Né dans un contexte institutionnel, le concept de « ville durable » a été largement mobilisé par la communauté scientifique. La popularité de cette notion peut s'expliquer par le flou relatif autour de sa définition (multitude de définitions, singularité de chaque projet du fait des particularités du contexte local, interprétations etc.). Une ville durable serait une ville qui accueille dignement populations et activités sans exporter ses coûts sur d'autres temps ou d'autres territoires. Économiquement viable, socialement vivable et respectueuse de l'environnement, cette version urbaine du développement durable reprend les trois piliers de ce dernier, en y ajoutant la participation citoyenne. Cependant, après la profusion d'écrits et de projets sur la ville durable, **on peut se demander ce que sera la ville durable de demain !** La ville durable de demain doit être inclusive, écologique, intelligente et bien gouvernée.

• ***Inclusive*** **:** A l'heure de l'urbanisation et de la transition numérique et écologique, la ville durable de demain doit être ouverte à toutes et tous, qui met au centre de ses préoccupations l'homme, ses besoins et son avenir. Une ville qui n'accepte pas les inégalités et les disparités. Une ville qui assure l'équité d'accès aux services essentiels, à des moyens de transport sobres et performants, aux emplois et qui réduit l'insécurité et la vulnérabilité de ses habitants, notamment face aux impacts du changement climatique.

• ***Écologique*** **:** La ville écologique ou verte est une réponse à l'urgence écologique et à ses enjeux. En effet, l'urbanisation contemporaine a largement bouleversé le paysage et la biodiversité.

La ville verte doit reposer sur 3 principes fondamentaux du développement durable où tout est une question d'équilibre :

• *Un urbanisme écologique.* En favorisant le développement de zone végétalisées et en multipliant leur nombre, les urbanistes créent des refuges pour la biodiversité. Ils favorisent ainsi le maintien d'un équilibre entre les zones habitées et les zones vertes. De plus, l'urbanisme écologique doit être éthique et esthétique puisqu'il y a une dimension sociale dans la construction d'une ville verte. En effet, architectes, paysagistes et urbanistes doivent créer une véritable interaction entre les citadins et leur environnement. Les milieux de vie doivent être variés et complémentaires pour favoriser des relations équilibrées entre la biodiversité et les habitants de la ville verte.

• *Une ville autonome.* Idéalement, une ville écologique se doit d'être autonome d'un point de vue énergétique et alimentaire. De ce fait, ses structures écologiques et

(7) C'est précisément la teneur et l'objectif du discours prononcé par le Roi Mohammed VI lors de la Fête du Trône, qui a relevé le danger de ces inégalités sociales et a proposé la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble de la population marocaine et l'injection de 120 milliards de dirhams (l'équivalent de 12 milliards d'euros) en soutien à l'économie nationale. Quelques mois après ce discours, 14 avril 2021, le ministre de l'Économie et des Finances a présenté les contours de la future généralisation de la protection sociale. À cette occasion, trois conventions-cadres relatives à la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base ont été signées au profit de plusieurs catégories : les travailleurs indépendants, les personnes non salariées exerçant une activité privée, les artisans et professionnels de l'artisanat et les agriculteurs.

économiques doivent permettre à ses habitants de vivre en autosuffisance. Afin de faciliter l'autonomie énergétique des villes vertes, les urbanistes et les architectes construisent des habitations à énergie positive. En effet, celles-ci sont tellement bien isolées qu'elles ne consomment pas d'énergie. Au contraire, elles en produisent grâce à l'installation de panneaux solaires.

La ville verte produit sa propre énergie grâce aux éoliennes, à la géothermie, à la biomasse et à l'énergie solaire. Cette énergie est redistribuée dans toute la ville pour alimenter ses besoins.

Les zones végétalisées de la ville verte servent aussi à produire des fruits et des légumes. Le but est de consommer local et d'éviter la surproduction qui occasionne un gâchis important.

L'objectif zéro déchet de la ville verte suppose de consommer un maximum de produits simples et non transformés. Les déchets organiques sont recyclés ou transformés en biogaz. Quant aux eaux usées, elles sont filtrées et utilisées comme engrais organiques.

• *Une mobilité écologique.* La mobilité écologique est aussi appelée mobilité durable ou écomobilité. Elle se veut pratique et respectueuse de l'environnement.

Cette mobilité écologique dans la ville verte suppose :

– l'aménagement du territoire urbain au profit de transports en commun non polluants ;

– la mise en place de mesures incitatives pour favoriser cette mobilité écologique (vélo, voiture électrique, covoiturage…).

• ***Intelligente.*** Une « ville intelligente » ou *Smart City* est une ville privilégiant les technologies de l'information et de la communication (T.I.C.) pour favoriser une meilleure interaction avec ses citoyens et garantir à ses habitants l'amélioration de leurs qualité et environnement de vie malgré le développement de la ville.

Trois aspects sont centraux dans la notion de ville intelligente : l'économie, le social et l'environnement**.** Tous trois sont travaillés dans le même objectif d'assurer un contexte favorable au développement.

• ***Bien gouvernée.*** A la suite des politiques d'ajustement structurel qui ont eu pour effet d'aggraver la pauvreté dans les pays en développement, le concept de gouvernance a été construit et diffusé dans le souci de co-responsabiliser les États et les acteurs économiques dans le développement. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'accent est alors mis sur le rôle des autorités locales et sur celui des acteurs économiques privés et de la société civile dans l'administration des projets et dans la gestion urbaine. Il est certain qu'une « bonne gouvernance urbaine » est génératrice d'une ville inclusive. On a beau faire la meilleure ville du monde, si on n'a pas derrière une bonne gouvernance pour préserver ses richesses, elle ne se développera pas ! Cette bonne gouvernance passe notamment par :

– la mise en œuvre de principes de gouvernance tels que la transparence, la non-discrimination et la non-distorsion de concurrence ou encore l'objectivité et la proportionnalité ;

– la révision des politiques urbaines, dans le but de combattre l'exclusion sociale, faire reculer la pauvreté, créer de l'emploi et la valeur ;

– l'établissement d'un cadre de coordination entre les parties prenantes de la ville ;

– l'interaction entre l'entité centrale qu'est le gouvernement et les entités locales et donc les élus d'où l'importance de la qualité de l'élu ;

– la mise en œuvre d'une « **gouvernance urbaine entrepreneuriale** », cette notion souligne l'importance croissante des formes de partenariat entre les collectivités locales et le secteur privé en lieu et place des formes de régulation étatiques traditionnelles, différentes formes de partenariat public-privé peuvent se développer ;

– l'ouverture des collectivités locales sur les institutions internationales. La gouvernance urbaine n'est pas dépourvue

de liens avec la gouvernance internationale. Les **institutions internationales,** en promouvant une « bonne gouvernance » conditionnant l'attribution des aides au développement, imposent leur conception des « bonnes » pratiques de gouvernance.

● Le tourisme de demain : quelques pistes pour réinventer le tourisme post-pandémie

5 septembre 2022

Bien avant la crise sanitaire générée par la Covid-19, la situation du tourisme de masse et les excès dans la « consommation touristique » étaient déjà reconnus par les gestionnaires en tourisme et subis par les communautés hôtes.

Durant la période post-Covid, l'enjeu véritable, tant touristique que moral, n'est pas de se questionner sur la possibilité de voyager. Il s'agit plutôt de savoir si l'on continuera à voyager comme on le faisait avant la pandémie. C'est la manière de faire du tourisme qu'il faut changer. Il est impératif de se questionner quant à la possibilité d'un changement de paradigme dans les pratiques du tourisme afin de les réinventer. D'autre part, les innovations technologiques au sens large, aussi bien en matière de transports que de réalité virtuelle ou d'objets connectés, offriront des opportunités pour repenser les modèles économiques, des pratiques et des offres tournées vers plus de fluidité et de personnalisation. Nous proposons ici cinq pistes pour réinventer le tourisme de demain.

Le tourisme durable

Durabilité est désormais un terme galvaudé, qui a perdu de son sens. Dans son acception, durable signifie « qui dure dans le temps ». La durabilité d'un système pourrait se mesurer par sa capacité de reproduire ses caractères essentiels, pensons à la nature. Il s'agirait de limiter les externalités négatives et de considérer tout effet qu'a un système, dont le touristique, sur les autres.

L'arrêt du tourisme, forcé par la Covid-19, offre l'opportunité de revoir ce concept. Si rien ne semble arrêter la machine touristique, à l'exception d'une pandémie, un adoucissement de ses excès et de sa densité pourrait être une des solutions pour atténuer ses effets potentiellement néfastes.

Le tourisme régénératif

Dans certaines régions du monde, on a remarqué pendant la pandémie que la nature avait repris ses droits. La faune est retournée en Thaïlande dans des lieux autrefois envahis par les touristes, et la flore s'est régénérée grâce à leur absence. Ainsi, pour sauver la planète devrions-nous voyager de façon à favoriser la régénération progressive des lieux (urbains, ruraux et naturels) ?

Les promoteurs de destinations devraient annoncer, conscientiser et faire respecter la capacité d'accueil d'une destination. Les touristes, de leur côté, devraient s'informer par rapport à ces limites et voyager en conséquence. Apprendre à devenir des « voyageurs du quotidien », les visiteurs devraient respecter le lieu visité et les individus rencontrés lors d'un voyage.

Le tourisme analogique

Comme dans nos habitudes de consommation relationnelles (nos échanges continus sur les réseaux sociaux ou l'instantanéité des messages), nous avons projeté nos habitudes de consommation dans la sphère touristique (visite rapide d'une destination et impact majeur sur les communautés hôtes).

Et si nous retournions aux « relations analogiques » dans nos pratiques touristiques, nous apprendrions de nouveau à profiter du moins, mais du meilleur (des voyages moins nombreux, mais plus longs et contemplatifs), bref, un « retour aux sources » du voyage. La valeur de la découverte d'un lieu et de ses

habitants serait au cœur du voyage. Car la vraie différence entre le numérique et l'analogique est le temps : dans le monde analogique, tout a besoin de temps pour se développer, tandis que le numérique donne tout immédiatement.

Le tourisme expérientiel

Demain, le tourisme devra aussi être expérientiel. C'est-à-dire qu'il consistera à s'immerger dans l'essence même d'une destination de voyage au lieu de la vivre de manière superficielle. L'objectif ne sera plus nécessairement de partir loin, mais de vivre une expérience, et le tourisme local et régional répondra à cette attente.

La recherche de l'émotion devient la ligne directrice du processus de consommation. Ce faisant, la création d'expériences pour les consommateurs constitue une opportunité pour l'entreprise de vendre son offre à un prix plus intéressant. En effet, le consommateur ne paie pas pour le produit ou le service, mais pour l'expérience qui, elle, est unique.

Le tourisme expérientiel s'impose pour vivre des expériences uniques qui valorisent la « vraie » vie des territoires. C'est une démarche qui est particulièrement recherchée par les plus jeunes générations dont l'inspiration se nourrit des réseaux sociaux.

Le tourisme numérique

Demain, le numérique sera intrinsèquement lié avec le monde du tourisme. La problématique principale est d'être en capacité de s'appuyer sur le pouvoir de la donnée. C'est elle qui doit être au cœur d'un projet d'avenir pour étudier les comportements et mieux anticiper la demande. Enregistrement et paiement sans contact, cartes d'hôtel virtuelles, réalité augmentée au lieu du guide touristique, véhicules autonomes, robots nettoyeurs, prise de température automatique, la Covid-19 a accéléré la transformation digitale de nombreuses organisations. Et la tendance va s'accélérer. Le digital est indissociable du tourisme de demain à toutes les étapes du cycle de vie d'une offre touristique.

Savoir collecter, traiter et analyser les données est indispensable pour prendre les bonnes décisions au bon moment, et l'intégration des outils numériques dans l'expérience touristique permettra de gagner du temps et de l'argent afin de développer l'agilité organisationnelle des entreprises touristiques.

Pour conclure, qu'elles soient économiques, pandémiques ou environnementales, les crises ont le potentiel de nous ramener aux valeurs essentielles. Les changements radicaux sont souvent rendus possibles grâce à un choc externe, et la Covid-19 est une véritable secousse. Nous avons l'occasion de construire une nouvelle normalité post-Covid et de réinventer le tourisme pour recadrer ses pratiques et apporter un changement systémique. L'éducation au tourisme doit se faire dans les écoles (du primaire au secondaire) afin de « former » les visiteurs de demain et les conscientiser à des pratiques touristiques régénératrices, durables et analogiques. Ce n'est pas la seule solution, mais elle peut en être une et représenter un timide début.

● Crise sanitaire et développement du travail hybride

5 novembre 2022

Le travail hybride est un modèle qui donne aux employés la possibilité de travailler n'importe où, à la maison, au bureau ou n'importe où dans le monde. Les organisations peuvent établir des horaires de travail hybrides qui précisent les dates et les heures auxquelles les employés sont censés travailler au bureau, ou elles peuvent donner aux employés une autonomie complète pour choisir quand et où ils veulent travailler. La pandémie de Covid-19 a complètement changé la façon de travailler. Les mesures de confinement sanitaire ont contraint les employés à devenir des travailleurs à distance ou hybrides.

Le bilan est mitigé

Envoy, une plateforme américaine de gestion des visiteurs, a interrogé 8 000 entreprises en avril 2022. Ils ont découvert que 77 % de ces entreprises avaient adopté le travail hybride et que 56 % permettaient à leurs employés d'avoir un « horaire à volonté », c'est-à-dire un horaire où ceux-ci peuvent choisir « quand et à quelle fréquence ils souhaitent se rendre au bureau. » Seuls 15 % des chefs d'entreprise exigeaient que tous les employés travaillent au bureau après la levée des mesures de confinement.

Les données d'International Workplace Group (IWG) corroborent celles d'Envoy. 71 % des travailleurs interrogés par IWG ont déclaré qu'ils n'examinent désormais que les emplois qui leur offrent une certaine flexibilité quant à l'endroit où ils peuvent travailler. Les trois quarts d'entre eux préfèrent accepter une offre d'emploi d'une entreprise qui leur permet de prendre des « flexcations » ou des « workations » où ils peuvent combiner travail et voyages d'agrément.

L'enquête 2021 d'IWG a également révélé que près de 50 % des travailleurs démissionneraient si la direction leur ordonnait de retourner à leur routine d'avant la pandémie, de 9 heures à 17 heures et 5 jours par semaine au bureau. Les priorités et les attentes des travailleurs ont changé avec la « *Great Resignation* », (la « Grande Démission ») aux États-Unis. Les travailleurs, qui ont désormais plus de pouvoir sur un marché où le nombre d'offres d'emploi dépasse le nombre de candidats, valorisent la santé mentale, le bien-être, l'autonomie et la flexibilité en plus des critères traditionnels comme le salaire et l'intitulé du poste.

S'il est essentiel d'accompagner cette nouvelle organisation, il est également important de prendre en compte celles et ceux qui ne sont pas en situation d'opter pour cette hybridation. Dans le secteur des services, de nombreux salariés de premier ou de deuxième niveau de qualification continuent à devoir se déplacer sur leur lieu de travail. D'où une véritable fracture sociale entre des personnes plus diplômées, capables d'organiser leur temps de travail, et des métiers contraints d'aller sur site parce que leur activité ne peut être dématérialisée.

Les enjeux sont variés

Parmi les enjeux posés par ce nouvel état de fait, l'évolution culturelle du rôle du manager occupe une place majeure. Les nouvelles formes d'organisation du travail font que cette fonction doit aujourd'hui être repensée pour aller vers un format de leadership plus que de contrôle. Fixer des objectifs qui puissent être revisités de manière régulière mais lâcher prise sur la méthode, la manière d'y arriver. Un défi pour nos sociétés, encore très sensiblement ancrées dans la culture du présentiel. En parallèle, il convient d'amener le salarié à changer son regard sur le manager. Prendre pleinement conscience qu'il est là pour l'accompagner et l'aider et non pour être présent en permanence et amortir toutes les difficultés.

Deuxième enjeu : la difficulté à maintenir une cohésion d'équipe et une dynamique collective. Comment fabriquer et conserver une culture d'entreprise quand les collaborateurs en sont éloignés ? Car s'ils aspirent à plus de flexibilité, les salariés ont malgré tout besoin de se reconnaître dans l'interaction sociale avec leurs pairs. A charge pour l'entreprise de concevoir des temps expérientiels et des canaux de communication dédiés pour entretenir ce collectif.

Troisième enjeu : l'accompagnement des salariés. Les entreprises doivent en effet avancer prudemment sur la frontière entre l'autonomie et l'indépendance. D'un côté, il est nécessaire d'accompagner au mieux ceux qui ont plus de difficultés avec l'autonomie, la capacité à travailler seul, à se fixer une méthode, un objectif. De l'autre, il convient d'évaluer les limites à poser à ceux qui développent une forme d'indépendance trop marquée. Car si le

salarié fait le constat que « ça fonctionne aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur », comment faire revenir les gens au travail ? Quel sens donner au fait qu'ils soient sur site ? De vrais questionnements qui touchent aujourd'hui tous les niveaux de poste.

La formation et l'adaptation des règles collectives sont nécessaires

Face à ces enjeux, une première piste de réflexion est incontestablement liée au développement des compétences. Certains responsables RH interrogés estiment que le travail hybride ne va pas de soi ! La mise en place du télétravail ne saurait signifier la simple transposition à distance de nos habitudes de travail. Elle implique l'acquisition de compétences nouvelles. Les confinements successifs que nous avons traversés l'ont bel et bien démontré : tous les collaborateurs n'ont pas su s'adapter au même rythme, et ceux qui pratiquaient le travail hybride avant la crise ont été clairement avantagés.

Dans le contexte actuel, la formalisation des compétences nécessaires à cette hybridation du travail devient un sujet-clé. Corollaire de cette première proposition, il est impératif de miser sur la formation. L'objectif ? Faire en sorte que salariés et managers soient à niveau pour pratiquer l'hybridation du travail avec efficacité. Une formation qui s'inscrit à la fois comme une source d'évolution professionnelle et un curseur d'amélioration. Et une acquisition de nouvelles compétences que l'on peut désormais valoriser par la certification.

Autre piste de réflexion : une adaptation des règles collectives semble aujourd'hui nécessaire. A titre d'exemple, on pourrait imaginer que des salariés habitant à proximité de leur bureau passent moins de temps en télétravail que ceux dont le domicile est plus éloigné. Sans individualiser à outrance, ces règles collectives pourraient s'adapter à de grandes typologies de situations structurées autour des collaborateurs. Dans la situation de « pénurie » que nous connaissons, le véritable enjeu réside clairement dans la conservation des talents et la possibilité de capter les meilleures compétences. Certaines entreprises l'ont bien compris. Celles qui iront le plus vite pour s'adapter aux défis actuels en sortiront gagnantes ! Il y a de toute façon fort à parier que toutes soient amenées à suivre le mouvement. Y compris dans certains métiers qui pour l'instant ne se pratiquent pas encore à distance. Le futur nous réservera quelques innovations à ce sujet.

● Le drame des réfugiés climatiques, un risque majeur en matière de développement

5 décembre 2022

Qu'est-ce qu'un réfugié climatique ?

Même s'il n'existe pas une définition claire et précise pour « réfugié », on s'accorde à dire qu'un réfugié climatique est une personne qui se retrouve dans une situation dans laquelle sa sécurité ou sa vie sont en danger, se voit forcée de quitter son foyer pour se déplacer vers d'autres régions du pays ou vers d'autres pays, du fait des conséquences des changements climatiques causés par l'action humaine.

Une augmentation croissante des réfugiés climatiques

Les déplacements forcés causés par des catastrophes environnementales ont toujours existé. Que ce soit à cause d'ouragans ou pour s'adapter à des environnements très limités en ressources naturelles, partout dans le monde les sociétés ont trouvé dans la migration un moyen pour s'adapter au dérèglement du climat et aux multiples défis qu'il pose. Mais depuis des décennies, les effets de l'activité humaine sur le climat ont entraîné une multiplication des événements climatiques extrêmes, forçant des millions de personnes à tout laisser derrière elles. Aujourd'hui, des centaines de millions de personnes sont devenues des « réfugiés climatiques », une

triste tendance qui ne cesse de prendre de l'ampleur, partout.

« Le changement climatique est un moteur de migration de plus en plus puissant » soulignent des experts dans un rapport publié récemment par la Banque mondiale. « Les moyens de subsistance et le bien-être humain sont de plus en plus mis à rude épreuve. » La crise à venir est telle qu'elle risque même d'anéantir les progrès en matière de développement qui avaient été réalisés ces dernières décennies.

Les impacts de la crise climatique devraient forcer des millions de personnes à quitter leur région ou leur pays d'ici 2050, prévient la Banque mondiale, au moment où **le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) précise qu'en moyenne, depuis 2008, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force, à cause de catastrophes telles que les inondations, les tempêtes, les incendies ou les températures extrêmes.**

La situation risque d'empirer fortement. Aucune des projections proposées par les institutions compétentes ne diminue ce nombre. Au contraire, il augmente considérablement. Les projections présentent une progression qui va de 260 millions de réfugiés climatiques en 2030 à 1,2 milliard en 2050.

Le changement climatique est de plus un multiplicateur des risques. Il est lié à des contextes de conflits ou de tensions, qui provoquent de graves crises alimentaires ou humanitaires, elles-mêmes causes de déplacements forcés.

Pourtant, et malgré les évidences et les alertes, le statut de « réfugié climatique » n'existe pas dans la réalité, dans les faits, puisqu'aucun accord de fond n'a été trouvé internationalement qui permette de protéger ces réfugiés du XXIe siècle.

Les impacts des changements climatiques sur la population

Les catastrophes qui provoquent des déplacements forcés se multiplient dans le monde et sont de natures très variées. Elles sont directement responsables de millions de déplacements immédiats, comme les ouragans ou les tempêtes, mais elles sont aussi les causes subjacentes de famines, de conflits ou de violences qui provoquent à leur tour de nouveaux déplacements.

Cependant, les impacts du dérèglement climatique ne sont pas les mêmes partout. Ce sont les pays les plus pauvres ou en développement qui sont les plus touchés Ce sont aussi les pays qui sont historiquement les moins responsables du changement climatique.

On estime qu'il existe deux types de menace de changement climatique en fonction du délai de l'impact.

Les menaces à court terme : les menaces soudaines

Ce sont elles qui aujourd'hui sont les plus responsables des déplacements de population : ouragans, cyclones, typhons, tempêtes, inondations.

Au Pakistan, en août 2022, des inondations ont englouti un tiers du territoire sous l'eau et poussé des millions de personnes à abandonner leur foyer.

Aux Philippines en 2021, à cause d'événements comme le typhon Rai, plus de 5 millions de déplacements forcés ont été enregistrés. Aujourd'hui, plus de 700 000 personnes sont toujours loin de leur foyer et ne peuvent rentrer chez elles.

Les menaces d'effet à long terme

Les impacts sont plus graduels, de long terme, mais les conséquences sont tout aussi catastrophiques : sécheresse, désertification, montée du niveau de la mer…

Au Niger et dans toute la région du Sahel central, la sécheresse, les périodes de soudure et les pluies exceptionnelles qui suivent s'installent peu à peu dans la normalité. Les sécheresses s'aggravent, dégradent le sol, empêchant d'alimenter suffisamment le bétail. Les périodes de

soudure se prolongent, augmentant la durée des périodes pendant lesquelles la nourriture manque et plongeant les populations locales dans de graves crises alimentaires. Dans ce contexte, les possibilités d'un futur digne pour les jeunes diminuent, et les tensions entre communautés augmentent.

En Égypte, les parties orientale et occidentale du delta du Nil, y compris Alexandrie, pourraient devenir des « points chauds » de départs de population en raison à la fois de la raréfaction de l'eau douce et de l'élévation du niveau de la mer. Au contraire, Le Caire, Alger, Tunis, Tripoli, le corridor Casablanca-Rabat et Tanger pourraient devenir « des points chauds d'influx migratoire ».

● Le monde post-Covid et les facteurs structurants du nouveau monde

5 janvier 2023

La crise sanitaire s'est avérée être un formidable révélateur, à la fois des dysfonctionnements existants et d'une inattendue et forte attente d'un nouveau monde.

L'idée du « monde d'après » s'est imposée. Les certitudes sont peu nombreuses malgré les multiples assertions relatives au monde post-Covid. Parmi celles-ci : le déclin de la mondialisation, le retour de la puissance publique, les comportements isolationnistes, les risques d'action militaire ou les politiques opportunistes…

L'avenir de tous les possibles

Plusieurs scénarios ont émergé durant la pandémie, chacun reflétant diverses facettes, pourtant interdépendantes, de la situation. Ils ont pour mérite de montrer où se situent les alternatives, mais le futur qui se réalisera empruntera vraisemblablement des composantes à chacun d'eux.

• *Effondrement de la mondialisation*. Les États ne parviennent plus à s'entendre au niveau mondial et se replient sur leur pré carré respectif (escalade des tensions États-Unis-Chine). Le protectionnisme s'impose pour protéger les économies locales défaillantes. Les voyages internationaux s'effondrent. Le repli identitaire gagne du terrain, poussé par la montée des partis souverainistes.

• *Renforcement de l'hyper-mondialisation*. Pour éviter un net effondrement économique mondial, les États ont fait preuve d'une solidarité inattendue. Le néolibéralisme en sort gagnant : en contrepartie d'une dette mondiale massive, la libéralisation des marchés mondiaux se poursuit, la régulation mondiale régresse. L'hyper-compétitivité accroît les inégalités et renforce l'exploitation du Sud par le Nord.

• *Fragmentation du monde*. Affaibli par sa gouvernance et la détérioration de ses performances économiques, le leadership américain s'effondre. L'Europe se délite, enchaînant les *exit* (Brexit, Grexit…), l'Afrique s'endogénéise. La puissance politique et économique chinoise triomphe, achevant le morcèlement d'un monde autrefois en voie d'intégration.

• *Démondialisation*. L'hyper-mondialisation recule significativement, en parachevant tout d'abord le recul de l'intégration financière mise à mal par la crise de 2008. Les chaînes d'approvisionnement intégrées mondiales ne se reconstituent pas après la pandémie, les États préférant sécuriser leurs approvisionnements stratégiques.

Sous la pression de leurs citoyens, la plupart des gouvernements mettent l'accent sur une plus grande autonomie nationale, favorisant une approche plus localisée, voire la relocalisation de certaines activités. Un bras de fer s'engage pour taxer les GAFA au profit des investissements dans la décarbonation et surtout du remboursement de la dette. La croissance mondiale est durablement réduite.

Évolution tendancielle

Six facteurs structurants, relatifs à la possible transformation du monde et qui pourraient incontestablement influencer

les changements futurs, méritent une attention particulière :

• *Le temps*. Comme dans toute crise, le temps est le facteur crucial agissant sur l'ampleur des changements qui s'ensuivront. Car plus la crise est de courte durée, plus la résilience des sociétés humaines les pousse à revenir à leurs habitudes et modes de faire traditionnels dès qu'elle s'achève. En revanche, si la crise dure suffisamment longtemps pour que de nouvelles habitudes et modes d'action s'installent, ceux-ci perdureront vraisemblablement.

Le phénomène de la mondialisation était déjà en cours de transformation lorsque les deux vagues sévères de la pandémie (printemps et automne 2020) l'ont fortement affecté. Il est vraisemblable que la tendance mettant un terme à l'hyper-mondialisation se confirme.

• *Le télétravail*. Pour ceux qui en ont la possibilité (employeur, législation, type de travail, capacités et environnement personnels), le télétravail devrait avoir conquis durablement du terrain, entraînant de nouveaux modes managériaux, un renforcement de la digitalisation, une nouvelle répartition des flux de circulation, voire une nouvelle conception du bâti. Accélérateur de la *GIG Economy*, son impact sur la progression de la mondialisation des services est significatif.

Mais il pourrait aussi propulser de nouveaux pays sur la scène de l'employabilité et de l'attractivité entrepreneuriale.

• *La réduction de la mobilité internationale*. Elle pourrait durer, sous le multiple effet de la prise de conscience écologique croissante, de la difficile remise en route du secteur du transport aérien mondial, des difficultés économiques des classes moyennes et de l'intérêt bien compris des entreprises de rationaliser leurs dépenses. Cela impacterait particulièrement négativement la croissance mondiale à travers les deux secteurs économiques essentiels que sont le tourisme international et le transport aérien. Toutefois, le tropisme de la mobilité est si fort chez l'être humain que la reprise aura lieu tôt ou tard.

• *La poursuite de la montée en puissance de l'Asie*. Contrairement à tous les autres grands pays, la Chine a connu en 2020 une croissance économique de 2 % de plus qu'en 2019. Elle sort ainsi renforcée de la crise mondiale, avec un excédent commercial à son plus haut niveau depuis 2015 (+25 % par rapport à 2019), grâce à la forte demande mondiale, notamment en masques et en produits électroniques.

Parmi les raisons structurelles de cette croissance :

– la reprise du travail dans l'industrie plus tôt que dans les autres pays, la distanciation sociale étant plus aisée dans les usines que dans les services ;

– le virage pris vers le capitalisme étatique de haute technologie et vers l'accroissement de son autosuffisance pour répondre à une demande intérieure croissante ;

– enfin, la Chine est en passe de devenir le 4e plus grand exportateur de services dans le monde.

Parallèlement, l'Inde est devenue la 5e économie mondiale en 2019 ; le Vietnam et la Thaïlande bénéficient des tensions commerciales sino-américaines et offrent une alternative viable à la diversification des approvisionnements. Ainsi, l'Asie (pays émergents et en développement) pourrait atteindre une croissance forte dans les prochaines années, loin devant les autres blocs économiques.

• *La reconfiguration des chaînes d'approvisionnement,* voire des chaînes de valeurs mondiales. Elle a commencé au début des années 2010 avec le développement de l'automatisation qui rend la délocalisation moins intéressante et du *just in time* (e-commerce) qui fonctionne mieux avec des fournisseurs plus proches.

Conséquence des tsunamis au Japon et en Thaïlande, les longues chaînes d'approvisionnement, devenues risquées,

ont été délaissées au profit d'une concentration sur les blocs régionaux.

La prise de conscience de nombreuses entreprises de leur dépendance vis-à-vis de la Chine, à l'occasion de la pandémie, pourrait conduire à changer la localisation de la production de 16 à 26 % des biens exportés dans les cinq années à venir.

• *La slowbalisation*. Résultant de la diminution de la part des échanges dans le PIB mondial la slowbalisation devrait ainsi s'accélérer au cours des prochaines années. La relocalisation des marchés gagnerait du terrain sous l'effet conjugué des guerres commerciales, de l'anticipation des nouveaux risques, de la préoccupation croissante des entreprises pour leur empreinte écologique et des normes de travail. Le degré d'intégration mondiale des économies est tel aujourd'hui que ce scénario du ralentissement de l'hyper-mondialisation paraît plus probable que celui d'une démondialisation massive.

Ainsi, le scénario tendanciel qui se dessine pour la décennie à venir est celui d'un monde moins mondialisé, plus digitalisé et plus inégal :

La production se rapprochera des fabricants, soucieux de réduire les risques liés aux approvisionnements et d'accélérer leur automatisation, offrant une nouvelle opportunité aux territoires subnationaux et aux pays émergents voisins (Mexique, Maroc, Turquie…). Elle se rapprochera aussi de marchés régionaux plus concentrés, propices au développement des activités en ligne (e-commerce notamment).

Dans le contexte des faillites résultant de la Covid-19, de nouveaux emplois vont devoir être rapidement créés pour limiter le chômage, faute de quoi des mouvements sociaux massifs pourraient voir le jour. La flexibilité du travail et sa digitalisation vont devenir essentielles, générant de nouvelles inégalités au sein des populations, entre les « techno-littérés » et les autres.

La convergence économique entre pays développés et pays en développement poursuivra son ralentissement.

Néanmoins, les inégalités pourront surtout s'aggraver au sein des blocs régionaux conduisant ceux-ci à leur éclatement (désaccords) ou à leur renforcement (solidarité).

● L'intelligence économique : utilité et acteurs

5 mars 2023

1. Utilité

L'intelligence économique est l'ensemble des activités coordonnées de *collecte, de traitement et de diffusion* de l'information utile aux acteurs économiques en vue de son *exploitation*. On peut y ajouter les *actions d'influence* et de *notoriété* ainsi que celles liées à la *protection de l'information*. Elle se distingue de l'espionnage économique et/ou industriel car elle se développe ouvertement et utilise uniquement des sources ouvertes et des moyens légaux.

L'intelligence économique peut être complétée par d'autres « intelligences », comme *l'intelligence sociale et territoriale* : l'*intelligence sociale*, qui organise la mutualisation de l'information dans un but de performance collective des différents acteurs économiques, et l'*intelligence territoriale,* qui peut être définie comme la valorisation, la coordination et la protection des atouts économiques et savoir-faire industriels et technologiques des territoires et de leur tissu de PME-PMI.

L'intelligence territoriale permet d'organiser en un système faisant sens une stratégie cohérente au service de la croissance et de l'emploi, les actions variées d'aménagement du territoire, de politique industrielle et de développement économique en général. Les situations « d'urgence » concurrentielle auxquelles sont confrontées les entreprises aujourd'hui sont complexes et multidimensionnelles. Alors que la littérature relative à la gestion propose de réduire la complexité, la pratique de l'intelligence économique permet, non pas de la réduire, mais de l'appréhender

de telle sorte que les liens essentiels entre des individus, des événements et des technologies soient mis en évidence. Tandis que dans une démarche de réduction de la complexité, l'effort d'analyse de l'entreprise aboutit à une synthèse de l'ensemble des éléments concernant un projet déterminé, la démarche de l'intelligence économique a pour objectif de relier et mettre en corrélation différents facteurs-clés (individus, technologies, stratégies, savoir-faire), afin de tenter une *reconstitution des intentions* d'un concurrent.

Aujourd'hui les domaines technologiques sont complexes et variés. Il existe deux moyens de « cerner » les intentions d'une entreprise relative à l'utilisation ou au développement d'une technologie nouvelle :

– *la veille scientifique* (analyse des brevets, analyse des communications scientifiques des experts de l'entreprise ciblée, démontage des produits du concurrent (*reverse-engineering*), analyse du portefeuille des technologies pour discerner le champ de compétence de l'entreprise) ;

– *le processus de connaissance des carrières* des personnes impliquées dans les nouveaux projets technologiques de l'entreprise en cause, afin d'en appréhender les visées ; il s'agit de reconstituer ces profils de carrière en croisant les expériences, les compétences et les réalisations passées des personnes ciblées. Cette démarche est essentielle dans toute stratégie d'entreprise.

Ainsi, beaucoup de cadres sont surpris, lorsqu'ils arrivent au Japon, de voir leurs partenaires les féliciter à propos d'un article ou d'un projet industriel réalisé dans le passé. Le cadre japonais n'a pas effectué ce recueil d'informations sur son visiteur par simple curiosité ou civilité. Cette information est utile pour tenter d'apprécier le partenaire, connaître ses domaines de compétence et ceux qu'il maîtrise moins, la réalité de son expérience vis-à-vis du projet en cours, les positions qu'il sera susceptible de prendre eu égard à son expertise passée.

L'intelligence économique s'attache à évaluer et comparer les intentions et les capacités des agents économiques. Cette évaluation peut, et doit le plus souvent, précéder la mise en œuvre effective de l'action du concurrent. L'intelligence économique permet ainsi de concevoir une réaction prompte et efficace selon la nature réelle des intentions et des capacités des agents économiques étudiés. Elle permet d'anticiper les actions de la concurrence, par cette analyse permanente de leurs manœuvres annoncées, prévisibles ou dissimulées.

2. Acteurs

L'entreprise. La pratique de l'intelligence économique (IE) se développe dans les grands groupes et les PME-PMI innovantes confrontées à la globalisation des marchés et à des conditions de concurrence transformées par la multiplication des acteurs sur l'échiquier international. La gestion offensive de l'information économique est devenue l'un des moteurs essentiels dans la conduite des stratégies industrielles. L'évaluation des forces et des faiblesses de cette pratique par les entreprises doit partir de l'existant. D'une part, il convient de recenser la richesse des pratiques avancées et innovantes des entreprises dans la gestion de l'ingénierie stratégique de l'information, d'autre part, à travers les particularismes culturels, d'identifier les freins culturels et organisationnels qui ralentissent ou entravent la diffusion de la pratique de l'IE.

Le concept de veille s'est imposé et développé en entreprise. La veille constitue l'outil privilégié qui permet de poser les questions pertinentes et d'apporter au décideur les orientations nécessaires à leurs décisions. Il ne peut y avoir de démarche d'IE sans une activité organisée de veille. La veille est une *activité* continue et en grande partie itérative visant à une surveillance active de l'environnement technologique, commercial, juridique et réglementaire, comptable et financier, etc., pour en anticiper les évolutions. Pratique

courante devenue incontournable pour tous les acteurs économiques, la veille vise à répondre aux différentes attentes en information des décideurs, pour leur permettre de s'adapter ou d'anticiper les évolutions de leur environnement externe.

L'État. L'intelligence économique (IE) est aussi une politique publique élaborée et mise en œuvre par l'État, avec des objectifs importants : le soutien à la compétitivité, la croissance et l'emploi. Renforcer la compétitivité de l'économie, la croissance et la création d'emplois sont les défis majeurs des pouvoirs publics. C'est dans ce cadre que s'inscrit depuis plusieurs années la stratégie de l'État de l'IE.

La politique publique de l'IE est, à part entière, l'un des volets de la politique économique de l'État. Par nature transversale, elle irrigue les stratégies mises en œuvre par l'État en matière de politique industrielle, de développement économique et d'aménagement des territoires ou encore de soutien à l'export. En matière d'IE, l'État concentre ses efforts là où il est par nature légitime, là où il dispose d'une véritable expertise et d'une réelle valeur ajoutée et, enfin, là où il peut répondre à ses propres besoins d'État souverain ainsi qu'à ceux des entreprises ou des établissements de recherche publics.

L'État, a donc vocation à *diffuser une véritable culture de l'intelligence économique* auprès des acteurs économiques et de la société dans son ensemble. Axe fort de la stratégie de l'État en matière d'IE, le soutien direct à la compétitivité passe par la *valorisation de la recherche publique* en priorité au profit des entreprises, mais aussi par le *développement de l'influence de l'État*, notamment dans les enceintes économiques internationales. Enfin, l'aide au *développement international des entreprises* et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés jouant un rôle en la matière est également un levier important de compétitivité.

Critique économique

La revue des économistes critiques

Manifeste éditorial

Pour sortir de la pensée unique

Noureddine El Aoufi (mars 2000)

Critique économique est une revue spécialisée qui a pour objectif d'appréhender les questions économiques dans une optique privilégiant l'analyse en profondeur.

Pourquoi une telle perspective ? Parce que les problématiques économiques sont devenues, en cette fin de siècle, à la fois complexes et indécidables et que, par conséquent, leur intelligence implique la mise en œuvre d'un savoir collectif pertinent et renouvelé.

Par ailleurs, en l'absence d'une démarche scientifique explicitement critique, plusieurs stéréotypes ont fini par trouver un ancrage dans le *sens commun* contribuant à développer, ici comme ailleurs, des réflexes cognitifs prenant la « pensée unique » pour la « réalité unique ». Il y a lieu de renouer avec l'esprit critique car il y a lieu de sortir d'une logique épistémologique absolutiste et se dégager d'un parti pris analytique où tous les chats sont gris.

De fait, depuis la mise en œuvre au Maroc du Programme d'ajustement structurel en 1983, il s'est produit un effet d'éviction théorique, enfermant le discours économique à l'intérieur de la vulgate radicale portée à bras le corps par le FMI, devenu par défaut « intelligence générale ». La conversion des économistes fut d'autant plus aisée à s'accomplir que les nouvelles trajectoires économiques, réelles et formelles, ont mis à mal les alternatives historiques et réussi, *mutatis mutandis*, à pulvériser les vieux repères d'une pensée hétérodoxe. Les années 90 ont achevé le processus d'évangélisation : désormais la doxa néo-libérale est au firmament, elle s'est auto-proclamée *Common Knowledge*.

L'économie standard est pourtant irréductible à l'économie vulgaire reproduite à longueur de journaux, chez nous, par des « chiens de garde » et des thuriféraires d'un libéralisme fantasmagorique. Plusieurs nouvelles théories incorporant les mutations à l'œuvre ont participé, ces dernières années, à renouveler les paradigmes de marché, d'État, d'entreprise, de régime international, etc. Elles ont de ce fait suscité un débat profond et pointu que les journalistes ne sont pas en mesure de restituer et tendent, au contraire, à simplifier avec une insoutenable légèreté professionnelle. Il faut cesser de mélanger les registres : le débat scientifique a ses règles, ses conventions, ses normes. Il a aussi ses espaces. La revue *Critique économique* veut contribuer à structurer un champ pertinent de confrontation entre les économistes et d'organisation de controverses entre les chercheurs.

Aujourd'hui, les problèmes économiques font l'objet d'un réexamen en termes stratégiques. Le gouvernement d'alternance a été mis en place dans un contexte marqué par l'épuisement des politiques d'ajustement structurel et par l'échec tonitruant des modèles de globalisation financière, notamment en Asie du Sud-Est. Le programme économique proposé par le Premier ministre en avril 1998 implique une réforme structurale fondée sur la mise en œuvre d'une dynamique de changement

conjuguant rationalité économique et justice sociale. Un tel objectif suppose certes une pragmatique d'équilibre macro-économique, mais il n'est susceptible de déboucher sur de nouvelles régularités que s'il est inscrit d'entrée de jeu dans un processus de rupture avec les principes de la nouvelle orthodoxie du développement. En effet, les stratégies en termes d'*ajustement* ou de *mise à niveau* sont condamnées à l'échec dès lors qu'elles subordonnent les enchaînements économiques internes aux logiques externes et aux tendances volatiles de l'économie internationale.

Cette approche mérite d'être soumise à la critique. Montrer qu'une autre politique est possible *ici et maintenant*. Pour cela, *Critique économique* peut contribuer à l'élaboration d'un équipement théorique et scientifique à même de refonder un nouveau projet sociétal et d'éclairer des politiques économiques audacieuses, à fort contenu social. Il faut justifier théoriquement les connivences et les interactions entre arbitrages sociaux des politiques publiques et processus d'insertion active dans le régime international, entre intérêts privés et actions collectives, entre gouvernance économique et régulation sociale, entre État social et esprit d'entreprise. Une telle justification n'est pas seulement théorique, elle prend appui sur une observation de la réalité faisant état d'un déficit structurel en matière de formes institutionnelles, d'acteurs, de règles, de conventions, de dispositifs canoniques.

Il est faux de croire que le marché est un *deus ex machina*, un dispositif autorégulateur qui n'a besoin d'aucune « main visible » pour fonctionner. Il n'est pas juste de considérer *l'esprit du capitalisme* comme un donné, un paramètre exogène. Le marché est une construction sociale, culturelle, politique ; *idem* pour l'entrepreneur, l'entreprise, l'investissement, les comportements rationnels, etc.

Cette posture théorique repose, on le voit, sur une position politique de gauche. La gauche tout court, sans nuances, sans couleurs, sans variations. Celle qui porte un projet de transformation sociale. Celle qui choisit l'audace à l'enlisement, la soumission des contraintes à la soumission aux contraintes. Celle dont l'éthos réformiste est consubstanciel au progrès, au développement, à la modernité, à l'éthique, à l'espérance.

Retour aux normes de la discipline : l'économie politique s'est engagé dès sa naissance sur une démarche réfutationniste. La coupure opérée par Marx, sur un terrain radicalement épistémologique, fut à l'origine d'un développement théorique sans précédent. De même, c'est en procédant à une critique profonde de la théorie néo-classique que la *Théorie générale* de Keynes put donner lieu, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à des modèles vertueux de sortie de crise.

Aujourd'hui, une nouvelle démarche critique, imputable aux élaborations théoriques en termes de régulation, d'économie des conventions et des institutions, est en train d'invalider la « solution néo-libérale ». Il importe de s'approprier les concepts pertinents et le pouvoir explicatif que de tels paradigmes économiques mettent en œuvre pour appréhender les configurations spécifiques de l'économie marocaine. Dans cette perspective théorique, une articulation étroite avec un programme large d'investigation empirique et d'enquête de terrain semble incontournable pour structurer un effet de connaissance qui soit en phase avec les différents « états de nature » de l'économie marocaine. *Critique économique* peut aussi constituer un espace d'élaboration méthodologique et de production d'un *savoir intensif* et qualitatif de type monographique, biographique, etc.

Donc au-delà de sa forme revue, *Critique économique* se veut un espace de ralliement d'une communauté d'économistes critiques, un lieu d'exercice théorique et de débat doctrinal, un champ d'expression de l'hétérodoxie. ■

Règlement intérieur

Structures

1. *Critique économique* comporte les structures suivantes :
- le directeur ;
- le comité de rédaction ;
- les évaluateurs.

Fonctions

2. Le directeur a la responsabilité de la revue sur le plan légal, scientifique et éditorial. Il a pour tâches :
- animer les réunions de l'équipe de rédaction ;
- suivre les différentes étapes éditoriales ;
- contribuer au développement des échanges et de la coopération scientifique de la revue au niveau national et international ;
- établir le budget ;
- suivre la diffusion.

3. Le Comité de rédaction a pour tâches :
- élaborer le programme rédactionnel et éditorial ;
- susciter et proposer les articles et les numéros thématiques ;
- désigner les référés ;
- discuter le contenu des numéros varia et des numéros thématiques proposés ;
- évaluer et valider la publication des articles proposés ;
- composer le sommaire ;
- assurer la rigueur, la qualité et la cohérence scientifiques des numéros ;
- contribuer au débat au sein et autour de la revue.

4. Le comité de rédaction est renouvelé pour un tiers tous les quatre ans.

Procédures

5. Le Comité de rédaction se réunit une fois tous les trois mois.

6. Les réunions du comité de rédaction sont consacrées à :
- la présentation des rapports de lecture ;
- la discussion du contenu des articles et des numéros ;
- l'établissement du sommaire ;
- la programmation des numéros varia et thématiques.

7. Tout manuscrit proposé à la revue est soumis à deux référés au moins. Les référés sont désignés en fonction de leurs domaines de recherche et de leurs spécialisations disciplinaires.

8. Formulés par écrit et discutés au sein du comité de rédaction, les rapports de lecture comportent des évaluations relatives au fond et à la forme.

9. Un manuscrit est jugé publiable s'il obtient deux évaluations favorables dûment justifiées.

10. La décision du comité de rédaction est portée, par courriel, à la connaissance de l'auteur par le directeur.

11. Les numéros *varia* sont composés sur la base de propositions reçues ou suscitées par le comité de rédaction et validées par lui sur la base de l'évaluation des référés.

12. Les numéros thématiques sont proposés au comité de rédaction qui se prononce quant à leur pertinence sur la base d'un projet élaboré et proposé par le(s) coordinateur(s) du numéro. Outre l'appréciation relative au contenu de chaque texte, l'évaluation porte sur la cohérence d'ensemble du numéro.

13. Les membres du comité de rédaction sont tenus de participer aux réunions de la revue. En cas de défaillance répétée d'un membre du comité, il est procédé à son remplacement.

Règles d'évaluation des articles

1. Les exigences requises dans les articles sont la qualité, l'originalité, la rigueur, la pertinence, la valeur ajoutée.

2. La forme compte (style, clarté, respect des recommandations aux auteurs). Un article mal écrit n'est pas acceptable quelle que soit sa pertinence.

3. L'évaluation se fait sous un double anonymat, celui de l'auteur et celui de l'évaluateur.

4. Les membres du comité de rédaction peuvent proposer des évaluateurs externes dont la spécialité correspond à l'objet de l'article.

5. Les délais d'évaluation ne doivent pas dépasser un mois.

6. La fiche d'évaluation contient les éléments suivants :

- le titre de l'article ;
- la décision : i) article accepté sans réserve ; ii) article accepté avec réserves (préciser les réserves) ; iii) article refusé (justifier le refus) ;
- les nom et qualité de l'évaluateur date de l'évaluation.

7. Les évaluateurs s'engagent à titre bénévole. La revue *Critique économique* ne dépendant d'aucune institution, les soutiens qu'elle peut recevoir sont destinés exclusivement à couvrir les frais d'impression.

Critique économique

Note aux auteurs

Format

- Articles : 40 000 à 60 000 signes (notes et bibliographie comprises).
- Notes de lecture : environ 3 000 signes.

Texte courant

- Police : Adobe Garamond, 12 pts, interligne simple, justifié.
- Retrait de 1,25 pour la première ligne de paragraphe.

Titres

- Premier titre (12 pts, gras, sans retrait).
- Deuxième titre (12 pts, gras, retrait).
- Troisième titre (12 pts, gras, italique, retrait).

Références

- Citations (auteur, ou auteur et auteur, ou auteur *et al*., année de publication).
- Notes de bas de page (10 pts, interligne simple, justifié).

Références bibliographiques

- Aglietta M. (1976), *Régulation et crise du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy.
- Boyer R., Saillard Y. éd. (1995), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs,* Paris, La Découverte (nouvelle édition complétée, 2002).
- Favereau O. (1989), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, numéro spécial *L'Économie des conventions*, vol. 40, n° 2, mars.
- Orléan A. (1994), « Vers un modèle général de la coordination économique par les conventions », *in* A. Orléan dir., *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF (nouvelle édition PUF, coll. Quadrige, 2004).
- Sen A. (2002), « Consequential Evaluation and Practical Reason », *Journal of Philosophy*, 97.

Soumission

- Les articles reçus sont soumis à deux référés anonymes. Les notes de lecture sont examinées par le comité de rédaction de la revue.
- Les textes sont adressés à la revue en format Word avec :
 - une première page de garde où figurent le titre de l'article, le nom de(s) l'auteur(s), le résumé, les mots-clés, la classification JEL, l'adresse et les références professionnelles de(s) l'auteur(s) ;
 - une seconde page, anonyme, où ne figure que le titre de l'article avec résumé, mots-clés et classification JEL.

Abonnement (4 numéros)

Maroc 500 Dh
Etranger 100 €
Tous frais d'envoi compris.
Compte bancaire n° 007 810 0005932000308175 16
Attijariwafa bank, bd Mohammed VI, Rabat

Dossier de presse : 55/1999 • Dépôt légal : 51/2000 • ISSN : 1114-2790

Critique économique

- Autour de la notion de changement social : le cas du Maroc rural
 Grigori Lazarev
- La perception du changement social
 Mohamed Allaoui
- Des chats et des hommes : un paradigme pour l'identification de l'évolution des sociétés
 Mohamed Naciri
- Le Nouveau Modèle de développement : une expérience de pensée marocaine
 Noureddine El Aoufi
- Les pays en développement à l'âge de la mondialisation : l'exemple du Maroc
 Bernard Billaudot
- Qualité des institutions, croissance et développement économique : une analyse empirique en coupe transversale
 Safae Akodad, Hicham Goumrhar
- La politique économique à l'épreuve de la crise sanitaire : une fenêtre d'opportunité
 Rédouane Taouil
- Crise sanitaire, inégalités et société civile au Maroc
 Mohammed Benlahcen Tlemçani, Abderrahim Oubrahim
- Registre social unifié : analyse des enjeux et des défis dans le contexte marocain
 Hicham Hafid, Fatima Ait Ben Lmadani, Rachid Benlabbah
- Émergence de nouvelles destinations touristiques dans les arrière-pays méditerranéens : le cas de la région de Chefchaouen (Maroc)
 Mohamed Berriane
- Contribution à un ordre monétaire international tripolaire
 Mohammed Germouni
- Sur la nature du système économique chinois
 Rémy Herrera, Tony Andreani, Zhiming Long
- Le premier face-à-face, à l'ère moderne, de l'Égypte avec l'Europe. Tahtâwî revisité
 Abdeslam Cheddadi
- Blog-Notes
 Noureddine El Aoufi

41-42

Vingt-troisième année • Été 2022 • 50 Dh